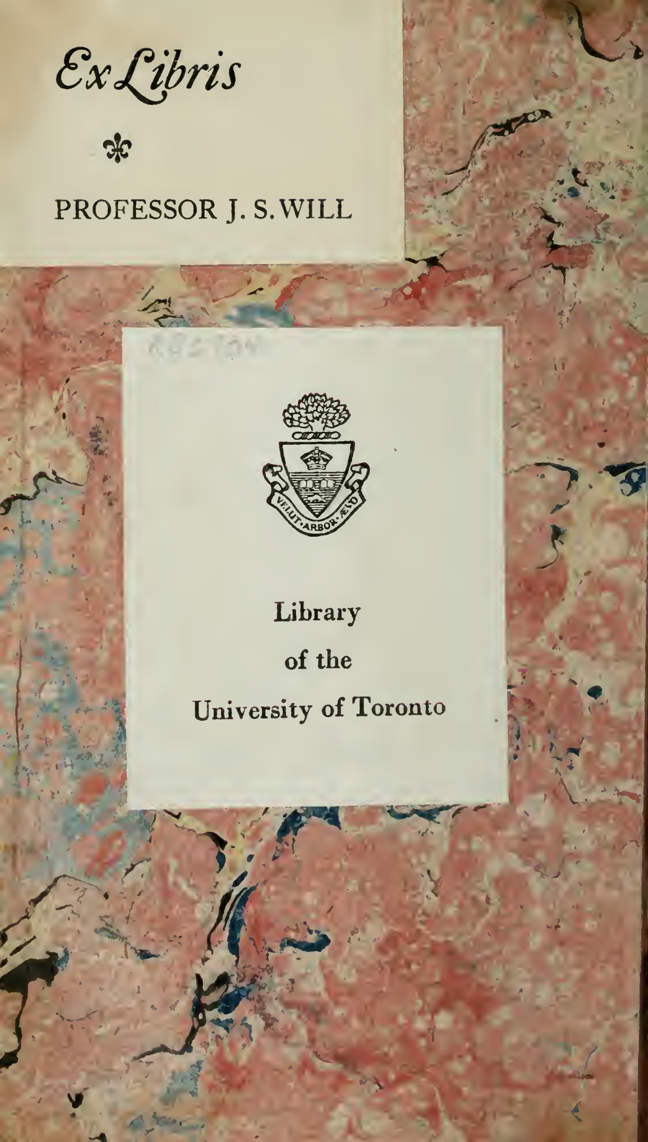




Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL
VELUT·ARBOR·ÆVO
Library
of the
University of Toronto



HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIV.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME TROISIEME,

Contenant la Guerre de Hollande, & les autres choses qui se sont passées jusqu'au Congrès de Cologne.

Par H. P. DE LIMIERS *Docteur en Droit.*

Non jus aut verum in cognitionibus, sed solam magnitudinem spectabat. Tacit. Hist. II.



A AMSTERDAM,
Aux Dépens de la COMPAGNIE.
M. DCC. XVIII.

SOMMAIRE
DES
DEUX LIVRES
Contenus dans le III. Tome.

LIVRE CINQUIEME

Commençant au tems où le Roi gouverne sans Premier Ministre, & finissant au Traité de Breda en 1666.

LE Roi gouverne par lui-même. Mariage de Monsieur, Frère du Roi. Portrait du Roi. Son caractère d'esprit. S'il étoit maître de ses passions. Son amour pour la magnificence. Il a toûjours été réservé. De quelle manière il règla son tems. Choix de ses Ministres, le Tellier & Louvois. Mr. Colbert Sur-Intendant des Finances. Le Roi fait bâtir le Château de Versailles. Description de ce Lieu. Aplication du Roi aux affaires. Desordre qu'il trouva dans les Finances. Chambre de Justice établie. Mesures du Roi pour faire arrêter M. Fouquet. Causes de la perte de Mr. Fouquet. Le Roi le fait arrêter. Le Roi lui nomme des Commissaires. Chefs d'accusation formez contre lui. Réponses de M. Fouquet aux accusations formées contre lui. Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin. Projet de M. Fouquet au cas qu'il fût arrêté. 1661.

1661. *Intention qu'il dit avoir eu en le formant. Autres circonſtances du Projet trouvé dans les Papiers de Mr. Fouquet. Obſervations de l'Accuſé ſur le premier Chef. Réponſe au ſecond Chef. Réponſe au troiſième Chef. Réponſe au quatrième. Moiens qu'il allegua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice. Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute. Caractère de Mr. Colbert. Bon ordre qu'il rétablit dans les Finances. Autôrité du Roi ſans bornes. Il veut faire croire qu'il fait tout par lui-même. Effets que produit la Chambre de Juſtice. Jugement rendu contre M. Fouquet. Naiſſance de Mr. le Daufin. Divertiſſemens de la Cour. Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valière. Portrait de cette Fille. Où le Roi la vit la première fois. Chagrin que Madame en conçut. Traverſes que la Valière eut à eſſuïer. On en avertit la Reine. Le Roi le ſait & punit l'Auteur de ſon chagrin. Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar. Querelle des Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ſur la Préeminence entre les deux Couronnes. Diſpute pour le pas entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne à Londres. Le Roi veut avoir rai-*
1662. *ſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur. Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. Ordre de la Cérémonie. Action remarquable du Maréchal Fabert en cette occaſion. Le Duel aboli. Liberalité du Roi pendant la famine. Carouſel aux Thuilleries. Droit de Préſéance reconnu par l'Eſpagne. Déclaration de l'Ambaſſadeur de cette Couronne à ce ſujet. Diſcours qu'il fait au Roi. Si cette affaire fut terminée auſſi avantageuſement pour la*

France

1664. *ſcription de cette Cérémonie. Création de nouveaux Ducs. Secours donné à l'Empereur contre les Turcs. Défaite des Infidèles près du Raab. Accommodement de l'affaire des Corſes. Extrait du Traité de Piſe. Diſcours du Cardinal Chigi au Roi. Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle le crut. Fêtes galantes données par le Roi. I. Fête, Balet des Amours déguiſez. II. Fête, les Plaiſirs de l'Iſle enchantée. Deſcription du lieu où elle ſe donna. Politique des Miniſtres dans ces divertiſſemens, qui étoit de faire diverſion dans l'eſprit du Roi, & de le détourner du ſoin des affaires. Manufactures établies. Naiſſance de Philippe-Charles, Duc de Valois; & de Marie-Anne de France. Compagnies des Indes.*

1665. *La Navigation rétablie. Les Grans Jours inſtituez. Janſeniſme condamné. Avantages remportez ſur les Corſaires d'Afrique. Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munſter. Traité fait par cet Evêque. Caractere de cet Evêque. Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France. Intrigues de la France avec le Penſionnaire de Hollande. Prétenſions de cette Couronne ſur celle d'Eſpagne. Allarmes que la Hollande en conçoit. Ce que fit le Penſionnaire de Wit dévoué à la France. Faction de Louveſtein opoſée à celle du Prince d'Orange. Intrigues de la France découvertes. Vuës de cette Cour en ſe déclarant pour les Hollandois. Intérêts des Factions opoſées en Hollande. L'Alliance de la France avec cette République lui eſt plus préjudiciable qu'avantageuſe. Combien le Roi vendit cher ſon ſecours aux Hollandois.*

landois. Mort du Roi d'Espagne Philippe IV. Dispositions du Roi sur cette mort. Mort de la Reine Anne d'Autriche, Mère du Roi. Cérémonies de ses Obseques. Continuation de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande. Tentative du Roi pour avoir Mastricht. Mesures que prirent les Espagnols & les Impériaux contre la France. Suites des Intrigues de la France avec l'Angleterre. Ambassade envoïée en Angleterre & pourquoi. Combats donnez entre les François & les Anglois dans les Mers de l'Amérique. Grand incendie arrivé à Londres. Informations faites sur ce sujet. Les Catholiques Romains sont soupçonnez d'être les auteurs de l'incendie de Londres. Les Anglois consentent à la paix, & les François sont obligez d'y donner les mains. Articles du Traité de Breda.

LIVRE SIXIEME

Qui comprend ce qui s'est passé depuis le Traité de Breda, jusqu'au commencement du Congrès de Cologne en 1673.

Affaires des Protestans de France. Moïens de persecution que la France emploïa contr'eux. Etablissement des Commissaires mipartis. Emportement des Devots pour les oprimer. Recherches de toutes leurs paroles & actions. Les Protestans exclus des Arts & Métiers. Déclaration obtenuë contr'eux. Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti. 1666.

Port de Cète. Port de Rochefort. Academie des Sciences. Ordres du Mont-Carmel, & de St. Lazare. Etat de la Cour, après la mort de la Reine Mère. Intrigue du Roi avec la Princesse de Monaco. Madame de Montespan médite la Conquête du Roi. Allarmes de Mad. de la Valière sur l'inconstance de ce Monarque. Ce que fit Madame de Montespan pour la suplanter. Plaintes de Mad. de la Valière au Roi. Réponse du Roi. Naissance de Marie-Therese de France. Guerre des Païs-Bas

1667. *pour les Prétensions de la Reine. Prétensions du Roi sur les Païs-Bas Espagnols, de deux sortes. Raisons de la France contre la Renonciation de la Reine. Raisons des Autrichiens en faveur de la même Renonciation. Etat de la Question pour établir le Droit de Succession. Coûtumes de Brabant, Malines, Gueldres, Namur, &c. Fondement des Prétensions du Roi. Disputes entre les JC. des deux Partis. Raisons des Partisans d'Autriche. Raisons pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juste. Le Roi envoie à Madrid exposer ses Prétensions. Il fait un Traité avec le Roi de Portugal. Campagne de Flandre. Prise de Lille. Déroute du Comte de Marsin & du Prince de Ligne. Les Ennemis de Mad. de Montespan tâchent inutilement de la mettre mal avec le Roi. Ménagement dont il use pour lui faire connoître ses soupçons. Mr. de Montespan prend le deuil de sa femme. Le Comte de Lauzun veut épouser Mademoiselle. Comment l'affaire manqua. Le Roi après y avoir consenti se retracte. Disgrace du Comte de Lauzun. Disgrace du Chevalier de Lorraine, Favori de Monsieur. Mort du Pape Alexandre VII. Clement IX. lui succede. Conquête*

quête de la Franche Comté. Prise de Besançon & de toute la Province. Triple Alliance pour s'oposer aux desseins de la France. Traité entre la Franse, l'Angleterre & les Etats Généraux pour faciliter la paix d'Espagne. Extrait du Traité d'Aix-la-Chapelle. Batème de Monseigneur le Daufin. Naissance de Philippe de France Duc d'Anjou. Embélissemens que le Roi fait à Versailles. La Ville de Paris pavée de nouveau. Suite des affaires de la Religion par raport aux Protestans. Pierre du Bosc est député pour haranguer le Roi. Discours qu'il prononça devant Sa Majesté. Réponse du Roi à Pierre du Bosc. Remonstrance de Mr. du Bosc au Roi sur la supression des Chambres de l'Edit. Eloge que le Roi fait de ce Ministre, confirmé par Mr. le Tellier. Divers Réglemens faits contre les Protestans. Illusions faites aux Protestans. Moïens de préparer les Peuples à l'entière destruction des Protestans. Piramide des Corses abatuë à Rome. Supression de la Chambre de Justice. Le Roi envoïe du secours en Candie. Vigoureuse sortie des Assiègez. Accident qui la rend inutile. Contestation sur la manière de rendre la Place, suivie de la Capitulation. Naissance de Anne-Marie d'Orleans, Demoiselle de Valois. Le Roi de Pologne se retire en France. Ambassade envoiée au Roi par le Grand Seigneur. Le Roi médite la guerre contre la Hollande. Ce qu'il fit pour dissoudre la Triple Alliance. Le Roi envoïe la Duchesse d'Orléans à Londres, pour en détacher le Roi d'Angleterre. Caractère du Roi Charles. Madame de Montespan devient grosse, & invente une mode pour cacher sa grossesse. Naissance de Louïs Auguste de Bourbon, Duc du Maine. Mort de la Du-

1668. 1669. 1670.

cheſſe d'Orléans. Soulèvement dans le Vivarais au ſujet des impôts. Paix avec les Algeriens. Le Duc de Lorraine eſt dépouillé de ſes Etats. Meſures des Alliez pour s'opoſer aux deſſeins du Roi. Nouveaux embelliſſemens faits en la Ville de Paris. Reception faite à Conſtantinople à l'Ambaſſadeur de France. Ambaſſadeur de Gui-

1671. *née envoié en France. Divertiſſemens de Chantilli. Nouvelles Fortifications à Dunkerque. Fauſſe allarme des Eſpagnols à la marche du Roi du côté de Flandre. Nouvel Ordre d'Architecture inventé. Le Duc d'Orléans épouſe la Princeſſe Palatine. Prétexte que le Roi prend pour déclarer la guerre à la Hollande. Démarche des Etats Généraux pour desavouer ce que le Roi leur imputoit. Le Roi prend occaſion de la Triple Alliance, dont ils étoient auteurs, pour leur déclarer la guerre. Le trop de menagement des Etats leur eſt desavantageux. Avantages que le Roi retire de ſes Négociations avec l'Angleterre & la Suède. Tentatives pour gagner auſſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Le Roi traite auſſi avec l'Electeur de Hanover. Précautions de la France avant que de commencer la guerre contre la Hollande. Le Roi prévient l'Empereur ſur les préparatifs*

1672. *de guerre contre les Hollandois. Il en uſe de même envers le Chapitre de Liège. Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies. Autre Déclaration pour retenir les Hollandois établis en France. Diſpoſition de l'Armée du Roi, & en quoi elle conſiſtoit. Partage prétendu des Provinces Unies entre les Rois de France & d'Angleterre. Cauſes de la déſolation des Provinces-Unies. Nonchalance des Etats Généraux. Meſures qu'ils prirent enfin pour ſe défendre. Leur*

Flote

Flote de Smirne attaquée par les Anglois & preservée. Rendez-vous général de l'Armée du Roi. Sièges d'Orsoi, de Burik, & de Wesel. Autres Places prises par le Prince de Condé. Embarras de l'Armée du Roi pour passer le Rhin. Le Prince de Condé va reconnoître le passage. L'Armée se dispose à passer un bras du Rhin où il y avoit très-peu d'eau. Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle. Passage du Rhin à Tolhuis vanté mal à propos par les François. Belle action du Marquis de Langallerie. La plûpart des Officiers passent dans des batteaux. Défaite des Ennemis à Tolhuis. Le Roi passe le Rhin sur un pont. Prise de Doesbourg. Utrecht se rend au Roi. Siège de Nimégue. Félicitations que les Alliez du Roi lui font sur ses Conquêtes. Le Roi fait publier une Déclaration, pour engager le reste des Villes de Hollande à se soûmettre. Naissance de Louis-François, Duc d'Anjou. Naissance de Louis-Cesar de Bourbon, Fils de Madame de Montespan. Le Marquis de Rochefort manque son coup sur Muiden. Enumeration des Conquêtes du Roi. Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois. Les François insultent aux Hollandois sur leurs pertes. Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté. Les Etats Généraux envoient des Ambassadeurs au Roi. Le Roi d'Angleterre en fait de même. But de l'Ambassade du dernier. Dessein de la France sur la Hollande. Les Conquêtes du Roi commencent à décliner. Les Etats Généraux demandent du secours aux autres Princes. L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux. La France entreprend de l'en détacher. Entreprise du Prince d'Orange manquée

quée ſur Charleroi. Les Hollandois penſent tout de bon à un accommodement. Diverſité de ſentimens ſur ce ſujet. Grotius retourne au Camp du Roi. Diviſions inteſtines en Hollande. Par quels moïens elle ſe garentit de la ruïne dont elle étoit menacée. Elle eſt préſervée d'une deſcente des Anglois au Texel. Naiſſance de Louïs-François, Duc d'Anjou. Naiſſance de Louïs-Ceſar de Bourbon, Comte de Vexin, Fils de Madame de Monteſpan. Accommodement propoſé entre la France & la Hollande. Ambaſſade de cette République vers le Roi ſans fruit. Les deux Parties ſe préparent

1673. *à la guerre. L'Electeur de Brandebourg quitte le parti des Hollandois. Les Mediateurs Suédois préſentent un Mémoire aux Etats Généraux. Les Rois de France & d'Angleterre refuſent le lieu propoſé pour traiter. Nouveau Mémoire préſenté aux Etats Généraux pour obtenir leur conſentement à ce que les deux Rois deſiroient. Offices des Médiateurs ſans ſuccès. La Ville de Cologne eſt enfin choiſie pour le lieu du Congrès.*

Fin du Sommaire.

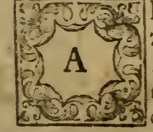
HISTOI-



HISTOIRE DE LOUIS XIV. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE CINQUIEME,

Commençant au tems où le Roi gouverne sans Premier Ministre, & finissant au Traité de Breda en 1666.



APRE's la mort du Cardinal Mazarin le Roi résolut de gouverner par lui-même. Il déclara dans son Conseil qu'il prétendoit être Premier Ministre, qu'il ne vouloit plus dépendre de la volonté absoluë de qui que ce fût, mais qu'il feroit beau- 1661.

Le Roi gouverne par lui-même.

1661. beaucoup de cas des bons avis & des ſervices de ſes Conſeillers & Miniſtres d'Etat.

Auſſi-tôt le Royaume changea de face ; les abus, qui s'étoient gliſſez dans l'adminiſtration de la Juſtice & des Finances, furent réformez ; les Arts & les Sciences refleurirent, & l'abondance qui règna par tout, fit oublier en peu de tems les maux, qu'une longue Guerre avoit cauſez. Le Cardinal Mazarin avoit introduit les plaiſirs & les jeux à la Cour & amoli par-là les courages. Il avoit fait une eſpèce de trafic de toutes les Charges du Royaume, & rien ne ſe faiſoit plus ſans argent. Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, aiant pour but, d'un autre côté, d'occuper un jour la première Place, & par défiance du Cardinal, avec qui l'Abbé Fouquet l'avoit brouillé, n'avoit ſongé qu'à ſe faire des Créatures, & avoit répandu beaucoup d'argent dans la Cour. Cela y mit de la magnificence & de la joie. Les vieux Courtiſans & les plus conſidérables avoient perdu leur apui en la perſonne de Mazarin, dans les bonnes graces duquel ils n'avoient ſongé qu'à ſe maintenir. Les jeunes ne penſoient qu'à ſe divertir & à jouïr des bienfaits de Mr. Fouquet. Ceux qui s'étoient attachez au jeune Roi s'en trouvèrent bien dans la ſuite. Mais quelque idée que l'on eût conçuë de ſon mérite, on ne pouvoit s'imaginer qu'un Prince de 22. àns oſât ſe hazarder de porter un ſi grand fardeau : ou s'il l'entreprenoit, qu'il eût aſſez de force pour le ſoûtenir. Toute la France avoit les yeux tournez ſur lui, pour voir comment il s'y prendroit dans ces commen-

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

mencemens, où il étoit abandonné à sa propre conduite. La mauvaise éducation qu'il avoit euë, jointe à ce qu'il avoit toûjours été, pour ainsi dire, sous la ferule du Ministre, faisoit douter s'il s'étoit conduit jusqu'alors par ses propres mouvemens, ou s'il n'avoit pas suivi ceux d'autrui. D'ailleurs comme la vivacité de la Nation Françoise ne lui donne pas beaucoup d'estime pour ce qui paroît sombre & endormi, il y en avoit beaucoup qui prenoient pour un défaut cet air de sagesse, comme d'autres l'appeloient, que le Roi avoit toûjours eu dans toutes ses actions. On ne pouvoit croire qu'un Prince de son âge fût si sage, aiant toûjours été élevé parmi les femmes, sur tout dans une Cour où il y avoit toûjours eu un nombre infini d'Etourdis, qui disent tout ce qu'ils pensent, sans y faire la moindre réfléxion. Mais on jugea bien-tôt tout autrement de Sa Majesté, dans les premières conférences qu'elle eut avec ses Ministres. Elle y pesoit si bien toutes choses, que l'on fut persuadé dès-lors que les avantages d'un bon Naturel l'emportent sur une mauvaise éducation. Tous les Sujets ne tardèrent guère à le reconnoître, sur tout quand ils virent que Louïs XIV. savoit si bien *faire le Roi.* Ils comprirent qu'autant qu'ils avoient pris de liberté sous le Ministère du Cardinal Mazarin, autant le Monarque les obligeroit-il à lui porter le respect qui lui étoit dû. Les réponses justes & à propos qu'il faisoit aux Ambassadeurs donnèrent une grande opinion de sa prudence, si bien qu'en peu de tems les Etrangers aussi bien que les

1661.

1661. François furent désabusez de certains discours qui s'étoient tenus au desavantage de Sa Majesté. Il ne faut que la moindre aparence pour faire médire d'un Prince qui est sur le Trône. Plus élevé que les autres par son rang, il est aussi moins épargné ; parce que les défauts des Rois, étant plus exposez en vuë, en sont aussi plus remarquez d'un chacun. Au lieu qu'il faut un amas d'événemens considérables & d'actions pleines de sagesse pour les mettre en réputation. Ce qui leur doit aprendre qu'ils ne doivent jamais rien faire que de bien à propos, puis que chacun aiant les yeux sur eux, ce n'est que pour leur rendre justice, selon que leurs actions sont bonnes ou mauvaises.

Mariage de Monsieur Frère du Roi.

Le Frère Unique du Roi, qui avoit porté jusqu'ici le titre de *Duc d'Anjou*, prit dans la suite celui de Duc d'Orleans, & fut appelé *Monsieur*. Ce Prince épousa au mois de Mars de cette année *Henriette* d'Angleterre, Princesse pleine de graces, d'esprit & de mérite, Fille de Charles Stuart détrôné par Cromwel. Charles II. son Frère, étoit, comme je l'ai dit, remonté sur le Trône de ses Ancêtres, & pour rendre à ses peuples le repos & la tranquillité dont ils étoient privez depuis si long-tems, il rechercha la paix avec les Puissances voisines. La France étoit, sans contredit, celle qui pouvoit le plus lui nuire, & traverser son nouveau rétablissement : ce fut aussi celle dont il rechercha l'amitié avec le plus d'ardeur. Le Roi T. C. de son côté fit toutes les démarches que Sa Majesté Britannique pouvoit desirer ; il lui envoïa ses Ambassadeurs pour le reconnoître en son nom,



PHILIPE DUC D'ORLEANS.
Frere unique de Louis XIV.


HENRIETTE D'ANGLETERRE,
Duchesse d' Orleans.

nom, & lui demander la Princeſſe Henriette pour Monſieur le Duc d'Orleans. On peut croire que, dans la ſituation où étoient les affaires de Charles, il n'eut garde de rejetter une Propoſition ſi avantageuſe. Le Mariage fut accordé & conclu bien-tôt après, aux conditions du Contrât fait & paſſé au Château du Louvre le 30. Mars. La Cérémonie s'en fit le lendemain avec beaucoup de magnificence. Les vuës de la France dans ce Mariage n'étoient pas moins Politiques, qu'elles l'avoient été dans celui du Roi même; mais avant que de parler des ſuites qu'il eut, & des autres choſes que fit le Roi depuis qu'il eut pris en main le timon des affaires, je croi devoir placer ici le Portrait qu'un Courtiſan † a fait de ce Monarque, afin de donner une idée de ce qu'il étoit, lorsqu'il ſe chargea de tout le poids de la Roïauté. 1661.

„ Louïs XIV. eſt grand & bien pris dans „ ſa taille. Il a les cheveux châtains bruns & „ naturellement enflez; les yeux bleus, grans „ & doux; le nez bien fait; la bouche très-„ agréable, & le ſourire charmant. Sa beau-„ té eſt de ces beautez mâles, qui ne ſont „ point incompatibles avec les fatigues de „ la Chaſſe & les travaux de la Guerre. Il a „ l'air d'un Heros; & quand on ne traiteroit „ pas ſa Dignité Roïale de Majeſté, on en „ devroit traiter ſa Perſonne. Il a je ne ſai „ quel charme dans la voix qui achève de lui „ gagner les cœurs que ſa préſence avoit de-„ ja touchez. Il danſe avec une grace & une „ juſteſſe admirable. Jamais homme ne s'eſt „ mieux Portrait du Roi.

† *Le Comte de Buſſi Rabutin dans ſes Mémoires.*

1661. „ mieux ſervi d'un cheval que lui, & il fait „ tous ſes exercices avec une adreſſe extraor„ dinaire ". Juſques-là on peut dire que le Portrait n'eſt point flatté, puis qu'en effet le Roi étoit tel qu'on vient de le dépeindre, & que, par raport à l'exterieur, il l'avoit ſans contredit le plus beau du monde. Voïons ſi le reſte y répond. „ Pour l'eſprit il l'a infini„ ment juſte; il l'a aiſé, naturel, plein de „ feu : mais ſon flegme s'en eſt rendu le „ maître, & l'on a remarqué qu'il ne lui „ eſt jamais échapé un mot qu'on pût mieux „ dire ſi l'on y avoit long-tems penſé. Ni „ les hommes, ni ſes paſſions ne le gouver„ nent; la ſeule raiſon a tout pouvoir ſur „ lui; & quelque créance qu'il donne aux „ gens, il ne défère pas ſi fort à leur témoi„ gnage ſur les choſes de conſequence, qu'il „ les croïe ſans s'éclaircir d'ailleurs, particu„ lièrement quand il s'agit de quelques mau„ vais offices, il ne croit ni les amis ni les „ ennemis; & cherchant la vérité parmi les „ gens neutres & non ſuſpects, il en com„ poſe ſa Juſtice.

Son Caractère d'eſprit.

Par raport à l'eſprit, le Roi l'avoit *juſte*, *aiſé*, & *naturel*, mais ſans beaucoup d'élevation ni d'étenduë. Il n'avoit point étudié. Il avoua même plus d'une fois qu'il étoit fort ignorant, graces, diſoit-il, à Madame ſa Mère. En effet les Troubles de ſa Minorité, & le Cercle de Femmes où il avoit été élevé, n'étoient pas fort propres à lui donner une éducation telle qu'il convenoit à un ſi grand Prince. D'ailleurs les Miniſtres furent bien aiſes de l'élever dans cette ignorance, afin de ſe faire valoir d'autant plus,

plus, que le Maître auroit moins de lumière. Cela n'empêche pas qu'avec la justesse d'esprit qu'avoit le Roi, il n'eût été capable de devenir aussi *Grand* qu'il le méritoit, si on lui en eût donné les moïens. A l'égard de la justesse de ses expressions, il faut avouer en même tems, qu'il est aisé de parler juste, quand on parle peu. Le Roi étoit naturellement taciturne; il en pensoit peut-être plus qu'il n'en disoit. Cette disposition naturelle étoit soûtenuë d'une fine Politique. C'étoit habileté en lui que de parler peu. Il savoit que ce qui est rare en est plus estimé, & qu'outre qu'il feroit par là moins de fautes, le peu qu'il diroit seroit admiré comme autant d'Oracles. Aussi ne rendit-il presque jamais aucune réponse sur le champ. Tout fut concerté; tout fut médité dans le Cabinet. D'ailleurs ses réponses étoient courtes; il y a de l'art à parler laconiquement. Il est vrai aussi qu'il étoit naturellement bon & bienfaisant, & que dans tout le mal même qu'il a fait, il n'a peut-être eu que de bonnes intentions, qui auroient eu un succès plus légitime, s'il avoit eu lui-même plus de lumières. 1661.

A l'égard de ses Passions, dont l'Auteur que j'ai cité dit qu'il ne fut jamais gouverné, non plus que par les hommes qui l'environnoient; c'est un point qu'il faut laisser examiner au Lecteur, & dont les Jesuites & Madame de Maintenon pourroient rendre un fidèle témoignage. Continuons le Portrait que le j'ai commencé de raporter. „Le Roi n'a jamais dit une parole „ fâcheuse à un Gentil-homme, & person- S'il étoit Maître de ses Passions.

1661. „ ne ne l'a jamais vu en colère; cependant „ les plus hardis tremblent en lui parlant, „ quelque confiance que leur donne leur „ esprit : son air & la crainte qu'on a de dire „ quelque chose qui ne soit pas bien dit, „ devant le Prince du monde qui le connoîtroit le mieux, embarasse les plus habiles. „ L'Ambassadeur de Venise me disoit un „ jour à ce propos, qu'il ne s'étonnoit pas „ qu'un François se troublât en parlant au „ Roi; mais qu'il ne pouvoit assez admirer „ combien ce grand Prince attiroit de respect „ & d'estime, pour rendre, comme il faisoit, „ les Ambassadeurs même interdits, & que „ pour lui, il ne parloit jamais au Roi qu'il ne „ fût ému". L'on n'en doit pas être surpris. C'est un effet de la prévention ordinaire pour la Personne des Rois. Il est pourtant vrai que Louïs XIV. avoit un air de Majesté qui intimidoit les plus hardis. Personne n'a jamais pu soûtenir ses regards; & on assûre qu'il étoit si bon Phisionomiste, qu'au premier coup d'œil il jugeoit de tous ceux qui se présentoient devant lui. Cela parut sur tout lors qu'il choisissoit ses Gardes. Il ne faisoit que les envisager, & son regard décidoit de leur bonne ou de leur mauvaise fortune. On a remarqué effectivement que presque tous ceux qu'il a rebutez, par la seule raison qu'ils ne lui plaisoient pas, ont eu en eux quelque chose de sinistre qui les a conduits à une fin malheureuse.

Son Amour pour la magnificence.

„ Le Roi est propre & magnifique en ses „ Habits, en ses Meubles, en ses Tables, en „ ses Chevaux, en ses Equipages, en ses Bâ„ timens, enfin en toutes choses; & les Maisons

„ ſons Roïales, qui avant lui étoient, avec 1661
„ un air de grandeur, les plus mal-propres
„ du monde, ont maintenant la magnifi-
„ cence des Rois & la propreté des Particu-
„ liers. Il ne fait point de Grace, dont la
„ manière ne ſoit obligeante; & l'air dont
„ il donne, fait autant de plaiſir que le bien-
„ fait. On n'eſt pas plus aſſuré d'une Grace
„ qu'il a donnée, que d'une Grace qu'il a
„ promiſe; & pour n'avoir pas une Char-
„ ge, dont on n'auroit que ſa Parole Roïa-
„ le, il ne faudroit pas avoir moins failli
„ pour la perdre, que ſi on en avoit des
„ Proviſions". Ce trait contient deux cho-
ſes: la Magnificence du Roi & ſa fidelité à
tenir ſa parole. A l'égard de la première,
il n'y a point de Prince dans l'Europe qui ait
fait éclater plus de magnificence. Il l'a pouſ-
ſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Il a
quelquefois forcé la nature à embellir les
lieux qu'il avoit choiſis pour ſa demeure;
& les dépenſes énormes qu'il a faites
pour cela n'ont pas peu contribué à l'é-
puiſement de ſes Finances. A l'égard de
de la ſeconde, il y a auſſi deux choſes à
diſtinguer. Je veux croire que le Roi a
tenu exactement ſa parole, toutes les fois
qu'il a été queſtion de faire des Graces. Il
y avoit de la gloire à cela, & c'étoit le
moïen de ſe faire honneur. Mais quand
il s'eſt agi de l'obſervation des Traitez,
où la fidelité dans les promeſſes eſt bien
d'une autre conſequence; il ne s'eſt pas toû-
jours mis en peine de la pratiquer & ſon in-
terêt ou ſon ambition ont été les règles de
ſa parole.

1661.

Il a toûjours été reservé.

„ Il aime naturellement la societé, mais „ il se retient par Politique. La crainte „ qu'il a que les François, qui abusent ai„ sément des familiaritez qu'on leur don„ ne, ne choquent le respect qu'ils lui doi„ vent, le fait tenir plus réservé. Il aime „ mieux se contraindre, que de leur laisser „ la moindre occasion de faire quelque cho„ se qui l'obligeât de se fâcher contr'eux. „ Tout ce qu'il fait, c'est avec tant de cir„ conspection & tant de mesures, qu'il ne „ se trouve presque jamais obligé de chan„ ger de résolution, & cela jusqu'aux moin„ dres choses. Cette fermeté est une Ver„ tu si nécessaire à un grand Prince, que „ les Rois ses Prédecesseurs, qui ne l'ont „ pas euë, ont terni par ce défaut l'éclat „ de mille bonnes qualitez qu'ils avoient, „ & ont bien souvent perdu le fruit de leurs „ travaux, pour s'être trop tôt lassez de leurs „ entreprises ". Quoiqu'il y ait aussi quelques petites choses à dire sur ce dernier trait, je me réserve d'en parler lors que l'occasion s'en présentera. „ Il a pour la Rei„ ne sa Mère toute la tendresse & tout le „ respect qu'il avoit dans son enfance, & „ il n'y a que sur ce chapitre qu'il paroît „ n'être pas encore sorti de Minorité : il „ ne montre pas seulement en cela son bon „ naturel, il témoigne encore sa reconnois„ sance; car jamais Princesse n'a eu plus de „ traverses que cette grande Reine en a „ euës dans sa Régence pour conserver l'E„ tat du Roi son Fils. Enfin on l'admire„ roit, s'il étoit un particulier; & la Pour„ pre, qui rehausse d'ordinaire l'éclat des

„ bon-

„ bonnes qualitez, reçoit du lustre de tou- 1661.
„ tes les siennes". Il est vrai que le Roi faisoit les délices de sa Cour, alors la plus brillante qui fût en Europe. Sa jeunesse, sa bonne mine, ses nouvelles Amours, & l'envie de lui plaire qui éclatoit par tout dans le Roïaume, jointe aux Spectacles & aux Fêtes, firent que la Cour parut à Fontainebleau, pendant l'Eté de 1661. plus magnifique & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Et comme chacun, dans le commencement d'un Gouvernement nouveau, est rempli d'espérance, qui est la plus douce des Passions, ce ne furent que Festins, Jeux, & Promenades perpetuelles, où un jeune Roi après avoir choisi une Maîtresse * commençoit à jouïr de la liberté & de la Roïauté : car jusques-là il n'avoit connu ni l'un ni l'autre. Cependant comme le Cardinal, dans les derniers tems, l'avoit sur tout mis en garde contre la familiarité des François, & ne lui avoit parlé que de maintenir son autorité, il en fut jaloux jusqu'à l'excès & commença à se moins communiquer.

De quelle manière il règla son tems.

Ce qu'il fit d'abord fut de règler son tems & de se faire des principes & des maximes de règner, tant de ses propres réflexions que des avis qu'il demanda aux plus éclairez du Conseil. Il avoit fait choix de ceux dont il vouloit qu'il fût composé, dans la vuë néanmoins d'avoir toûjours à l'avenir une inspection particulière sur toutes leurs démarches & de faire lui même tout ce qu'il y avoit à faire dans l'Etat. Mais comme cela demandoit de plus grandes lumières qu'il n'en

Choix de ses Ministres, le Tellier & Louvois.

* Mlle. de la Vallière dont nous parlerons bien tôt.

1661. n'en avoit encore, il en consultoit chaque jour le Tellier, homme sage & judicieux; qui pourtant n'avoit osé soufler tant que le Cardinal avoit vêcu. Celui-ci voïant qu'il étoit de son avantage que le Roi fût le Maître, parce qu'il n'avoit plus à répondre qu'à lui, il l'encouragea à se passer de Premier Ministre; & sachant qu'il alloit avoir plus d'occupation que par le passé, il mit sur les rangs Michel François le Tellier son Fils aîné, afin de partager avec lui le soin des affaires. Voilà quelle fut l'origine de la grande fortune du Marquis de Louvois. Il étoit à peu près de l'âge du Roi, & aiant obtenu par la faveur de son Père la survivance de sa Charge de Secretaire d'Etat, le Roi le trouva si fort à son gré, qu'il prit plaisir de le former & qu'il en fit un des plus habiles Ministres que nous aïons vus depuis longtems. Il avoit pourtant l'esprit un peu bouché, & voici comme on le fait parler de lui même dans son Testament Politique adressé au Roi. „ Si les entreprises les plus dif„ ficiles ont toûjours été l'objet des em„ pressemens de Vôtre Majesté, parce qu'El„ le y voïoit plus de gloire à aquerir, cel„ le de réformer un mauvais Naturel, con„ firmé par d'assez longues habitudes, n'é„ toit pas une des moins pénibles à exécu„ ter. *Je veux prendre soin de former moi„ même Louvois*, fait-il dire ensuite au Roi, „ *& je prétens le rendre habile*. Ce chef d'œu„ vre, continue-t-il a été fait par Vôtre „ Majesté, & il n'y a personne qui puisse „ le nier, ou qui doive m'accuser de me „ vanter trop & de sortir des bornes de

„ la


FRANCOIS MICHEL
DE TELLIER,, *Marquis*
de Louvois.


IEAN B. COLBERT.

„ la modestie, puisque Vôtre Majesté, dont 1661.
„ la pénétration est au dessus de celle de tout
„ le reste des hommes, en paroît elle-même persuadée, en agréant les services que
„ j'ai l'honneur de lui rendre". En effet Louvois profita si bien des leçons de son Maître, qu'il devint lui même très-habile dans les choses dont il eut la direction.

Mr. Colbert Surintendant des Finances.

Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.

Voilà quels furent les deux hommes avec qui le Roi s'enferma, pour travailler à rétablir la discipline de ses Armées, pendant qu'il en choisit un autre pour ses Finances, qui ne leur cédoit en rien. Ce fut Jean Baptiste Colbert, homme sans science & sans érudition, mais qui avoit cela de commun avec le Roi, que quoi qu'on ne lui eût jamais rien fait aprendre, il en savoit pourtant plus que bien d'autres, qui avoient passé leur jeunesse chez les Jesuites ou dans d'autres Ecoles. Le Cardinal Mazarin, qui l'avoit fait Intendant de sa Maison, avoit reconnu sa capacité dans le maniement des affaires, & l'avoit recommandé au Roi en mourant. L'Administration des Finances lui fut confiée, avec le tître de Contrôleur Général, la Charge de Surintendant aiant été suprimée après la disgrace de Mr. Fouquet dont nous parlerons bien-tôt. Il avoit, outre les Finances, la Surintendance des Bâtimens, ce qui lui donnoit moïen d'entretenir à toute heure le Roi, qui n'aiant plus de guerre sur les bras, avoit entrepris de bâtir un Château superbe dans un lieu où il étoit nécessaire que l'art corrigeât la nature, ou du moins qu'il supléât à son défaut.

Le Roi fait bâtir le Château de Versailles.

Il n'y avoit qu'un Roi aussi puissant que

1661. Louïs XIV. qui pût venir à bout d'une telle entreprise. Ceux qui ont vu Versailles avant qu'il fût ce qu'il est aujourd'hui, conviennent que le Roi a forcé la Nature à embellir ce lieu naturellement ingrat & desagréable. Il n'y avoit sous Louïs XIII. qu'un édifice médiocre, destiné au rendez-vous des Parties de Chasse, à quoi le Païs voisin est fort propre; & composé simplement d'un Corps de Logis & de deux Aîles, terminées par quatre Pavillons accompagnez d'un Parc & d'une Ménagerie. C'est là que Louïs XIV. se proposant de faire son sejour, avec une Cour nombreuse, entreprit de rassembler tout ce que l'on peut s'imaginer d'agréable & de beau. Il commença par faire augmenter le Logement, & faire enfermer le vieux Château par un autre plus superbe. Comme il s'y plaisoit extrêmement, il voulut que les Grans de son Roïaume fissent bâtir des Hôtels à l'entour; il leur en donna à chacun le Plan, & le terrain nécessaire pour l'exécuter, afin que la Simmétrie achevât de remplir l'idée déja occupée agréablement par la vuë de son Palais. On bâtit aussi sur l'avenuë de Paris un Bourg d'une simmétrie très-regulière, soit pour le Plan, soit pour la face des Maisons, qui sont d'une égale construction, & d'une ordonnance toute semblable.

Description de ce Lieu.

Quoique le Vieux Château eût été extraordinairement enrichi de Peintures, de Bustes & de Dorures, sa disposition ne contentoit pas le Roi, qui ne la jugeant pas proportionnée à la magnificence du nouveau, fit abattre dans la suite * le derrière de ce vieux

* *Cela se fit en 1678.*

vieux Bâtiment, ce qui a fait paroître le nouveau avec toutes ses graces. C'est là qu'éclate la beauté des apartemens, & que les règles de l'Architecture sont avantageusement accompagnées du riche travail des plus excellens Peintres & des plus fameux Sculpteurs. La magnificence particulière de chaque Apartement a dequoi éfacer ce qui se trouve de plus rare dans les Païs étrangers, & mériteroit un détail qui ne sauroit entrer dans les bornes étroites de cette Description. Le Parc de ce magnifique Château est d'une étenduë extraordinaire; il en environne un plus petit qui renferme les Jardins & les Parterres. Quoi qu'il n'y eût au commencement ni eau ni couvert, dans deux ou trois ans on y vit des Canaux à perte de vuë, des Cascades, des Allées couvertes, des Labirintes, & enfin tout ce qui peut servir à l'embellissement d'une Maison Roïale. On fit venir les eaux de trois lieuës loin; on força une Rivière entière de s'élever *, contre son cours naturel, au dessus des Montagnes, & de couler en l'air † au travers des Vallées dans un lit qui lui avoit été inconnu jusqu'alors. On fit des Réservoirs pour recevoir les eaux étrangères, & les distribuer ensuite dans des lieux pour elles tout nouveaux. On transporta des arbres tous entiers avec des montagnes de terre pour en conserver les racines; en un mot l'industrie fit voir par ses éforts merveil- 1661.

* *Par le moïen de la Machine de Marli, qui élève l'eau de la Seine pour la conduire à Versailles.*

† *Par le grand Aqueduc élevé sur des Arcs par dessus les chemins.*

1661. veilleux, que rien n'eſt impoſſible à la puiſſance d'un grand Roi. Rien n'eſt comparable aux différens réduits du petit Parc dont j'ai parlé. Les eaux y ſont diverſifiées en mille manières admirables. Tantôt plattes, tantôt jailliſſantes, on diroit qu'elles prennent toutes les figures * qu'il plaît au Roi de leur donner. Différentes Statues de marbre & de bronze les vomiſſent ſous mille formes diverſes dans des baſſins d'un travail particulier. Outre cela une Orangerie des plus belles du monde, bâtie à la droite du Château, conſerve dans ce lieu un Printems perpetuel au milieu même de l'Hiver. La belle Maiſon de Trianon qui eſt à gauche, toute travaillée en Porcelaine par le dehors, reſſemble plus à un Palais de Fées qu'à un Ouvrage humain, puisque les Parterres y changent de couleur en une nuit comme par enchantement. Enfin la Ménagerie qui eſt au bout du Canal, renfermant tout ce que l'Aſie & l'Afrique ont de rares Animaux, faiſoit voir ſans péril au milieu de l'Europe, ce qu'on ne peut rencontrer dans ces terres éloignées qu'avec mille dangers.

Ce fut dans ce lieu de délices que le Roi établit ſon ſéjour, après qu'il eut quitté Paris qui lui étoit odieux depuis les Barricades, joint à ce que les Apartemens du Louvre n'étoient pas diſpoſez à ſon gré. Il y étoit trop obſervé, & n'y pouvoit avoir ſes Maîtreſſes ſans être gêné; au lieu qu'à Verſailles il avoit fait pratiquer toutes les com-

* *Elles changeoient effectivement de figure au mouvement de la Canne du Roi, par le moïen des reſſorts cachez que le Maître des fontaines faiſoit joüer, ſans qu'on s'en aperçût.*

commoditez néceſſaires pour les voir à toute heure facilement. 1661.

C'eſt ainſi que Louïs XIV. aimoit à ſe diſtinguer par des choſes extraordinaires, pour leſquelles il ſacrifia des ſommes immenſes & des travaux infinis. La Cour, qui dans le commencement s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans ſe repoſer ſur ſon Conſeil d'une partie de ſes affaires, & donner tout ſon tems aux plaiſirs, fut fort ſurpriſe de lui voir tenir deux Conſeils tous les jours, & ſigner lui-même toutes ſes Ordonnances.

Application du Roi aux affaires.

Les fatigues & l'aplication, bien loin de le rebuter, lui donnèrent du goût pour les affaires : il travailloit dès ce tems-là cinq ou ſix heures par jour avec les Miniſtres. Il ſe faiſoit rendre compte de la meilleure partie du Gouvernement, & quand il ſe préſentoit des affaires extraordinaires, il les étudioit en particulier, afin d'être plus en état de choiſir le meilleur avis. Un de ſes premiers ſoins fut de décharger conſidérablement les Peuples; & comme il avoit de grandes Armées ſur les bras, il réforma ſes Troupes avec tant de juſtice & un ſi grand diſcernement, que les intéreſſez raiſonnables ne s'en plaignirent pas; & parce qu'il lui paroiſſoit juſte & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien ſervi, & dont il pouvoit encore avoir beſoin un jour, il donna des Penſions à tous les réformez, & il les mit dans ſes Compagnies des Gardes du Corps & dans ſes Mouſquetaires. Ainſi, en ſe faiſant la plus belle & la plus grande Garde que l'on vît chez aucun autre Sou-

1661. Souverain, il conserva beaucoup d'Officiers, pour les remettre en peu de tems sur pié, sachant bien que les Troupes nouvellement levées sont long-tems mauvaises, quand les Officiers sont nouveaux aussi.

Desordre qu'il trouva dans les Finances.

Le plus grand desordre & celui qui pouvoit avoir de plus funestes suites étoit le dérèglement qu'il trouva dans les Finances. Ce sont les nerfs de l'Etat : si les nerfs s'affoiblissent, quelle vigueur peut avoir le Corps ? Quoi que depuis quinze ou seize ans on eût levé des sommes immenses, l'Etat étoit oberé, les Peuples épuisez, le Roi n'avoit qu'un revenu médiocre & mal-assuré, & au compte des Gens d'affaires il leur devoit de leurs avances plus de trente millions. A la vérité outre les Charges ordinaires on avoit eu cinq Armées sur pié, & la Guerre civile avoit d'autant plus coûté, qu'on ne pouvoit rassasier l'avidité des Grans, dont la plûpart mettoient à prix le bien ou le mal qu'ils pouvoient faire. Ce n'étoit point là néanmoins la principale source d'un si grand desordre. Le mal venoit des Financiers, qui, cachant le produit des Fermes, les tenoient toutes à moitié ou au quart de ce qu'elles valoient; encore faloit-il souvent, pour avoir de l'argent d'avance, leur faire sur ces Baux des remises si considérables, que d'une affaire d'un million à peine en revenoit-il deux ou trois cens mille livres de clair & de net au Roi. Cette déprédation avoit règné impunément pendant la Minorité, soit par la protection de ceux qui avoient leur part au butin, soit parce que dans ces tems fâcheux on


NICOLAS FOUQUET
Surintendt. les Finances
mort en 1680.

on avoit un ſi grand beſoin de l'induſtrie des Gens d'affaires, pour trouver de l'argent comptant, qu'on n'oſoit trop déveloper ces miſtères d'iniquité. 1661.

Chambre de Juſtice établie. Meſures du Roi pour faire arrêter Mr. Fouquet. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

La Paix étoit un tems propre à faire rendre gorge à ces Sangſuës, qui avoient profité des troubles du Roïaume pour faire leurs affaires aux dépens de celles du Roi. Mais pour ne rien faire que dans l'ordre, Sa Majeſté créa une Chambre de Juſtice, composée de Conſeillers, tirez de la plûpart des Chambres Souveraines du Roïaume, pour informer des Injuſtices & des Concuſſions de tous ceux qui avoient eu part à la diſſipation & aux deſordres des Finances, & pour faire des Coupables une punition exemplaire. Le Roi commença par leur Chef, qui étoit celui qu'on croïoit le plus criminel. La perte de Fouquet, Surintendant des Finances, avoit été, à ce que l'on croit, réſoluë par le Cardinal Mazarin; mais non pas du conſentement de la Reine Mère. Il en fut pourtant abandonné à la fin à la perſuaſion de Madame de Chevreuſe, liée d'intérêt avec Colbert, qui, après avoir eu toute la direction des affaires du Cardinal & ſa confiance, avoit été dès long-tems deſtiné par ce Miniſtre pour la réforme des Finances. Cette affaire fut ménagée avec beaucoup de ſecret & de diſſimulation de la part du Roi. Il fit beaucoup de careſſes à Fouquet, & accepta une collation magnifique qu'il lui donna à Vaux-le-Vicomte, où Sa Majeſté avoit paſſé en allant au lieu des Conférences. Cette Maiſon appartenoit à Fouquet, & il y faiſoit une dépenſe ſi extraordinaire, que ſi cela eût duré encore

1661. encore quelque tems, elle fût devenue plus ſuperbe que Fontainebleau dans le voiſinage duquel elle étoit. Il y fit au Roi une réception digne de S. M. & la plus magnifique dont on eût encore entendu parler. Cette Fête ſurpaſſa même toutes celles que le Roi avoit données. Fouquet triomphoit en toutes manières, puiſqu'outre le plaiſir qu'il ſe faiſoit d'étaler ſa magnificence aux yeux d'une grande Cour, il avoit encore celui de ſe voir aplaudi par tous les Courtiſans. Il n'y en avoit pas un qui ne lui donnât de l'encens.

Le Roi lui-même en parut ſi content, que pour faire croire à Fouquet qu'il étoit toûjours bien dans ſon eſprit, S. M. lui dit, qu'Elle ſeroit bien aiſe de voir ſceller ſes Ordonnances dans un lieu ſi agréable. C'étoit pour faire croire au Surintendant qu'il pourroit avoir un jour les Sceaux; & le tromper d'autant mieux par cette marque aparente de confiance. C'avoit été par la même eſpérance qu'on l'avoit engagé peu auparavant à ſe défaire de ſa Charge de Procureur Général, qui le mettoit à couvert des pourſuites de la Chambre de Juſtice.

Cauſes de la perte de Mr. Fouquet. Le Roi le fait arrêter.

Cependant après avoir cru faire ſa Cour au Roi, par cette ſuperbe réception, il en reçut une récompenſe bien différente de celle qu'il en attendoit. Sa Majeſté, au lieu de lui en ſavoir gré, jugea au contraire que tout ce que lui en avoit dit le Cardinal étoit vrai, ſavoir que c'étoit un grand Voleur, & que toutes les énormes dépenſes qu'il faiſoit ne lui coûtoient guère, parce qu'il n'y en avoit aucune qui ne fût aux dé-

pens

pens de Sa Majesté. Comme celle qu'il venoit de faire en cette occasion excédoit les forces d'un Particulier tel qu'il étoit, il n'en falut pas davantage pour achever de le perdre dans l'esprit du Roi. En effet il y avoit bien peu de prudence à faire tant de profusions dans la conjoncture où l'on étoit alors; toute la Cour sachant, que bien loin d'être né riche, il n'avoit pas plus de bien qu'il ne lui en faloit pour soûtenir une Maison où ils étoient cinq ou six Frères. Il ne fut pas long-tems sans avoir lieu de s'en repentir. Sous prétexte qu'il avoit des liaisons considérables & qu'il avoit, sans permission, fortifié Belle-Ile * sur la Côte de Bretagne, le Roi alla lui-même à Nantes pour l'y faire saisir. Le dessein de Fouquet, qui prevoyoit aparemment l'orage qui alloit fondre sur lui, étoit de faire tête au Roi dans cette Place, comptant de mettre dans son Parti plusieurs Gouverneurs de Provinces & de Places frontières, à qui il faisoit pension tout exprès. Du moins étoit-ce ce dont on l'accusoit. On en trouva même, dit-on, le Projet tout dressé parmi ses Papiers. On ne lui donna pas le tems de l'exécuter; il fut arrêté, & le Roi crut, par la démarche qu'il fit d'aller en Bretagne, que sa présence empêcheroit que personne se pût soûlever en faveur de ce Ministre. Cela parut puerile aux plus sensez, mais cela flata le Roi, dans la pensée qu'il en aquerroit la réputation d'un Prince résolu, prudent, & dissimulé.

1661.

Le Roi lui nomme des Commissaires.

Comme Fouquet étoit naturellement vision-

Chefs d'accusation formez contre lui.

* *M. Fouquet avoit acheté cette Place de la Maison de Retz.*

1661. ſionaire †, il avoit fait une liſte de ſes amis, comptant d'en avoir un bien plus grand nombre qu'il n'en avoit réellement. La moitié de la Cour ſe trouva ſur ſes papiers quand ils furent ſaiſis, & en fut quelque tems dans une grande conſternation. Fouquet fut prémièrement conduit à Angers, enſuite à Vincennes, & de là transferé à la Baſtille. Cependant le Roi nomma des Commiſſaires pour lui faire ſon Procès, & choiſit les uns d'une Province & les autres d'une autre, comme ſi, dans l'affaire d'un homme accuſé d'avoir volé tout le Roïaume, il eût fallu des Gens de toutes les parties du Roïaume pour le juger. Tous les Parens de Fouquet eurent part à ſa diſgrace, auſſi-bien que quelques-uns de ſes amis. Mr. de Bethune, fils du Comte de Charoſt, Capitaine des Gardes du Corps, qui avoit épouſé une de ſes filles*, fut exilé avec elle. Les Frères du Priſonnier eurent le même ſort que ſon Gendre. L'Abbé Fouquet n'en fut pas plus exemt que l'Archevêque de Narbonne, l'Evêque d'Agde, & l'Ecuyer du Roi, quoi que ce fût lui qui eût été l'Accuſateur de ſon Frère. Il voulut emmener ſa Femme avec lui dans ſon exil; mais comme elle ne l'avoit épouſé qu'à cauſe de la fortune de ſon Frère, elle ne la vit pas plûtôt renverſée, qu'elle préfera un Couvent à ſa Compagnie. Madame Fouquet, qui pendant la fortune de ſon Mari avoit été la femme du monde la plus ſuperbe, ne reſſembla pas à ſa Belle-Sœur, qui avoit aban-

† *Ce ſont les termes de Mr. L. M. D. L. F.*
* *Fille de ſa première femme.*

bandonné le ſien : elle lui rendit tous les ſecours dont elle étoit capable. Pluſieurs de ſes amies en firent de même, mais ſecrètement néanmoins, parce que c'étoit un Crime d'Etat, ſelon Colbert, que de prendre le parti d'un homme auſſi coupable que Fouquet. Le moindre de ſes crimes, à ce que l'on prétendoit, étoit d'avoir volé pluſieurs millions. Outre les penſions qu'il diſtribuoit à droit & à gauche, on l'accuſoit encore d'avoir tâché de faire déclarer l'Angleterre contre le Roi, & d'avoir formé des Factions dans le Royaume pour ſe revolter en cas qu'on le fît arrêter. On avoit trouvé dans une * de ſes Maiſons un Mémoire écrit de ſa main, contenant la manière dont il faudroit s'y prendre pour le tirer de priſon s'il y étoit une fois. Mais il eſt juſte de l'entendre lui-même dans les Défenſes qu'il donna ſur tous les points de ſon Procès. 1661.

Les Crimes d'Etat dit-il, ſont, à ce que l'on prétend, Réponſes de Fouquet aux accuſations formées contre lui,

„ I. D'avoir écrit un commencement „ de Projet de ce qui ſeroit à faire „ par mes Parens & Amis, en cas ſeulement qu'on me voulût perdre & oprimer.

„ II. D'avoir fortifié Belle-Ile & mis du „ Canon dedans.

„ III. D'avoir eu le Gouvernement de „ Concarneau.

„ IV. D'avoir pris des Ecrits de diverſes perſonnes portant engagemens dans mes interêts.

„ ſes

*L'Auteur des Mémoires de Mr. d'Artagnan dit dans une cheminée.

1661. Quant au premier Chef, il répond † que ce prétendu Crime d'Etat consiste en un commencement de Projet qui à la verité lui a été réprésenté & qu'il a reconnu écrit de sa main, mais tout plein de ratures en forme de brouillon & minute * imparfaite, qu'il y avoit quatre ans qu'il n'avoit vu, lors qu'on le lui représenta : qu'il n'en prit la lecture qu'en courant, & que la surprise où il se trouva à la vuë d'une Pièce qu'il croyoit brulée, lui troubla tellement l'imagination, qu'à peine la mémoire lui en est démeurée : qu'il ne put obtenir ni plume, ni papier, ni encre pour faire des Notes ni de cette affaire ni de tout le reste de ce qui lui a été présenté, non plus que des Faits sur lesquels on l'a interrogé, ou des Témoins qui lui ont été confrontez.

Il suplie ensuite ceux qui pourront voir ses Mémoires d'être persuadez, en prenant Dieu à témoin, qu'une de ses plus grandes douleurs est de ne pouvoir se défendre sans parler du Cardinal Mazarin, pour faire voir à ceux qui croïoient qu'il lui devoit tout, ce que ce Ministre devoit au contraire à ses services. Il est vrai qu'il n'auroit peut-être pas été Surintendant sans lui; mais il proteste qu'il voudroit n'avoir jamais eu cette Charge. Il ajoûte qu'outre tout ce qu'il a fait pour lui à sa sortie du Royaume, (qu'il a tû tant par modestie que pour ne pas attirer sa haine, aiant assez d'experience qu'il n'ai-

† *Défenses de M. Fouquet sur tous les points de son Procès, Tom. II. pag. 6. & suiv.*

* *L'Extrait en est ci après.*

n'aimoit pas qu'on crût qu'il pût avoir des obligations si considérables à personne :) sans les autres choses qu'il a encore faites depuis son retour *, il auroit peut être eu assez de peine à demeurer Ministre. Il raporte en cet endroit avec beaucoup de moderation les sujets de plainte qu'il avoit contre ce Ministre, dont il n'avoit fait qu'exécuter les ordres, & qui malgré tout cela avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le perdre. Il vient ensuite au détail du Projet qui faisoit le seul Crime dont il y eût preuve contre lui. Il portoit en substance:

Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin.

Que l'esprit du Cardinal étoit naturellement susceptible de toutes défiances & jalousies, particulièrement contre ceux qui étoient dans l'emploi & qui avoient aquis des amis & de la réputation. Les avis qui lui avoient été donnez de la mauvaise volonté de ce Ministre & du libre accès qu'avoient auprès de lui tous ceux qui vouloient calomnier l'Accusé & lui porter des Mémoires à son préjudice: les soins qu'il prenoit de desunir le Surintendant d'avec les Ministres & autres Personnes considérables, faisant naître des inimitiez entr'eux & les cultivant avec aplication, même dans sa Famille, entre ses Frères & lui : les mauvais raports que Mazarin faisoit au Roi de sa conduite, dissimulant à Sa Majesté la vérité des services qu'il rendoit : les mauvaises affaires

** Le Cardinal Mazarin avoit eu besoin du Surintendant, pour liquider avant sa mort les comptes de plusieurs sommes considerables qu'il avoit maniées des deniers du Roi, & pour lesquelles ses Heritiers auroient pu être recherchez; c'est pourquoi il ménagea alors Mr. Fouquet, & le fit, comme on a vu, un de ses Exécuteurs Testamentaires.*

1661. res où il engageoit l'Abbé Fouquet & lui, pour leur susciter des Ennemis & puis les abandonner sans protection. Qu'il connoissoit d'ailleurs par plusieurs experiences, & pour l'avoir su de la propre bouche du Cardinal, que la timidité seule l'avoit empêché de pousser les personnes qu'il ne croyoit pas pouvoir accabler tout-à-fait, dans l'apréhension que, s'ils échapoient, ils n'en eussent un jour du ressentiment.

Projet de Mr. Fouquet au cas qu'il fût arrêté.

Il expliquoit donc que si on le faisoit arrêter prisonnier, sa Mère, sa Femme, & ses Proches auroient soin de faire quelques diligences pour obtenir un Valet de Chambre, un Cuisinier & un Médecin auprès de lui. Que si le Cardinal en demeuroit là, il ne faloit rien faire davantage : même que si le Parlement vouloit faire quelques instances en sa faveur, comme aiant l'honneur d'être du Corps *, il faloit le laisser faire, pour ne paroître pas tout-à-fait abandonné : qu'il faloit empêcher qu'il n'insistât avec chaleur, de peur d'aigrir le Cardinal, & de l'exciter à faire pis. Il prioit sa Femme de se retirer dans un Couvent & de donner ordre aux affaires de sa Famille : de se servir pour Conseil dans ses affaires de quelques Amis † qu'il nomme, comme fort capables de l'assister : que sa Fille devoit aller à Calais avec son Mari, & le Comte de Charost être prié de s'y tenir, de ne rien faire, & de mettre seulement sa Place en bon état. Ensuite il nommoit les personnes de considéra-

* *Il ne s'étoit pas encore défait de sa Charge de Procureur Général lorsqu'il dressa ce Mémoire.*

† *Mrs. de Maupeau, de Harlai, Miron, Jannart, & Chanut.*

dération qui lui avoient paru assez de ses amis, & qui avoient promis de lui faire plaisir dans l'occasion, soit qu'ils lui eussent de l'obligation ou non: entr'autres MM. de la Rochefoucaut & de Marsillac : de Crequi, Gouverneur de Bethune, de Bar & de Mondejeu, Gouverneurs d'Amiens & d'Arras, amis de Mr. de Charost : le Marêchal Fabert & le Comte d'Estrades, qui lui avoient donné des paroles d'amitié fort précises. Il expliquoit qu'il pourroit disposer de l'Ile-Dieu, du Mont Saint Michel, & de Tombelaine, qu'il disoit pouvoir être un lieu de grande utilité pour les raisons & pour l'usage qu'il devoit expliquer plus bas. Il disoit que l'on devoit tenir Concarneau en bon état : qu'il estimoit des-Landes, qui en étoit Commandant, fort fidèle, capable & affectionné: que ses amis particuliers pourroient mettre quelques hommes daus Belle-Ile: qu'il faloit être sur ses gardes à l'égard du Marêchal de la Meilleraye, quoi qu'il lui eût donné des paroles positives d'amitié : que Gourville & Langlade étoient agissans & très capables de servir, lui aiant beaucoup d'obligation. 1661.

Toutes ces choses demeurant en cet état, il prétendoit qu'il ne fût rien fait, si on ne le vouloit point oprimer, & si on se contentoit de le tenir en prison & de lui ôter ses Emplois. Mais si on passoit plus avant, & que l'on commençât à faire des procédures contre lui, en ce cas il prioit ces Messieurs de s'emploier: que Madame du Plessis-Bellièvre, qui étoit de ses amies intimes, en

Intention qu'il dit avoir eu en le formant.

1661. en qui il avoit toute confiance, & à qui la plûpart des perſonnes ſuſdites avoient fait connoître les intentions qu'elles avoient de le ſervir, les convieroit de le lui témoigner en cette occaſion, & les engageroit, s'il ſe pouvoit, d'écrire & de parler en ſa faveur au Cardinal: de lui répondre pour lui de toutes choſes: & que ſe joignant tous enſemble, il étoit impoſſible que cela ne fît une grande impreſſion ſur ſon eſprit, & ne le rendît moins hardi à entreprendre une violence. Que ſi, nonobſtant toutes ſes prières, il paſſoit outre, il faloit faire apréhender les ſuites: que pour cet effet on pourroit écrire quelque Manifeſte & le débiter, exciter les Parlemens ſur diverſes occaſions qui ne ſe préſentent que trop: que ſes Frères chercheroient des raiſons d'Aſſemblées, de Sinodes, & autres affaires du Clergé: parce que ſi on avoit pluſieurs affaires ſur les bras, on ne feroit pas ſi hardi à pouſſer une telle violence.

Que le Sieur Guinant pourroit avoir quelques Vaiſſeaux, pourroit les armer & s'en ſervir, pour faire crier; qu'il faloit voir même ſi on pourroit enlever quelqu'un des ennemis les plus déclarez contre lui, ſoit Mr. le Tellier, ou autres. Qu'il faloit mettre des Matelots ou Soldats étrangers dans les Vaiſſeaux qui étoient à lui: qu'il faloit cultiver Mr. de Neufcheze, à qui il diſoit avoir donné l'argent pour acheter la Charge de Vice-Amiral, & qui lui avoit donné des paroles formelles d'amitié; en ſorte que ſi l'on envoïoit des Vaiſſeaux du Roi à Belle-Ile, il ne preſſât pas la Place, &

& y laissât entrer du secours. Et qu'enfin il faloit faire toutes les choses que l'on pourroit pour venir à un bon accommodement, d'autant plus qu'on ne demanderoit que la liberté d'un homme qui donneroit caution de ne point faire de mal. Qu'il faloit que ses amis fussent avertis de prendre créance en ce que diroit Me. du Plessis-Bellièvre, comme en ce qu'il diroit lui même, étant assûré de son affection & fidelité, & qu'elle avoit connoissance de toutes choses. Il prioit aussi le Premier Président, comme l'aiant servi utilement dans sa Charge, de s'emploïer auprès du Cardinal Mazarin en sa faveur, & d'y faire de grans éforts, en sorte qu'il témoignât qu'on lui feroit déplaisir de le refuser. 1661

Autres circonstances du Project trouvé dans les Papiers de Mr. Fouquet.

Voilà à peu près quelle étoit la teneur de cet Ecrit, sur lequel il faut encore observer diverses circonstances : savoir qu'il paroissoit de deux encres, & écrit à deux fois; environ la moitié, dans laquelle il n'y avoit rien de mal, en un tems, & le reste en un autre: que dans cette première moitié il y avoit le nom de Ham, qui étoit éfacé, & qu'au dessus étoit rétabli de sa main Belle-Ile qui fut aquise depuis : que plusieurs Articles, où l'affection de son Frère l'Abbé étoit expliquée, étoient éfacez, ce qui prouve que le commencement étoit écrit en 1657. parce qu'ils s'étoient brouillez ensemble à la fin de 1658. Que dans la première page il y avoit des Chifres raturez, & au dessus écrit *Mr. le Cardinal*, & dans la seconde d'autres, au-dessus desquels étoit rétabli *le Rôi & la Reine*. Que la première feuille de cet Ecrit ne lui

1661. a point été réprésentée, pour y reconnoître les mots qui y étoient de ſa main, *en cas d'oppreſſion ſeulement.* Que le Procès Verbal ni l'Inventaire de S. Mandé ne portoient point en quel lieu de ſon grand Cabinet il avoit été trouvé, Meſſieurs Poncet & Foucaut lui aiant dit verbalement, que c'étoit ſur une Table en vuë (ce qui l'étonna fort croïant l'avoir brûlé il y avoit pluſieurs années, & ne ſachant qu'en penſer, parce qu'il n'avoit alors aucune connoiſſance de la défectuoſité des Scellez & Inventaires, qu'il ſe perſuadoit être en bonne forme;) mais que par la lecture qu'il en avoit faite depuis, il avoit vu qu'il n'en étoit fait aucune mention. C'étoit néanmoins une circonſtance bien eſſentielle, à charge ou décharge, d'expliquer s'il étoit dans une Envelope ou Paquet cacheté, ou non; s'il étoit dans une Caſſette, Cofre ou Tiroir, ou dans une Cache bien ſecrète *; quels autres papiers importans étoient au même lieu, ou s'il étoit ſeul: qui ſont toutes lumières ſervant à confirmer ou infirmer la choſe, & ſavoir ſi c'étoit un deſſein formé ou non, ſubſiſtant ou non, & quelles précautions il avoit priſes pour faire qu'on s'en pût ſervir.

Obſervations de l'Accuſé ſur ce premier Chef.

Après ces Obſervations générales pour détruire ce Chef, qui eſt le principal du Procès,

* *J'ai remarqué ci-devant que l'Auteur qui a écrit ſous le nom de Mr. d'Artagnan, raporte que ce Papier fut trouvé dans une Cheminée, mais une perſonne qui vit encore & qui étoit de ce tems-la, m'a aſſuré qu'il avoit été mis après coup dans un Sac de papiers inutiles, où on l'avoit fait trouver à deſſein, & que ce fut ſur cela principalement qu'on ſe ſaiſit de la perſonne de Mr. Fouquet.*

cès, il ſemble, dit Mr. Fouquet, que le nom du Roi n'étant point en tout ce Diſcours, où il s'agit ſeulement de repouſſer la violence faite injuſtement par un homme qui n'étoit point le Maître légitime, contre un Sujet du Roi qui l'avoit bien ſervi, & ne cherchant aucun ſecours chez les Ennemis de l'Etat, où il étoit facile d'en trouver, lorſque ce Papier fut écrit; il ſemble, dit-il, que ce ne ſeroit pas un Crime d'avoir exécuté la plus grande partie du contenu en ce Projet, & d'avoir garenti ſa vie en faiſant peur au Cardinal par ce moïen; puiſque toute voïe de ſe ſauver d'une pareille injuſtice eſt naturelle & doit en quelque façon recevoir excuſe. A plus forte raiſon, s'il avoit, comme il le dit lui-même, ſeulement donné les ordres, & concerté avec les perſonnes dénommées audit Ecrit: qu'il l'eût mis en lieu ſûr, & diſpoſé toutes choſes dans l'intention de l'exécuter, en cas qu'il fût opprimé; dequoi l'exécution ne s'étant pas enſuivie, l'Etat ni le Peuple n'en aiant rien ſouffert, & le Cardinal même n'en aiant pas eu la peur; il ſemble que cela auroit peine à paſſer pour un Crime. Enfin ce deſſein n'aiant été ni formé ni réſolu, s'il avoit écrit au net un Projet entier de toutes les penſées qui lui pouvoient venir, & de tous les moïens qu'il avoit, ou qu'il ſe pouvoit procurer, en cas de perte inévitable, afin de les examiner & de prendre ſur cela ſa réſolution; il eſt évident, ajoûte-t-il dans le même endroit, que ce ne ſeroit plus rien, puiſque c'eſt une Maxime conſtante dans le Droit & par l'uſage du Roïaume,

1661.

1661. me, * *qu'une penſée ne ſe punit point.* Or de quelle autre penſée cette Loi peut-elle s'entendre que d'une penſée connuë ou par diſcours ou par écrit? puiſque celle qui ne ſeroit jamais ſortie de la bouche ou de la plume de celui qui l'auroit conçuë, ſeroit auſſi obſcure que ſi elle n'étoit point du tout, & que par conſéquent elle ne pourroit être miſe en queſtion, ni le cas porté devant le Juge.

Mais ſi ce Projet n'a pas été mis au net, s'il n'a jamais été achevé d'écrire, ſi jamais on n'en a fait de copie, ſi le Chifre ſous lequel les noms devoient être cachez, en cas qu'on l'eût mis au net, n'a été que commencé, & qu'il ſe ſoit paſſé pluſieurs années depuis; ſi même ces commencemens de Projet n'ont pas été ſerrez ni enfermez, & qu'il ſoit viſible que le tout a été tellement abandonné qu'il a été oublié, étant ſi bien ſorti de ſa mémoire, qu'il ne s'en ſouvenoit plus: s'il eſt prouvé qu'il ait pris une autre réſolution toute contraire: s'il s'eſt ôté à lui-même volontairement, ſans aucune con-

* *Cogitationis pœnam nemo patitur.* L. 18. ff. de Pœn & L. *Quiſquis* C. ad Leg. Jul. Majeſt. *Car quand il eſt dit* eâdem ſeveritate voluntatem ſceleris, quâ effectum puniri: *cela doit être raporté & apliqué à l'eſpèce de la même Loi, laquelle parle de celui* qui cum ſceleſtam inierit factionem, aut factionis ipſius inierit ſacramentum, vel dederit. *Car alors la volonté aiant été ſuivie de quelque execution, par une Conjuration concluë & engagée par ſerment avec d'autres perſonnes, c'eſt le cas auquel elle peut être recherchée & punie. Mais lors qu'elle eſt demeurée aux termes d'une ſimple & nuë dilibération intérieure, elle ne* tombe point ſous la Cenſure de la Juſtice, *& la Gloſe* in verb. eadem *dit: que la volonté n'eſt point criminelle* niſi ad actum devenerit, *& qu'elle ſe ſoit manifeſtée par quelqu'action exterieure.* Toute cette Remarque eſt de Mr. Fouquet.

contrainte ni utilité, tous les moïens de 1661.
l'exécuter, seulement de peur d'être tenté une autre fois d'y penser, & qu'il ait détruit tout ce qui est porté par cet Ecrit, en donnant des ordres directement oposez à chacun des Articles; que peut-on conclure autre chose, (c'est sa dernière réfléxion,) sinon qu'un homme qui voit sa perte résoluë, qui a des moïens en grand nombre pour s'en garentir, & ne veut pas s'en servir, aimant mieux se remettre à la discrétion de ses ennemis, que de faire pour sa propre conservation aucune chose qui pût déplaire au Roi; s'il a été digne de blâme dans ce premier mouvement, il est assurément, dans la suite, plûtôt digne de louange & de récompense?

L'Accusé s'attache ensuite à prouver que la chose va de la manière qu'il vient de dire, & qu'il n'y a aucun des Faits ci-devant alléguez qui ne soit véritable & bien justifié. Je n'en raporterai pas davantage pour ne pas trop grossir ce Volume.

Quant au second Chef, qui regarde Belle-Ile, il répond en un mot qui est sans réplique, par la lecture du Brevet du Roi, lequel porte: „ que le Roi desirant que cette „ Place fût entre les mains d'une personne „ dont la fidélité lui fût connuë, lui permit „ d'en traiter à tel prix qu'il vouloit: d'en „ jouïr comme faisoient les précédens Seigneurs, d'y faire travailler aux Fortifications & autres Ouvrages: y mettre du Canon & des munitions de toutes sortes, & „ telle Garnison & Officiers qu'il voudroit. De plus qu'il y avoit Lettres Patentes du

Réponse au second Chef.

1661. 20. Janvier 1660, vérifiées à la Chambre des Comptes de Nantes, le 2. Mars de la même année, portant non seulement la permission, mais une charge de travailler aux Réparations, Fortifications, Ouvertures de Port, & autres choses nécessaires, moïennant certains Privilèges accordez aux Habitans.

Réponse au troisième Chef.

Pour ce qui est du Troisième, qui regarde le Gouvernement de Concarneau, il dit, que les Provisions signées & scellées au nom de son Frère, du Gouvernement de cette Place peu importante, dont étoit auparavant pourvu Mr. de Chalain Président en Bretagne, & son Fils reçu en survivance, l'un & l'autre de Robe & ses proches Parens, sont une bonne Réponse à cet Article.

Réponse au quatrième.

Le Quatrième enfin, est pour trois Ecrits trouvez entre ses Papiers, portant certains engagemens en différentes expressions, lesdits Papiers signez *Montatelon*, *Maridor*, & *Des-Landes*. Il répond que le premier n'est point en son nom, mais au nom d'une tierce personne, par lequel il promet de ne remettre la Place de Belle-Ile que par ses Ordres, &c. On peut voir dans les Défenses du Sieur Fouquet les autres choses qu'il répond à ces trois Articles, qui dans le fond ne sont pas fort importans. Je ne dirai rien non plus des Malversations dont il fut accusé au fait des Finances: cela nous méneroit trop loin. J'ajoûterai seulement les moïens qu'il allégua pour décliner la Jurisdiction de la Chambre de Justice, n'aiant produit ses Défenses, que comme des Répon-

ponses qu'il allégueroit, s'il étoit devant ses Juges naturels. 1661.

Moïens qu'il allégua pour décliner la Jurisdiction de la Chambre de Justice.

„ Le I. est son Privilège, de ne pouvoir „ être poursuivi criminellement qu'au Par- „ lement. les Chambres assemblées, lequel „ Privilège n'a pas été révoqué par l'Edit „ d'Etablissement de la Chambre, les pa- „ roles générales ne dérogeant jamais à un „ Privilège particulier.

„ Le II. les Clauses de sa Commission de „ Surintendant, qui portoient qu'il ne pour- „ roit être recherché ni poursuivi devant „ aucun Juge pour l'administration des Fi- „ nances, & qu'il en rendroit raison seu- „ lement à la personne du Roi : second „ Privilège, qui n'a pareillement point été „ révoqué par le même Edit.

„ Le III. parce que l'Edit ne parle que „ des Officiers comptables, leurs Commis, „ & non point des Surintendans, lesquels „ n'y peuvent être compris, non plus que „ les Premiers Ministres, Chanceliers, Gar- „ des des Sceaux, Secretaires d'Etat, Grans- „ Maîtres de la Maison du Roi, Grans „ Maîtres de l'Artillerie, Premiers Gentils- „ hommes de la Chambre, Généraux d'Ar- „ mée & autres Ordonnateurs des Deniers „ du Roi, qui sont personnes d'une quali- „ té assez considérable pour avoir été expri- „ mées dans ledit Edit, si ce n'est que l'on „ ait voulu surprendre le Parlement, & les „ Compagnies qui l'ont vérifié, afin qu'el- „ les ne connussent pas ce qu'elles fai- „ soient.

„ Le IV. que s'étant rendu opposant à „ cet Edit, & à la Vérification d'icelui au

1661. „ Parlement, auſſi-tôt qu'il lui a été libre „ de le faire; ladite Oppoſition & Demande „ en Interpretation, pour ce qui le concerne, „ ne peut être traitée ailleurs.

„ Le V. que ſes Parties étant de la Chambre, ou leurs Parens en nombre ſufiſant „ pour en évoquer, ſi elle étoit Juge; elle ne „ le peut être.

„ Le VI. que le prétendu Crime d'Etat „ étant notoirement de la Juriſdiction du „ Parlement, & de plus commis lorſque ledit Fouquet étoit encore Procureur Général, comme avant qu'il y eût une Chambre établie & faiſant le Principal de ſon „ Procès, le ſurplus ne peut être conſideré „ que comme Acceſſoire & Incident qui doit „ ſuivre le Principal, & être jugé au même „ lieu &c.

Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute.

Enfin comme l'Auteur des Mémoires publiez ſous le nom de Mr. d'Artagnan, raporte qu'au commencement du Procès, dont je viens de parler, il courut des Billets ſcandaleux attribuez au Sieur Fouquet, où il perdoit de réputation quantité de perſonnes d'honneur; je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'il dit pour ſa juſtification ſur cet Article. Voici ſes propes * termes: „ ce que je ne puis diſſimuler, dit-il, c'eſt „ l'horreur des outrages que mes ennemis „ ont vomis contre mon honneur au moment que j'ai été arrêté, aiant méchamment, & par un Complot qui ne peut avoir „ été concerté qu'avec les Démons les plus „ enragez, ſupoſé des Lettres ſcandaleuſes,

* *Ceci eſt tiré de* l'Inventaire des Pièces baillées à la Chambre de Juſtice par N. Fouquet, *Tom. VIII. p. 94.*

„ ses, que les plus perduës de toutes les 1661.
„ Femmes publiques ne voudroient pas a-
„ voir écrites ni pensées, & d'avoir eu l'é-
„ fronterie de les publier sous des noms de
„ personnes de qualité, qu'on a voulu diffa-
„ mer par là, & me rendre odieux au Roi
„ & au Public, encore que le tout fût ca-
„ lomnieusement forgé dans la Boutique de
„ ces abominables Forgerons, qui n'évite-
„ ront jamais le châtiment de leurs méchan-
„ cetez, puis qu'elles sont si détestables, qu'el-
„ les ne sauroient être sufisamment vengées,
„ que par l'Enfer même qui les a produites
„ &c. On a eu l'impudence de dire que ces
„ Lettres dissoluës avoient été trouvées
„ sous mes Scellez; & ceux qui les avoient
„ mises dans leurs poches en sortant de
„ leurs propres maisons, ont feint de les
„ avoir trouvées dans les miennes avec
„ d'autres Papiers dont ils s'étoient saisis:
„ ils y ont mêlé le nom des Personnes qui
„ pouvoient animer le Roi contre moi; &
„ pendant que j'étois rigoureusement dete-
„ nu, & sans commerce, on distribuoit par
„ tout le Roïaume les Copies de ces infa-
„ mes Compositions d'un infame Auteur,
„ &c.

„ L'on n'a pas voulu me permettre d'in-
„ former des Papiers que l'on a supposez ma-
„ licieusement entre les miens: les Coupa-
„ bles ont eu recours à l'Autôrité du Roi,
„ pour les mettre à couvert d'une recher-
„ che qu'ils ont eu raison de craindre; & il
„ ne me reste pas de voïe humaine pour fai-
„ re connoître la vérité. * Mais je prie le

 „ Dieu

* *A côté de cet Article, est une Apostille en ces termes: En*

1661. „ Dieu Vivant, en la présence dequel j'ai „ dicté & signé ceci, de me perdre sans miséricorde, si ces infames Lettres qu'on „ a fait courir par le monde, ne sont des „ Pièces méchamment & calomnieusement „ fabriquées par mes Ennemis, lesquelles „ n'ont jamais été du nombre de mes Papiers; & je conjure en même tems la „ Justice Divine de rendre cette vérité si „ connuë & si manifeste, que le Roi puisse „ aprendre l'indigne trahison qu'on a faite, „ non seulement à moi, mais à Sa Majesté, „ & les honteux artifices dont on s'est servi, pour surprendre sa bonté, & pour l'animer à ma perte.

On a peine à comprendre comment l'Auteur des Mémoires dont j'ai parlé, a pu ignorer cette circonstance, puisqu'elle s'est passée, comme l'on voit, en présence de Mr. d'Artagnan. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que Mr. Fouquet répondit à tous les points de ses Accusations, on trouva qu'il le faisoit si pertinemment, qu'un Maître des Requêtes, qui étoit un de ses Juges, entreprit sa Justification & fit revenir tous les autres du Jugement qu'ils avoient déja porté. Cependant comme il n'étoit pas facile de le justifier entièrement, devant un Tribunal où la suprème Puissance est la suprème Loi, il fut enfin condamné, comme nous le dirons dans la suite, mais il se passa plus de trois ans sans que le Procès pût être jugé.

J'ai

En écrivant ceci, j'en ai juré sur les SS. Evangiles de Dieu, en présence de mon Conseil, & de Mr. d'Artagnan, signé Fouquet.

J'ai dit que Colbert avoit été choisi pour gouverner les Finances. C'étoit un homme d'ordre, d'un génie actif, propre à avoir de grandes vuës, & d'une fermeté à ne point accorder de Grace qui fût contraire au bien public. Sous ce nouveau Ministre les choses changèrent de face : les Fermes furent publiées & données pour ce qu'elles valoient : les Gratifications suprimées ou réduites : les Gages des Officiers fixez sur le pié de la Finance, & les Charges de Maniemens, du moins les plus considérables, furent exercées par des Commis en la place des Officiers, qui, se voïant pourvus en Titres, s'imaginoient en avoir un pour piller & voler impunément dans ces tems de desordre & de confusion. Un changement si promt parut un enchantement, tant on le croïoit difficile; & par raport au tems passé, on avoit peine à croire qu'on ne fût pas dans un autre Etat. Le Roi se vit dans l'opulence, & bien loin d'être redevable aux Traitans & aux Financiers, ils lui devoient des sommes immenses, tant des vols qu'ils lui avoient faits dans l'adjudication des Traitez & des Fermes, que des remises excessives qu'ils en avoient tirées par surprise & par fraude. Leurs richesses prodigieuses, les superbes Palais qu'ils avoient élevez, la somptuosité de leurs meubles, la délicatesse & la profusion de leur table, tant d'autres monumens de leur orgueil & de leur luxe, étoient des témoins plus que suffisans pour convaincre ces Gens-la, nez la plûpart sans bien, de malversation & de vol.

1661.

Caractère de Mr. Colbert.

Bon ordre qu'il rétablit dans les Finances.

La

1661. La Chambre de Justice procéda rigoureusement contr'eux, & contre tous ceux qui devinrent suspects par leurs richesses, de quelque manière qu'elles fussent acquises. Les prisons furent remplies de Criminels & d'Innocens : il parut qu'on en vouloit aux biens de tout le monde. Colbert, persuadé que le Roi en étoit Maître absolu, aussi bien que de la vie de ses Sujets, le fit aller un jour au Parlement pour en même tems se déclarer quitte & le premier Créancier de tous ceux qui lui devoient. Le Parlement n'eut point la liberté d'examiner ses Edits. Il fut dit que desormais il commenceroit par vérifier ceux que le Roi lui enverroit, & qu'après cela il pourroit faire ses Remontrances, ce qui dans la suite lui fut encore retranché. On peut s'imaginer quelle fut la tristesse, la crainte, & l'abattement répandus alors dans le Public, à la vuë de ces recherches & de ces violences. Voilà l'Epoque fameuse de cette Autôrité sans bornes du Roi, inouïe jusqu'à ce Siècle, qui après avoir été cause de grans biens & de grans maux, est parvenuë à un tel excès, qu'elle est devenuë à charge à elle-même. On peut donc dire, avec l'Auteur des Mémoires que je cite, que l'esprit du Règne dont j'écris l'Histoire, a été, du côté de la Cour, un dessein continuel de relever l'Autôrité Roïale jusqu'à la rendre Despotique ; & du côté des Peuples, une patience & une soûmission parfaite, si l'on en excepte quelques Particuliers pendant la Régence.

Autôrité du Roi sans bornes.

Mémoires de M. L. M.D.L.F.

Le Roi, à cette jalousie de son Autôrité, joignit la jalousie du Gouvernement. Il eut peur,

peur, fur toutes chofes, parce qu'il avoit été 1661.
gouverné, qu'on ne crût qu'il l'étoit encore; & par là fes trois Miniftres, le Tellier, Colbert, & de Lionne, en lui difant toûjours qu'il faifoit tout & qu'il étoit le Maître, éloignèrent de lui & ceux qui l'avoient bien fervi, & ceux qui étoient capables de le bien fervir encore. Ils le réduifirent, comme il ne parloit qu'à eux, foit à faire tout ce que chacun d'eux vouloit, en accordant tantôt une chofe à l'un, & tantôt une autre chofe à l'autre; foit à faire tout ce qu'ils vouloient tous trois, quand il leur plaifoit de s'accorder. On ne parla plus aux Marêchaux de Villeroi, de Gramont & de Clairembaut, ni à Mr. de Turenne, auxquels Mr. le Cardinal avoit accoûtumé de communiquer les affaires importantes. Monfieur, jeune & beau, & qui ne fongeoit qu'à fes plaifirs, ne fut compté pour rien: la Reine-Mère elle-même n'eut bientôt plus de part aux affaires: le Roi vécut féchement avec elle, & elle fe repentit fouvent d'avoir confenti à la perte de Fouquet. Pour Mr. le Prince, qui étoit depuis rentré en grace & avoit beaucoup de chofes à expier, il n'ofa pas dire le moindre mot, porté d'ailleurs par fon naturel à une foupleffe exceffive pour la Cour. Cette foûmiffion des premières têtes de l'Etat, attira, comme on peut penfer, celle de tout le refte des fujets; & l'habitude à l'efclavage ne faifant qu'augmenter, il parvint enfin au même excès que l'Autôrité.

Efets que produit la Chambre de Juftice.

L'érection de cette Chambre de Juftice attira à Colbert la haine publique: les Peuples,

1661. ples, envers qui il commençoit à se montrer dur, lui imputoient tous les maux qu'on faisoit, & regretoient Fouquet, sous qui il leur sembloit qu'ils avoient été plus heureux. On accusoit le Roi de manquer de bonne foi, en ruinant des gens dont la bourse lui avoit été si utile au besoin, & en païant ses dettes par des Taxes excessives. Colbert l'avoit prévu & alloit toûjours son train. Distinguant, comme il dit, ce qui avoit été fait pendant la Minorité du Roi, de ce que le Roi auroit pu faire lui-même : il faisoit rendre compte avec la dernière severité à ceux qui avoient gouverné les Finances pendant la Régence. En quoi il semble qu'il n'avoit pas tout le tort, puisque, comme il dit encore, *le Roi ne doit pas être de pire condition qu'un Particulier, qui se relève quand il veut de ce que son Tuteur a fait contre ses intérêts.* A l'égard de la mauvaise foi dont on accusoit le Roi, il avouoit que c'est un vice dont un Prince ne doit jamais se rendre coupable, parce qu'il se prive par là des secours dont il peut avoir un extrême besoin. Qu'un Roi qui dans un tems fait un plus grand amas d'argent que celui qui roule dans son Etat, altère lui-même son revenu par l'impuissance où il met ses peuples de le païer. Qu'il doit ménager ses affaires comme un bon Père de famille, & ne pas donner un gain si excessif aux Partisans, que ses peuples en soient ruinez. Qu'autrement c'est un juste sujet de taxer les Gens d'affaires, au lieu que quand leur gain est médiocre, on les laisse jouïr en paix du fruit de leur travail. Que le tems d'une Mino-

Minorité étant toûjours fâcheux, il eſt impoſſible que les Coffres du Prince ne ſoient chargez de beaucoup de dettes ; qu'ainſi bien loin qu'il y ait de la mauvaiſe foi à s'aquitter alors par la voïe de recherche, il n'y a pas au contraire de moïen plus doux & qui faſſe moins crier. En quoi il ſemble accuſer de mauvaiſe foi le Prince, qui, aiant ſouffert lui même les malverſations des Gens d'affaires, & qui s'en étant ſervi au beſoin, les rechercheroit après cela avec rigueur quand ils ne lui ſeroient plus utiles. Ce ſeroit effectivement le moïen de ne trouver plus perſonne qui voulût le ſecourir dans ſes néceſſitez. 1661.

Je reviens au Surintendant, à qui on faiſoit toûjours le procès avec beaucoup de chaleur. Plus le peuple le plaignoit & ſouhaitoit qu'il pût ſe juſtifier, plus Colbert s'efforçoit de le perdre & de le faire même condamner à la mort. Le Tellier, quoi que ſon Ennemi capital, ne voulut agir ni directement ni indirectement contre lui. Il commençoit à entrer en jalouſie de la bonne volonté que le Roi témoignoit à Colbert, & l'on faiſoit paſſer pour une injuſtice le traitement que ce Miniſtre faiſoit au Surintendant. Il s'y paſſoit effectivement des choſes criantes, & qui faiſoient bien voir qu'on vouloit ſa perte à quelque prix que ce fût. A peine avoit il pu trouver un Avocat qui oſât prendre ſa défenſe, & il n'y avoit preſque point de Commiſſaires qui ne le condamnaſſent déja à la mort. Cette nouvelle réjouïſſoit le Miniſtre, qui avoit la foibleſſe de croire qu'il ne ſeroit jamais en ſûreté

Jugement rendu contre Mr. Fouquet.

qu'il

1661. qu'il n'eût mis cette Tête à bas. Il n'en alla pourtant pas ainsi. Après une infinité d'Interrogatoires, Fouquet fut jugé & condamné à un Bannissement perpetuel. Le Ministre, surpris de ce jugement, auquel il ne s'attendoit pas, remontra au Roi que Fouquet aiant connoissance de toutes les affaires du Roïaume, il n'y auroit pas de sûreté à le laisser dans les Païs étrangers, & que de crainte qu'il n'en abusât, Sa Majesté devoit changer sa peine en une Prison perpetuelle. Ce conseil fut aprouvé & suivi. Fouquet fut conduit au Château de Moret, à deux lieuës au dessus de Fontainebleau, & de là transferé dans la Citadelle de Pignerol.

Naissance de Mr. le Daufin.

Depuis le Mariage du Roi, le Roïaume jouïssoit d'une profonde Paix, & n'avoit rien à desirer que d'heureux fruits de ce Mariage. Le Ciel, favorable aux vœux de la France, lui accorda de bonne heure un Prince, dont la naissance acheva de mettre le comble à l'attente publique. Ce fut le 1. de Novembre que nâquit à Fontainebleau Mr. le Daufin. La joïe fut universelle par tout le Roïaume, & le même jour on chanta un *Te Deum* dans l'Eglise de Nôtre Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de ce premier & heureux fruit de l'Auguste Alliance de Leurs Majestez. Toutes les Cours Souveraines & le Corps de ville y assistèrent, & le soir on tira un magnifique Feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, au bruit des Tambours & au son des Trompettes. La joïe publique éclata dans les autres quartiers par les illuminations & les feux que l'on alluma dans toutes les ruës. Le

Le Roi continuoit de s'appliquer aux affaires; mais quelqu'assiduité qu'il y aportât, il ne laissoit pas de donner aussi une partie de son tems aux plaisirs. Ce ne furent depuis son Mariage que réjouïssances, Festins, Balets, Courses de bagues, Carousels, tous Passe-tems qu'une ingenieuse & opulente oisiveté a inventez pour divertir les Rois, & pour briller aux yeux du peuple, qui aime le spectacle & qui ne juge de leur puissance que par ces aparences de Grandeur. Jamais Prince n'a mieux entendu que Louïs XIV. cette pompe de bienséance qui fait honneur au Trône quand on ne la pousse pas trop loin, & qui relève l'éclat de la Roïauté quand on n'en fait pas une occupation. Mais ces plaisirs d'éclat n'étoient pas pour lui les plus touchans. Il avoit le cœur tendre, & il lui faloit une Passion pour l'amuser.

1661.

Divertissemens de la Cour.

J'ai dit, il n'y a pas long-tems, qu'il avoit fait une Maîtresse; ce fut Mademoiselle de la Valière * qui n'avoit rien de recommandable du côté de la beauté, mais dont l'esprit, rempli de mille charmes, joint avec une belle ame, éloignée de toute dissimulation & de tout intérêt, la faisoit préferer à bien d'autres. Le hazard fut pourtant ce qui en decida. La Connêtable Colonne étoit partie, & cette séparation ne s'étoit pas faite sans verser beaucoup de larmes de part & d'autre. Le Roi l'avoit conduite à son Carosse en cet état, & en y montant, l'ame outrée de douleur & de dépit, elle avoit dit à son

Amours du Roi & de Mademoiselle de la Valière.

* *Louïse Françoise de la Baume le Blanc de la Valière, Duchesse de Vaujour, &c.*

1661. à ſon Amant qui lui paroiſſoit plus mort que vif: *Vous pleurez, vous êtes Roi, vous m'aimez; cependant je ſuis malheureuſe & je pars.* Paroles remarquables & pleines d'un grand ſens! qu'un fameux Poëte * de nos jours, pour juſtifier la foibleſſe du Roi en cette occaſion, a apliquées à un ſujet pareil en les mettant dans la bouche d'une grande Reine. Ce départ cauſa au Roi un chagrin mortel. Mais comme le tems vient à bout de tout & que Sa Majeſté étoit dans la fleur de ſon âge, elle s'en conſola peu à peu. La Cour étoit alors remplie de Dames qui cherchoient à prendre parti, & qui n'étoient pas inhumaines, ſi on en croit les Ecrivains de ce tems-là. L'abondance a ſes incommoditez. Au milieu de tant de Beautez, le Roi ne ſavoit en faveur de laquelle ſe déterminer. Il ſe plaignoit même quelquefois en leur préſence, que ſon cœur n'avoit plus d'occupation. Un jour qu'il étoit chez Madame, beaucoup plus chagrin qu'à l'ordinaire, le Duc de Roquelaure, l'un des hommes du Roïaume le plus agréable, s'aviſa de dire au Roi pour le divertir, que la Valière l'aimoit paſſionnément. En effet, elle avoit commencé à l'aimer la première & elle

* Racine *dans* Berenice Act. IV. Sc. V. *où cette Reine s'adreſſant à Titus qui ne pouvoit ſe réſoudre ni à la voir partir, ni à la retenir, dit:*

Vous êtes Empereur, Seigneur, & vous pleurez!

Mr. Bayle, dans ſes Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, Tom. III. *s'inſcrit en faux contre cet Adieu de la Connêtable, mais ſon autorité doit-elle l'emporter ſur le ſentiment de tout Paris, & l'Auteur des Mémoires qu'il cite, attribuez à la Connêtable, ne peut il pas avoir eu ſes raiſons pour ne point raporter ce fait?*



LOUISE FRANCOISE DE LA BAUME LE BLANC
Duchesse de la Valliere.

le avoit dit plusieurs fois à quelques-unes 1661.
de ses Amies, qu'elle auroit souhaité qu'il ne fût pas Roi. Roquelaure dit là-dessus mille choses plaisantes, & excita la curiosité du Roi. Sa Majesté, qui n'avoit jamais remarqué cette Fille, demanda qui elle étoit; & le hazard l'aiant fait passer un autre jour devant la Chambre du Roi, comme il en sortoit pour retourner encore chez Madame, *la voilà*, *Sire*, dit Roquelaure, qui la fit aprocher en même tems, en la raillant de ce qu'*elle n'en vouloit qu'à des Monarques*. Cette raillerie la jetta dans un desordre dont elle ne put se tirer. Le Roi la rassura & lui parla fort obligeamment. Cependant, comme il n'y trouva rien pour lors qui fût capable de lui plaire, il dit un jour au Comte de Guiche, que par reconnoissance il vouloit la marier à un Marquis de ses Amis; & sur ce que le Comte répondit que ce Marquis aimoit la Beauté, il est vrai, repliqua le Roi, que la Valière n'est pas belle, mais je l'embellirai par le bien que je lui ferai.

Portrait de cette fille. Où le Roi la vit pour la premiére fois.

La Valière étoit d'une taille médiocre, mais fort deliée, un peu boiteuse, blonde & blanche, marquée de petite Verole, les yeux bruns, les regards quelquefois languissans & quelquefois pleins de feu, la bouche grande & vermeille; mais ses dents n'avoient rien de beau, point de gorge, le bras plat, mais au reste d'un esprit brillant, vif, & qui avoit quelque litterature : avec cela géneréuse & sincère : bonne amie, éloignée de ce qu'on appelle Coquetterie, & plus capable que personne du monde d'un grand atta-

1661. tachement. L'Histoire * des Amours du Palais Roïal n'en fait qu'une petite Bourgeoise de Tours. Cependant je trouve † qu'elle étoit d'une Famille alliée à celle de Beauvau le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province. Je ne sai qui l'introduisit à la Cour, ni quel âge elle avoit quand elle y vint : il suffit de dire qu'elle étoit Fille d'honneur de Madame, & que ce fut chez cette Princesse que le Roi la vit & commença de l'aimer. Elle avoit seule toute la part aux fréquentes visites que le Roi rendoit à Madame, & sur lesquelles on débita tant de mauvais Contes, dans la pensée que le Roi étoit amoureux de sa Belle Sœur. Mais il est certain que ces bruits étoient mal fondez. Les assiduitez du Roi pour Madame étoient mal expliquées : il n'y alloit que pour voir sa nouvelle Maîtresse, & un jour qu'il trouva moïen de l'entretenir dans l'Anti-Chambre durant deux heures entières, il fut si satisfait de sa conversation, qu'il commença de faire par amour ce qu'il n'avoit fait jusqu'alors que par reconnoissance.

Chagrin que Madame en conçut. *Mémoires de Mr. L. M.D.L.F.*

Il est vrai que Madame, Princesse ambitieuse & coquette, avoit eu, à ce qu'on croit, quelque prétension sur le cœur du Roi; & comme on croit aisément ce que l'on souhaite, elle s'imagina que c'étoit pour elle-même que le Roi avoit de l'inclination. Quoiqu'il y ait lieu de croire qu'elle n'eût pas

* *Bussi Rabutin dans l'Histoire amoureuse des Gaules. Pag.* 336.

† *Dans le Catalogue des Ecrits de Mr. de Marolles Abbé de Ville loin. Pag.* 8.

pas voulu pousser cette affaire à bout, il est certain que la pensée lui en fit plaisir, & donna quelque inquiétude à la Reine-Mère. Ainsi quand Madame s'aperçut qu'elle avoit peu de part aux fréquentes visites du Roi, & qu'elle servoit seulement de prétexte à celles qu'il faisoit à la Valière, elle en conçut un dépit extrème. Elle ne pouvoit digerer qu'une de ses Filles d'honneur lui enlevât une Conquête qu'elle avoit regardée comme assurée, & dit à ceux * qui étoient avec elle, un jour que le Roi entretenoit la Valière dans un des coins de la Chambre: „ je ne sai si je serai long-tems le prétexte „ de tout ceci : je ne saurois voir sans honte que les gens prennent des attachemens „ si bas & si indignes, & je ne conçois pas „ comment une si grande fierté a pu si fort „ se ravaler ". Mais l'inégalité des conditions n'est jamais un obstacle à l'amour. Le Cœur des Rois est fait comme celui des autres hommes, & lors que l'amour s'en empare, il applanit toutes les difficultez & réünit les choses les plus éloignées. Le Roi ne pouvoit aimer dans ses Etats une personne de son rang: il faloit qu'il descendît ou qu'il vécût sans Maîtresse; & comme il y avoit peu de Princesses capables de l'attacher, il falut qu'à l'exemple des Rois ses Prédécesseurs, il portât ses vœux aux simples Demoiselles. Le Roi tint son amour caché pendant quelque tems, aiant de grands égards pour la Reine, à qui il craignoit de donner du chagrin. Cependant les fréquen-

1661.

* *Le Comte de Guiche, Fils aîné du Marechal de Gramont, & Melle. de Montalet, Confidente de Madame.*

1661. tes visites qu'il faisoit chez Madame, & un présent d'un Colier de Perles & de Boucles d'oreilles de Diamans, que le Roi fit à sa Maîtresse, révelèrent enfin le secret. Ceux qui vouloient plaire au Roi faisoient la Cour à la nouvelle Favorite. Madame de Choisi, qui étoit revenuë de son exil *, s'empressoit à instruire cette aimable personne de la manière dont elle devoit se comporter dans sa nouvelle fortune. Il ne manqua pas de gens qui firent auprès d'elle le même personnage. Le Comte de *** Premier Gentilhomme de la Chambre, & la Marquise de M. *** s'y montrèrent des plus empressez. Cela leur fut compté pour beaucoup, de sorte qu'ils montèrent ensuite à la plus haute faveur.

Traverses que la Valière eut à essuïer.

Il n'en fut pas de même de ceux qui se soulevèrent contre le choix de Sa Majesté. Ils ressentirent bien-tôt des effets de son indignation. Cependant la crainte de lui déplaire n'empêcha pas quelques personnes de traverser ses amours. La Comtesse de Soissons, que le Roi avoit aimée, fut au desespoir de ce qu'il lui préferoit une Fille, dont le mérite lui paroissoit au dessous du sien. Elle s'étoit renduë à l'amour du Marquis de Vardes † qui, quoi qu'il ne fût plus dans sa première jeunesse, étoit plus aimable encore par son esprit, par ses manières insi-

* *Elle étoit Femme du Chancelier du Duc d'Orleans, & avoit été exilée à cause de ses liaisons avec ce Prince & le Prince de Condé.*

† *On a cru que ce fut par ordre du Roi qu'il s'attacha à la Comtesse, & que le Roi fut son Confident. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit ce qu'il fit plus par ambition que par amour.*

insinuantes, & même par sa figure, que plusieurs des jeunes gens de la Cour. Madame, pour se dépiquer de l'inclination qu'elle avoit pour le Roi, avoit aussi écouté favorablement le Comte de Guiche, jeune homme bien fait, & qui, à beaucoup d'esprit & de courage, joignoit encore plus d'audace. Ces quatre personnes, qui virent avec chagrin que la Valière possedoit seule le Roi, formèrent le dessein de la perdre, pour rester les Maîtres à la Cour. Ils s'imaginèrent que si par quelque moïen la jeune Reine pouvoit savoir le Commerce du Roi avec la Valière, elle éclateroit & feroit éclater la Reine-Mère: de manière que le Roi ne pourroit s'empêcher de se défaire de sa Maîtresse. Il n'étoit pas facile d'aprendre une chose comme celle-la à la Reine, sans que quelqu'un s'en aperçût. 1661.

On en avertit la Reine. *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*

Quand Sa Majesté étoit venuë en France, elle ne savoit pas un mot de François. Elle n'en avoit pas encore beaucoup apris depuis qu'elle y étoit arrivée, tellement que quand on lui vouloit dire quelque chose, il faloit toûjours le recommencer trois ou quatre fois, avant qu'elle le pût comprendre. Dans cet embarras ils résolurent tous quatre d'écrire là-dessus une Lettre, comme de la part du Roi d'Espagne à sa Fille, qui l'avertissoit des Amours du Roi. Cette Lettre fut composée par Vardes, & traduite en Espagnol par le Comte de Guiche, qui se piquoit de savoir plusieurs Langues. La Lettre arriva à bon port & sans que personne se doutât pour lors d'où elle venoit. La jeune Reine, qui aimoit son Mari passionnément,

1661. némenent, & d'autant plus qu'elle en avoit été véritablement aimée pendant la première année de ſon Mariage, fut outrée de douleur. La Reine Mère prit ſon parti. Le Roi en eut beaucoup de chagrin & d'inquiétude, mais il ne quitta pas pour cela ſa Maîtreſſe. Quand la jeune Reine lui en parla, il lui répondit qu'il n'aimoit point à être gêné: qu'il en uſoit civilement avec elle, puiſqu'il n'avoit pas d'autre lit que le ſien, & qu'ainſi il la prioit de mettre fin à ſes plaintes. Toute ſa mauvaiſe humeur retomba ſur ceux qui avoient eu la hardieſſe de l'attaquer par une endroit ſi ſenſible. Toutefois, loin de ſe douter d'où cela lui venoit, il appela Vardes, pour qui il avoit une inclination ſingulière, & conſulta avec lui, qui ce pouvoit être qui avoit oſé l'offenſer. Vardes détourna malicieuſement le ſoupçon ſur Madame de Navailles, Dame d'honneur de la Reine, dont l'humeur auſtère avoit déplu au Roi. Cette Dame avoit fait griller toutes les avenuës de chez les Filles de la Reine, pour empêcher le Roi d'aller voir Mademoiſelle de la Mothe, dont j'ai déja parlé. Elle avoit été pouſſée à cela par la Comteſſe de Soiſſons, qui avoit toûjours pour but de ſe défaire de la Valière. Madame de Navailles fut chaſſée, ſans que l'on dît pourquoi, & ſon Mari fut compris dans ſa diſgrace. Il ſe paſſa enſuite un tems conſidérable, ſans que le Roi pût ſavoir d'où étoient venus à la Reine les avis qu'on lui avoit donnez.

Le Roi le ſait & punit l'Auteur de ſon chagrin.

Pendant ce tems-là, Vardes étoit toûjours l'homme de la Cour le mieux avec ſon Maître,

tre, & celui dont le Roi recherchoit le plus 1661.
l'aprobation. Il arriva pour ſon malheur que le Comte de Guiche aiant été chaſſé, à cauſe de la hardieſſe qu'il avoit euë d'élever ſes deſirs juſqù'à Madame, cette Princeſſe forma quelque deſſein ſur Vardes, & voulut lui faire abandonner la Comteſſe de Soiſſons. Celle-ci ſut retenir ſon Amant, & fière de ce ſuccès, elle tint un jour ſur cela à un Balet des diſcours dont Madame fut outrée. La querelle s'échauffant, Vardes, pour plaire à la Comteſſe, fit une imprudence qui ne ſe peut pardonner à un homme de ſon âge. Un jour qu'il trouva le Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur, auprès de Mademoiſelle de Fiennes, Fille d'honneur de Madame, il lui dit d'un ton moqueur : *Comment, Monſieur, un Prince fait comme vous s'amuſe-t-il aux Soubrettes? Les Maîtreſſes ne ſont pas trop bonnes pour vous.* Ce diſcours, que le Chevalier de Lorraine dit à ſon Ami, le Marquis de Villeroi, & qui fut peut-être entendu par d'autres, parvint bien-tôt aux oreilles de Madame. Elle s'en plaignit au Roi, & Vardes fut envoïé à la Baſtille. On crut d'abord que ce ne ſeroit que pour quelques jours ; mais ſes Ennemis aiant aigri l'eſprit de Madame, elle découvrit le ſecret de la Lettre Eſpagnole qu'ils avoient écrite de concert. Le Roi fut d'autant plus irrité, qu'il ſe voïoit trahi par ceux qu'il avoit le plus aimez. La Comteſſe de Soiſſons fut exilée en Champagne, dont ſon Mari avoit le Gouvernement, & Vardes fut envoïé dans un cachot à la Citadelle de Montpellier.

1661.

Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar.

Le refus que faisoit le Duc Charles de Lorraine d'accepter les conditions, sous lesquelles il avoit été compris dans le Traité des Pirenées, sembloit devoir attirer la perte entière de ses Etats. Le Duché de Bar, qui en compose une partie, le rendoit Vassal de la Couronne de France, & pouvoit être confisqué suivant la rigueur du Droit. Cependant le Roi voïant tous ses Ennemis desarmez, & le Duc abandonné même par ceux, qui avoient le plus contribué à l'éloigner de son devoir, le traita plus favorablement que ce Prince n'eût osé l'esperer. Sa Majesté avoit fait le dernier de Fevrier un Traité avec lui, par lequel les Villes de Stenai, Clermont, Jamets, & Dun, demeuroient à la France; & le Duc s'engageoit à desarmer, à la réserve de la Compagnie de ses Gardes, de ses Chevaulegers, & des Garnisons de ses Places. Les Fortifications de Nanci devoient être rasées. Néanmoins le Roi lui rendit non seulement la Lorraine, mais encore le Duché de Bar; se reservant seulement un passage en Allemagne. Une des principales conditions fut que huit jours après la signature du Traité, le Duc, à l'exemple de ses Predecesseurs, rendroit hommage au Roi pour le Duché de Bar, ancienne Mouvance du Comté de Champagne, ce qui fut exécuté.

Querelle des Ambassadeurs de France & d'Espagne sur la Preéminence entre les deux Couronnes.

Tout étoit tranquille au dedans & au dehors de l'Etat, si on en excepte les Poursuites que la Chambre de Justice faisoit aux Gens d'affaires: quand un accident imprevu pensa renouveller une Guerre d'autant plus fâcheuse, qu'il ne s'agissoit ni de Villes

ni

ni de Provinces, mais de défendre la Dignité de la Couronne attaquée par les Espagnols dans l'endroit le plus sensible. La France prétend depuis long-tems d'avoir sur tous les autres Etats l'honneur de la Préséance. Il n'est pas de mon sujet d'examiner sur quoi cette Prétension est fondée; il suffit de dire que depuis plus de treize Siècles que cette Monarchie subsiste, elle étoit en possession, aussi ancienne que paisible, de n'avoir point de Concurrent pour le rang & la préséance; quand Philippe II. Roi d'Espagne entreprit * le premier de la lui disputer. Philippe perdit sa cause à Venise † à Rome, & en Pologne; & les Ambassadeurs d'Espagne n'ont jamais disputé le pas à ceux de France, qu'avec autant de honte pour eux que de gloire pour les François. Néanmoins ils ont toûjours renouvellé cette prétension, jusqu'à ce que le Roi ait obligé le Roi d'Espagne d'y renoncer expressément, à l'occasion de la Dispute que je vais raporter. 1661.

Les Commissaires nommez de la part des deux Rois pour règler à l'amiable les Limites & les Dépendances des Places cedées dans les Païs-Bas, étoient encore assemblez, & n'avoient pas entièrement levé les difficultez qui s'étoient rencontrées en leur Commission, quand il arriva à Londres une chose qui pensa rallumer la guerre éteinte depuis si peu de tems, & qui l'auroit effectivement rallumée, si le Roi Philippe IV. qui étoit

Dispute pour le pas entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne à Londres.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Hist. d'Angleterre. Hist. de Hollande.

* *La dispute commença à Venise en 1558.*

† *A Venise en 1558. à Rome en 1564. en Pologne en 1573.*

1661. étoit âgé & infirme, & qui ne craignoit rien tant que de laiſſer en mourant ſon Etat embarraſſé d'une nouvelle Guerre, ne l'eût prévenuë en donnant au Roi une ſatisfaction, que, dans tout autre tems, il ne lui auroit ſans doute pas accordée.

Le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur du Roi, & le Baron de Batteville, ou ſelon d'autres de Vatteville, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique, réſidoient tous deux à Londres auprès de Sa Majeſté Britannique. De longue main ils ne ſe vouloient point de bien; mais comme il eſt mal-ſéant à des Miniſtres du premier Ordre, de laiſſer paroître dans les fonctions de leur Miniſtère aucun autre interêt que celui de l'Etat qu'ils ſervent, ils cherchoient à prétexter leur inimitié particulière des Droits & des Prérogatives de leurs Maîtres. Dans cet eſprit, ils s'aviſèrent réciproquement l'un & l'autre de prendre l'occaſion d'une Entrée publique qui ſe devoit faire à Londres le 10. d'Octobre de cette année, par l'Ambaſſadeur Extraordinaire de Suède *, pour ſe faire quelqu'outrage ſignalé. Le Comte d'Eſtrades, en y envoïant ſes Caroſſes, ſuivant la coûtume, renforça ſon train, & donna ordre à ſes Gens de prendre le devant à quelque prix que ce fût, & d'en venir aux dernières extrémitez, plûtôt que de ſouffrir que les Caroſſes du Baron de Batteville marchaſſent devant les ſiens, ou même alternativement. Le Baron de ſon côté, bien réſolu à ne point céder, avoit fait eſcorter ſes Caroſſes du plus grand nombre de Domeſtiques qu'il avoit

* *Le Comte de Brahé.*

avoit pu envoïer à cette Entrée: & ſachant 1661.
que le Comte d'Eſtrades s'étoit vanté qu'en cas de réſiſtance, il feroit couper les traits des Chevaux, il avoit eu la précaution de les faire garnir de chaînes de fer couvertes de cuir, & de s'aſſûrer par argent de quantité d'Anglois d'entre le menu peuple, qui devoient ſe trouver là pour ſeconder ſes gens en cas de beſoin. Tout cela ne ſe put faire ſi ſecrètement que la Cour n'en fût avertie, & comme on y étoit très-bien informé de l'animoſité qui étoit entre ces deux Miniſtres, le Duc d'Yorck * envoïa une Compagnie de Cavalerie, & trois Compagnies de ſon Régiment d'Infanterie, pour empêcher le deſordre & les voyes de fait. Mais cette précaution fut inutile, parce que ces Compagnies, n'oſant pas agir offenſivement contre aucune des Parties, à cauſe du Privilège des Ambaſſadeurs, furent réduites à ſervir ſeulement de témoins & de ſpectateurs, ſans pouvoir mettre ordre à rien. Le Combat fut ſanglant & opiniâtré, pluſieurs perſonnes y demeurèrent de part & d'autre, mais à la fin les Eſpagnols l'emportèrent, parce qu'aiant d'abord tué les chevaux, ils n'avoient garde de marcher, & que quand les François voulurent couper les traits du Caroſſe du Baron de Batteville, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur Maître, ils les trouvèrent garnis de fer; cela fut cauſe que le Roi d'Angleterre règla, qu'à l'avenir les Caroſſes des Miniſtres Etrangers ne ſe trouveroient plus aux Cérémonies.

* *Depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Jaques II.*

1661. Cependant les Eſpagnols comme en triomphe accompagnèrent ſeuls l'Ambaſſadeur de Suède l'épée nuë à la main, & faiſant retentir toutes les ruës où ils paſſoient de cris de joïe. Cette action parut baſſe aux gens de bon ſens. On avoit peine à comprendre ce que Batteville prétendoit par une Rodomontade ſi hors de ſaiſon. On ne ſavoit ſi c'étoit un coup de ſa tête ou s'il en étoit avoué. Ce Baron * n'étoit point un étourdi, ni un homme neuf, qui ſans un ordre ſuperieur eût voulu ſe ſignaler par un zèle auſſi indiſcret, qui expoſoit ſon Maître, ou à eſſuïer un affront en avouant que ſon Miniſtre avoit eu tort de conteſter le rang & la préſéance, ou à voir renouveller une guerre d'autant plus funeſte, qu'il paroiſſoit moins que jamais en état de la ſoûtenir. D'un autre côté le Roi d'Eſpagne étant infirme, & la Monarchie ſur le declin, & épuiſée d'argent & de forces, il n'y avoit guère d'aparence que dans le commencement d'une Paix deſirée avec tant d'ardeur, & achetée avec tant de peine, l'Eſpagne eût voulu la rompre pour le Pas: Elle qui n'en étoit jamais venuë à de telles extremitez, non pas même au milieu de ſa plus grande ſplendeur.

Le Roi veut avoir raiſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte d'Eſtrades, qui n'avoit pas eu l'avantage du Combat, prit le parti de la Plainte; & le Roi ſe trouvant fort ſcandaliżé de cette affaire, fit dire au Comte de Fuenſaldaigne, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour, de ſe retirer dans 24. heures,

* *Il avoit été Ambaſſadeur en pluſieurs Cours & Gouverneur de St. Sebaſtien.*

res, & de ne s'arrêter en aucune Ville, jusqu'à ce qu'il fût hors du Roïaume ; & au Marquis de la Fuente, que le Roi Catholique avoit choisi pour relever le Comte de Fuensaldaigne en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, de n'y point entrer. Sa Majesté envoïa aussi ordre au Gouverneur de Peronne d'empêcher que le Marquis de Caracène, Commandant pour le Roi C. dans les Pays-Bas, ne passât par cette Ville pour s'en retourner en Espagne, nonobstant le Passeport dont il étoit déja pourvu de la part de Sa Majesté. Elle fit pareillement commander aux Commissaires qu'elle avoit députez sut la Frontière des Païs-Bas, pour l'éxécution du dernir Traité de Paix, de rompre tout commerce avec les Commissaires députez pour le même effet de la part du Roi Catholique. En même tems Sa Majesté dépêcha le Sieur du Vouldi, l'un des Gentilshommes Ordinaires de sa Maison, vers l'Archevêque * d'Ambrun, son Ambassadeur à Madrid, pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé en cette affaire, & lui ordonner d'en demander une Reparation authentique, & de se retirer en cas qu'on refusât de l'accorder. C'est assez la Coûtume du Conseil d'Espagne de faire languir les moindres affaires; soit que cettte lenteur soit un Mistère de Politique, pour rendre les gens plus dociles en épuisant leur patience, soit que ce soit l'effet du tempérament de la Nation & d'une Coûtume sans Mistère. Cependant dès que l'Archevêque eût demandé satisfaction, le Roi 1661.

 d'Es-

* *George d'Aubusson, ensuite Evêque de Mets,*

1661. d'Eſpagne lui promit de la donner au Roi ſon Gendre. Nous dirons dans la ſuite de quelle manière cela ſe fit.

En ce tems-là le Roi ſuprima la Charge de Colonel Général de l'Infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret, Duc d'Epernon, & S. M. fit enſuite tous les Meſtres de Camp d'Infanterie Colonels de leurs Regimens.

1662. Le premier jour de l'an 1662. eſt marqué par une nombreuſe Promotion que le Roi fit de Chevaliers du St. Eſprit. Le nombre de Cent dont cet Ordre eſt composé ſe trouvant réduit à Quarante, le Roi réſolut de le rendre complet. Entre les Grans de ſon Roïaume & parmi ceux qui à la Nobleſſe de leur extraction avoient joint de grans Services, il choiſit les Soixante qu'il jugea les plus dignes, & les nomma pour être Chevaliers. Sa Majeſté ne pouvoit mieux placer cette Grace qu'après une longue Guerre, qui l'avoit fait mériter à la plûpart de ceux qui reçurent cet honneur. La Cérémonie ſe fit avec grande Pompe dans l'Egliſe des Grans Auguſtins, où par les Statuts de l'Ordre elle doit être faite quand le Roi eſt à Paris. Henri III. Roi de France & de Pologne, avoit inſtitué cet Ordre le jour de la Pentecôte, comme un Monument de ſa reconnoiſſance, de ce qu'à pareil jour il avoit été honoré des Couronnes * de ces deux Royaumes. Ce Roi voïant que pluſieurs perſonnes ſe laiſſoient aller à embraſſer

Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit.

Medailles ſur le Regne de Louis le Grand. Mémoires de Buſſi Rabutin. Tom. III.

* *De celle de Pologne en 1573. & de celle de France en 1574. après la mort de Charles IX.*

braſſer la nouvelle Doctrine, comme on appèle celle des Religionnaires, crut que cette noble Société dans laquelle ils auroient eſperance d'être admis, feroit capable de les retenir ; parce qu'outre la preuve d'une ancienne & véritable Nobleſſe qu'on étoit obligé de faire, il faloit encore être de la Religion Catholique-Romaine. Il eſperoit auſſi que s'étant fait le Chef & le Grand Maître de cet Ordre, ceux qui y feroient reçus en feroient plus étroitement attachez à ſon ſervice & à ſa Perſonne, par le Vœu & le Serment qu'ils feroient devant lui. D'ailleurs l'Ordre de St. Michel s'étant fort avili & preſque entièrement aboli depuis quelques années, ce Monarque en voulut relever la gloire par un Ordre nouveau. Les ornemens & habits des Chevaliers, & les Cérémonies de leur reception, marquoient en effet par leur magnificence, que cet Ordre avoit quelque choſe de plus grand, que toutes les autres Dignitez de Chevalerie qui ſe conferoient ailleurs. 1662.

Le Roi avoit nommé dès le trois de Decembre de l'année dernière les Perſonnes qu'il vouloit faire Chevaliers le 1. de celleci : & le dernier jour du même mois, Sa Majeſté s'étant renduë ſur les deux heures à l'Hôtel de Luines, près des Grans Auguſtins, avec les anciens Chevaliers du St. Eſprit & ceux qui le devoient être, qu'on appèle Chevaliers Novices, il en partit peu de tems après dans l'ordre qui ſuit. Les Gardes de la Grande Prévôté de l'Hôtel, & les Cent Suiſſes de la Garde marchoient Ordre de la Cerémonie.

1662. les premiers, & ensuite les Trompettes & les Tambours. Les quatre Herauts d'Armes précedoient les Chevaliers Novices, qui alloient deux à deux vêtus de Toile d'argent avec les Chausses retroussées à l'antique, le Bas de soïe gris de perle, le Soulier blanc, & la Mule de velours noir. La Toque étoit aussi de velours noir, aiant le bord relevé d'une agraffe de diamans & orné d'une aigrette: leurs Cappes aussi de velours noir étoient enrichies d'une broderie de soïe, relevée de perles & de pierreries. Les Officiers de l'Ordre venoient ensuite en habit de Cérémonie. L'Huissier marchoit seul portant une Masse de vermeil doré, & le Heraut d'armes aussi seul; le Sieur de la Bazinière, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre, avoit à droite le Sieur de Nouveau, Grand Tresorier, & à gauche le Sieur de Castille, Secretaire de l'Ordre qui marchoient tous trois de front, vêtus de blanc avec les Chausses retroussées, & aiant de grans Manteaux de velours violet semez de flammes d'or & bordez d'une broderie d'or & de soïe, représentant les Chiffres de l'Ordre, avec un petit Mantelet par-dessus de toile d'or, à fond verd, bordé de colombes d'argent. L'Evêque de Rhodez, Chancelier de l'Ordre, marchoit seul après, en Camail & en Rochet, le Bonnet en tête & couvert d'un grand Manteau du même Ordre. Ensuite les anciens Chevaliers venoient deux à deux, avec des habits de toile d'argent, & aiant les grans Manteaux par dessus, tous brodez comme les autres. Monsieur alloit seul, & deux Huissiers de la Cham-

Chambre, portant la Maſſe, précedoient immédiatement le Roi, qui, vêtu comme les autres anciens Chevaliers, faiſoit voir tant de Majeſté, qu'il ſe faiſoit diſtinguer de tous les autres. La queuë de ſon manteau étoit portée par le Marquis de Bellefonds, qu'il avoit choiſi pour ſa naiſſance & pour ſa valeur. L'Archevêque de Rouën, l'Evêque de Liſieux, l'ancien Evêque de Rennes, & l'Evêque du Mans, en Camail & en Rochet, ſuivoient comme Chevaliers Novices. Les Gardes du Corps faiſoient la clôture avec les 200. Gentilshommes de la Maiſon du Roi, portant leurs Becs-de-Corbin. Les Herauts d'armes étant arrivez au Chœur de l'Egliſe ſe rangèrent aux deux côtez de l'entrée, & laiſſèrent paſſer les Chevaliers Novices, qui s'étant avancez juſqu'au milieu, firent leur première reverence à l'Autel, la ſeconde vers le Siège qui étoit reſervé pour le Roi près de l'Autel, & la troiſième aux Reines qui étoient placées du même côté, & aux Ambaſſadeurs des Rois & Princes étrangers, aſſis ſur un banc à gauche. Les anciens Chevaliers en firent autant à leur tour. Le Roi étant entré fit auſſi la reverence à l'Autel, aux Reines, aux Ambaſſadeurs, & aux Chevaliers. Les Séances étant priſes, chacun ſe mit à genoux, & l'on commença la Cérémonie par des Prières à Dieu pour attirer ſes Benedictions ſur l'Aſſemblée. Quelque tems après les Herauts & tous les Officiers de l'Ordre vinrent au devant du Roi, qui alla prendre ſa place ſur un fauteuil de ve-

1662.

1662. velours tanné à fleurs de lis d'or, au côté gauche de l'Autel, posé sur une Estrade élevée de deux marches, sous un Dais. Le Chancelier se mit à sa droite, le Trésorier proche, le Secretaire à sa gauche, & le Maître des Cérémonies devant lui. Les Prélats, qui avoient été nommez par le Roi pour être reçus à l'Ordre, s'aprochèrent, & s'étant mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien, qui le lut tout haut, & ils promirent tous de l'observer en touchant le Livre des Evangiles, présenté par le Chancelier. S'étant ensuite levez, on leur mit une Soutanelle violette, ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roi leur donna à chacun le Cordon bleu où la Croix étoit attachée, qu'il prenoit des mains du Trésorier du Marc d'or. Cette Cérémonie étant faite, on chanta les Vêpres où l'Archevêque de Lion officia en Habits Pontificaux.

Le lendemain, premier Jour de l'Année, lors-que tous les Chevaliers de l'ancienne & nouvelle Création eurent pris leurs places dans le Chœur de la même Eglise, le même Archevêque de Lion célébra pontificalement la Messe, à laquelle S. M. assista, & après laquelle ils se rendirent tous au Réfectoire où un Dîné magnifique les attendoit. L'après-dînée S. M. en habit violet & les Chevaliers de l'Ordre en habits noirs, assistèrent aux Vêpres qui furent chantées, selon l'usage de l'Eglise Romaine, pour le repos de l'ame des Chevaliers morts.

Je

Je ne dois pas oublier l'action que fit en cette rencontre le Maréchal Fabert, Gouverneur de Sedan, qui refusa par modestie l'honneur que le Roi vouloit lui faire, de le mettre au nombre des Chevaliers. Il ne descendoit pas de ces Maisons dont l'ancienne Noblesse est un degré pour monter à toutes sortes de Dignitez ; mais ce fut une distinction d'autant plus glorieuse pour lui, de ce que son seul mérite & ses services avoient engagé le Roi à lui vouloir faire cet honneur. Il s'étoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui lui trouvant de l'esprit & du courage, l'avoit emploïé dans sa Maison, & puis l'avoit fait Major du Régiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoissant son mérite, lui avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Louïs XIII. Ensuite Frederic de la Tour, Duc de Bouillon, aiant été arrêté, on lui avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lors que le Cardinal Mazarin étoit sorti de France pendant la guerre civile, il lui avoit confié ses Nièces, son argent & ses pierreries. A son retour il lui avoit fait donner une Armée à commander, avec laquelle il avoit pris Stenai en 1654. & le Cardinal avoit fait récompenser ses services du Bâton de Maréchal de France. Quand le Roi nomma les Chevaliers, S. M. écrivit au Maréchal Fabert qui étoit à Sedan, qu'il se disposât à venir recevoir cet honneur au premier jour de l'an, & que cependant il fît faire ses preuves, & les autres choses nécessaires pour cette Cérémonie. Le Maréchal

1662.

Action remarquable du Maréchal Fabert en cette occasion.

réchal

1662. réchal manda à Sa Majesté, qu'il avoit toute la reconnoissance qu'il devoit pour une aussi grande Grace que celle qu'elle lui vouloit faire; mais qu'il ne la pouvoit accepter, parce qu'il faloit jurer que les preuves que l'on donnoit de sa Noblesse étoient véritables, & que pour rien au monde il ne voudroit faire un faux serment. Le Roi voulut le dispenser des preuves de trois Races, en considération de ce qu'il étoit déja Officier de la Couronne; mais il aima mieux faire louer sa modestie, que de consentir que pour le favoriser, il se fît quelque chose contre les Statuts de cet Ordre; & il crut avoir assez d'obligation au Roi par plusieurs Graces qu'il en avoit reçuës, sans lui être encore redevable de cette faveur particulière.

Cette action parut belle, & fut admirée comme venant d'un homme qui se trouvoit assez paré par sa vertu, sans vouloir acheter d'autres ornemens de la moindre tache à son honneur. Cependant la plûpart des Courtisans dirent, les uns que c'étoit une action de vanité, & les autres de bassesse; mais peut être que la véritable raison pour laquelle ils la blamèrent, fut qu'ils ne se sentoient pas le cœur assez bien fait pour l'imiter. Quoi qu'il en soit, l'Ordre fut envoïé au Prince de Conti, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac & à Castries, parce que les uns servoient le Roi dans les Etats de Languedoc, & les autres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le service.

Le Duel aboli.

En même tems que le Roi rendoit justi-

ce-

ce à ceux qui l'avoient bien servi, il tenoit rigoureusement la main à l'observation des Loix & à l'établissement du bon ordre dans le Roïaume. Un faux point d'honneur avoit si fort allumé en France la fureur des Duels, que tous les Edits des Règnes précedens n'avoient pu l'arrêter. Cette gloire étoit reservée à la Sagesse du Roi. Le premier jour de sa Majorité il avoit fait un Edit contre les Duels, & depuis il s'imposa la Loi de n'accorder jamais de Grace aux Coupables. Cette sévérité salutaire a entièrement aboli la pernicieuse coûtume qui avoit souvent coûté à la France le plus pur sang de sa Noblesse. 1662.

Liberalité du Roi pendant la Famine.

A ces marques de Justice & de Sagesse, il en ajoûta une autre de Liberalité. La Disette de blé étoit fort grande cette année en France. Le Roïaume, & particulièrement la Ville de Paris, étoient menacez d'une grande Famine; & le peuple auroit eu beaucoup à souffrir, si le Roi, par une sage prévoïance, n'eût de bonne heure fait venir des Païs étrangers une grande quantité de Blez. On en fit du pain, & Sa Majesté ordonna qu'il fût distribué dans le Palais des Thuilleries, ce qui fut d'un si grand secours, qu'on ne s'aperçut presque point de la nécessité publique.

Carousel aux Thuilleries.

Du moins les Plaisirs n'en diminuèrent-ils point à la Cour. Sur la fin de l'année dernière, le Roi voulut augmenter la joïe de ses peuples par un Spectacle digne de sa Magnificence, & ordonna pour celle-ci tous les préparatifs d'un Carousel. La grande Place qui est devant le Palais des Thuilleries fut choisie à ce dessein, & on la disposa en forme d'un Camp fermé de doubles Barriè-

1662. res, & entouré d'Amphithéatres propres à contenir un grand nombre de Spectateurs. Il en vint de toutes les Provinces du Roïaume, & la Curiosité attira même beaucoup d'Etrangers. Il y eut cinq Quadrilles sous le nom de cinq Nations différentes. Le Roi, vêtu à la Romaine, marchoit à la tête de la première, qui répréfentoit les Romains; & dans sa marche, comme dans les Courses, il se fit autant admirer par sa bonne grace & par son adresse, que par la Majesté qui brilloit dans toute sa personne. Monsieur, Frère du Roi, étoit à la tête de la seconde Quadrille, qui répréfentoit les Perses. La troisième, qui étoit conduite par le Prince de Condé, répréfentoit les Turcs. Le Duc d'Enguien commandoit la quatrième, qui répréfentoit les Indiens; & le Duc de Guise conduisoit la cinquième, qui répréfentoit les Sauvages. La Reine, la Reine Mère, la Reine d'Angleterre & toutes les Princesses de la Cour, contribuèrent par leur présence aux agrémens de la Fête, qui dura trois jours; & les Reines y distribuèrent les prix. Le Marquis de Bellefonds, de la Quadrille de Monsieur, reçut le premier jour des mains de la Reine, le premier Prix, qui étoit une Boëte de portraits, garnie de Diamans; & le second jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé, reçut des mains de la Reine Mère, un Diamant fort riche.

Droit de préseance reconnu par l'Espagne.

Le Conseil d'Espagne fut deux ou trois mois à se determiner sur la Satisfaction que le Roi demandoit, pour l'insulte faite à Londres à son Ambassadeur. Il n'étoit nullement disposé à l'accorder, & croïoit au contraire

que

que le Baron de Batteville n'avoit fait que son devoir, & que par conséquent il ne méritoit que des louanges. Mais le Pacifique Philippe IV. dont les uniques vuës étoient, comme j'ai dit, de laisser son Roïaume en paix à son Fils, en jugea autrement, & sans trop se faire presser accorda de bonne grace, ce qu'il n'étoit pas dans la résolution de refuser au peril d'une guerre. Il faut avouër que ce fut une grande démarche à ce Roi, de quelque côté qu'on la considère; il ne pouvoit guère s'y déterminer sans engager l'honneur de sa Couronne. Mais je ne croi pourtant pas que l'on en puisse précisément tirer toutes les conséquences que les François en tirent. Quoi qu'il en soit, le Baron de Batteville fut révoqué, & le Roi Catholique promit à l'Archevêque d'Ambrun qu'il enverroit ordre à tous ses Ambassadeurs, tant en Angleterre que dans les autres Cours, de s'abstenir de se trouver en aucune cérémonie où se trouveroient les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien. Il promit de plus que le Marquis de la Fuente, qu'il avoit choisi pour son Ambassadeur Extraordinaire près de Sa Majesté, lui en feroit sa Déclaration en la première Audience qu'il auroit d'elle, & en effet il la fit le vingt-quatrième du mois de Mars 1662. dans la forme & dans les termes contenus au Procès verbal que je raporte ici. 1662.

„ Ce jourd'hui vingt-quatrième du mois „ de Mars, Sa Majesté aiant eu agréable de „ donner audience dans son grand Cabinet „ audit Marquis de la Fuente, nouvelle„ ment arrivé en sa Cour, & Mr. le Com„ te

Déclaration de l'Ambassadeur de cette Couronne à ce sujet.

1662. „ te d'Armagnac l'aiant amené à Sa Ma„ jesté, ledit Marquis de la Fuente, après „ lui avoir présenté la Lettre de Créance „ du Roi Catholique, qui le déclaroit son „ Ambassadeur, & fait ses complimens en „ la manière accoûtumée, rendit à Sa Ma„ jesté une seconde Lettre du Roi Catholi„ que, aussi en créance sur lui, au sujet de „ l'attentat commis par ledit Batteville, & „ ensuite le Marquis en présence de nous „ Louïs Phelipeaux, Sieur de la Vrillière, „ Comte de Saint Florentin, Baron de Her„ vif & de Château-Neuf sur Loire, Com„ mandeur des Ordres du Roi : Henri de „ Guenegaut, Seigneur du Plessis, Marquis „ de Planci, Vicomte de Semoine, Baron „ de Saint Just, Commandeur des Ordres „ de Sa Majesté : Michel le Tellier aussi „ Commandeur desdits Ordres, & Louïs „ Henri de Lomenie, Comte de Brienne „ & de Montbron, Baron de Pougi, tous „ Conseillers du Roi nôtre dit Seigneur en „ ses Conseils, Secretaires d'Etat & de ses „ Commandemens, a dit à haute voix en „ Espagnol :

SIRE,

Discours qu'il fait au Roi.

„ Le Roi mon Maître m'a commandé de „ remettre entre les Roïales mains de Vo„ tre Majesté cette Lettre qui est en créan„ ce sur moi, de ce que je répresenterai en „ son Roïal nom à Votre Majesté, en ré„ ponse de celle qu'il reçut de Votre Ma„ jesté à Madrid par les mains de l'Arche„ vêque

„ vêque d'Ambrun, ſon Ambaſſadeur, le 1662.
„ 24. Octobre de l'année dernière 1661. dat-
„ tée de Fontainebleau le dix-ſeptième du
„ même mois, ſur laquelle il m'a ordonné
„ de dire à Votre Majeſté, qu'il a été fort
„ fâché du cas arrivé à Londres le dix dudit
„ mois d'Octobre, entre les Ambaſſadeurs
„ de Votre Majeſté auprès de la Perſonne du
„ Roi d'Angeleterre, pour la compétence
„ du rang que devoient tenir leurs Caroſſes
„ en l'Entrée Publique d'un Ambaſſadeur
„ Extraordinaire de Suède, à cauſe du dé-
„ plaiſir que Votre Majeſté a reçu de cet
„ accident, lequel a cauſé la même ſurpri-
„ ſe au Roi mon Maître que celle qu'avoit
„ euë Votre Majeſté, & qu'auſſi dès qu'il
„ a eu cet avis, il a ordonné au Baron de
„ Batteville ſon dit Ambaſſadeur de ſortir
„ de Londres, & de ſe rendre en Eſpagne,
„ le révoquant de l'Emploi qu'il avoit,
„ pour donner ſatisfaction à Votre Majeſ-
„ té, & témoigner contre lui le reſſenti-
„ ment que mériteroient ſes excès. En outre
„ il m'a ordonné d'aſſurer Votre Majeſté
„ qu'il a envoyé ſes Ordres à tous les Am-
„ baſſadeurs & Miniſtres, tant en Angle-
„ terre, comme en toutes les Cours où ré-
„ ſident & réſideront leſdits Miniſtres, &
„ où ſe pourront préſenter de pareilles dif-
„ ficultez, pour raiſon des Compétences,
„ afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourrent
„ point avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres
„ de Votre Majeſté en toutes les Fonctions
„ & Cérémonies Publiques, auxquelles les
„ Ambaſſadeurs & Miniſtres de Votre Ma-
„ jeſté aſſiſteront.

A quoi Sa Majesté répondit:

„ *Je suis bien aise d'avoir entendu la Déclaration que vous m'avez faite de la part du Roi votre Maître, d'autant qu'elle m'obligera de continuer à bien vivre avec lui.*

„ Ensuite le Marquis de la Fuente s'étant retrié, Sa Majesté adressant la parole au Nonce de sa Sainteté & à tous les Ambassadeurs & Résidens qui étoient présens, dit:

„ *Vous avez ouï la Déclaration que l'Ambassadeur d'Espagne m'a faite, je vous prie de l'écrire à vos Maîtres, afin qu'ils sachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ses Ambassadeurs, de céder les rangs aux miens en toutes occasions.*

„ A laquelle Audience ont été présens Mr. le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, le Duc d'Enguien, le Chancelier, plusieurs Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne, & autres Notables Personnages du Conseil de Sa Majesté: ensemble tous les Ambassadeurs, Résidens ou Envoïez étant présentement en cette Cour, lesquels y ont été conviez, le Nonce du Pape, les Ambassadeurs de Venise & de Savoïe, Mantouë, Modène, & Parme, les Ambassadeurs de Suède, les trois Extraordinaires de Hollande, avec l'Ordinaire, les Envoïez & Résidens de Maience, Trêves, Brandebourg, & Palatin, de l'Archiduc d'Inspruk, du Duc de Neubourg, des Ducs de Lunebourg, Brunswick, du Landgra-

„ ve

„ ve de Hesse, de l'Evêque de Spire, & du „ Prince d'Orange. Fait à Paris ce 24. Mars „ 1662. 1662.

Il y a quatre choses à remarquer dans ce Procès Verbal. La première que le Roi Très-Chrêtien reçut le Discours du Marquis de la Fuente pour une Déclaration formelle qu'à l'avenir l'Espagne céderoit la main & le pas à la France. La seconde que les termes du Marquis sont équivoques, en ce qu'il promet de la part du Roi son maître qu'à l'avenir ses Ambassadeurs & Ministres s'abstiendront, & ne concourront point avec les Ambassadeurs & Ministres de Sa Majesté Très-Chrêtienne, sans expliquer si ce sera précisément en cédant ou seulement en s'abstenant de se trouver dans les lieux & Cérémonies Publiques où cette difficulté pourroit de nouveau se rencontrer. La troisième que ce Procès Verbal est un Acte passé & attesté par les seuls Ministres de France, qui en cette occasion étoient parties intéressées, & nullement reconnus par ceux du Roi Catholique. Et la quatrième enfin que Sa Majesté Très-Chrêtienne attendit que le Marquis de la Fuente se fût retiré, pour dire aux Ministres des autres Princes, qu'ils avoient été témoins de la Déclaration qu'il venoit de lui faire de la part du Roi Catholique, qu'à l'avenir ses Ministres céderoient en toutes les occasions aux siens.

Si cette affaire fut terminée aussi avantageusement pour la France qu'elle l'a cru.

Je n'ai pas dessein de rien décider sur une Question si délicate; je raporterai seulement ce qui fut dit là-dessus par de fort habiles gens de l'un & de l'autre Parti. Les

1662. François disoient que, malgré les termes ambigus du Marquis de la Fuente, on n'en pouvoit conclurre autre chose, sinon qu'à l'avenir les Ministres du Roi Catholique céderoient à ceux du Roi Très-Chrêtien dans les Cérémonies Publiques & en toutes rencontres, & que l'on ne sauroit donner aucun autre sens à ces termes, *afin qu'ils s'abstiennent & ne concourent point, &c.* à quoi ils ajoûtoient que s'il n'avoit été question que de s'absenter & non pas de céder, le Marquis de la Fuente auroit pu aisément s'expliquer d'une manière claire & intelligible en disant: *afin qu'ils s'abstiennent & s'absentent de toutes les Fonctions & Cérémonies auxquelles les Ambassadeurs de Votre Majesté assisteront, & afin d'éviter par ce moien toutes les occasions qui pourroient faire naître des disputes sur le sujet de la Compétence.* A cela les Espagnols répondoient, que le Roi Catholique n'avoit garde de s'exclurre lui-même en la personne de ses Ministres de toutes les Cérémonies Publiques pour l'amour du Roi de France, & que c'étoit assez qu'il consentît à se réduire à l'égalité, sans prétendre plus l'emporter, & que c'est l'unique sens naturel qu'on puisse donner aux paroles du Marquis de la Fuente, étant certain que par toute la terre, *ne pas concourir* ne signifie point *céder*, mais seulement ne pas s'empresser pour l'emporter. Ils ajoûtoient que si le Roi Catholique avoit été dans la résolution de céder la Préeminence au Roi Très-Chrêtien, il auroit fort bien su ordonner à son Ambassadeur de s'exliquer en termes propres, & que si Sa Majesté Très-Chrê-

Chrêtienne l'avoit ainsi prétendu, elle n'auroit eu garde de se contenter des termes équivoques du Marquis. Qu'une marque évidente de cela, c'est que Sa Majesté avoit observé de ne rien dire de la Cession prétenduë, jusqu'à ce que l'Ambassadeur se fût retiré, dans la crainte, sans doute, que si elle l'avoit fait en sa présence, il ne se fût expliqué plus clairement, & qu'au fonds, comme la chose s'étoit passée verbalement, on avoit encore lieu de douter si dans l'Acte qui en fut fait par les quatre Secretaires d'Etat, on n'avoit point inséré un mot pour l'autre, ou de propos déliberé, ou plus vraisemblablement faute de mémoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a point vu que depuis ce tems-là les Ministres d'Espagne aïent été plus disposez qu'auparavant à céder le pas à ceux de France. Ils ont constamment prétendu l'égalité sans jamais s'en départir, & il n'est pas à suposer qu'ils l'aïent fait sans ordre. 1662.

Suite des Amours du Roi & de Mademoiselle de la Valière.

Ce fut pendant cette Audience que le Roi aprit la retraite de Mademoiselle de la Valière dans le Couvent de Chaillot. On ne cessoit de la maltraiter chez Madame, & les Reines venant encore à la charge lui faisoient souvent des reproches très-durs & très-mortifians. Elle s'étoit contentée plusieurs fois d'en pleurer; mais enfin poussée à bout par les choses outrageantes qu'on lui dit dans une Visite que les Reines rendirent un jour à Madame, elle prit la résolution déséperée de s'aller enfermer pour le reste de ses jours. Soit que son desespoir l'empêchât de raisonner, soit qu'elle crai-

1662. gnît que le Roi ne voulût pas consentir à sa retraite, elle partit sans le lui faire savoir. Sa Majesté l'aprit, comme j'ai dit, à l'Audience de l'Ambassadeur d'Espagne, & l'auroit sans doute quittée brusquement, si par bonheur la Harangue ne se fût pas trouvée finie. Le seul nom de la Valière, prononcé par le Marquis de Sourdis qui étoit en conversation auprès du Roi avec le Duc de St. Aignan & qui parloit assez bas, fit tourner la tête à Sa Majesté qui demanda ce qu'ils disoient de la Valière. Sourdis répondit qu'elle s'étoit retirée au Couvent de Chaillot. Le Roi, frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, commanda qu'on fît venir un Carosse pour l'aller trouver. Mais il n'eut pas la patience d'attendre qu'il fût prêt; il monta d'abord à cheval, & poussa à toutes jambes jusqu'à Chaillot. La Reine, qui le vit partir, voulut l'arrêter & lui faire quelque remontrance; mais il la repoussa & ne voulut pas seulement l'écouter. On dit que cette Princesse étonnée, se contenta de lui dire gravement, *en vérité, Sire, vous n'êtes guère Maître de vos passions:* Et que le Roi, en la regardant d'un œil de dépit, répondit, *si je ne le suis pas de mes passions, Madame, j'espère que je le serai de ceux qui me font pièce*, & là-dessus donna des deux. Il arriva tout échauffé au Couvent & demanda Mademoiselle de la Valière, qui parut aussi-tôt à la Grille. Le changement qu'il remarqua sur son visage le toucha tellement, qu'il ne put retenir ses larmes. Il lui fit des reproches de la manière dont elle étoit partie, auxquels la Belle ne répondit

aussi

aussi qu'en pleurant. Ce langage muet aiant 1662.
duré quelque tems, fit place aux discours les plus passionnez & les plus tendres. Le Roi essuïa ses pleurs & ceux de sa Maîtresse, & usant enfin de son Autôrité, il la fit monter dans un Carosse avec lui. Quelque répugnance que Mademoiselle de la Valière eût à retourner à la Cour, dans la crainte d'avoir encore des duretez à essuïer de la part des deux Reines & de Madame: elle se laissa fléchir aux assurances que le Roi lui donna d'y mettre ordre. On se rend sans peine aux sollicitations d'un Amant & d'un Amant absolu. Le Roi savoit se faire obéïr; & quoi qu'il eût pour la Reine les égards que la bienséance demandoit, il espéroit de l'engager, aussi bien que Madame, à avoir desormais plus de ménagement pour la Valière. Néanmoins pour la voir avec plus de liberté & lui épargner les chagrins auxquels elle craignoit de s'exposer encore, il lui proposa de lui donner un Equipage & un Hôtel; mais cette Belle le refusa d'abord. Elle rentra donc chez Madame où le Roi la mena lui-même, & pria cette Princesse d'avoir soin d'une Personne qui lui étoit plus chère que sa vie. Madame lui répondit séchement, *vous me donnez-là un bel emploi*, Sire, *je ferai ce que Votre Majesté m'ordonne, & je la regarderai comme une Fille qui vous apartient.* Le Roi ne répliqua rien & ne fit pas semblant d'entendre le sens de cette équivoque. Il rendit à Mademoiselle de la Valière des visites plus fréquentes & plus longues qu'au paravant, & lui fit quantité de beaux présens, qui achevèrent d'exciter la

1662. jaloufie de toutes les Dames de la Cour.

Le Roi n'en fait plus mistère, & se déclare à la vuë de toute la Cour.

Histoire Amoureuse des Gaules par le Comte de Bussi Rabutin.

Je ne m'amuserai point à décrire toutes les circonftances de ces Amours : les déclarations que le Roi fit à fa Maîtreffe: les petits foins qu'il lui rendit & tout ce qui a coûtume de préceder l'heureux moment de la conclufion. Quoi que les Rois ne foupirent pas long-tems d'ordinaire, notre Monarque oublia qu'il l'étoit en cette occafion. Il fit tout ce que fait l'Amant le plus timide. Il eft vrai auffi que la Valière confidéroit moins en lui le Sceptre que la Perfonne, & qu'elle n'aimoit que Louïs indépendamment de fa qualité de Roi. Cette Fille avoit de la Vertu; mais quelle Vertu eft à l'épreuve d'une Paffion tendre & réciproque? Son cœur étoit touché du mérite perfonnel de ce jeune Prince: elle lui fit enfin un facrifice de ce qu'elle avoit de plus cher. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Il faloit qu'elle fût bien fûre de fes charmes, pour ne craindre pas que les faveurs éteigniffent l'ardeur de fon Amant. Il n'en fut dans la fuite que plus empreffé & plus tendre. Chacun fait les témoignages publics qu'il lui en donna. Ce Commerce faifant bruit à la Cour, la Reine-Mère voulut ufer de fon Autôrité pour le faire ceffer. Mais le Roi lui parla d'une manière qui ne lui donna pas envie de revenir une autre fois à la charge.

Il affecta de dire devant elle dans un Cercle qui fe tenoit dans fon Cabinet, qu'on avoit mauvaife grace de prêcher la Vertu quand on étoit fur le retour, & de paroître fi févère pour les autres quand on ne l'avoit pas toûjours été pour foi. Ces difcours & de-

fem-

semblables firent connoître à tout le monde 1662.
qu'on s'oposeroit inutilement à une passion déclarée & dont le Roi ne faisoit plus mistère. La jeune Reine elle même, après plusieurs plaintes sans fruit, fut obligée de prendre son parti. Qu'auroit-elle pu faire autre chose, quand ceux à qui elle s'ouvroit là-dessus, lui disoient pour toute consolation, que* le Roi son Père en avoit fait tout autant?

Chagrin que la Reine en conçut.

Cependant cette Princesse se chagrina si fort qu'elle en tomba malade. Le Roi, qui avoit pour elle de la tendresse, en fut touché. Il lui rendit visite, & la trouva dans un si grand accablement qu'il en pleura. Il pleuroit facilement, comme nous l'avons vu; mais après tout ses larmes étoient des marques de son extrême sensibilité. On s'en aperçut, & une Dame qui remarqua qu'il étoit fâché qu'on les vît, lui dit tout haut de ne point cacher le seul remède qui pût guérir la Reine. C'étoit un éfet de son étoile d'être amoureux en plus d'un endroit. La tendresse qu'il avoit pour la Reine étoit une tendresse d'Epoux qui ne faisoit point de tort aux ardeurs de Galant. Son Amour pour Mademoiselle de la Valière n'en étoit pas moins vif; & comme on ne peut pas suffire à tout, le Roi tout jeune & vigoureux qu'il étoit tomba malade à son tour. Sa maladie fut même assez fâcheuse & accompagnée de délire. Il parloit continuellement de sa Maîtresse, & demandoit toûjours à la voir. Mais les Médecins s'y opo-

* *C'est ce que lui dit le Marquis de la Fuente, Ambassadeur d'Espagne, un jour que la Reine se plaignoit à lui de la manière d'agir du Roi.*

1662. ſoient, de crainte que ſa préſence n'irritât ſon mal. On peut juger des allarmes que la Belle ſouffroit de ſon côté : elle ne dormoit point : elle étoit plus morte que vive, & charmoit ſa douleur en écrivant du moins tous les jours à celui qu'elle ne pouvoit voir. Un jour pourtant que le Roi ſe trouva mieux, il commanda au Duc de * * * de lui faire venir ſa Maîtreſſe. Il ne pouvoit plus réſiſter à ſon impatience. Ce Duc, pour le ſatisfaire, alla promtement chercher Mademoiſelle de la Valière qui n'étoit pas moins impatiente de voir ſon Amant. La Cour étoit fort groſſe chez le Roi quand elle y arriva. Le Monarque s'en défit bien-tôt ſur quelque prétexte, pour paſſer dans une autre Chambre où l'on avoit fait entrer la Valière. Il ſuffit de connoître l'amour pour juger de ce qui ſe paſſa dans cette entrevuë. Le Roi foible & convaleſcent voulut lui donner des marques d'une ſanté parfaite. Il fit un effort qui penſa lui coûter la vie. Mais ſa jeuneſſe & ſon bon tempérament le tirèrent encore de ce danger. L'Amour qui avoit fait le mal, ne vouloit pas qu'il fût ſans remède. Il le reſervoit à d'autres combats où la bravoure de ce Héros devoit ſe ſignaler. Cependant la Valière devint groſſe, &, fut Mère d'une Fille * qui fut appelée Mademoiſelle de Blois. J'avance exprès ce récit pour n'être pas obligé d'y revenir.

J'ai

* *Marie Anne de Bourbon, née au mois d'Octobre 1666. & mariée en 1680. à Louïs Armand de Bourbon, Prince de Conti.*

J'ai dû dire plus haut, que cette Fille, que nous appellerons Dame desormais, parce que le Roi la fit Duchesse, avoit enfin accepté le *Palais Brion* *, où Sa Majesté l'avoit logée, & lui avoit fait sa Maison, aiant mis auprès d'elle une Fille de confiance, nommée Marion † Bourlasque. Comme je ne m'attache pas à suivre l'ordre des tems dans le récit de ces Amours, pour ne pas interrompre trop souvent la narration de choses plus importantes, j'espère que l'on me pardonnera aisément ces petites transpositions. J'ajoûterai encore, pour n'en faire pas à deux fois, que cet accouchement de la nouvelle Duchesse fut suivi l'année d'après d'un autre *, qui marquoit que la possession n'avoit rien diminué de l'ardeur du Roi. Elle étoit au Louvre avec son Amant dans un de ces momens où l'on ne peut souffrir de tiers, quand elle fut surprise de ce mal qui fait tant crier. La douleur fut si violente & les convulsions si terribles, que jamais homme ne se trouva si embarrassé que le fut alors le Roi. Il appela du monde par les fenêtres, & cria qu'on allât vîte avertir deux Dames † qu'il nomma. Une Fille de la Duchesse courut en même tems à la Sage-femme ordinaire; mais toutes vin-

1662.

Le Roi se trouve à l'accouchement de Mademoiselle de la Valière. Ce que l'amour lui fit faire en cette occasion.

Histoire Amoureuse des Gaules par le Comte de Bussi Rabutin

D 5 rent

* *Ce Palais répondoit au bout du Jardin du Palais Roïal, où il avoit une issuë. On fit en ce tems-là l'Anagramme de* Palais Brion, *& l'on trouva* Bon à plaisir.

† *Elle étoit de Lion, & fut mariée depuis au Sr. des Plessis Vautelet, Ordinaire de chez le Roi.*

* *D'où nâquit en Octobre 1667. Louïs de Bourbon, Comte de Vermandois, Amiral de France, mort à Courtrai en Novembre* 1683.

† *Madame de Montauzier & Madame de Choisi.*

1662. rent trop tard pour empêcher que la Veste du Roi, en broderie de Perles & de Diamans, la plus magnifique du monde, ne portât des marques du desordre. Elles trouvèrent le Roi qui suoit à grosses gouttes d'avoir soûtenu sa Maîtresse dans les douleurs. Elle n'avoit point respecté sa parure, & lui avoit déchiré un Collet de mille écus en se pendant à son cou : elle ne pouvoit souffrir d'être touchée par d'autres mains, que par celles qui étoient accoûtumées à manier des Sceptres & des Couronnes. Il est certain que le Roi fit en cette occasion des choses fort passionnées, & d'autant plus propres à marquer l'excès de son amour, qu'il avoit ordinairement une extrême répugnance à entrer seulement dans la Chambre de la Reine, lors qu'elle étoit en cet état. Mais tout cela n'étoit rien, en comparaison de la sensibilité qu'il fit paroître lors que la Duchesse étant tombée dans une sincope très-violente, Madame de Choisi s'écria, *elle est morte*! Le Roi faillit à mourir aussi : il fondoit en larmes & crioit de la manière du monde la plus douloureuse, *rendez la moi & prenez tout ce que j'ai.* Il étoit à genoux au pié de son lit, immobile comme une statuë, sinon dans de certains momens où il jettoit des cris si pitoïables, que les Dames & les Médecins en avoient le cœur percé de douleur. La Malade revint enfin, & son premier mouvement aiant été de regarder où étoit le Roi, Madame de Montauzier le fit aprocher de son lit : elle lui serra les mains quoique très-foiblement ; mais la douleur du Roi augmentant, on l'en arracha

racha par force & on le mit ſur un lit, où il revint auſſi au bout de quelque tems. Dès que la Ducheſſe fut ſoulagée par les remèdes que les Médecins lui donnèrent, elle demanda à Madame de Montauzier ce qu'elle penſoit de l'amour du Roi ; mais elle le lui demanda comme en étant charmée elle-même. Madame de Montauzier, qui étoit véritablement ſurpriſe de tout ce qu'elle venoit de voir, lui dit ſincèrement qu'on ne pouvoit trop aimer un Prince qui aimoit ſi paſſionnément. On ne peut dire avec quelle ardeur le Roi remercia ces Dames des ſervices qu'elles venoient de rendre à la perſonne du monde qu'il aimoit le plus. Il les aſſura qu'il en auroit une reconnoiſſance Roïale ; & en effet la ſuite a bien fait voir qu'il n'étoit pas ingrat.

1662.

Naiſſance de *Marie-Louiſe d'Orléans.*

Le mariage de *Monſieur* célébré l'année précédente avec la Princeſſe d'Angleterre, ne fut pas moins fécond que celui du Roi. Le premier fruit qui en ſortit, fut *Marie Louiſe d'Orléans*, née le 17. Avril de cette année & mariée dans la ſuite à Charles II. Roi d'Eſpagne, comme nous le dirons en ſon lieu.

Inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. *Hiſtoire des Demêlez de la Cour de France avec la Cour de Rome &c. par Mr. Regnier Des-Marais.*

L'affaire des Ambaſſadeurs étoit à peine finie, qu'il en ſurvint une autre entre le Pape & le Roi, au ſujet d'une ſemblable inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. L'injure étoit atroce, mais auſſi il faut avouer que la réparation s'en fit d'une manière proportionnée à l'outrage, & qu'il n'y a point d'exemples où le droit des Gens, ſi ouvertement violé, ait été maintenu avec

1662. tant de gloire, & où les Auteurs du mal aïent été punis avec tant de févérité. Mais pour reprendre la chofe dans fon origine, il faut remonter au Voïage que le Cardinal Mazarin fit à Cologne * lorfqu'il fut exilé du Roïaume. Le Cardinal Chigi s'y trouva à caufe de fa Nonciature, & c'eft là que commença à éclater la jaloufie, ou plûtôt l'inimitié conçuë dès les Conférences de Munfter, & qui s'étoit confervée depuis entre lui & Mazarin. Ce fut par une fuite de cette même inimitié, que le Cardinal Mazarin ne voulut jamais confentir que l'autre, devenu Pape † fous le nom d'Alexandre VII. intervînt au Traité des Pirénées comme Médiateur; & cette exclufion, jointe à celle que le Roi avoit voulu lui donner au Conclave, avoit rendu la Nation Françoife fi odieufe à Sa Sainteté, qu'elle ne pouvoit plus la fouffrir. Le Roi ne l'ignoroit point : cependant il ne laiffa pas d'envoïer le Duc de Crequi à Rome en qualité d'Ambaffadeur Extraordinaire. Le Pape de fa part le reçut fans aucune marque aparente d'averfion ni d'aigreur; mais il n'y eut pas fait grand féjour, qu'il s'aperçut de la mauvaife volonté qu'on lui portoit. Toute la Famille des Chigi, qui étoit celle du Pape, affectoit de lui montrer une extrême froideur: fur tout Don Mario Frère du Pontife, & le Cardinal Chigi fon Neveu. A cette froideur le Duc de Crequi opofa une indifférence qui aprochoit fort du mépris, & des manières hautes qui achevèrent d'en-

* *Au mois de Mars* 1651.
† *Au mois d'Avril* 1655.

d'envenimer l'esprit du Pape & celui de ses Parens. 1662.

Querelle des Gens de l'Ambassadeur avec les Corses.

Par malheur pour la France, ou si l'on veut pour le S. Siège, les François n'étoient point alors regardez à Rome de bon œil. On y rejettoit sur eux la cause de tous les troubles qui étoient arrivez en Italie depuis trente ou quarante ans, & l'on y étoit tout disposé à leur faire insulte, pour peu qu'on vît de jour à l'impunité. Telle étoit la disposition générale des choses & des esprits, lors que deux ou trois François de la suite de l'Ambassadeur prirent querelle dans les ruës avec une Brigade de Corses, Soldats destinez pour la garde de Rome & pour assûrer les Exécutions de la justice. Ils n'eurent en cette rencontre aucun respect pour les Loix militaires, qui veulent que les particuliers cédent en toutes choses aux Corps de Troupes qui sont en fonction, & qui ont des Officiers à leur tête. Ils mirent hardiment l'épée à la main, & comme il est expressément défendu à toutes ces sortes de Brigades à Rome de tuer, il ne leur fut pas difficile de se tirer de leur combat avec avantage. Cependant tout le Corps des Corses prit part à l'affront que venoient de recevoir quelques-uns de leurs membres. Comme il avoit été fait à une Garde en fonction, & non pas à des particuliers du Corps, ils se crurent deshonorez, s'ils passoient cela sans en prendre vengeance. Quelques-uns dirent que ce furent les Parens du Pape qui les y excitèrent sous main, par le moïen de quelques-uns des Officiers, auxquels ils promirent leur protection: & que sans cela jamais les Corses n'auroient osé ne

 venir

1662. venir aux extrémitez où ils se portèrent. Quoi qu'il en soit, ils coururent aux armes tumultueusement & mirent toute la Ville de Rome en combustion. Le droit des Gens, & le respect inviolable que l'on doit aux Ambassadeurs, ne fut point capable de les retenir ni de modérer l'aveugle fureur dont ils étoient possedez. Ils marchèrent en bataille vers le Palais du Duc de Crequi, Tambour battant, Enseignes déploïées, sous la conduite de leurs Officiers, & s'emparèrent de toutes les avenuës qui y conduisoient, comme s'ils avoient eu dessein de l'assièger dans les formes. Ils firent plus, ils chargèrent les gens du Duc qui étoient sortis pour leur demander raison de ce procédé, & lors qu'il voulut paroître sur un Balcon pour apaiser le desordre par son Autôrité, ils tirèrent sur lui-même plusieurs coups de Mousquet & de Carabine, & l'obligèrent à se retirer après avoir couru danger de sa propre vie.

Suivie d'une sédition presque générale.

La Duchesse de Crequi, qui pour lors étoit occupée à visiter les Eglises, n'en fut pas quitte à meilleur marché. Elle fut rencontrée par quelques-uns de ces Corses qui s'étoient séparez des autres pour battre l'estrade, & attaquée avec la dernière fureur & la dernière insolence. Plusieurs coups de mousquet furent tirez dans son Carosse, un de ses Pages qui tenoit la main sur la portière fut tué à ses yeux, & tout le reste de ses Gens fut extrêmement maltraité, de manière qu'elle se trouva heureuse de rencontrer la Maison du Cardinal d'Est pour s'y réfugier. Cependant le desordre augmentoit d'heure à autre & dura plusieurs jours, pendant lesquels ce

fut

fut un crime à Rome que d'être François ou d'avoir seulement quelque liaison avec eux. Le Duc Cesarini, qui étoit de ce nombre, à cause de l'Ordre du St. Esprit dont il avoit été honoré, pensa être envelopé dans cette Sédition. On le menaça de lui faire son Procès, parce qu'il avoit offert ses services à l'Ambassadeur, & entre les divers outrages qu'il fut contraint de souffrir, il vit emprisonner deux de ses gens comme des malfaiteurs. Enfin le Duc de Crequi, jugeant qu'il ne pouvoit plus demeurer dans Rome sans exposer l'honneur du Roi, en se commettant lui même à de nouvelles insultes, prit le parti de se retirer, & fit savoir aux Cardinaux, & aux personnes de qualité qui étoient dans les intérêts de la France, qu'ils l'obligeroient d'en faire de même. 1662.

Il dépêcha en même tems un Courier en France, pour donner avis au Roi son Maître de tout ce qui s'étoit passé. Sa Majesté en fut tellement irritée, que sans plus différer elle envoïa ordre au Nonce de Sa Sainteté de sortir incessamment de son Roïaume, & lui donna trente Cavaliers pour le conduire jusques aux Frontières, avec ordre d'empêcher qu'il eût communication avec qui que ce fût. Elle écrivit aussi une Lettre très-forte à Sa Sainteté, où elle se plaignoit de la violence commise contre son Ambassadeur, & en demandoit satisfaction en des termes, qui sentoient plûtôt la déclaration de Guerre que la Remontrance.

Le Roi donne ordre au Nonce de sortir de France.

Cette Lettre mit toute la Cour Romaine en allarme. Le Roi Très-Chrêtien y étoit déja connu pour un Prince extrêmement délicat,

Allarme qu'on en conçoit à Rome.

1662. licat, sur tout ce qui regarde les Droits de la Couronne, & le respect dû à ceux qui la portent. La seule pensée de le voir entrer à main armée en Italie faisoit frémir tout le monde, & l'on ne pouvoit, sans trembler, songer aux calamitez dont Rome se trouveroit remplie, si une fois il venoit à en former le siège. Dans cette fraïeur dont personne n'étoit exemt, on songea sérieusement à donner à Sa Majesté Très-Chrêtienne toutes les satisfactions possibles. Les Parens du Pape, que les François accusoient hautement d'être les Auteurs secrets de toute l'affaire, en haine du peu d'état que le Duc de Crequi avoit fait d'eux, lui envoïerent l'Abbé Rospigliosi pour se justifier d'un si injurieux soupçon & le convier de revenir; & le Duc n'en aiant pas paru content, parce que cet Abbé n'avoit point d'autre Créance qu'une Lettre du Cardinal Chigi, le Sieur Rasponi y fut renvoïé de la part du Pape même.

Mesures qu'on y prend pour punir les Seditieux.

Cependant on mit en prison quelques uns des Soldats Corses qui avoient paru les plus insolens, & on cassa le Corps entier, Officiers & Soldats, avec ignominie. Et parce que le Cardinal Impérial, Gouverneur de Rome, étoit accusé d'avoir souffert l'insolence des Corses, & de n'avoir ni réprimé la Sédition, ni puni les Séditieux comme il devoit faire; le Pape le destitua de son Gouvernement & l'envoïa Légat à Ancone comme dans un honnête exil. Mais tout cela ne fut point capable de saisfaire le Roi Très-Chrêtien; au contraire les François en prirent un nouveau sujet de plainte. Ils publièrent que l'on n'avoit cassé la Garde Corse, que pour

la

la souftraire à la jufte punition que Sa Majefté Très-Chrêtienne en auroit fans doute demandée, & qu'on n'auroit pu lui refufer: qu'au lieu de punir tous les Criminels, ou tout au moins une grande partie, on en avoit feulement arrêté trois ou quatre, & on avoit facilité l'évafion des autres: que le Cardinal Impérial, qui étoit convaincu de connivence en cette occafion, & d'avoir attendu que les Mutins fuffent en fûreté pour les mettre au Ban, avoit néanmoins obtenu des honneurs au lieu de cenfures, & des récompenfes au lieu de châtimens; & enfin qu'il paroiffoit par tout le procédé de la Cour de Rome, que l'on n'avoit aucun deffein de faire à Sa Majefté une réparation proportionnée à la grandeur de l'infulte. 1663.

Ces Difcours étoient accompagnez dans la bouche des François de menaces terribles, qui n'alloient pas à moins qu'à la ruine entière de Rome, & de toutes les Rodomontades ordinaires dans ces occafions. Les Pafquinades couroient de toutes parts en Profe & en Vers; & jufques dans Rome même, où la confternation redoubloit à proportion de la confiance des François. Mais comme tout cela n'étoit point affez pour obliger le Pape à prendre les réfolutions que Sa Majefté Très-Chrêtienne defiroit de lui, elle paffa aux effets & s'empara d'Avignon par un Arrêt de réünion en datte du 26. Juillet 1663. Là-deffus le Pape fe reveilla tout de bon, & voïant que les Lettres écrites au Roi dès l'année précedente par la Reine de Suède & par les Cardinaux, n'avoient de rien fervi, il écrivit lui même à Sa Majefté un Bref fort hon-

Moïens que le Roi mit en ufage pour obtenir fatisfaction du Pape.

1662. honnête, par lequel il l'assûroit qu'il étoit résolu à lui donner toute la satisfaction qu'il desiroit; & pour faire voir la sincerité de ses intentions, il ôta au Cardinal Imperial sa nouvelle Légation, comme le Gouvernement de Rome, & l'obligea à se retirer à Gênes, lieu de sa naissance. Le Roi Très-Chrêtien témoigna d'être assez satisfait de ce commencement, & comme la Lettre du Pape l'assûroit d'une réparation entière, il consentit enfin de remettre l'affaire entre les mains de deux Plénipotentiaires qui la règleroient. Le Pape nomma de sa part le même Sieur Rasponi qu'il avoit déja emploïé auprès du Duc de Crequi, & le Roi Très-Chrêtien de la sienne le Sieur Bourlemont, tous deux Prélats & Officiers de la Cour de Rome, & tous deux Personnages d'un grand mérite. Ce fut à Pise que les Négociations furent faites & concluës, comme nous le dirons en son lieu.

Le Duc de Lorraine fait cession au Roi de ses Etats.

En même tems que la France assuroit sa Gloire, par la réparation des injures qui lui avoient été faites, elle augmentoit aussi sa Puissance. Le Roi engagea habilement le Duc Charles de Lorraine, à lui faire cession de ses Etats, en reconnoissance de la liberté qu'il lui avoit procurée par le Traité de Paix avec l'Espagne. Le Duc n'avoit point d'enfans, & il avoit souvent jetté les yeux sur le Prince Charles son Neveu, pour le faire son Héritier. Il avoit même proposé de le marier avec une Princesse de France, offrant de lui donner ses Duchez avec ce qui en dépendoit, à la reserve d'une somme considérable dont il auroit la jouïssance sa vie durant. Mais cette Négociation n'aiant pu avoir lieu, à cause des diffi-

difficultez qui se rencontrèrent à règler les prétensions de ce Duc, il rompit & renoua plusieurs fois. Il s'opposa même formellement aux Propositions que l'on continuoit de faire pour le Mariage du Prince Charles & pour la Proprieté de ses Etats. Mais le Roi s'y étant engagé, & voulant voir l'accomplissement d'une affaire si souvent proposée & tant de fois rompuë, résolut de mettre ce jeune Prince en possession des Etats de son Oncle. Cette résolution fit naître mille inquiétudes dans l'esprit du Duc de Lorraine. Il craignit que son Frère & son Neveu, aiant prévenu le Roi, n'eussent obtenu de Sa Majesté tout ce qu'ils demandoient à son préjudice. Il en conféra avec ses Ministres, & prévoïant qu'on pourroit bien l'obliger à faire malgré lui une chose à laquelle il avoit si souvent donné son consentement; il choisit enfin le parti le plus sûr & le plus honnorable, qui fut de s'en remettre à la disposition entière de Sa Majesté. „ Il demeura donc d'accord „ de lui transporter la Proprieté de ses Du„ chez de Lorraine & de Bar, avec leurs dé„ pendances & annexes, pour les posséder „ après son décès en tous Droits de Souve„ raineté & demeurer à jamais unis & incor„ porez à la Couronne de France; à la char„ ge néanmoins qu'il en jouïroit sa vie du„ rant, & qu'il ne s'y feroit aucun établisse„ ment nouveau en ce qui concernoit les le„ vées & les impositions sur les Peuples; & „ pour sûreté de sa parole il devoit remettre „ Marsal au Roi.

1662.

Déclaration enregitrée au Parlement sur ce sujet

Sa Majesté fit quelque tems après porter au Parlement une Déclaration contenant les Clau-

1662. Clauses & Conditions particulières du Traité, par lequel le Duc de Lorraine lui avoit abandonné la Proprieté des Duchez de Lorraine & de Bar. Elle y fut enregîtrée *, le Roi étant présent; & l'Avocat Général †, avant que de prendre ses Conclusions, fit voir „ que la Lorraine aiant toûjours été dépen-„ dante de la Couronne de France, il étoit „ juste qu'elle y fût réünie ". C'étoit toûjours là le tître dont on coloroit ces sortes d'Aquisitions. Nous verrons encore de ces Réünions ‡ dans la suite, par lesquelles on pourra juger de la justice de celle-ci.

Plaintes faites à l'encontre.

Ce Traité ne fut pas plûtôt enregîtré au Parlement, que le Prince Nicolas François, Frère du Duc, en écrivit au Roi. Il remontra „ que le Transport fait par son Frère à „ Sa Majesté pouvoit être nul par plusieurs „ considérations. La première, parce que si „ les Duchez de Lorraine & de Bar étoient „ considérez comme des Etats où l'on sui-„ voit la Loi Salique, ils étoient inaliéna-„ bles; & qu'en suivant la Disposition Testa-„ mentaire de René, Roi de Sicile & Duc de „ Lorraine, par laquelle ses Etats avoient é-„ té substituez de mâle en mâle, il en fa-„ loit tirer la même conséquence de ne lais-„ ser au Possesseur que le seul Usufruit; & „ qu'ainsi, selon toutes les Loix, le Duc „ de Lorraine son Frère n'avoit pu en dis-„ poser. Que si d'un autre côté on s'arrêtoit „ au Droit des Femmes, qui étoit le plus sui-„ vi

* *Dès le 2. Février.*

† *Mr. Talon.*

‡ *Celles des Chambres de Metz & de Brisac, en 1680. & 1681.*

„ vi dans la Lorraine, confirmé par plusieurs 1662.
„ exemples, & récemment par celui de la
„ Duchesse Nicole, au nom de laquelle le
„ Duc son mari avoit eu le Gouvernement de
„ ses Etats, ils devoient retourner en la pos-
„ session du Prince Charles, unique Héritier
„ de cette Princesse. On ajoûtoit à toutes ces
„ raisons les grans services que les Ducs de
„ Lorraine avoient rendus à la France, en
„ faveur desquels on se promettoit que le Roi
„ ne voudroit pas les dépouiller de leurs
„ Etats.

Raisons de la France.

Les Partisans de la France répondoient aux raisons alleguées dans cette Lettre, „ que les „ Droits du Roi sur la Lorraine étoient in- „ contestables: qu'outre la possession dont il „ jouïssoit déja, ces Duchez n'avoient ja- „ mais été règlez par la Loi Salique, & que „ pour ce qui regardoit la Substitution de „ mâle en mâle faite par le Roi de Sicile, elle „ étoit au profit des Rois de France, puis- „ que Charles d'Anjou, Neveu & Succes- „ seur de René n'aiant point d'enfans, avoit „ fait les Rois Louïs XI. & Charles VIII. „ ses héritiers. Qu'ainsi le feu Roi & Louïs „ XIV. son fils à présent règnant, avoient „ pu succéder à leurs Droits: que c'étoit se „ contredire que d'alleguer la Succession des „ Femmes, après avoir voulu établir celle „ des Mâles. Qu'au reste à quelque droit que „ le Duc Charles tînt ses Duchez, en aiant été „ dépouillé par le feu Roi, ils ne lui avoient „ été rendus que par indulgence. Que se trou- „ vant un moïen legitime de les réünir à la „ Couronne par un Traité, S. M. pour l'in- „ terêt de son Etat devoit s'en servir; & que

„ les

1662. „ les conditions accordées aux Princes Lorrains leurs étoient avantageuses, puisqu'elles leur procuroient l'honneur d'être réputez du Sang de France.

Remontrances du Duc de Vendôme sur le même sujet.

Le Duc de Vendôme pour ses Enfans fit aussi là-dessus des plaintes à Sa Majesté. Il la suplioit de considérer: „ Que le Roi Henri „ IV. avoit envoïé une Déclaration au Parlement portant qu'ils marcheroient immédiatement après les Princes du Sang: Que „ conformément à cette Déclaration, S. M. „ avoit bien voulu lui donner ce rang dans „ la dernière Cérémonie des Chevaliers du „ S. Esprit: qu'il espéroit aussi qu'Elle voudroit bien accorder la même grace à ses „ Enfans, qui en avoient le droit du côté de „ leur Mère, étant Fille de feu Emmanuel „ de Lorraine, Duc de Mercœur, laquelle „ devoit préceder toute la Maison de Guise „ & celle du Marquis de Mouï, qui n'étoient „ que des Puînez; & qu'enfin il suplioit S. „ M. de lui permettre & à ses Enfans de former leur oposition & défendre leurs Droits „ dans les règles de la Justice ordinaire „ Le Prince de Courtenai & ses Enfans, qui ne vouloient perdre aucune occasion de faire connoître qu'ils prétendoient être du Sang de France, firent aussi leurs protestations. Les Ducs & Pairs de leur côté présentèrent un Placet au Roi, par lequel ils remontrèrent, „ que la grace accordée aux Princes Lorrains blessoit la première Dignité du Roïaume: qu'il s'étoit trouvé des exemples comme quoi les Princes du Sang & les Rois „ mêmes des autres Roïaumes avoient été „ précedez par les Pairs au Sacre des Rois,

aux

„ aux Assemblées des Parlemens & autres 1662.
„ Cérémonies, quoi que ces Pairs n'eussent
„ pas l'honneut d'être du Sang de France:
„ qu'ils esperoient que S. M. ne permettroit
„ pas sous son Règne qu'ils souffrissent quel-
„ que diminution en leurs Droits ni en leur
„ Rang". Toutes ces Remontrances furent écoutées favorablement, & le Roi promit aux uns & aux autres de les conserver & maintenir tous dans les Droits qui leur pouvoient apartenir légitimement.

Aquisition de Dunkerque par la France. *Mémoires du Comte d'Estrades. Mémoires Politiques de Du Mont.*

La France acquit encore cette année la Ville de Dunkerque sur les Anglois. Le Roi se servit de l'occasion du Mariage de Monsieur avec la Princesse d'Angeleterre, pour proposer à Sa Majesté Britannique l'Aliénation perpétuelle de cette Ville & de la Citadelle, avec toutes ses dépendances, moïennant une somme * raisonnable. C'étoit prendre le Roi Charles par son foible, car bien que le Parlement lui eût accordé d'abord, comme par forme de présent, une somme de cinquante mille livres sterling, & que depuis ce tems-là il eût joui de tous les droits & revenus attachez à la Couronne; il ne laissoit pas de se trouver obéré. Le Roi T. C. qui ne l'ignoroit pas, s'en prévalut habilement en lui ouvrant sa bourse à propos. Ce fut le Comte d'Estrades qui en fit les premières propositions. Et ce Gentilhomme sut ménager la chose avec tant d'adresse, qu'il amena insensiblement le Roi Charles à ce qu'on desiroit de lui. Il lui insinua doucement „ que dans la conjoncture d'alors
„ l'amitié de la France devoit être plus con-
„ sidé-

* *Cinq Millions.*

1662. „ ſidérable à Sa Majeſté qu'aucune autre
„ choſe du monde, & que le véritable moïen
„ de l'aquerir d'une manière ferme & aſſurée
„ étoit de lui vendre cette Place, qui toute
„ importante qu'elle étoit par elle même,
„ ne convenoit point à l'Angeleterre, & ne
„ lui pourroit ſervir à l'avenir que d'une oc-
„ caſion de guerre, comme elle l'avoit été
„ à ſes Prédéceſſeurs". Le Roi Charles goûta ces raiſons, & conſidérant d'ailleurs que l'Angleterre, qui eſt une Ile renfermée de toutes parts par la Mer, ne ſauroit en bonne Politique ſe propoſer pour but de paſſer ſes bornes naturelles pour faire des Conquêtes en Terre-ferme: il fit réfléxion au peu d'avantage que cette Couronne avoit retiré de toutes celles qu'elle avoit entrepriſes par le paſſé, & à l'utilité préſente qu'il en pourroit recevoir. Séduit par cet apât, & ſollicité par ſes beſoins preſſans, il ſe détermina entièrement & conſentit à traiter. S'il fit bien ou mal en cela, c'eſt ce que je ne dois pas décider. Je ne puis du moins m'empêcher de remarquer, que l'Eſpagne fit, ce ſemble, une faute capitale en laiſſant aller cette Place à la France. S'il ne falloit que de l'argent pour l'emporter, elle ne devoit pas l'épargner en cette occaſion; & ſupoſé que le Roi Charles n'eût pas été d'avis de ſe defaire de Dunkerque en faveur des Eſpagnols, (à quoi pourtant on ne voit aucune raiſon valable,) il faloit lui donner les cinq Millions, & plus s'il étoit néceſſaire, pour l'obliger à ne s'en point déſaiſir. L'experience a fait voir que l'Eſpagne en devoit uſer de la ſorte, par une infinité de raiſons qu'il n'eſt pas de mon ſujet d'examiner.

ner. Tout ce qu'on peut donc dire là-dessus, c'est qu'il s'en faut bien que les Princes agissent toûjours selon leurs vrais interêts ; peut-être aussi qu'en ce tems-là le Roi Catholique manquoit d'argent. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut concluë au profit de la France, par un Traité fait à Londres le 27. d'Octobre. 1662.

Ce qu'il y a de surprenant en toute cette affaire, c'est que la Hollande, qui, très-certainement, n'étoit point dans le cas d'impuissance où nous suposons que l'Espagne étoit peut-être, y ait cependant donné les mains, & ait permis qu'en pleine Paix, & sans coup férir, le Roi s'aquît une Porte si considérable pour entrer dans ses Etats, & une retraite si assurée pour ses Armées Navales, & pour ses Armateurs en tems de Guerre. J'avouë qu'il n'étoit pas de son interêt de dissuader le Roi de la Grande Bretagne de se défaire de cette Place : le voisinage des Anglois n'étant guère alors plus commode aux Hollandois que celui des François. Mais il semble qu'ils devoient faire toutes sortes d'efforts pour engager ce Prince à la leur vendre à eux mêmes, & lui donner plûtôt toutes les satisfactions que le Parlement desiroit touchant le Commerce. Ce n'étoit pas une affaire de si grande conséquence, ou, pour mieux dire, ce n'étoit rien en comparaison de l'avantage qu'ils se seroient procuré. Ils auroient aquis, premièrement, une Place Maritime meilleure qu'aucune de celles qu'ils possèdent en Europe ; & en second lieu, ils se seroient épargné une Guerre avec l'Angleterre qui leur tomba

1662. bien-tôt fur les bras, & peut-être même celle de Septante-deux. Si l'on peut douter de celle-ci, du moins ne le peut-on pas faire de la précedente, qui n'eut point d'autre prétexte que les brouilleries du Commerce.

Plaintes des Hollandois fur ce fujet. *Lettres & Mémoires du Comte d'Eftrades.*

Il eft vrai que les Hollandois fe plaignoient de la Franchife que le Roi avoit accordée à Dunkerque, comme d'un obftacle à la liberté de leur Commerce, établi par le Traité d'Amitié, de Confédération & de Navigation, fait avec la France au mois d'Avril * de cette année. Ils firent là-deffus des remontrances à l'Ambaffadeur † de Sa Majefté. Ils lui réprésentèrent le tort que cela feroit aux Douanes établies en France, dans les Villes Frontières de la Flandre, & le préjudice que cela leur portoit à eux-mêmes: que la plûpart des Ouvriers des Manufactures retirées en Hollande depuis 20. ans, s'en vouloient retourner vers Gand & Bruges pour travailler & trafiquer du côté de Dunkerque; que les meilleurs Marchans étoient dans la réfolution, fi cette Franchife fubfiftoit, d'y envoïer des Facteurs & d'y aller eux-memes après avec leurs Familles. La Zelande étoit dans la même apréhenfion pour les Marchandifes ‡ qui viennent des Iles St. Chriftophe, de la Martinique & de Guadelouppe, dont le Commerce avoit déja enrichi plufieurs Familles, nonobftant les grans Droits

* *Daté du 27.*

† *Le Comte d'Eftrades.*

‡ *Le Sucre, le Tabac, & l'Indigo.*

Droits qu'elles païoient en Zelande. Auffi avoit-on envoïé fecretement à Anvers, Gand & Bruges, pour tâcher de détourner les Magiftrats d'avoir aucun Commerce par Dunkerque; pour leur offrir diminution des Droits par Zelande: & pour leur perfuader qu'il n'y avoit nulle fûreté de s'établir dans une Ville de Guerre; & qu'il valoit bien mieux qu'ils continuaffent leur Trafic avec leurs anciens Amis qu'avec de nouveaux. Mais les réponfes de l'Ambaffadeur n'aiant pas fatisfait à leurs plaintes, il leur falut fouffrir ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Le Roi n'avoit garde de manquer l'occafion de s'affûrer une Place qui pouvoit le garantir contre les entreprifes de l'Efpagne, & qui le mettoit en état de fe faire redouter aux Anglois & aux Hollandois. Il ne pouvoit mieux gagner la fidelité des Habitans, qu'en leur accordant des Privilèges qui faifoient fleurir leur Commerce. Le feul objet que le Roi s'étoit propofé en n'établiffant pas les Bureaux de fes Douanes, a été, fi on l'en veut croire * de ne traiter pas plus mal ces nouveaux Sujets-là, que les autres de fes Conquêtes, qu'il n'avoit point furchargé de ces impofitions, qui ne fe levent que dans l'ancienne étenduë du Roïaume.

1662.

Quoi qu'il en foit, on parloit d'une Ligue entre les Dix-Sept Provinces: on craignoit le voifinage de la France, dont l'ambition ne permettoit pas de douter que le

Ils fongent à fe garentir de la puiffance de la France.

E 2

* *Voiez la Lettre du Roi aü Comte d'Eftrades du 26. Janvier 1663.*

1662. le dessein du Roi ne fût de s'emparer des Etats de tous ses Voisins. Ce qui augmentoit cette crainte, c'est le bruit qui couroit que le Roi avoit déja traité de Casal & du Montferrat avec le Duc de Mantouë, & que le Roi d'Espagne étoit dans la disposition de hazarder plûtôt le Duché de Milan, que de souffrir une aquisition comme celle-là; même pour prévenir les maux que pourroit causer une rupture entre les deux Couronnes, on disoit que Sa Majesté Catholique prenoit ses mesures avec tous ses Alliez, & avoit envoïé faire des Propositions très-avantageuses au Roi d'Angleterre, à la prière duquel le Roi d'Espagne faisoit la Paix avec le Portugal, pour se servir au besoin des trente mille hommes qui avoient été occupez à cette guerre. Le Roi assuroit au contraire * que tous ces bruits étoient mal fondez, & qu'il n'avoit d'autre intention que d'entretenir l'union & la paix avec tous ses Voisins. La suite fera voir ce qu'on en devoit croire.

Sedition dans le Boulonnois.

Cependant le repos & l'oisiveté faisant naître ordinairement la licence parmi les peuples, avoient donné lieu à plusieurs Païsans de se revolter dans le Boulonnois; mais ce soulèvement ne fut pas de longue durée. Le Roi y envoïa quinze Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, & 23. de Cavalerie sous la conduite du Duc d'Elbœuf, & du Sieur de Montpezat, qui châtièrent les Rebelles. La Cour étant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on résolut d'envoïer

* *Voiez sa Lettre au Comte d'Estrades du 9. Fevrier 1663.*

voïer trois mille hommes de pié,& douze cens Chevaux sous la conduite du Sr. de Bellefonds, Lieutenant Général, hiverner dans les Etats de Parme & de Modène Alliez de la France, pour leur aider à recouvrer quelques Places que le Pape refusoit de leur rendre, comme il y étoit obligé par la dernière Paix *. Le Roi étoit bien-aise d'avoir ce prétexte de faire avancer des Troupes en Italie, pour presser l'accommodement de l'affaire des Corses qui se traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, & faire ses conditions meilleures; ou pour être plûtôt en état de se faire raison, si les choses ne s'accommodoient pas. 1662.

Dans ce même tems le Duc de Lorraine aiant manqué à quelques Articles du Traité qu'il avoit fait avec le Roi, & en particulier de remettre Marsal à Sa Majesté, Elle envoïa dans son Païs cinq mille hommes de pié, & trois mille chevaux, commandez par le Comte de Guiche & par Pradel. Ce fut aussi environ dans ce tems-la † que Mademoiselle fut éxilée à Saint-Fargeau, sur ce que le Roi voulant qu'elle épousât le Roi de Portugal, elle s'en étoit non seulement excusée, mais elle en avoit même écrit une Lettre au Roi d'Espagne, pour s'en faire un mérite auprès de lui. Cette Lettre avoit été interceptée, & fut la cause de sa disgrace. Le Maréchal de Turenne étoit, à ce que disoit Mademoiselle, celui qui portoit le Roi à faire ce Mariage, dans la vuë de lui faire vendre son bien dont on tireroit quin-

Mademoiselle est éxilée.

Mémoires du Comte de Bussi Rabutin.

* *Faite en 1660.*

† *Vers le milieu d'Octobre.*

1662. quinze Millions, avec lesquels le Roi de Portugal feroit la guerre à l'Espagne. Mais elle n'y trouva pas son compte, parce, disoit-elle, que si ce Roi venoit à ne pas se maintenir sur le Trône, elle seroit obligée de revenir en France comme une miserable Princesse, sans Roïaume & sans bien. D'ailleurs ce Roi étoit, à ce qu'elle disoit, une espèce de fou & fort mal fait de sa personne; de sorte qu'elle ne pouvoit se résoudre à l'épouser.

Naissance d'*Anne-Elizabeth de France.* Le 18. Novembre, la Reine accoucha d'une Princesse, nommée *Anne-Elizabeth de France*, qui mourut le 3. Décembre suivant. Le Roi n'avoit pas encore quitté Paris alors, & la Cour étoit toûjours dans le Château du Louvre. Enfin sur la fin du même mois, ce Prince voulut aller voir sa nouvelle aquisition de Dunkerque, & y établir lui même sa Garnison. Ce voïage n'aiant duré que huit jours, la Cour retourna à Paris, où elle passa le reste de l'hiver dans les Bals, les Balets, & les Comédies.

1663. Suite de l'affaire des Corses. *Hist. des Demêlez de la Cour de France & de la Cour de Rome.* Les choses étant fort aigries depuis le commencement de la brouillerie entre la Cour de Rome & celle de France, le Roi se disposa à se faire par les armes une plus ample satisfaction de l'offense qu'il avoit reçuë, & le Pape de son côté leva des Troupes. Le Cardinal d'Est, Protecteur de France, étoit revenu à la Cour pour aviser aux moïens de mettre le Pape à la raison. Le Roi avoit aussi donné ordre aux Cardinaux Maldachini & Mancini, de la Faction de France, & à Bourlemont, Auditeur de Rote,

te, de sortir incessamment de Rome, & de l'Etat Ecclesiastique. Après quatre mois d'instances pour la réparation de l'outrage fait à l'Ambassadeur de S. M. le Pape avoit enfin fait pendre un Sbirre, & exilé le Cardinal Imperial, qui s'étoit retiré à Gênes sa patrie, comme je l'ai dit. Mais le Roi aiant témoigné à l'Ambassadeur de cette Republique, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retirât un homme qui lui avoit manqué de respect; l'Ambassadeur l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut aussi-tôt chassé de Gênes. Le Roi étoit alors non seulement absolu dans ses Etats; mais il donnoit encore la loi à tous ses Voisins, & il n'y en avoit point qui n'aprehendassent de lui deplaire. Il y eut au Pont de Beau-Voisin une Conference entre le Duc de Crequi, & l'Abbé Rasponi, mais elle fut rompue sans pouvoir rien conclurre. 1663.

On avoit aussi essaïé d'accommoder l'affaire de Lorraine, mais l'accommodement n'aiant pu avoir lieu, le Roi résolut d'aller lui-même assiéger Marsal. Le Duc de Lorraine, comme j'ai dit, s'étoit engagé de remettre cette Place à Sa Majesté, pour sûreté de la parole qu'il lui avoit donnée dans le fameux Traité, par lequel il lui cédoit la Lorraine. Dès que ce Traité fut signé, ce Prince, aussi célèbre par son inconstance & par la legèreté de son esprit, que par sa valeur & sa grande capacité pour la Guerre, chercha tous les moïens d'en éluder l'exécution. Il recommença ses anciennes pratiques avec les Ennemis de l'Etat, fit fortifier Marsal, & y jetta une Garnison nombreuse. Marsal rendu au Roi.

1663. breuse. Le Roi irrité fit investir la Place, en attendant qu'il en fît le Siège en personne. Il se rendit à Metz en quatre jours, & s'avança à Nomeni, où il fit la revuë de ses Troupes. Alors ce Duc, dont cette extrême diligence avoit rompu toutes les mesures, prit le parti de se mettre à la merci du Roi. Il vint trouver Sa Majesté à Metz, envoïa ordre de remettre Marsal aux Troupes du Roi, qui lui rendit son Païs, & signa un nouveau Traité qui étoit le troisième depuis trois ans. Le Roi vit après cela sa Cavalerie en bataille au-dessus de Nomeni. Elle étoit de quinze Escadrons, faisant deux mille hommes effectifs, sans l'Infanterie. Le Maréchal de la Ferté-Senneterre fut nommé Général de cette Armée, & entra dans Marsal avec quelques Troupes qui y demeurèrent, sous le Commandement de Fauri, Lieutenant des Gardes du Corps.

Academie des Inscriptions etablie.

La haute opinion que les François avoient conçuë de leur Monarque, dès les premières années de sa vie, se fortifiant de plus en plus: cette prévention leur fit croire que son Règne, déja si fecond en merveilles, (comme ils parloient) produiroit un nombre infini d'événemens dignes d'être transmis à la Posterité. Dans cette vuë Mr. Colbert, plein de zèle pour la gloire de son Maître, fit agréer à Sa Majesté l'Institution d'une Academie, qu'il composa d'un petit nombre d'hommes choisis dans l'Academie Françoise, pour faire les Inscriptions, les Devises, les Médailles, qui pourroient avoir quelque raport au Roi, ou au Public,

&

& pour répandre la noble simplicité & le bon goût dans tous les Monumens qu'on dresseroit. Ces Monumens aussi-tôt reprirent l'air antique qui en fait le véritable prix. Les Academiciens nouvellement établis commencèrent l'Histoire de Louïs le Grand par Médailles. Ce dernier travail devint leur principale ou plûtôt leur unique occupation, par le soin qu'ils prirent de tourner à la gloire du Roi tous les évenemens de son Règne. J'ai dit au commencement de cet Ouvrage * que la naissance de ce Monarque, qui étoit venu au monde tout armé, & avoit sucé avec le lait de ses Nourices le sang qu'il tiroit de leur sein, l'avoit fait comparer à Hercule. On ne manqua point de pousser cette pensée aussi loin qu'elle pouvoit aller, & pour ne pas dérober à Louïs XIII. la Massuë de ce Heros, qui faisoit le Corps de sa Devise †; on encherit encore là-dessus & l'on tâcha d'élever la gloire du Fils bien au-dessus de celle du Père. Après les demi-Dieux il n'y avoit plus rien sur la terre à quoi on pût le comparer. Aussi chercha-t-on dans le Ciel un Emblème des divers talens qu'on dit qu'il possedoit éminemment ; & rien ne parut plus propre à exprimer la vaste étenduë de ses lumières, (comme parlent ses Panegiristes,) & sa capacité profonde dans l'art de règner, que le Soleil qu'ils choisirent alors pour le Corps de sa Devise 1663.

* *Tom. I. Pag. 4.*

† *Cette Devise étoit :* Erit hæc quoque cognita Monstris. *Les Monstres éprouveront aussi sa force.*

1663. vife *. Leur penfée étoit, *qu'ainfi que les raïons de cet Aftre éclairent à la fois la Terre & plufieurs Globes Celeftes, de même le Génie du Roi fuffiroit à gouverner enfemble & la France & plufieurs Roiaumes.*

Règlemens pour la Difcipline Militaire.

On ne peut pas nier que le Roi n'ait foûtenu ces grandes idées par des qualitez perfonnelles qui l'en euffent rendu digne, s'il ne les eût pas porté trop loin, & s'il n'eût pas terni la gloire de tant de belles actions par d'autres qui en obfcurcirent l'éclat. Entre les chofes qui méritent d'être louées, je dois placer ici les beaux Règlemens qu'il fit pour rélablir la Difcipline Militaire, & remèdier aux abus qui s'étoient gliffez dans les Troupes.

Jufques-à la Paix, la licence y avoit règné avec impunité, & leurs excès étoient venus à un tel point, qu'ils auroient été funeftes non feulement aux Particuliers qui fouffroient de ces violences, mais même au Corps de l'Etat, fi le Roi n'y eût remèdié. Une exacte mais difcrète févérité à faire éxécuter ces Règlemens, fut donc le remède qu'il y aporta. Perfonne ne fut exempt de les obferver. Les Troupes ne manquèrent de rien, ni en fanté ni en maladie. Tous les Emplois, grans & petits, ne furent plus donnez qu'aux Gens de fervice & à proportion du mérite. L'Amour de la gloire, le defir de plaire au Roi, la crainte de la punition, l'efpérance des récompenfes, cet heureux mé-

* *Voiez les Médailles fur l'Hiftoire de Louïs le Grand, d'où ceci a été tiré. La Devife du Roi étoit:* **Nec pluribus impar.**

mélange de vuës & de passions différentes 1663.
fit une telle impression, qu'on eut autant d'empressement à faire son devoir, qu'on avoit eu auparavant de négligence à s'en aquiter. Le bon ordre se rétablit, & peut-être n'a t-on jamais vu de Troupes mieux disciplinées que le furent celles de France durant un tems. Quoi qu'à la Paix des Pirenées le Roi en eût congedié la plus grande partie, il réserva toute l'Elite, qu'il renforçoit de tems en tems, pour garnir ses Places, & pour avoir toûjours sur pié un Corps capable de tenir ses Peuples & ses Voisins en respect. Pour tenir aussi ses Troupes en haleine, il formoit tous les ans un Camp, où, sans verser de sang, on donnoit des Batailles & on assiègeoit des Places. Dans les intervalles de la Paix il a toûjours continué cette coûtume, avec tant d'utilité, que rien n'a plus contribué à toutes ses Victoires, que d'avoir par ces Campemens, ces Revuës & ces Exercices, entretenu ses Troupes dans une exacte discipline, formé de bons Officiers, & apris aux uns & aux autres le mêtier de la Guerre.

Michel François le Tellier *, Marquis de Louvois, Ministre & Secretaire d'Etat, contribua beaucoup par sa vigilance à rétablir la Discipline, & le bon ordre dans la Milice. Il entendoit parfaitement le détail des Troupes, la Fortification des Places, & ce qui regarde l'entretien d'une grande Armée. Il étoit d'une activité merveilleu-

Exécutez par les soins de Louvois.

 se,

* *Michel le Tellier, Chancelier de France, eut deux fils, savoir, Michel François, Marquis de Louvois, & Charles Maurice, Archevêque Duc de Reims &c.*

1663. ſe, ferme, décifif, hardi dans ſes entrepriſes, heureux à y réuſſir. Il n'y a guère eu de Miniſtre, qui, exécutant les ordres du Prince, ait plus mérité de l'Etat.

Code Louïs pour l'Adminiſtration de la Juſtice. Le Roi n'eut pas moins d'ardeur à faire rendre la Juſtice, qu'à rétablir la Diſcipline Militaire. Il eſtima les bons Juges, couronna leur Vertu de louanges & de récompenſes, mépriſa ceux qui n'etoient dans les Charges que pour ſatisfaire leur Ambition, & fit châtier les autres qui abuſoient de leur pouvoir & commettoient des injuſtices. Il eût encore mieux fait de ne permettre jamais la Vénalité de ces Emplois; puiſque l'argent tenant lieu de mérite à la plûpart de ceux qui les poſſedoient, il étoit bien difficile qu'ils euſſent la capacité requiſe pour s'en aquitter dignement. Du moins, pour bannir la chicane & retrancher, autant qu'il ſe pouvoit, ces malignes ſubtilitez qui perpetuent les procès, il fit un nouveau Code * où il réduiſit les Procedures aux formalitez indispenſables. Et comme les plus belles Loix ſont inutiles & ſtériles ſi les Juges ne tiennent la main à les faire obſerver, il ſe faiſoit de tems en tems rendre compte de l'exécution, recommandant au Chancelier d'en avoir ſoin & de prendre garde que tous les Magiſtrats fuſſent exacts à rendre juſtice à tout le monde, & à n'avoir aucun égard dans la punition des Crimes à la qualité des Perſonnes. Pour en don-

* *Il ne faut pas croire que Louïs XIV. ait été lui-même le Compilateur de ce Code. Il a fait en cela le perſonnage que Théodoſe, Juſtinien & Alphonſe X. Roi de Caſtille ont ſoûtenu dans la Compilation des Codes qui portent leur nom.*

donner l'exemple, il tint lui-même le Sceau 1663.
quelques années après, pendant environ trois mois *. S'il faisoit grace dans les fautes secrètes, échapées ou par foiblesse ou par malheur, il étoit inflexible à châtier les Crimes publics, & principalement les Duels. Il s'étoit, comme je l'ai dit, imposé cette Loi pour empêcher qu'une trop grande indulgence n'attirât le mépris de l'Autôrité, & ne fît perdre par des douceurs à contretems le respect qu'on ne peut sauver que par des châtimens sevères.

Diverses Académies établies en France.

Cette fermeté & ce zèle pour la Justice répandirent insensiblement dans tous les Ordres du Roïaume un esprit de droiture, qu'il seroit à souhaiter qui s'y fût toûjours conservé. A l'abri du repos dont on jouïssoit sous la protection des Loix, les belles Connoissances en tout genre refleurirent, & le Prince, qui avoit du goût, mais à qui l'on persuadoit qu'il en avoit mille fois davantage, prenoit plaisir à combler de biens & d'honneurs les hommes rares & excellens. Boileau Despréaux fut de ce nombre dans la suite. Mr. de Vivonne le présenta au Roi †, pour lui réciter une partie du LUTRIN auquel ce Poëte travailloit alors: Et Sa Majesté lui aiant demandé quel étoit l'endroit de ses Poësies, qu'il trouvoit le plus beau, Despréaux récita les 40. derniers vers de son Epître au Roi *. Ce Prince

* *Après la mort du Chancelier Seguier arrivée le 28. Janvier 1672.*

† *Ceci est arrivé en 1669.*

* *La. 1. Epître, qui commence ainsi:* „ Grand Roi, „ c'est vainement qu'abjurant la Satire &c.

1663. ce en fut sensiblement touché, son émotion parut dans ses yeux & sur son visage. Il se leva de son fauteuil avec un air vif & satisfait, en disant, *voilà qui est très beau, cela est admirable. Je vous louërois davantage si vous ne m'aviez pas tant loué. Le Public donnera à vos Ouvrages les éloges qu'ils méritent; mais ce n'est pas assez pour moi de vous louër. Je vous donne une pension de deux mille livres. J'ordonnerai à Colbert de vous la païer d'avance, & je vous accorde le Privilège pour l'impression de tous vos Ouvrages.* Les liberalitez du Monarque attirant de toute l'Europe ce qu'il y avoit de Gens d'élite en toutes professions, il forma de ces Etrangers & des François les plus habiles, des Academies de Science (*a*), de Peinture (*b*), de Sculpture, d'Architecture (*c*) & de Musique (*d*), où ces grans Maîtres & leurs Elèves, s'efforcèrent à l'envi par mille beaux Ouvrages, plus finis les uns que les autres, d'arriver à la perfection. Profitant du talent de

(a) *L'Academie des Sciences ne fut établie qu'en* 1666. *j'en parlerai en son lieu.*

(b) *L'Academie de Peinture & de Sculpture doit son premier établissement à M. Des-Noiers Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens du Roi, pendant le Règne de* Louïs XIII. *Mais aiant été négligée après la mort de ses premiers Protecteurs, MM. Chambrai & Chantelou son Frère, elle fut rétablie par le Chancelier Seguier, sous la Protection du Cardinal Mazarin, & sous celle de Mr. Colbert ensuite. En* 1648. *elle obtint un Arrêt contre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris, & dressa des Statuts, qui ont été augmentez & homologuez depuis par* Lettres Patentes *du Roi.*

(c) *Celle d'Architecture ne fut établie qu'en* 1671. *J'en parlerai encore en son lieu.*

(d) *Celle de Musique ne fut proprement établie que lorsque J. B. De Lulli, Surintendant de la Musique du Roi, introduisit les* Opera *en France.*

de ces excellens Ouvriers, le Roi fit faire ces ſuperbes meubles qui n'ont rien d'égal ni pour le deſſein ni pour le travail; particulièrement les magnifiques Tapiſſeries des Gobelins (*e*), où l'on comptoit alors plus de huit cens Ouvriers en Tapiſſerie, en Peinture, en Sculpture, en Orfèvrerie, en Broderie, & généralement en tout ce qui pouvoit ſervir à la Splendeur & à la Magnificence. La Tapiſſerie ſur tout étoit ce qu'il y avoit de plus beau, tant pour la manière dont on y travailloit, que par l'or & l'argent qui n'y étoient point épargnez. Le deſſein & l'exécution répondoient à la richeſſe. On y copioit ſouvent les plus beaux Tableaux des grands Maîtres, afin de ne rien faire que d'achevé, & que tout fût parfait dans ces rares Ouvrages. Charles le Brun (*b*) premier Peintre du Roi & l'un des plus habiles que la France ait vu naître, a été long-tems Directeur de cette Maiſon, deſtinée uniquement pour les meubles de la Couronne. Les riches Tentures qui ont été faites ſur les deſſeins qu'il en a donnez, & qui ſont encore aujourd'hui un des plus beaux ornemens des Maiſons Roïales, ſont, outre quantité de beaux Tableaux, des monumens de ſon habileté & de ſon bon goût. 1663.

Embelliſſement de la Ville de Paris.

Le Roi fit auſſi bâtir de tous côtez, & principalement au Louvre, dont la Façade eſt eſtimée un des morceaux d'Architecture les plus beaux qu'il y ait au monde. A l'exemple du Prince, chacun ſelon ſes forces, ſe piqua de faire bâtir. Paris s'accrut de jour en

(*a*) *Maiſon ſituée à l'extremité du Fauxbourg S. Marceau.*
* *Mort en 1690.*

1663. en jour : les ruës furent élargies, les Carrefours ornez de Fontaines : la Rivière bordée de Quais; & presque toutes les Maisons rebâties d'un air de grandeur, de politesse & de bon goût, qu'on n'avoit point eu jusques alors. Les Curieux & les Etrangers y accouroient de toutes parts; la sûreté y règnoit par la bonne Police que le Roi y faisoit garder; tout y étoit en abondance dans le tems même de la disette; les libéralitez & la prévoïance du Prince avoient su conserver le bon marché des vivres. Paris n'étoit pas seul à jouïr de ce bonheur; les Provinces avoient leur part à la felicité publique, par l'aplication du Prince à répandre les richesses de tous côtez, en faisant fleurir le Commerce. Quelque utilité qu'il aporte, & quelque commodité que l'on ait pour y réüssir dans un Roïaume comme la France, baigné de deux Mers, coupé de Rivières & abondant en toutes choses, le Commerce néanmoins y étoit presque abandonné; soit parce que ce n'étoit pas le génie de la Nation, soit parce que depuis longtems le Roïaume avoit été dans des Guerres continuelles, ou étrangeres ou civiles. Le Roi n'épargna rien pour le rétablir; il diminua les Droits & suprima tous ceux qu'on levoit sur les Rivières du Roïaume. Il fit travailler à ses frais à la jonction des Mers*, à celle des grandes Rivières, & à rendre navigables les autres qui ne l'avoient point encore été, ou qui avoient cessé de l'être. Cepen-

** Par le moien du Canal de Languedoc, que le Roi fit creuser pour procurer une communication entre la Mediterranee & l'Ocean par la Garone.*

1663.

Avantages remportez ſur les Algeriens.

Cependant les Algeriens ne laiſſèrent pas de vouloir inquiéter les Vaiſſeaux François, & troubler par leurs courſes le Commerce qu'ils avoient entrepris de faire par Mer. Mais le Duc de Beaufort, Grand Amiral de France, aiant été envoïé * avec le Commandeur Paul contre ces Pirates, il leur donna la chaſſe ſi vigoureuſement, aiant gagné ſur eux un Combat, qu'il en nétoïa la Mer, & mit le Commerce en ſûreté. Pour le faire fleurir davantage, le Roi entreprit encore de faire un établiſſement ſur la Côte de Barbarie, autant pour s'y ménager un Port, & pour étendre ſes Conquêtes, que pour tenir en bride les Pirates, qui la dominoient & qui deſoloient le Négoce. Ce deſſein réüſſit d'abord : on s'empara de Gigeri †, où l'on ſe maintint pendant trois mois, quoi que l'on y manquât de munitions & de vivres. Mais les forces des Ennemis augmentant continuellement, d'ailleurs la Famine & la Peſte ſurvenuës en Provence aiant retardé les Convois, les Troupes du Roi furent obligées d'abandonner cette Conquête & de s'en retourner en France *. Cette entrepriſe fut malheureuſe : on y fit de grans frais, on y perdit de bonnes Troupes, & un peu de réputation.

Ceux d'Avignon ſe ſoûlevent contre le Gouverneur.

Nous avons dit ci-devant que le Roi ſe préparoit à tirer raiſon par les armes de l'injure qu'il avoit reçuë de la Cour de Rome. Les

* *Au mois de Septembre.*

† *Bourg avec un aſſez bon Port & un Château, ſitué ſur la Côte de la Province de Bugie, dans le Roïaume d'Alger.*

* *Ceci n'arriva qu'en 1664. ; mais la matière m'y aiant conduit inſenſiblement, j'ai un peu anticipé le tems.*

1663. Les Bourgeois d'Avignon, de même que tout le Comtat, craignant les effets de cette mesintelligence des deux Cours, & que Sa Majesté ne commençât par eux à donner des marques de son ressentiment, se soûlevèrent contre le Gouverneur que le Pape leur avoit envoïé : arrachèrent les Armes de Sa Sainteté, qui étoient au dessus de la Porte de son Hôtel, & y placèrent celles du Roi, sous la protection duquel ils se mirent.

Le Roi diminuë les Tailles.

A tous les avantages que Louïs XIV. procuroit à ses Peuples, pour leur faire goûter les fruits de la Paix, il en ajoûta encore un autre, qui les toucha plus sensiblement. Ce fut de faire publier un Arrêt du Conseil, par lequel il déchargeoit les Tailles de dix millions de livres, & diminuoit trois livres sur le prix de chaque Minot de Sel.

Renouvellement de l'Aliance des Suisses.

Sur la fin de cette année les Treize Cantons Suisses envoïèrent en France leurs Ambassadeurs, pour renouveller leur Alliance avec le Roi. Cette Alliance est très-ancienne, & ils la renouvellent toûjours, quand le tems porté par les Traitez est sur le point d'expirer. Le dernier avoit été fait sous le Règne de Henri IV. pour lui & pour le Daufin son Fils, qui depuis règna sous le nom de Louïs XIII. Dès les premières années du Règne du Roi, les Cantons cherchèrent à renouveller cette Alliance, mais les conjonctures des tems en avoient retardé l'exécution. Enfin cette année ils envoïèrent une célèbre Ambassade à Paris. Leurs Ambassadeurs y reçurent les mêmes honneurs que du tems de Henri IV. Le Roi, pour lui

&

& pour le Daufin son Fils, jura solemnellement l'Alliance dans l'Eglise de Nôtre-Dame avec des Cérémonies qui méritent d'être raportées. 1663.

Description de cette Cérémonie.

Sa Majesté, précedée des Cent Suisses de la Garde, arrivant à la porte de l'Eglise, y fut reçuë par les principaux du Chapître & conduite au Chœur, aiant avec Elle quatre Herauts d'armes, & à ses côtez les Huissiers de la Chambre portant les Masses. Elle se plaça au milieu du Chœur sur un Tapis couvert de velours rouge, semé de fleurs de lis d'or, sous un riche Dais, accompagnée de Monsieur, du Prince de Condé, & du Duc d'Enguien. Les Evêques & autres Prêlats étoient en leurs rangs accoûtumez, ainsi que les Secretaires d'Etat, le Corps de Ville, les Ambassadeurs, & autres Ministres des Princes Etrangers. Les Ducs & Pairs & les Marêchaux de France avoient la droite, & les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre venoient après. Les Ambassadeurs des Cantons aiant pris leurs places & le Roi les aiant saluez, la Messe fut célébrée par l'Evêque de Chartres à laquelle toutefois les Députez des Cantons Protestans n'assistèrent pas. Quand ils furent revenus, les Secretaires d'Etat montèrent sur l'Estrade où étoit le Roi. En même tems le Sieur de Lionne, qui avoit le Département des Affaires Etrangères, porta le Traité sur un Carreau semé de fleurs de lis d'or, & le Secretaire de l'Ambassade des Suisses le même Traité sur un autre Carreau ; & après que le Sieur de la Barde, Ambassadeur du Roi auprès des Cantons,

1663. tons, eut parlé ſur ce ſujet, le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, s'aprocha du Prié-Dieu du Roi, & y tint le Livre des Evangiles, ſur lequel Sa Majeſté mit la main en même tems que l'un des Ambaſſadeurs pour tous les autres y poſa auſſi la ſienne. Alors le Doïen * du Conſeil, en l'abſence du Chancelier, fit la lecture du Serment. La Cérémonie étant achevée & le *Te Deum* chanté, les Ambaſſadeurs furent conduits à l'Archevêché & régalez magnifiquement. Au milieu du repas le Roi leur fit l'honneur de venir dans la Salle où ils mangeoient, but à la ſanté des Cantons, & ajoûta toutes les autres marques d'amitié propres à cimenter la nouvelle Alliance.

Création de nouveaux Ducs.

Enfin cette année fut glorieuſement terminée par la Création que le Roi fit † de quatorze Ducs. Outre l'intention que Sa Majeſté avoit de récompenſer par cet honneur des Gens de qualité qui l'avoient bien ſervi; on peut croire qu'il ſe ſouvenoit encore du tems de ſa Minorité, où le Parlement de Paris voulut gouverner l'Etat; & que pour empêcher deſormais de pareils deſordres, il augmenta ſagement le nombre des perſonnes qui devoient toûjours être dans les intérêts de la Cour, & qui pourroient retenir les mal-intentionez dans leur devoir.

Secours donné à l'Empereur contre les Turcs. Defaite des Infidèles près du Raab.

Le commencement de l'année 1664. ne fut pas moins glorieux pour la France, par le ſecours, quoique petit, qu'elle donna à l'Empe-

* *Mr. Dormeſſon.*
† *Le 15. Decembre.*

pereur * contre les Turcs. Le Comte Strozzi 1664.
étoit venu † à la Cour de la part de Sa Majesté Imperiale demander des Troupes au Roi pour repousser ces infidèles ‡ qui étoient venus fondre en Hongrie. Sa Majesté lui accorda seulement quatre mille hommes de pié & deux mille Chevaux, dont il donna le Commandement au Comte de Coligni. La Feuillade & Potuitz y furent en qualité de Maréchaux de Camp, & Gassion commanda la Cavalerie. Le Grand Vizir Coprogli étoit à la tête de quatre-vingt mille hommes, & après avoir emporté d'assaut le Fort de Serin, il s'avança jusques sur les bords du Raab, & répandit la terreur dans toute l'Allemagne. L'Armée Imperiale étoit campée en deçà de cette rivière. Quelques jours après l'arrivée des Troupes du Roi, les Turcs, au nombre de dix ou douze mille hommes, passèrent le Raab au dessous de Saint Gothard, taillèrent d'abord en pièces quelques Régimens des Cercles, & commençoient à s'étendre pour donner le tems au reste de leurs Troupes de les suivre. Alors les François les chargèrent si vivement par la gauche, tandis que le Comte Montécuculi, Général de l'Armée Imperiale, les chargeoit par la droite, qu'ils furent renversez & précipitez dans la rivière. Les Troupes du Roi remportèrent quantité de Drapeaux, & prirent onze pièces de Canons. Le carnage fut grand : il y eut plus de huit mille Turcs pris ou noïez. L'Armée Ottomane décam-

* *Leopold d'Autriche.*
† *Le 12 Janvier.*
‡ *Les Turcs & les Tartares.*

1664. campa auſſi-tôt. Le Grand Seigneur rechercha la Paix avec l'Empire, & cette ſeule Victoire mit l'Allemagne en ſûreté.

Accommodement de l'Affaire des Corſes. *Hiſtoire des Demélez &c.*

L'accommodement qu'on traitoit à Rome entre le Pape & le Roi n'alloit pas au gré de Sa Majeſté. C'eſt pourquoi elle réſolut d'y envoïer une Armée ſous les ordres du Maréchal du Pleſſis. Ce Général marcha juſqu'à Lion; mais enfin la Négociation s'étant faite depuis ſon départ, il reçut un contre-ordre & n'alla pas plus loin. Comme on ne peut mieux juger des conditions de l'accommodement que par les termes du Traité même, j'en rapporterai ici un Extrait, tant pour en faire voir la ſingularité, que pour m'épargner le recit de ce qui ſe paſſa dans la ſuite, toutes choſes aiant été exécutées ſelon qu'on en étoit convenu.

Extrait du Traité entre Sa Sainteté le Pape Alexandre VII. & le Roi Très-Chrêtien Louïs XIV. du nom, fait & paſſé à Piſe le 12. Fevrier 1664. par le très-Illuſtre & très-Reverend Prêlat Ceſar Raſponi, Referendaire de l'une & l'autre Signature, Secretaire de la Conſulte & Plenipotentiaire de Sa Sainteté: Et très-Illuſtre & très-Reverend Prêlat Louïs de Bourlemont, Auditeur de Rote, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils d'Etat & Plenipotentiaire de Sa Majeſté.

Extrait du Traité de Piſe.

„LE déteſtable Attentat commis dans „Rome par les Soldats Corſes le 20. „Août

„ Août 1662. contre Mr. le Duc de Cre- 1664.
„ qui, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi
„ T. C. aiant donné à Sa Majeſté un juſte
„ ſujet de déplaiſir, & cauſé à Sa Sainteté
„ une très-vive douleur: Sadite Sainteté,
„ comme un bon Père jaloux de l'honneur
„ de ſes enfans, deſirant réparer entière-
„ ment une telle injure faite au Fils Aîné
„ de l'Egliſe, en la perſonne de ſon Am-
„ baſſadeur, afin d'entretenir de ſon côté,
„ ainſi que Sa Majeſté du ſien, une par-
„ faite correſpondance, & de prévenir tous
„ les maux que la Chrêtienté pourroit ſouf-
„ frir des ſuites de cet accident, a donné
„ à Mr. Raſponi plein pouvoir & faculté en-
„ tière de convenir avec le Plénipotentiaire
„ du Roi T. C. des ſatisfactions duës à Sa
„ Majeſté pour un ſi grand outrage; &
„ comme ledit Sieur Bourlemont ſe trouve
„ muni d'un pareil Plein-Pouvoir de Sa
„ Majeſté pour traiter aux mêmes fins, leſ-
„ dits Plénipotentiaires après la communi-
„ cation reſpective de leurs Pleins-Pou-
„ voirs, dont ils ſont demeurez contens, ont
„ ajuſté & conclu les Articles qui ſuivent.

„ I. Sa Sainteté, pour faire paroître à Sa
„ Majeſté T. C. ſon affection paternelle,
„ & en conſidération de ce qui ſera ſtipulé
„ & établi par le préſent Traité, &c. des-
„ incamèrera, c'eſt-à-dire, révoquera l'In-
„ cameration des Etats de Caſtro & de Ron-
„ ciglione & de toutes leurs annexes & dé-
„ pendances, &c.

„ II. Sa Sainteté, pareillement en faveur
„ de Sa Majeſté, & en conſidération, &
„ pour récompenſe des Vallées de Comac-
„ chio

1664. „ chio & de toute autre prétention & raison que Monſieur le Duc de Modène, de „ la Maiſon d'Eſt, pourroit avoit contre „ la Chamble Apoſtolique, en quelque manière que ce puiſſe être, prendra ſur ſoi „ le Mont d'Eſt, montant à trois cens mille écus ou environ, avec toutes les commoditez, & incommoditez qu'il y a pour „ l'extinction dudit Mont, &c. donnera „ de plus audit Sieur Duc quarante mille „ écus ou un Palais dans Rome de même „ valeur, &c. & pour complaire encore „ davantage à Sa Majeſté, Sa Sainteté accordera audit Sieur Duc & à ſes Succeſſeurs à perpetuité les Droits de Patronnage de l'Abbaïe della Pompoſa & della „ Piéve del Bondeno, avec pouvoir d'y préſenter librement, &c.

„ III. Monſieur le Cardinal Chigi ira „ en France, & dans la première Audience qu'il aura de Sa Majeſté, il lui dira en propres termes ce qui ſuit.

SIRE.

Diſcours du Cardinal Chigi au Roi.

Sa Sainteté a reſſenti avec une très-grande douleur les malheureux accidens qui ſont arrivez; & les ſujets de mécontentement que Votre Majeſté en a eus, lui ont cauſé le plus ſenſible déplaiſir qu'elle fût capable de recevoir, l'aſſûrant que ce n'a jamais été la penſée ni l'intention de Sa Sainteté que Votre Majeſté fût offenſée, ni Mr. le Duc de Crequi ſon Ambuſſadeur: Sadite Sainteté deſirant qu'il y ait de part

part & d'autre la bonne & sincère correspondance qui y a toûjours été. En mon particulier j'atteste à Votre Majesté avec le plus profond respect qu'il m'est possible, la joie que j'ai de me voir cette entrée ouverte pour faire connoître à Votre Majesté par les plus soûmises & sincères actions de mon obéissance, quelle est la vénération que j'ai & toute ma Maison aussi pour le glorieux nom de Votre Majesté, avec quelle fidélité & zèle je professe toutes les plus vénérables loix de servitude à la Roïale Personne & Maison de Votre Majesté: combien les accidens arrivez à Rome ont été éloignez de nos sentimens, & avec quelle amère douleur j'ai apris que moi & ma Maison aions été en cela chargez d'imputations sinistres, & bien éloignées de cette révérence & dévotion que nous professons, & que nous aurons toûjours un particulier desir & ambition de professer envers Votre Majesté. Au contraire, si moi, ou notre Maison avions eu la moindre part dans l'Attentat du 20. Août, nous nous jugerions nous mêmes indignes du pardon, que nous aurions voulu en demander à Votre Majesté, la supliant cependant de croire que ces paroles ici sont exprimées par un cœur très-sincère, & porté aussi bien que ceux de ma Maison à avoir à jamais une vénération singulière & une parfaite dévotion pour Votre Majesté. 1664.

„ IV. Le Cardinal Imperial aiant suplié „ le Roi de le vouloir admettre à porter en „ personne à Sa Majesté ses très-humbles „ justifications, il y satisfera au plûtôt, Sa „ Majesté aiant à présent agréable qu'il le „ fasse.

„ V. Sa Sainteté en faveur de Sa Majesté

1664 „ permettra maintenant à Monſieur le Car-
„ dinal Maldachini de retourner à Rome,
„ pour y jouïr à l'avenir de toutes les pré-
„ rogatives de ſa Dignité, &c.

„ VI. Le Seigneur Don Mario déclare-
„ ra par écrit en foi de Cavalier qu'il n'a
„ eu aucune part à tout ce qui s'eſt paſſé
„ dans Rome le 20. Août 1662. & cet E-
„ crit ſera accompagné d'un Bref de Sa
„ Sainteté, où elle témoignera que ledit
„ Sieur Don Mario eſt véritablement in-
„ nocent de tout ce qui s'eſt fait ledit jour.
„ Et pour montrer d'autant plus le deſir
„ que Sa Sainteté a de faire toutes les cho-
„ ſes qui peuvent contenter Sa Majeſté,
„ elle ordonnera audit Sieur Don Matio de
„ ſe retirer hors de Rome, juſques à ce que
„ ledit Sieur Cardinal Chigi ait été vu de
„ Sa Majeſté, & lui ait préſenté ſes excu-
„ ſes au nom de toute ſa Maiſon.

„ VII. Le Seigneur Don Auguſtin ira
„ au devant de Monſieur l'Ambaſſadeur à
„ S. Quiriſco, s'il vient par la Toſcane,
„ & à Civita-Vecchia s'il vient par Mer,
„ & à Narri ſi c'eſt par la Romagne ou
„ la Lombardie, & lui témoignera en mê-
„ me tems le déplaiſir de Sa Sainteté pour
„ l'accident arrivé le 20. Août.

„ VIII. Le jour que Madame l'Ambaſ-
„ ſadrice arrivera à Rome, la Signora Don-
„ na Berenice, ou Madame la Princeſſe
„ Farneſe ira au-devant de ladite Dame
„ Ambaſſadrice juſqu'à Pontemolle, & lui
„ témoignera l'extrême déplaiſir qu'elle a,
„ & que tous ceux de ſa Maiſon ont auſſi,
„ de l'accident du 20. Août, & la joie
„ qu'elle

„ qu'elle ressent du retour de Son Excel- „ lence. 1664.

„ IX. Sa Sainteté ordonnera d'une ma- „ nière précise & efficace à ses Ministres de „ porter à l'Ambassadeur de Sa Majésté le „ respect qui est dû à lui qui réprésente „ la personne d'un si grand Roi, Fils aîné „ de l'Eglise, tant aimé & estimé de Sa „ Sainteté.

„ X. Sa Sainteté en considération de „ Sa Majesté fera casser & annuller tou- „ tes les procédures qui ont été faites „ contre Mr. le Duc Césarini, sans qu'il „ en puisse aucunement être inquiété à l'a- „ venir, &c.

„ XI. Tous les Decrets & autres Actes „ qui pourroient avoir été faits, en conse- „ quence de l'accident du 20. Août contre „ les Barons Romains, & contre quelques „ autres Personnes de quelque nation & „ condition qu'elles soient, seront cassez & „ aunullez, sans qu'ils en puissent à l'ave- „ nir recevoir aucun préjudice, ni en être „ inquiétez, ni recherchez, sous quelque „ prétexte que ce puisse être, ensuite dudit „ accident.

„ XII. Toute la Nation Corse sera dé- „ clarée incapable à jamais de servir non „ seulement dans Rome; mais aussi dans „ tout l'Etat Ecclesiastique, & le Barigel „ de Rome sera privé de sa Charge & „ cassé.

„ XIII. Il sera élevé une Piramide à Ro- „ me, vis à vis l'ancien Corps de Gar- „ de des Corses, avec une Inscription dans „ les termes concertez, qui contiendra en

1664. „ ſubſtance le Decret rendu contre la Nation Corſe.

„ XIV. Le Roi Très-Chrêtien, immédiatement après que le Légat aura été vu „ de Sa Majeſté, remettra le Pape & le „ Saint Siège en poſſeſſion de la Ville d'A„ vignon & du Comtat Venaiſſin avec tou„ tes leurs apendances & dépendances, „ &c. fait à Piſe le 12. Février 1664.

Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle le crut.

Toutes les conditions de ce Traité furent exécutées de point en point, de manière que la ſatisfaction fut entière; mais avec tout cela, il s'en falut bien qu'elle ne fût auſſi ignominieuſe au St. Siège que bien des gens ſe le ſont perſuadé. Si le Cardinal Chigi, Neveu du Pape, fut en perſonne en France pour y faire ſatisfaction à Sa Majeſté, ce fut d'une façon qui lui faiſoit plûtôt honneur que tort, puiſque ce fut en qualité de Légat *à Latere*; & quant aux termes dont il ſe ſervit, bien que concertez & ſtipulez par un Traité de réparation, on n'y ſauroit trouver rien qui bleſſe en la moindre ſorte l'honneur du St. Siège, ni même celui de la Famille du Pape ou du Cardinal qui devoit les prononcer. Du reſte le Légat fut reçu à Paris avec une pompe & avec des honneurs dont il auroit pu ſe contenter, ſi, au lieu d'être venu pour faire une réparation d'honneur, il n'avoit fait le voïage que pour ſe la faire faire à lui-même. Tout le Clergé Régulier & Séculier le vint trouver proceſſionellement avec la Croix & la Bannière à l'Abbaïe St. Antoine, où il attendoit ſes hommages, aſſis pontificalement ſous un Dais, & vêtu d'une ſoutane

de

de Tabis rouge, avec un Surplis & le Camail par dessus, le Bonnet rouge en tête, étant accompagné du Duc de Montausier, des Introducteurs des Ambassadeurs, & des cinq Prélats de la Légation en Camail, Rochet, & Mantils. Le Prevôt des Marchands avec les Echevins & les Officiers de la Ville, vinrent aussi à l'obédience après le Clergé, & ceux-ci furent suivis de tout le Parlement en Corps, & des Chambres des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnoies & du Châtelet, lesquelles firent chacune leur Harangue & reçurent la Bénédiction du Légat. Cela fini, Son Eminence marcha vers la Ville pour y faire son entrée, précédée par le Corps de Ville, qui avoit ses trois cens Archers à la tête, & accompagné de plusieurs Grans Seigneurs, entr'autres du Prince de Condé & du Duc d'Enguien. Elle entra dans Paris au bruit du Canon, en Chappe de Camelot rouge, le Chapeau de Cardinal sur la tête & montée sur une Mule blanche, dont le harnois étoit en broderie d'or: & ensuite vint à l'Eglise Notre Dame, où elle fut reçuë par l'Archevêque de Paris en habits pontificaux à la tête de son Clergé. 1664.

Fêtes Galantes données par le Roi.

Les peuples charmez de voir leur Monarque ainsi craint & respecté d'un chacun, ne respiroient que la joïe & les plaisirs. La Cour n'en étoit pas moins avide. Aussi le Roi pour la satisfaire, & suivre en même tems son penchant, donna cette année deux Fêtes les plus galantes, & les plus magnifiques que l'on puisse s'imaginer. La premiére qui se fit au mois de Fevrier, fut le Ba-

1664. *Balet des Amours déguisez*, dansé au Palais Roïal par Sa Majesté.

La seconde Fête, appelée *les Plaisirs de l'Ile enchantée*, se donna à Versailles le 5. de Mai. Elle dura jusqu'au 14. & le Roi y traita plus de six cens personnes, outre une infinité de gens nécessaires à la Danse & à la Comédie, & d'Artisans de toutes sortes venus de Paris pour l'exécution d'un si beau dessein. Le Ciel même sembla la favoriser, puisqu'en une saison presque toûjours pluvieuse, on en fut quitte pour un peu de vent qui sembla n'avoir augmenté, qu'afin de faire voir que la prévoïance & la puissance du Roi étoient à l'épreuve des plus grandes incommoditez. De hautes toiles, des bâtimens de bois faits presque en un instant, & un nombre prodigieux de flambeaux de cire blanche, pour supléer à plus de quatre mille bougies chaque journée, résistèrent à ce vent, qui par tout ailleurs eût rendu ces divertissemens comme impossibles à achever. Ils consistèrent en une Course de Bagues, une Collation ornée de machines, une Comédie de Molière intitulée *la Princesse d'Elide*, mêlée de Danses & de Musique : le Balet du Palais d'Alcine &c.

Politique des Ministres dans ces divertissemens.

La Politique des Ministres dans tous ces grans divertissemens qu'ils procuroient au Roi & à la Cour, étoit, comme je l'ai dit, de faire diversion aux affaires dans l'esprit du Monarque, qu'ils ne vouloient pas qui devînt trop éclairé ; & de ruiner les Courtisans, afin qu'ils leur fussent plus soûmis. C'étoit une des Maximes qu'ils avoient trouvé dans les Mémoires du Cardinal Mazarin, que

que le Roi ne feroit jamais abſolu, ni eux autoriſez comme ils le vouloient, tant que la Nobleſſe pourroit ſe paſſer de la Cour. Ainſi pour parvenir à leur but ils piquoient les Courtiſans d'honneur ſur quantité de choſes qui entraînoient infailliblement leur ruine. D'ailleurs l'âge du Roi, ſon inclination portée naturellement à la dépenſe, joints à l'humeur des François qui aiment à paroître & qui ſe ruinent volontiers pour fournir à leurs plaiſirs : tout cela enſemble les engageoit à prodiguer leur bien en ſomptuoſitez ſuperfluës. Quelques penſions que le Roi ſemoit avec adreſſe achevoient de les attirer : chacun voulant courir après, dépenſoit inſenſiblement ſon Capital & ſe jettoit ainſi dans une ſi grande dépendance de la Cour, qu'il lui étoit impoſſible de s'en retirer. 1664.

Manufactures établies.

Cependant les plaiſirs n'empêchoient pas qu'on ne ſongeât à ce qui pouvoit contribuer au bien du Roïaume. Les Manufactures étrangères étoient ſi fort recherchées, qu'elles avoient en quelque manière étouffé l'induſtrie naturelle de la Nation. Un nombre infini d'Ouvriers ſe trouvoient réduits à la dernière miſère, faute de travail ; pluſieurs étoient ſortis du Roïaume pour éviter une pareille diſgrace, & les Arts périſſoient inſenſiblement en France. Les Peuples voiſins en profitoient, & par les riches étoffes, les Dentelles, & les autres Ouvrages qu'ils envoïoient dans le Roïaume, ils en tiroient des ſommes immenſes. Pour remedier à un ſi grand abus, le Roi ne trouva pas de moïen plus propre que de rétablir les Arts

1664. & de fournir un travail sûr & continuel à ses Sujets. Dans ce dessein Sa Majesté établit en divers endroits toutes sortes de Manufactures qu'elle ne dédaigna point de visiter pour illustrer les Arts & encourager les Artisans. Le succès répondit si promtement à ses intentions, qu'en fort peu de tems non seulement on se passa de la plûpart des Manufactures étrangères, mais celles de France commencèrent à se répandre par toute l'Europe. Les Villes, & même les Provinces entières, trouvèrent dans cet établissement des moïens de subsister, & de s'enrichir; les Ouvriers encouragez perfectionnèrent les Arts; on réduisit les Etrangers à tirer de la France la plûpart des Marchandises, qu'ils y aportoient autrefois, & le Commerce reçut une augmentation considerable.

Naissance de *Philippe-Charles*, Duc de Valois, & de *Marie-Anne de France.*

La Famille Roïale augmenta aussi dans ce même tems. Madame la Duchesse d'Orléans étoit accouchée le 16. Juillet d'un Prince nommé *Philippe-Charles*, Duc de Valois *. Et la Reine accoucha le 16. Novembre d'une Princesse nommée *Marie-Anne de France*, qui ne vêcut que jusqu'au 26. Décembre suivant. Ainsi tout répondoit aux desirs du Roi. La fécondité de la Reine son Epouse secondoit merveilleusement l'abondance que le Commerce répandoit dans ses Etats.

1665.

Compagnie des Indes.

Il ne fut pas borné au dedans du Roïaume seulement : il fut porté jusques dans les Indes, par l'établissement d'une Compagnie que

* *Ce Prince mourut deux ans après, savoir le 8. Decembre 1666.*

que quelques Marchands des plus considérables de Paris proposèrent au Roi. Non seulement il en agréa la Proposition, mais il leur accorda de grands Privilèges, fournit des sommes considérables, & prêta des Vaisseaux pour le premier embarquement. L'Ile de Madagascar, où quelques particuliers François avoient déja un Fort & des habitations, fut choisie pour un lieu d'entrepôt & on y envoïa une Colonie. Mais les Naturels du Païs s'étant soûlevez dans la suite contre ce nouvel établissement démolirent le Fort, renversèrent les habitations & obligèrent la Colonie de se retirer. 1665.

La Navigation retablie.

Un des premiers soins du Roi avoit été de rétablir la Navigation. Il avoit fait construire plusieurs Vaisseaux de toutes sortes de grandeur, bâtir des Arsenaux & de nouveaux Ports sur les deux Mers, & ordonné de grandes levées de Matelots. Cette attention de Sa Majesté à relever la Marine, qui avoit été négligée assez long-tems, a rendu la France durant quelque tems aussi puissante sur Mer que sur Terre, & aussi florissante par le Commerce que par les Armes.

Les grans Jours instituez.

La force & la puissance au dehors sont inutiles, si la tranquillité & le bon ordre ne règnent aussi au dedans. Le Roi s'appliqua à le rétablir, en réprimant la Tirannie & les vexations que quelques Gentilshommes d'Auvergne & des Provinces voisines exerçoient impunément sur les peuples. Il créa un de ces Tribunaux, qu'on appelle *les Grans jours*, composé d'un Président au Mortier, & de plusieurs Conseillers du Parlement de Paris, dans le Ressort duquel se

1665. trouvent toutes ces Provinces. Cette Compagnie de Juges choisis eut une Commission extraordinaire, pour se transporter sur les lieux, & pour faire le procès aux coupables. Elle tint sa principale séance à Clermont en Auvergne. Divers Gentilshommes y furent accusez, condamnez, & punis. Une autre Compagnie pareille, composée de Membres du Parlement de Toulouze, tint en même tems ses séances au Pui en Velai pour le Languedoc, & pour les autres Païs du ressort de ce Parlement; ce qui remit l'ordre & la sûreté dans le Roïaume.

Jansenisme condamné.

Le Roi y voulant établir aussi l'uniformité de Doctrine, avoit fait enregîtrer au commencement de l'année une Bulle du Pape qui condamnoit celle des Jansenistes; & quoique Sa Majesté par une Déclaration envoïée aussi au Parlement, eût fait défense d'agiter davantage aucune Question sur ces matières, il s'en formoit toûjours de nouvelles qui se publioient en Chaire & s'enseignoient dans les Ecoles. C'est-pourquoi pour arrêter le cours de cette Doctrine, condamnée par le St. Siège, le Roi fit publier au mois de Mai une autre Déclaration portant,, que son in-
,, tention étoit de réünir tous ses Sujets dans
,, une uniformité de Doctrine, apuïée sur
,, les Décisions des Conciles & sur les Cons-
,, titutions des Papes : il vouloit & enten-
,, doit que tous les Chefs de Parti signas-
,, sent un Formulaire que les Prélats de l'E-
,, glise Gallicane avoient dressé, lequel se-
,, roit aussi signé par tous les Ecclésiastiques
,, du Roïaume, Séculiers & Réguliers, avec
,, injonction aux Archevêques & Evêques
,, de

„ de faire exécuter dans trois mois cette 1665.
„ Déclaration dans leur Diocèse. Qu'il se-
„ roit procedé contre les Réfractaires con-
„ formément aux Constitutions Canoniques
„ & aux Loix du Roïaume, & que leurs
„ Bénéfices demeureroient impetrables.
„ Enjoint aussi à tous les Archevêques &
„ Evêques de signer ce Formulaire, & en
„ cas de refus, qu'ils y seroient contraints
„ par saisies du revenu de leur Temporel,
„ avec défense à l'avenir de vendre les Oeu-
„ vres de Jansenius". C'est ainsi que l'on fraïoit le chemin à la destruction de ce qu'on appeloit l'Héresie de Calvin, & que sous prétexte de ne souffrir point de nouveautez dans la Doctrine, on commençoit à jetter les semences de la Persécution que nous verrons éclorre dans la suite.

Avantages remportez sur les Corsaires d'Afrique.

Le Duc de Beaufort travailloit toûjours à nétoïer les Mers des Corsaires d'Alger. Il gagna contre eux un Combat sous le Fort de la Goulette près de Tunis, & peu de tems après un autre sous la Forteresse des Sersilles, à la vuë d'Alger, dans lequel il se rendit Maître des Vaisseaux l'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contr'-Amiral.

Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munster.

Lettres & Mémoires du Chevalier Temple.

Le 9. Juillet Madame la Duchesse d'Orléans accoucha d'une Princesse, qui mourut en naissant. En ce tems-là l'Evêque de Munster * étant entré dans la Hollande avec vingt mille hommes y fit des progrès d'autant plus considérables, que les Hollandois occupez à une guerre contre les Anglois, n'étoient pas en état de le repousser. Dans cet embarras la

 Ré-

* *Bernard Van-Galen, homme bouillant & inquiet, plus Capitaine que Prelat.*

1665. République eut recours au Roi, & lui demanda le secours qu'il s'étoit obligé de fournir, par le Traité de Garentie fait avec elle en 1662. Mais Sa Majesté, toûjours attentive à profiter de tout, amusa les Provinces-Unies, sous prétexte d'amener le Roi d'Angleterre à des conditions raisonnables; refusa le Secours promis, & continua une Négociation illusoire pour parvenir à ses fins. Quoi qu'elle fût conduite avec beaucoup d'art, les Hollandois ne laissoient pas de pénétrer le motif de tous ces délais & de soupçonner à quoi aboutiroit cette prétenduë Médiation. Mais avant que d'en raporter la suite, il est bon de dire quelle fut la cause ou l'occasion de cette guerre de l'Evêque de Munster contre les Hollandois.

Il en prit pour prétexte la protection que les Etats Généraux avoient donnée aux peuples de Munster dans leur Rebellion contre lui : l'intérêt qu'ils avoient pris dans le Démêlé du Prince d'Oost-Frise avec ce Prélat, au sujet de quelques sommes qu'il prétendoit que lui devoit le Prince de Ligtenstein, & enfin les diverses occasions qu'ils avoient saisies, comme il s'en plaignoit, de s'oposer à ses desseins & de favoriser ses Ennemis. Je n'entre point dans l'examen de ces plaintes, pour savoir si elles étoient bien ou mal fondées. Il suffit qu'elles servirent réellement de prétexte aux mouvemens que l'Evêque se donna, pour se procurer l'apui de quelque Puissance capable de chagriner les Etats Généraux. Il s'adressa d'abord au Roi de Suède, dont il savoit que la gloire & les progrès leur étoient devenus suspects, & dans lequel il devoit trou-

trouver des dispositions favorables à son dessein. Mais ce Prince, qui craignoit la Hollande autant du moins que la Hollande le craignoit, n'osa se brouiller avec les Etats, quelque raison qu'il crût avoir de s'en plaindre (*a*) ; & bien loin de prêter l'oreille à des propositions de guerre, il avoit même recherché la Paix par le Traité d'accommodement (*b*) qu'il avoit fait avec eux. 1665.

L'Evêque voïant qu'il ne pouvoit réüssir de ce côté-là, se tourna du côté de l'Angleterre ; & profitant de la mauvaise volonté que des raisons de Commerce avoient inspirées à ce Roïaume contre la Hollande, il fit avec le Roi Charles un Traité d'alliance (*c*) contre les Etats Généraux, en vertu duquel ce Roi leur avoit déclaré la guerre. Je ne puis mieux expliquer cette affaire, qu'en raportant les propres termes de celui qui fut emploïé pour la ménager. Voici comme s'en explique le Chevalier Temple dans une Lettre (*d*) qu'il écrivit sur cela à son Père. Traité fait par cet Evêque.

„ Lorsque Milord Arlington m'envoïa
„ querir à Sheen, c'étoit pour me dire que
„ l'Evêque de Munster avoit fait faire quel-
„ ques propositions au Roi, au sujet d'une
„ Alliance qu'il vouloit traiter avec Sa Ma-
„ jesté contre les Hollandois, desquels il pré-
„ tend avoir reçu plusieurs dommages : que
„ ce Prince offroit de mettre une Armée en
„ Campagne, & de les attaquer par terre pen-

 „ dant

(a) *Les Hollandois avoient refusé de ratifier un Traité conclu à Elbing le 11. Septembre 1656.*

(b) *A Elseneur le 29. Decembre 1659.*

(c) *Du 13. Janvier 1665.*

(d) *Elle est datée du 6. Sept. 1665. & se trouve la I. du I. Tom. des Lettres & Mémoires de Mr. Temple.*

1665. „ dant que Sa Majesté continueroit de leur „ faire la guerre par Mer; mais qu'en même „ tems il demandoit de certaines sommes „ dont il auroit besoin pour entrer en „ Campagne, & pour continuer la guerre, „ & que si le Roi vouloit traiter avec le Baron „ de Wreden, qui étoit le Ministre „ qu'il avoit fait passer en Angleterre le plus „ secrètement qu'il lui avoit été possible, ou „ que Sa Majesté aimât mieux lui envoïer „ un de ses Ministres pour traiter avec lui, „ il ne doutoit pas qu'il ne fût facile d'en „ venir à un accord; mais qu'il souhaitoit „ que cela se fît le plus secrètement qu'on „ pourroit. Milord Arlington me dit, qu'on „ étoit déja convenu des principaux Articles: „ que l'argent étoit prêt, mais qu'il „ étoit nécessaire que le Roi envoïât secrètement „ quelqu'un à Munster, pour y finir „ le Traité, & pour être présent aux païemens „ qui se feront à Anvers comme cet „ Evêque a souhaité. Il ajoûta que si j'acceptois „ cet Emploi, je devois faire le voïage „ sans train & sans équipage, & passer pour „ François ou pour Espagnol..... que je devois „ prendre ma résolution, & répondre incontinent „ à la proposition qu'il me faisoit.

„ Je lui répondis sans hésiter, que j'étois „ prêt de servir Sa Majesté du mieux qu'il „ me seroit possible.... qu'il y avoit seulement „ un Article qui me faisoit de la peine, „ & que je ne pouvois goûter, qui étoit „ au sujet de l'argent, n'aiant jamais pu me „ résoudre à me charger de celui d'autrui, „ &c. Après avoir reçu mes instructions, je „ ne m'arrêtai qu'un jour à Bruxelles, & de

„ là je fus avec le Baron de Wreden à Coes- 1665.
„ velt où l'Evêque étoit alors. Je n'y demeurai que trois jours, & ne fus introduit chez lui que de nuit. J'ajustai tous les Articles avec lui, & enfin je conclus & signai le Traité, après quoi je retournai à Anvers, où l'Alderman Blackwel fit le premier & grand païement au Résident que l'Evêque a en cette Ville. Tout ceci s'est fait de part & d'autre avec tant de secret, que l'Evêque a non seulement reçu son argent, mais qu'il a même augmenté ses Troupes jusqu'au nombre de dix-huit mille hommes, sans que les Hollandois en aïent pris le moindre ombrage; & de toutes les assurances que me donne ce Prince, je conclus qu'il sera en Campagne, avant que cette Lettre vous soit renduë.... C'étoit à moi de faire en sorte qu'il se mît en Campagne, & j'ai eu le bonheur d'y réüssir, plûtôt qu'on ne l'espéroit à la Cour, & même plûtôt que l'Evêque ne l'avoit promis en signant le Traité.

„ Ce Prince, continuë Mr. Temple, est un homme d'esprit, & ce qui est encore plus, il a beaucoup de jugement, beaucoup d'ambition, & c'est proprement un esprit remuant. Mais la vigueur de son corps ne répond pas à celle de son esprit, car il a, comme je le croi, environ 56. ou 57. ans, & est attaqué de la goutte, dont il n'y a guère d'apparence qu'il puisse guérir, de la manière dont il vit. Il a été Soldat en sa jeunesse, & il semble plûtôt né pour porter une Epée que pour porter une Crosse. Il hait les Hollandois mortellement, parce

„ qu'ils

1665. „ qu'ils ont fomenté la Rebellion de la Ville de Munster contre lui, & il fait à présent bâtir une Citadelle, qui sera très-forte, pour tenir en bride les Citoïens de cette Ville. Il paroît hardi & ferme dans ses résolutions, & selon toutes les apparences il viendra à bout de son entreprise, ou il mourra à la peine. Il proteste qu'il accomplira tout ce qu'il a promis *fide sincerâ & Germanicâ*, qui est un mot qu'il affecte. C'est le seul Allemand que j'aïe encore entendu parler bon Latin, & il le parle plûtôt en Courtisan & en homme d'affaires, qu'en Savant. Il dit que s'il échouë dans son Entreprise & qu'il perde ses Etats, il n'en estimera pas sa condition plus mauvaise; car en ce cas il se retirera en Italie, & il dit qu'il a assez d'argent à la Banque de Venise pour acheter un Chapeau de Cardinal, qui lui siéra peut-être mieux que son Bâton de Commandant; mais qu'il a dessein de tenter la fortune auparavant, & de faire du bruit dans le monde avant que d'en sortir ".

Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France.

Ce fut donc cette Alliance & les conséquences qu'elle pouvoit avoir, qui portèrent les Etats Généraux à consentir à un nouvel engagement avec la France, plûtôt qu'aucune inclination véritable, & aucune liaison qui fût entr'eux. Une preuve de cela, c'est que Leurs Hautes Puissances n'eurent pas plûtôt été informées des desseins du Roi sur les Païs-Bas, que suivant leurs véritables intérêts elles reçurent favorablemeut les ouvertures de Paix que S. M. B. leur fit faire par le moïen de la Suède, comme nous le dirons bien-tôt.

Ce-

1665.

Intrigues de la France avec le Pensionnaire de Hollande. *Lettres du Comte d'Estrades. Hist Secrète des Intrigues de la France.*

Cependant comme il paroît étrange que la France se lie avec la Hollande, qu'elle avoit dessein d'abaisser, contre l'Angleterre, qu'elle avoit fait agir sous main pour susciter des affaires aux Etats Généraux, il est à propos d'éclaircir cette Intrigue mistérieuse, & d'en pénétrer, s'il est possible, le secret. Nous tirerons sur cela des lumières des Lettres du Comte d'Estrades, Ambassadeur pour le Roi à la Haïe; mais il est nécessaire de remonter plus haut, & de chercher l'origine de ces Pratiques secrettes, pleines de part & d'autre de la plus profonde dissimulation. La Hollande étoit gouvernée par un Grand Pensionnaire * qui étoit dévoué aux interêts de la France, & qui n'ignoroit pas les desseins du Roi sur la Succession d'Espagne. Il avoit même proposé au Comte d'Estrades de partager, entre son Maître & les Etats Généraux, une partie des Païs-Bas Espagnols, & de former du reste une République; & quoi que l'Ambassadeur eût répondu à cette proposition †: „ Qu'il ne lui paroissoit pas que „ son Maître eût dessein de s'agrandir du cô„ té de Flandre, mais qu'au contraire, il „ étoit content de ce qu'il possedoit, sans „ vouloir élargir ses limites: le Pensionnaire, qui étoit aussi grand Maître que le Comte dans l'Art de dissimuler, n'abandonna point pour cela son projet; aussi la Faction de *Louvestein* à la tête de laquelle étoit le Pensionnaire, & que l'on appeloit la *Faction Françoise*, avoit tellement à cœur le partage des Païs-Bas Espagnols, qu'elle pensa faire vio-

* *Jean de Wit.*

† *Lettres du C. d'Estrades, Tom. I, pag. 126.*

1665. violence à la modération du Roi pour l'y faire consentir. Comme il se trouvoit encore dans les Provinces-Unies un grand nombre de personnes d'honneur & de mérite qui étoient attachées au Parti des Anglois, & qui vouloient s'oposer à l'agrandissement de la Monarchie Françoise, il s'agissoit de mener cette afaire avec tant de secret que le Traité de Partage ne fût communiqué aux Etats Généraux, que lors qu'il seroit conclu, & que les Etats ne pourroient plus se dispenser d'y donner les mains. On travailla donc au Traité, & le Sr. de Wit prit toutes les précautions imaginables, pour empêcher que l'on en eût le vent; il fut conclu * par le Pensionnaire seulement, sans qu'il paroisse que les Etats de Hollande en aïent eu connoissance. Mais ce Partage n'aiant pu avoir lieu à cause des difficultez qui s'y rencontroient, l'Ambassadeur de France insinua au Sr. de Wit; *Que la Renonciation de son Maître à la Succession Espagnole, étoit devenuë invalide, parce que la Dot de la Reine n'étoit pas entièrement paiée*; Et le Pensionnaire lui répondit obligeamment: *Qu'il trouvoit les prétentions de Sa Majesté bien fondées.*

Lettres du Comte d'Estrades. Tom. I.

Prétensions de cette Couronne sur celle d'Espagne.

Sur ces entrefaites il courut un bruit que le Roi d'Espagne étoit mort. Quoique cette Nouvelle n'eût aucun fondement, il ne fut plus question alors ni du Partage, ni des intérêts de la République de Hollande; & l'on ne parla plus que des Droits de la Reine à la Succession du Duché de Bra-

* *Voïez la Lettre du Roi à son Ambassadeur du 29 Juin 1663.*

Brabant, & du Comté de Namur. Cependant il y avoit toûjours une cordialité admirable entre le Roi & le Pensionnaire de Hollande ; quoi que le premier se fût moqué du Traité de Partage, pour faire valoir les Droits de la Reine son Epouse sur ces deux Provinces, du vivant même du Roi Catholique. Mais Sa Majesté Très-Chrêtienne changea bien tôt de langage, sur quelques soupçons qu'elle eut que l'Angleterre traitoit avec l'Espagne, & que les Hollandois étoient disposez à entrer dans ce Traité avec les Païs-Bas Espagnols. Elle menaça même de conclure un Traité avec l'Angleterre: *ce que je puis faire dès demain*, dit ce Prince; car ses correspondances à la Cour de Londres étoient sans doute meilleures que celles qu'y avoit le Sr. de Wit. 1665.

Allarmes que la Hollande en conçoit.

Les prétensions du Roi sur les Provinces de Namur & de Brabant, donnèrent de terribles allarmes aux Hollandois. Le Pensionnaire se vit obligé de céder en quelque façon à la nécessité du tems, & à la volonté des Peuples, qui crioient hautement, qu'il faloit faire une Ligue contre la France, ou suspendre au moins pour un tems la conclusion du Traité avec cette Couronne. Ainsi le Pensionnaire demeura seul responsable d'un Traité clandestin, qui n'avoit pas eu lieu. Le Comte d'Estrades, qui avoit toûjours diferé de le conclure sachant bien que le Roi n'en exécuteroit pas les conditions, s'en étoit défait en écrivant au Sr. de Wit: „ Que la „ Hollande seule s'engageant présentement, „ il

1665. „ il n'étoit pas certain que les Etats Généraux aprouvassent le Traité quand il en seroit tems ; & qu'ainsi le Roi se trouveroit lié, sans que les Etats Généraux le fussent. „ Qu'il savoit par expérience, à quels changemens un Parti Populaire étoit sujet, & „ qu'il n'étoit pas de la prudence de se commettre à ces hazards. Que les conditions „ seroient plus assurées, quand elles seroient „ accordées avec les Etats Généraux, que si „ prématurément elles ne se trouvoient accordées qu'avec la seule Province de Hollande. Le Sr. de Wit n'étoit pas assez Novice dans la Politique Françoise pour être surpris de cette défaite ; & quoi-que ce procedé le laissât dans une situation fort délicate, *il reçut tout cela*, dit l'Ambassadeur, *comme un homme préparé, & qui avoit déja deviné dequoi il s'agissoit.* Il répondit froidement, *Que puisque le Roi avoit des raisons pour retarder le Traité en un autre tems, il faloit s'y conformer.*

Ce que fit le Pensionnaire de Wit dévoué à la France.

Malgré ce contretems & le mauvais succès du Traité secret de Partage, le Pensionnaire étoit toûjours dévoué aux intérêts de la France, par la haine qu'il avoit pour le Parti d'Orange. Il ne voulut jamais entrer en Alliance avec l'Allemagne, l'Angleterre & l'Espagne, pour s'oposer à l'agrandissement du Roi Très-Chrêtien. Il est vrai que l'on ne pouvoit pas faire beaucoup de fond sur l'Alliance de l'Angleterre. Mais celles de l'Allemagne & de l'Espagne étoient d'autant plus solides, qu'elles étoient fondées sur le salut de ces deux Puissances, aussi bien que sur celui des Provinces-Unies.

nies. Néanmoins les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique à la Haïe, aiant propoſé un Traité pour la ſureté des Païs-Bas, & les Villes de Hollande y aiant donné les mains, le Comte d'Eſtrades en fut allarmé, & il en répréſenta vivement les mauvaiſes conſéquences au St. de Wit. Mais celui-ci le raſſura, en lui diſant, *Qu'il avoit toûjours répondu à ces Ambaſſadeurs en des termes qu'ils n'en devoient rien eſpérer.* 1665.

Faction de Louveſtein opoſée à celle du Prince d'Orange.

La guerre étoit ſur le point d'éclater entre l'Angleterre & la Hollande, & la Faction de Louveſtein refuſoit avec opiniâtreté de prêter l'oreille à un accommodement; parce qu'ils apréhendoient que le Roi d'Angleterre ne ſoutînt le Prince d'Orange ſon Neveu, & qu'ils prévoïoient bien d'ailleurs que leur ruïne étoit infaillible, ſi le Prince obtenoit les Charges dont il avoit été exclus. Mais les amis du Prince, qui étoient les véritables amis de l'Angleterre & de la Hollande, s'opoſoient également à l'Alliance de la France & à la guerre contre le Roi Charles II. que Louïs XIV. fomentoit ſecrètement, par les promeſſes qu'il faiſoit aux Hollandois de les ſecourir conformément au Traité de 1662. Traité auquel il avoit déja contrevenu plus d'une fois, tantôt ſous un prétexte, & tantôt ſous un autre. Voilà de quelle manière la France amuſoit tout à la fois l'Angleterre & la Hollande, en agiſſant ſelon les conjonctures avec ces deux Puiſſances, comme ſi elle eût été dans leurs interêts : pendant qu'elle ne travailloit au fond que pour les ſiens propres.

Ce-

1665. Cependant le Comte d'Estrades s'aperçut que les intrigues de la Cour de France étoient connuës, & jugeant qu'il étoit nécessaire d'en informer la Cour, voici comme il s'en expliqua dans la Lettre qu'il écrivit au Roi *.

Intrigues de la France découvertes.

„ Messieurs les Etats ont été fort surpris „ d'avoir apris par la Lettre du Sieur Van „ Beuningen, que Votre Majesté avoit pris „ du délai pour lui signifier sa dernière ré„ solution. Cela donne matière à la Caba„ le d'Angeleterre & d'Espagne, de confir„ mer aux Députez des Villes ce qu'ils ont „ toûjours dit, que Votre Majesté ne les „ vouloit qu'amuser, & qu'elle ne se décla„ reroit pas; & même on publie à présent „ que la cause de ce délai, est que Votre „ Majesté attend réponse du Roi d'Angle„ terre sur la proposition qu'elle lui a faite „ de prendre son Parti, s'il veut s'engager à „ l'aider à la Conquête de la Flandre, lors „ que le cas de la Succession de la Reine „ échéra. Quoi-que cela soit faux, il fait „ une telle impression dans leurs esprits, „ que, quoi-que je puisse alléguer au con„ traire, ils n'y ajoûtent plus de foi, & il „ est inutile de leur donner plus d'esperan„ ce. Il n'y a que la Déclaration qui puis„ se remettre les choses en bon état, & „ donner de la force aux choses que je dirai „ de la part de Votre Majesté.

„ Quant à l'état des affaires présentes en „ ce Païs, tout penche à s'accommoder avec „ l'Angleterre aux conditions qu'elle vou„ dra, & à se soumettre à cette Couronne, „ à

* Du 6. Août 1665.

„ à la réserve de la Cabale de Monsieur de 1665.
„ Wit qui s'y oppose, sur l'apui de la Fran-
„ ce; mais comme elle perd sa vigueur par
„ les délais, il y a à craindre que la Déclara-
„ tion de Votre Majesté ne vienne trop tard.
„ Tous mes amis se plaignent qu'on les a-
„ bandonne, & qu'il faut bien succomber.
„ Ils se sont expliquez aussi que Votre Ma-
„ jesté ne s'étant pas déclarée, on ne la doit
„ pas presser de le faire; ainsi ils marquent
„ que tout le malheur vient de ce que Votre
„ Majesté n'exécute pas le Traité de 1662.,
„ sur quoi elle fera, s'il lui plaît, ses réfle-
„ xions selon sa prudence ordinaire.

Vuës de cette Cour en se déclarant pour les Hollandois.

Mémoires, idem. ibid.

On en vint enfin à une rupture, & le Roi se déclara pour les Hollandois. Mais il le fit d'une manière, qui témoignoit assez qu'il ne s'étoit déclaré, que dans la crainte que les Etats ne fissent une Paix fourée avec l'Angleterre, & qu'ils ne se liguassent avec l'Espagne. Le Pensionnaire s'aperçut bien-tôt que Louïs XIV. n'agissoit pas de bonne foi dans cette affaire; cependant la haine qu'il avoit pour la Maison d'Orange l'aveugla tellement, qu'il aima mieux se voir amusé par la France, & sa Patrie exposée aux dangers d'une cruelle guerre, que de risquer sa ruine & celle de son Parti, en suivant les conseils de la douceur & de l'équité. On en murmuroit hautement dans toutes les Villes de Hollande, & l'on disoit, que le Roi ne donneroit pas aux Etats les secours auxquels il s'étoit engagé par ses Traitez. Mais le Sr. de Wit & son parti étoient si animez contre les Anglois, qu'ils s'en mettoient peu en peine, & qu'ils ne pressoient même le Roi sur l'éxécution du Traité,

1665. Traité, qu'autant que les bonnes manières & la crainte de l'offenser le leur pouvoient permettre. Jusques là que les Anglois aiant battu les Hollandois sur Mer cette année, & le Parti Espagnol (c'est ainsi que l'Ambassadeur de France appeloit tous ceux qui étoient contre lui) publiant hautement que le Roi de France abandonnoit les Etats, & qu'il faloit faire la Paix avec l'Angleterre, & rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges : le Sr. de Wit dit, qu'il valoit mieux temporiser un peu, & donner ordre à Mr. Van Beuningen à Paris, de presser le Roi sur l'exécution de la Garentie.

Intérêts des Factions opposées en Hollande.

Les Peuples de Hollande avoient généralement de l'affection pour le jeune Prince d'Orange, & ce ne fut par sans risque & sans peine que Jean de Wit, qui étoit parvenu à la charge de Grand Pensionnaire après la mort du dernier Stadhouder, obtint que cette Dignité fût suprimée par un Edit perpetuel. Il y eut des soulèvemens en plusieurs endroits. Les Bourgeois de Dort, d'Enkhuisen, & de Hoorn prirent les armes; la Milice à la Haïe refusa de marcher, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu la Livrée & les Armes d'Orange, qui lui avoient été ôtées. Mais comme le Prince étoit encore au berceau, & que les Hollandois avoient beaucoup souffert dans la guerre qu'ils avoient euë contre les Anglois, la Faction surmonta ces obstacles; fit préferer l'amitié de Louïs XIV. à celle du Roi Charles, qui vouloit proteger son Neveu; & engagea les Etats dans des Alliances avec la France, qui produisirent enfin cette terrible Révolution de

1672.

1671. si fatale à la Famille du Grand Pensionnaire & à sa Patrie. 1665.

L'Alliance de la France avec cette République lui est plus préjudiciable qu'avantageuse. *Mémoires de Temple. Mémoires MSS Hist. Secrète des Intrigues, &c.*

Quoi que la Déclaration du Roi en faveur de la Hollande, ne fût d'aucun secours aux Etats, & que les Armées que Sa Majesté leur envoïa par Mer & par Terre ne leur rendissent pas le moindre service; le Roi ne laissa pas de la faire sonner bien haut. Mais les Hollandois la regardèrent avec indifférence. Ils étoient ennuïez de ses délais, & ceux qui n'étoient pas du secret, voïoient bien que Louïs XIV. aiant engagé les Etats dans la guerre, par les promesses qu'il leur avoit fait de les secourir, ne pouvoit avoir d'autre dessein que de voir les deux premières Puissances Protestantes de l'Europe travailler elles-mêmes à leur ruïne, par leurs brouilleries, afin d'en faire son profit avec le tems, & de trouver plus de facilité à détruire leur Religion, leur Liberté & leur Commerce. Tout le Parti d'Orange prit la Déclaration du Roi T. C. pour une grimace toute pure. Comme le Pensionnaire étoit absent, l'Ambassadeur de France eut la mortification de voir que l'amitié de son Maître fut estimée aussi dangereuse que la guerre d'Angleterre. De sorte qu'il l'écrivit au Roi en ces termes: „ Messieurs les Etats auroient assurément reçu avec plus de joïe & de reconnoissance qu'ils „ n'ont fait, la Déclaration de Votre Majesté, mais Mr de W t qui préparoit les „ esprits à prendre les choses d'un bon sens, „ & selon que son expérience les lui faisoit „ voir pour le bien de l'Etat, n'est plus ici. Les personnes qui étoient alors à la tête des

1665. affaires reçurent la Déclaration du Roi bien différemment de ce qu'auroit pu faire Mr. de Wit; aussi les Hollandois n'en retirèrent-ils aucun avantage. La Flote de France qui étoit dans la Méditerranée sous le commandement du Duc de Beaufort, y demeura si long tems qu'elle ne put joindre celle de Hollande que vers le commencement de l'Automne; & lorsque la jonction fut faite, tout le monde s'aperçut que les François vouloient être simples spectateurs de la guerre. Ils étoient ravis de voir ces deux Puissances Protestantes acharnées l'une contre l'autre, détruire mutuellement leurs forces maritimes, brûler ces remparts de la liberté de l'Europe, & leur fraïer un chemin à l'Empire Universel, tant par Mer que par Terre. Chacun accusoit Mr. de Wit d'être l'Auteur de la guerre, & plusieurs personnes de considération en Hollande se démirent de leurs Emplois, ne voulant plus servir avec lui. Mr de Beverning entr'autres remit sa charge des Finances, malgré les solicitations du Comte d'Estrades, qui le fut voir exprès pour l'obliger à ne la quitter pas dans une pareille conjoncture, de peur que cela ne fît du tort au Pensionnaire. L'Ambassadeur lui parla beaucoup des 6000. hommes que le Roi envoïoit pour les Hollandois contre l'Evêque de Munster; mais Mr. de Beverning qui avoit été Trésorier Général, & qui connoissoit parfaitement l'état de leurs affaires, lui répondit: „ Que 6000. hommes ne les sauve-„ roient pas, lorsqu'il y en avoit 20000. „ dans leurs Provinces, & que le Païs étoit „ déja pillé ". Car il est à remarquer que l'Evê-

l'Evêque de Munster leur avoit fait tout le mal que l'on pouvoit craindre de sa part, avant que les 6000. François se fussent mis en marche pour la Hollande. 1665.

Combien le Roi vendit cher son secours aux Hollandois.

Quoi que la Declaration du Roi fût si peu éficace pour les Etats Généraux, Sa Majesté cependant & son Ambassadeur continuèrent à la mettre à un fort haut prix. Et pour ce qui est du subside que la France leur devoit païer depuis leur rupture avec l'Angleterre jusques alors, Mr. Colbert trouva le secret d'en aquiter Sa Majesté, par le moïen d'un compte dans lequel il chargea les Etats des frais de l'Ambassade que le Roi avoit envoiée en Angleterre, pour exhorter le Roi Charles à la Paix, & de ceux des 6000. hommes qui ne marchèrent que pour piller le Païs, insulter les Protestans dans leurs Eglises, maltraiter les Habitans des Provinces-Unies & leur être plus à charge que les Troupes de l'Evêque de Munster, sur lequel ils ne reprirent pas un pouce de terre. Par ce compte, Colbert rendoit les Etats redevables au Roi de 700000. livres ; quoi que Sa Majesté leur en dût plus de trois fois autant. Cependant la Faction Françoise passa par dessus tout cela, & il s'écoula encore quelque tems sans qu'on ouvrît les yeux sur des pratiques si desavantageuses.

Mort du Roi d'Espagne Philippe IV. Dispositions du Roi sur cette mort.

La mort de Philippe IV. Roi d'Espagne arriva alors * réellement, & le Roi en reçut la nouvelle quatorze jours après. Voïons quelles furent ses dispositions en l'aprenant, ou du moins de quelle manière il les ex

 prima

* *Le 17. Septembre.*

prima dans sa Lettre* au Comte d'Estrades. „ J'ai reçu, lui dit-il, Samedi dernier un „ Courier dépêché exprès par l'Archevêque „ d'Ambrun, mon Ambassadeur en Espa- „ gne, pour me donner avis que le 17. du „ passé sur les quatre heures du matin, Dieu „ avoit appelé à soi le Roi Catholique mon „ Beau-Pere d'une maladie qui n'a duré que „ cinq jours. La tendresse de la proximité „ dont nous nous touchions en tant de ma- „ nières m'a donné beaucoup de douleur de „ cette perte, quoi-que prévuë depuis long- „ tems pour ne pouvoir être évitée. Le „ Testament dudit Roi aiant été ouvert, on „ a trouvé qu'il laisse la Tutelle du jeune „ Roi, nommé Charles Second, & la Ré- „ gence de ses Etats à la Reine sa Femme „ avec un Conseil de six personnes qu'il a „ nommées, & qui ne doivent néanmoins „ avoir d'autre voix que consultive. Ces six „ Conseillers sont le Président de Castille, ou „ son Successeur dans la même Charge, le „ Vice-Chancelier d'Arragon, Viceroi de „ Naples, l'Archevêque de Tolede, ou celui „ qui le sera, le Cardinal de Sandoual, qui l'é- „ toit, étant mort le même jour que le Roi, le „ Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Peg- „ neranda. Il appèle à la Succession de tous „ ses Etats le Prince d'Espagne & tous ses „ Enfans, Mâles & Femelles, & après eux „ l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la „ Rénonciation de l'Infante Marie Therese „ Reine de France. J'ai témoigné en cette „ occasion à l'Ambassadeur d'Espagne que „ je veux prendre la protection du jeune Roi, „ mon

* *Du 2. Octobre.*

„ mon Beau-Frère, & lui donner toutes 1665.
„ les marques d'amitié & de tendresse qui
„ seront en mon pouvoir.

Nous verrons dans la suite de quelle manière le Roi s'aquita de cette promesse. Comment il accorda sa *Protection* à ce jeune Roi en prenant une partie de ses Etats pour se les assurer, & quelles marques il lui donna *d'amitié* & de *tendresse* en le dépouillant peu à peu, & en traversant son foible Règne par les efforts d'une sanglante guerre.

1666.

Mort de la Reine Anne d'Autriche, Mère du Roi.

La Reine Mère Anne d'Autriche ne survécut pas long-tems à son Frère. Elle mourut le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans, dans les douleurs d'une maladie fort longue dont elle avoit été attaquée long-tems auparavant. Sa vie avoit été un mélange de bonne & de mauvaise fortune. Comme on ne l'avoit vuë que persécutée, jusqu'au tems de sa Régence, on lui attribua des vertus qu'elle n'avoit pas, & la compassion prévint tout le monde en sa faveur. Mais, si l'on en croit le Cardinal de Retz, elle n'étoit rien moins qu'un modèle accompli de toutes les Reines, comme le disent certains vers * qui furent mis sur son tombeau, à l'occasion de ce qu'elle étoit Fille, Sœur, Femme & Mère de Rois." Elle a-
„ voit, dit ce Cardinal †, plus que personne
„ du monde, de cette sorte d'esprit qui lui é-
„ toit nécessaire, pour ne pas paroître sotte à

* *Et Soror, & Conjux, & Mater, Nataque Regum,*
Nulla unquam tanto sanguine digna fuit.
C'est-à-dire:
„ Par un bienfait des Cieux aussi rare qu'insigne,
„ Anne fut *Femme* & *Sœur*, *Mère* & *Fille* de Rois.
„ Nulle autre ne porta ces grans noms à la fois,
„ Et nulle autre n'en fut plus digne.

† *Dans ses Memoires, Tom. I. Edit. d'Amst. pag.* 220.

1666. „ ceux qui ne la connoissoient pas. Elle avoit „ plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manières que „ de fond, plus de desaplication à l'argent „ que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de desintéressement, plus d'attachement que de passion, „ plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que de mémoire des bienfaits, „ plus d'intention de pieté que de pieté, plus „ d'opiniatreté que de fermeté, & plus d'incapacité que tout ce qu'on vient de dire ne peut l'exprimer". Elle fit bâtir l'Eglise du Val de Grace, un des plus beaux édifices de Paris.

Cérémonies de ses Obseques.

Le Roi donna les ordres nécessaires pour lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs, & témoigna par ces derniers devoirs la reconnoissance qu'il conservoit pour la mémoire d'une Mère qui l'avoit élevé avec tant de tendresse. Peut-être fut-il moins touché de sa perte que s'il eût été dans un âge plus tendre; mais l'autôrité qu'elle avoit voulu exercer sur lui jusques aux dernières années de sa vie n'avoit pas empêché qu'il n'eût pour elle beaucoup de respect & d'égard, si ce n'est lors qu'elle le reprenoit sur ses Amours. Le 12. Fevrier on fit à Saint Denis un Service pour cette Reine, auquel le Parlement assista en robes rouges, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoïes, le Châtelet, l'Université, le Corps de Ville, & l'Election en robes de deuil. On avoit élevé au milieu du Chœur un Mausolée sur une estrade de cinq degrez, soûtenuë de quatre pilastres, revêtus de velours noir à galons d'argent, chargez d'écussons en broderie aux Armes de France, & d'Espagne, & des pentes de même étoffe à cre-

crepines d'argent. Le haut de cette ſuperbe machine étoit une Couronne environnée d'une infinité de cierges qui formoient une piramide lumineuſe, & au haut de chaque pilaſtre, il y avoit comme un pot de feu qui jettoit continuellement de groſſes flammes. Le Corps de la Defunte étoit deſſous, couvert d'un poële fort riche, ſur lequel étoit la Couronne, & le Manteau Roïal de velours bleu, ſemé de fleurs de lis d'or. Quand il fut queſtion de mettre le cercueil au Caveau deſtiné à la ſepulture des Rois; les Gardes de la Reine defunte l'enlevèrent de deſſus l'eſtrade, les quatre coins du poële étant ſoûtenus par le Premier Préſident, & trois Préſidens à Mortier. L'Oraiſon funebre fut prononcée par l'Evêque d'Amiens. Il ſe fit encore un Service pour la Reine-Mère à Notre Dame où les Compagnies Souveraines aſſiſtèrent. 1666.

Continuation de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande.

La guerre continuoit entre l'Angleterre & les Etats Généraux. La dernière Cam pagne avoit donné un terrible échec à la Navigation Hollandoiſe; & comme le Commerce eſt le fondement de la proſperité des Etats, les Provinces-Unies ſe trouvèrent dans un grand danger, par la ruïne de leur négoce & de leurs fabriques. Le crédit public tomba, & l'Ambaſſadeur de France en attribua même la cauſe à ſes propres amis. „ L'abondance d'argent commence, dit-il *, à „ ceſſer; c'eſt-à-dire le zèle de la Ville d'Am„ ſterdam, pour fournir aux dépenſes les „ plus preſſées. Chacun ſerre ſon argent, „ & tous ces millions qui ſont arrivez par „ le

* *Lettres du Comte d'Eſtrades.*

1666. „ le Commerce, ne roulent plus comme „ ils faisoient, quoi que ceux qui gouvernent „ cachent adroitement ce changement". La Cour de France n'aiant fomenté la guerre entre l'Angleterre & les Etats Généraux, que pour les détruire par leurs propres forces, & les mettre hors d'état de pouvoir traverser ses desseins sur la Succession d'Espagne, il lui convenoit, que cette gûerre durât long-tems. Ce fut dans la vuë de l'entretenir, que le Roi s'étoit enfin déterminé à accorder la Garentie qui lui avoit été demandée contre l'Evêque de Munster, & à envoïer aux Etats un secours * propre à nourrir la guerre & trop foible pour la terminer. On l'avoit fait mouvoir si lentement, qu'il arriva après coup, & qu'il fut la cause de plusieurs dégâts dans les Provinces où il prit sa marche, qu'à peine auroit-on pu attendre de Troupes ennemies. Je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'en écrit le Chevalier Temple au Duc d'Ormond †.

„ Nous n'avons, dit-il, presque rien apris „ des Troupes Françoises depuis leur passa- „ ge. Elles ont jugé à propos de n'insulter „ aucun de ces Païs, (les Païs-Bas). Il s'en „ faloit fort peu qu'elles ne composassent un „ Corps de six mille hommes. Leur Cava- „ lerie étoit belle & en bon ordre lors qu'ils „ passèrent par Maestricht; mais leur Infan- „ terie étoit pitoïable : ils avoient les piés „ tout écorchez, & portoient leurs souliers „ sur l'épaule; & ils faisoient consister leur „ galanterie à donner les Hollandois mille

„ fois

* *Il consistoit en 2000. Chevaux & 4000. hommes de pié.*

† *Lettre de Bruxelles du 10. Decembre 1665.*

„ fois au Diable pour les remercier de les avoir invité avec tant d'affection à venir chez-eux. Ils ne païèrent rien dans leur passage, ou s'ils païèrent quelque chose, ce fut en fausse monnoïe, & ils reçurent le meilleur traitement que les Hollandois purent leur faire, avec mépris & insolence. Ils burent publiquement à la santé de Sa Majesté & à celle du Prince de Munster, au milieu du Marché à Maestricht; mais je crois que ce fut plûtôt un effet de leur extravagance, que de leurs bonnes intentions. Je ne vous en dirai plus rien sinon qu'il en déserte un grand nombre: on en voit passer à tous momens par ici deux & trois ensemble. 1666.

Quoi que ce secours fût de si petite consequence & qu'il se portât de si mauvaise grace au service des Etats Généraux, l'intention du Roi n'étoit pas de le donner gratuitement, mais de le vendre bien cher, s'il avoit pu. Ecoutons encore là-dessus son Secretaire d'Etat * dans une Lettre qu'il écrivit au Comte d'Estrades; où après lui avoir donné avis de la resolution que le Roi avoit enfin prise d'envoïer le Corps de 2000. Chevaux & de 4000. hommes de pié, que Messieurs les Etats lui avoient demandez, il lui dit: „ N'y auroit-il pas moïen d'introduire quelque bonne Négociation pour l'aquisition & l'achat de Maestricht, qui n'est qu'à charge aux Etats? Comme vous êtes fort heureux en pareilles Négociations, je vous prie de m'en mander votre pensée & par quel biais vous estimez qu'on s'y dût prendre pour y „ réüssir,

Tentative du Roi pour avoir Maestricht.

* *Mr. de Lionne, Lettre du 2. Octobre 1665.*

1666. „ réüffir, & cependant vous n'y ferez, s'il „ vous plait, aucun pas que fur notre répon- „ fe. Je n'ai pas eu le tems de vous man- „ der précifément les fentimens & les in- „ ftructions du Roi" C'eft ainfi que ce Prince a vendu ou voulu vendre les fecours qu'il donnoit à fes Voifins, & que pour garentir la République de Hollande des invafions d'un Evêque remuant, il ne prétendoit rien moins que d'avoir la clé de ce beau Païs.

Mefures que prirent les Efpagnols & les Impériaux contre la France.

Cependant les Autrichiens fongeoient aux moïens de terminer la guerre de Hollande, pour prévenir leur ruine, qui ne pouvoit manquer d'arriver fi les Païs-Bas étoient envahis, & la Hollande ravagée. Mais comme ils ne vouloient pas s'attirer les armes de l'Empire en agiffant ouvertement, ils joignirent fous main la Cabale de l'Empereur & de l'Efpagne avec celle d'Angleterre, & travaillèrent de concert pour ruïner les de Wit & la Faction de Louveftein, en apuïant la Maifon d'Orange, afin de parvenir par-là à une promte Paix.

Suite des Intrigues de la France avec l'Angleterre.

L'Angleterre, d'une autre côté, quoique fière des avantages qu'elle avoit remportez dans la dernière Campagne contre la Hollande, feignit de concert avec la France de vouloir la Paix. Van Goch le crut effectivement; & cet Ambaffadeur de la République à Londres, qui avoit déja entamé plufieurs Négociations infructueufes à ce fujet, écrivit alors que Sa Majefté Britannique étoit en de très-bonnes difpofitions, & quelle verroit avec plaifir arriver quelqu'un de Hollande pour travailler conjointement avec lui au Traité.

Et

Et comme Van Beuningen, Ambaſſadeur de 1666.
la République à Paris avoit écrit pluſieurs fois la même choſe, & que le Comte d'Eſtrades avoit eu en Hollande durant quelques mois diverſes Conférences à ce ſujet ; cela donna lieu aux Députez de quelques Provinces de croire que le Roi agiſſoit de bonne foi, & de propoſer le Prince d'Orange pour cette Négociation. Sa Majeſtè déclara même à Van Beuningen qu'elle envoïeroit inceſſamment en Angleterre une Ambaſſade ſolemnelle, pour moïenner cette Paix à des conditions raiſonnables ; & que ſi l'Angleterre les rejettoit, elle agiroit conformément au Traité de 1662. Cette prétenduë réſolution fut confirmée par un Mémoire du Comte d'Eſtrades aux Etats Généraux, & la Deputation aiant eu lieu, ceux de Louveſtein donnèrent dans le piège, & ſe laiſſèrent amuſer à des aparences qui n'avoient rien de réel dans le fonds.

Ambaſſade envoïée en Angleterre & pourquoi.

Le but de cette Ambaſſade fut une Commiſſion ſecrète par laquelle on promettoit au Roi d'Angleterre un grand ſecours d'hommes & d'argent pour ſoûmettre ſon Parlement & toute la Nation, au pouvoir arbitraire. D'autre part Charles s'obligeoit de ne point traverſer Sa Majeſté Très-Chrêtienne dans ſa Conquête des Païs-Bas. Mais ce Traité ſecret ne devant être mis au jour qu'au tems de l'éxécution, il fut arrêté de continuer la guerre contre les Provinces-Unies, & de témoigner pourtant quelque deſir de la Paix, afin de les mieux ſurprendre. Ces intrigues aiant été connuës, & n'y aiant plus perſonne dans la République qui y fût trompé que

1666. ceux qui le vouloient bien être, les deux Rois comprirent que ces feintes Négociations feroient inutiles cette année. C'eſt pourquoi la France, toûjours fertile en expediens, propoſa à l'autre Couronne, de ſe déclarer reciproquement une guerre ſimulée, & de ne ſe faire point de mal. Le Roi ne voïant plus d'autre moïen de ſe délivrer des inſtances continuelles des Provinces-Unies, que de faire ſemblant d'éxécuter ſes engagemens, s'y porta enfin de la manière que l'on vient de dire; & tel fut le motif de la Déclaration de guerre, du 29. Janvier de cette année.

Combats donnez entre les François & les Anglois dans les mers de l'Amérique.

Il ſe donna néanmoins trois Batailles conſiderables, dans lesquelles les Anglois eurent toûjours du deſſous. La première dans l'Ile St. Criſtophle, une des Antilles, ſituée dans la Mer de l'Amerique Meridionale, & fort abondante en Sucre, en Tabac & autres marchandiſes. Les François & les Anglois s'y étoient établis en 1626. & pour ſe délivrer des inconveniens qu'ils éprouvoient à la poſſeder en commun, ils s'étoient aviſez de la partager entr'eux également. Chacun jouïſſoit paiſiblement de ſa moitié, lorsqu'ils aprirent la Déclaration de guerre qui s'étoit faite entre la France & l'Angleterre en Europe. Comme ils ne ſavoient pas que ce n'étoit qu'une guerre ſimulée, (ces ſortes de ſecrets ne ſe confiant pas à tout le monde,) ils ne tardèrent pas à s'en faire une très-réelle en Amérique, & cette nouvelle mit bien-tôt leurs Colonies aux mains. Le Gouverneur Anglois, qui le premier eut avis de la rupture entre les deux Nations, voulut s'en prevaloir, & ſe mit en état de ſurprendre les François. Mais ceux ci

ci avertis de ſon deſſein par ſes mouvemens & ſes preparatifs, oſèrent le prévenir, quoi qu'inferieurs en nombre. Ils attaquèrent ſucceſſivement divers Poſtes que la Colonie Angloiſe occupoit, & l'en chaſſèrent. Ils ne ſe découragèrent pas même par la mort de leur Chef tué dès la ſeconde attaque. Ils pourſuivirent leur entrepriſe auſſi heureuſement qu'ils l'avoient commencée: forcèrent les Ennemis de rendre par Capitulation leurs Forts, leur Canon, leurs armes, & demeurèrent ſeuls Poſſeſſeurs d'une Ile ſi importante au Commerce des Indes Occidentales. Les deux autres Batailles ſe donnèrent auſſi ſur Mer: la première dura depuis le 1. Juin juſqu'au 4. & la ſeconde un jour ſeulement, qui fut le 2. Juillet. A cette dernière le Duc d'Albemarle fut fort maltraité, & ſi le Prince Robert ne fût venu à ſon ſecours avec l'Eſcadre qu'il commandoit, peut-être n'en fût-il jamais échapé. 1666.

Ces nouvelles déconcertèrent beaucoup les Anglois, & leur ôtèrent toute la joïe, & les hautes eſpérances qu'ils avoient conçuës du ſuccès de l'année précedente. Mais ce qui acheva de les affliger fut le terrible embraſement arrivé à Londres le 2. Septembre*, qui dura juſqu'au 6. du même mois, avec une rapidité dont il fut impoſſible d'arrêter les progrès. Deux cens maiſons qu'on abattit aux environs de la Tour la ſauvèrent. Mais on ne put ſauver la Ville ni empêcher qu'elle ne fût preſque entièrement conſumée. On aporta inutilement tous les ſoins imaginables pour réprimer la violence des flammes. El-

Grand Incendie arrivé à Londres. *Hiſt. d'Angleterre par Mr. de Larrei.*

* *Il commença ſur les deux heures après minuit.*

1666. Elle ne cessa point qu'il n'y eût presque plus rien à brûler. La Bourse Roïale, la Maison de Ville, quatre-vingt neuf Eglises Paroissiales dont la belle Eglise de S. Paul fut du nombre, six Chapelles, & treize mille deux cens Maisons y furent consumées avec la plûpart des effets qui étoient dedans. Le dommage fut estimé à neuf millions neuf cens mille livres sterling, sans y comprendre la valeur des meubles & des marchandises, dont on ne pouvoit faire une juste estimation. Ajoûtez à tout cela la Peste qui étoit survenuë quelques mois auparavant, qui avoit ravagé toute l'Angleterre & particulièrement la Ville de Londres, où elle avoit emporté plus de trois mille personnes en moins de trois semaines. Ces calamitez avoient été si générales, que lors que l'embrasement fut entièrement cessé, on auroit eu peine à trouver dans cette Capitale cent familles qui ne se fussent pas ressenties d'une manière ou d'autre de la désolation publique.

Informations faites sur ce sujet.

On ignora la cause de la Peste que l'on ne put attribuer qu'à des influences, dont l'origine & la malignité sont souvent inconnuës, sans qu'il y ait rien en cela que de naturel. Il n'en est pas de même d'un Incendie. Cependant il ne fut pas plus facile de connoître d'où pouvoit être venu celui de Londres, que de savoir d'où étoit procédée la Peste dont elle avoit été attaquée auparavant. Les informations qu'on en fit servirent moins à découvrir la vérité, qu'à donner des soupçons, & cette affaire fut tout d'un coup oubliée. On ne s'en souvint que quatorze ans après, dans le Parlement de 1680. au sujet

jet d'une Conspiration tramée par les Catholiques-Romains, qui fit revivre celle dont ils furent soupçonnez en 1666. Les Témoins * nommez dans les Informations déposent des discours tenus par divers Catholiques, soit Anglois, soit Irlandois, soit François, touchant l'Incendie avant & depuis. Ceux qui en parlent avant qu'il fut arrivé, en prouvent le complot, & ceux qui en parlent depuis, pour s'en réjouïr, font présumer que c'étoit leur ouvrage : & la seule Information faite par devant le Chevalier Justinien Lewen, Juge de Paix du Comté de Middlesex, fait mention de trois cens Conjurez pour brûler la Ville de Londres. 1666.

Les Catholiques-Romains font soupçonnez d'être les Auteurs de l'Incendie de Londres.

L'Auteur (*a*) qui a recueilli & compilé ces Informations, y joint des Lettres écrites de divers endroits, de France, du Palatinat, & d'Irlande, qui prouvent l'intérêt que prenoient les Catholiques à cet embrasement. La Lettre de France est datée d'Alençon du 23. d'Août 1666. C'est un Protestant qui l'écrit à un Gentilhomme François, aussi Protestant & demeurant à Londres, à qui il demande des nouvelles de l'embrasement d'une Ville située sur la Tamise, qui a été, dit on, réduite en cendres par le feu du Ciel. Il craint que ce bruit qu'on répand, ne soit l'avantcoureur de quelque Incendie projetté par les Mal-intentionnez. La Lettre du Palatinat est écrite de Heidelberg le 29. Septembre de la même année ensuite de l'Incendie, prédit & souhaité plusieurs années auparavant,

* *Cela se trouve en deux Cahiers raportez au Grand Comité le 22. Janvier & le 8. Fevrier 1666.*

(a) *R. Coke.*

1666. vant, dit l'Ecrivain, par les Jesuites, auxquels il avoit oui dire, qu'il n'y avoit pas de meilleur moïen pour établir l'Exercice public de la Religion Catholique en Angleterre. Enfin une troisième Lettre, soit d'Irlande ou d'ailleurs, car on n'avoit mis que la date du tems, qui étoit le mois d'Octobre 1666. & non celle du lieu, s'adressoit à M. Samuel Thurleton dans la Province de Leycester, pour l'avertir de faire retirer en diligence tous les meubles & les effets qu'il avoit au Southwark, Fauboug de Londres * que le feu avoit épargné, parce que la résolution avoit été prise de le détruire: ce que toutes les forces humaines ne pourroient empêcher. On trouve encore dans le même endroit d'autres preuves des mêmes soupçons qu'il est inutile de raporter.

Les Anglois consentent à la Paix & la France est obligée d'y donner les mains. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont.*

Tant de desastres arrivez subitement, & presque tout à la fois, firent connoître aux Anglois qu'ils ne pouvoient continuer la guerre avec avantage, & leur firent souhaiter de la terminer. Le Roi de Suède, qui le jugeoit bien ainsi, prit ce tems pour offrir sa Médiation aux Parties intéressées, & n'eut pas de peine à la faire accepter; parce que la France avoit en vuë une guerre plus profitable comme nous le dirons tout-à-l'heure, & que la Hollande, n'aiant armé que défensivement, & ne pouvant se proposer aucune Conquête assurée, étoit toute disposée à la Paix. Le Roi emploïa inutilement les plus fortes instances pour engager les Etats Généraux à la continuation d'une guerre qu'on leur faisoit envisager comme glorieuse à leurs

* *Il en est separé par la Tamise.*

1666.

leurs armes & utile à leur Commerce. Ils fermèrent les yeux volontairement sur tous les avantages qu'ils pouvoient tirer de la consternation où se trouvoient les Anglois, & sur ceux que leur promettoit une nouvelle Confédération avec le Dannemarc, pour ne les ouvrir que sur le danger auquel les Provinces Espagnoles alloient être exposées. Ils persistèrent dans la résolution de faire la Paix, & envoïèrent leurs Plenipotentiaires à Breda, qui avoit été nommé pour le lieu des Conférences. Le Roi d'Angleterre, le Roi de Dannemarc & le Roi de Suède comme Mediateurs, y envoïèrent aussi les leurs; de sorte que le Roi T. C. ne put se dispenser d'en faire de même, à moins de se résoudre à soûtenir lui seul la guerre contre la plûpart des Puissances de l'Europe, tant par mer, que par terre: ce qui pour lors ne lui convenoit pas. Ainsi après deux mois de Négociations, la Paix se fit le 31. de Juillet 1667., non par un Traité général, & commun aux trois Alliez, mais par trois Traitez particuliers conclus en un même jour. Je n'en raporterai point ici d'Extrait, parce qu'excepté trois Articles qui concernent quelques restitutions particulières entre la France & l'Angleterre, il n'y a rien que de général, & qui ne se trouve dans tous les Traitez de Paix. Ces trois Articles sont,

Articles de Traité du Breda.

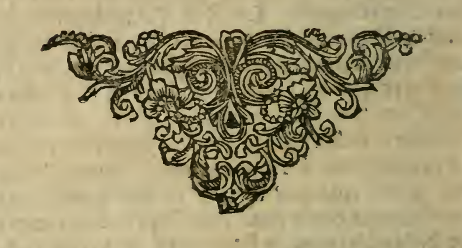
„ 1. Que le Roi Très-Chrêtien rendra au „ Roi de la Grande Bretagne, la partie de „ l'Ile de St. Christophle que les Anglois „ possédoient au 1. de Janvier 1665.

„ Que le Roi de la G. B. restituera aussi „ & rendra au ci-dessus nommé Seigneur

1666. „ Roi T. C. le Païs appelé l'Acadie, situé „ dans l'Amerique Septentrionale, dont „ le Roi T. C. avoit autrefois joui.

„ 3. Que le Roi T. C. restituera aussi au „ Roi de la Grande Bretagne, les Iles ap„ pelées Antigoa & Monserrat, &c.

FIN du V. Livre.



HIS-



HISTOIRE DE LOUIS XIV. ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE SIXIEME,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis le Traité de Breda, jusqu'au commencement du Congrès de Cologne en 1673.

1665.

Affaires des Protestans de France. *Histoire de l'Edit de Nantes. Liv. XI.*

J'Ai déja commencé de parler * des affaires des Protestans de France. Quoi-que je ne veuille pas m'y étendre, pour ne point grossir cet Ouvrage de faits qui n'intéresseront peut-être pas également tous mes Lecteurs; la fidelité de l'Histoire m'oblige néanmoins de raporter ce qui s'est passé

* *Voïez Tom. II. Part. II. sous l'année 1661.*

1666 sé de plus important à cet égard. Dès que le Roi fut le Maître, & que la mort de son Premier Ministre l'eut mit en état de gouverner par lui-même, il songea à exécuter le projet que les Cardinaux de Richelieu & Mazarin avoient formé contre les Protestans. L'Assemblée du Clergé, qui avoit, comme je l'ai dit, commencé dès l'année précedente, fit donner presque toutes les semaines quelque Arrêt ou quelque Déclaration qui avançoit de plus en plus leur ruïne. La mort de la Reine Mère servit encore à faire réüssir plus aisément ce dessein. Cette Princesse, à qui les Reformez avoient rendu de si bons services, ne les en récompensa que par les exhortations & les prières pressantes qu'on dit qu'elle fit en mourant au Roi son Fils de les exterminer. Et comme il y étoit déja porté de lui-même, & par l'aversion qu'on lui avoit inspirée contr'eux dès son enfance, & par le crédit de ses Confesseurs, on peut comprendre aisement qu'une si puissante sollicitation n'eut pas de peine à en tirer de lui la promesse. J'ai dit aussi ailleurs * qu'au milieu de la guerre civile qui mit l'Etat à deux droigts de sa perte, ceux de la Religion Réformée conservèrent leur fidelité d'une manière si inviolable, & qu'ils l'accompagnèrent d'un zèle & d'une ferveur si extraordinaire & si heureuse, que le Roi se sentit obligé d'en donner des marques publiques par une Déclaration expediée à St. Germain l'an 1652. C'étoit alors, tant dans la Cour que dans les Armées, à qui chanteroit le plus haut les

* *Voiez Tom. II. Part. I. sous l'année 1652.*

les louanges des Réformez, & la Reine-Mère elle même fut la première à en donner l'exemple, & à reconnoître qu'ils avoient ſauvé l'Etat. Cependant par un retour qu'on aura peut-être de la peine à croire, & que les ſuites n'ont que trop confirmé, ce fut là préciſément la principale & la plus eſſentielle cauſe de leur ruïne, & de tous les maux qu'ils ont depuis ſoufferts. On tâcha d'empoiſonner dans l'eſprit du Roi, & de ſes Miniſtres, ces ſervices importans, en leur perſuadant que ſi dans cette occaſion ce Parti avoit pu conſerver l'Etat, cela vouloit dire qu'il eût bien pu le renverſer, s'il ſe fût rangé de l'autre côté; & qu'il le pourroit bien encore lors qu'une pareille occaſion ſe préſenteroit. Qu'il faloit donc ſonger à l'abatre, & ne plus regarder le bien qu'il avoit fait, que comme une indication du mal qu'il ſeroit capable de faire un jour. Si ce raiſonnement, qui va juſqu'à empêcher les ſujets de ſervir leurs Princes, pour ne pas s'attirer des châtimens, en croïant mériter des récompenſes, fut goûté comme une Politique excellente, c'eſt ce qu'on ne peut ſavoir que par les effets. Dès-que la Paix fut rétablie dans le Roïaume, on règla le deſſein de la deſtruction des Réformez, & pour leur faire mieux comprendre que c'étoit leur zèle qui les avoit perdus, on voulut commencer par les Villes qui en avoient le plus témoigné. On foudroïa d'abord ſur des prétextes aſſez legers la Rochelle, Montauban, & Millau, trois Villes où ceux de la Religion s'étoient le mieux ſignalez pour les interêts de la Cour. La Rochelle ſouffrit un grand nombre

1666.

1666. bre de profcriptions, Montauban & Millau furent faccagez par des Gens de guerre.

Moïens de Perfécution que la France emploïa contre eux.

Mais comme ce n'étoit que des coups particuliers, & des préludes qui ne décidoient de rien, on ne tarda pas long-tems à faire paroître les grandes & générales machines dont on vouloit fe fervir pour avancer l'ouvrage qu'on méditoit, & pour conduire les chofes à une dernière extremité. Il feroit difficile de marquer au jufte toutes ces machines : tant le nombre s'en eft multiplié; car jamais l'efprit humain ne fit voir une pareille fecondité. Chaque jour en produifoit de nouvelles, & durant plus de vingt ans le fond ne s'en eft point épuifé. A ne compter que les principales, on peut avec un favant Homme * les réduire à fix ordres, 1. Celles des Procès, & des Chicanes dans ce qu'on appèle le Cours ordinaire de la Juftice. 2. Celles de la Privation de toute forte de Charges & d'Emplois, & en général de tous les moïens de gagner fa vie. 3. Celles de l'infraction des Edits, fous le tître d'Explications. 4. Celles des nouvelles Loix, ou des nouveaux Règlemens. 5. Celles des Fourberies, & des illufions amufantes. 6. Et enfin celles qui ont eu pour but d'animer les Peuples, & de leur infpirer de la haine, & de l'animofité contre les Réformez. Ce font là à peu près les plus confidérables moïens que l'on emploïa pour parvenir à fes fins, & les grandes voïes fur lefquelles on marcha durant plufieurs années. Car comme ce qu'on avoit en vuë n'étoit pas une chofe fi facile, il faloit du tems pour y difpofer la matière. Je

* *Mr. Claude, Plaintes des Proteftans de France.*

Je ne m'étendrai pas ſur le récit de tous ces moïens qui nous méneroient trop loin. Il faut raporter au premier toutes les condamnations d'Egliſes ou ſupreſſions d'Exercices, & toutes les autres vexations arrivées en conſequence de l'établiſſement des Commiſſaires mi-partis. Immédiatement après le Traité des Pirenées, le Roi les envoïa dans les Provinces ſous prétexte de vouloir réparer les contraventions à l'Edit de Nante. Le Commiſſaire Catholique-Romain fut par tout l'Intendant de Sa Majeſté, c'eſt-à dire un homme habile, armé de toute l'autôrité Roïale, & qui avoit le ſecret. L'autre fut ou quelque Officier vendu à la Cour, ou quelque pauvre Gentilhomme qui n'avoit pour l'ordinaire ni l'intelligence requiſe dans ces ſortes d'affaires, ni la liberté même de dire ſes ſentimens. Le Clergé les avoit établis, il étoit leur eſprit mouvant qui les faiſoit marcher ou ſe repoſer, comme il le trouvoit à propos. Cependant ſes Sindics ne laiſſoient pas d'être reçus devant eux comme Parties formelles dans toutes les affaires des Réformez; les Aſſignations ſe donnoient en leur nom, les pourſuites s'y faiſoient auſſi, & tant les partages des Commiſſaires que les Appels de leurs Ordonnances, ſe devoient vuider en dernier reſſort dans le Conſeil du Roi. De cette ſorte tous les droits généralement des Egliſes, pour l'exercice de la Religion, pour les Temples, pour les Cimetières, & telles autres dépendances, étoient mis en reviſion, & par conſequent expoſez aux nouvelles chicanes du Clergé, & à la mauvaiſe intention des Juges. 1666.

1666. ges. Mais étoit-il vraisemblable que l'Edit aiant été une fois éxécuté selon l'intention de celui qui l'avoit donné, il y eût encore rien à retoucher; & que ceux de la Religion qui avoient toûjours été dans le Roïaume la partie souffrante, y eussent rien usurpé, & qu'ils eussent étendu leurs limites au delà de ce qui leur apartenoit? Aussi avoit-on bien d'autres pensées que de pourvoir aux contraventions. Ce fut par cet ordre que la plûpart des Eglises, tirées en cause pour la justification de leurs droits, se virent bientôt après condamnées l'une après l'autre par des Arrêts du Conseil. Ce fut principalement sous l'Intendance de Mr. de Chamillart que les Procedures contre les Eglises de Normandie s'échaufèrent.

Emportement des Devots pour les oprimer. *Histoire de l'Edit de Nantes.*

Mais les opressions de cette espèce ne se bornoient pas à la simple condamnation des Eglises, les particuliers y avoient aussi leur part. Dans les affaires ordinaires & civiles, où il ne s'agissoit que du champ & de la vigne, ou de quelque intérêt pecuniaire, entre un Catholique-Romain & un homme de la Religion; la Religion étoit toûjours une des plus fortes pièces du procès. Les Moines, les Missionnaires, les Confesseurs, & toute la Cohorte des Devots & des Devotes se déchainoient pour la sollicitation. Les Congregations ne manquoient point de s'en mêler, & l'on n'entendoit dans les Barreaux que ces sortes de discours, *Je plaide contre un Heretique*, *j'ai affaire contre un homme d'une Religion odieuse à l'Etat*, *que le Roi veut exterminer*. Par ce moïen, il n'y avoit presque plus de justice à esperer; peu de Juges

ges étoient à l'épreuve du faux zèle, ou de la crainte de s'attirer la Cabale ſur les bras, ou de paſſer pour des fauteurs d'Hérétiques. On ne ſauroit croire combien ces ſortes de préjugez ont fait donner de Sentences & d'Arrêts injuſtes dans toutes les Cours du Roïaume, ni combien de fortunes en ont été renverſées, & de familles ruinées. Lors qu'on vouloit s'en plaindre, la réponſe étoit prête, *Vous avez le remède en vos mains, que ne vous faites-vous Catholiques.* 1666.

Recherche de toutes leurs paroles & actions.

Tout cela pourtant n'eût rien été, ſi l'on en fût demeuré là, & que l'on n'eût pas porté les choſes juſqu'à attaquer l'honneur, le repos, la liberté, & la vie même des Perſonnes par une inondation générale, pour ainſi dire, de procès criminels & d'affaires accablantes. On vit des Ecrits imprimez à Paris, envoïez par toutes les Villes, & par toutes les Paroiſſes du Roïaume juſques aux plus petites, qui portoient ordre aux Curez, Marguilliers & autres, de faire une exacte recherche de tout ce que les Réformez pouvoient avoir fait ou dit depuis vingt ans, tant ſur le ſujet de la Religion qu'autrement: d'en faire faire des informations devant les Juges des lieux & de les pouſſer ſans aucune remiſſion. Cette ſorte de perſecution tomba principalement ſur les Miniſtres, parce que depuis long tems ils ne prêchoient plus ſans avoir pour Auditeurs une troupe d'eſpions, qui ne ſe faiſoient pas une affaire de leur imputer des choſes qu'ils n'avoient point di-

1666. tes, & d'en détourner d'autres en un sens contraire *.

Les Protestans exclus des Arts & Mêtiers.

Je ne finirois point si je voulois décrire tous les mauvais traitemens que l'on fit en France aux Réformez, avant que d'en venir aux dernières violences. Il n'est pas difficile de comprendre que dans un grand Roïaume, comme la France, où ceux de la Religion étoient répandus par tout, il y en eut une infinité qui n'y pouvoient subsister ni entretenir leurs familles que par la liberté de servir le public, ou dans les Charges & dans les Emplois, ou dans les Arts & Mêtiers, ou dans les Facultez, chacun selon sa vocation. Henri le Grand en avoit si bien reconnu la nécessité & la justice, qu'il en avoit fait un Article exprès, le plus formel peut-être, & le plus distinctement énoncé de tous ceux de son Edit. Aussi fut-ce par là que l'on crut pouvoir faire le plus de ravage, & l'on n'épargna rien pour y réüssir. Dans cette vuë on commença par les Arts & Mêtiers. On les rendit d'abord presque inaccessibles à ceux de la Religion, par les difficultez de parvenir aux Maîtrises, & par les dépenses excessives qu'il faloit faire pour y être reçus, n'y aiant aucun Aspirant, qui n'eût à soûtenir pour cela de longs & de rudes procès, dans lesquels il succomboit le plus souvent. Mais cela ne sufisant pas, par la Déclaration de 1669. on les fit réduire au tiers, dans les Villes où ceux de la Religion étoient

* *Quand les Ministres avoient parlé d'Egypte, de Pharaon, d'Israëlites, &c. on disoit que par l'Egypte ils avoient entendu les Catholiques, par Pharaon le Roi, & par les Israëlites les Réformez.*

étoient en plus grand nombre que les autres, & l'on défendit d'en recevoir jusqu'à ce que cette diminution fût faite, ce qui tout d'un coup ferma la porte à tous les prétendans. Quelque tems après on chassa absolument tous les Réformez des Consulats, & de toutes les autres Charges Municipales des Villes, ce qui étoit leur ôter la connoissance de leurs propres affaires, & de leurs intérêts, pour en investir entièrement les Catholiques Romains. 1666.

Déclaration obtenuë contr'eux.

Le Clergé n'en demeura point là. Pour montrer quel étoit son pouvoir & son aplication à pousser une affaire qu'il avoit si fort à cœur, il obtint cette année une Déclaration, en date du 2. d'Avril, dans laquelle il fit recueillir en cinquante-neuf Articles tout ce qui étoit contenu dans les Arrêts qu'il avoit fait rendre sur les affaires de l'Edit, depuis environ dix ans. Comme cette dernière Déclaration étoit accablante, toutes les Eglises députèrent à Paris, pour en faire de très humbles remontrances au Roi. Il se passa un tems considérable sans que les Députations produisissent aucun fruit. On en fit de nouvelles, pour fortifier les premières. Les Eglises de Normandie jettèrent les yeux sur Pierre du Bosc, Ministre de Caen, homme vraiment Apostolique, & recommandable par son éloquence, autant que par sa piété. Nous en raporterons pour exemple la Harangue qu'il fit au Roi en 1668. Cependant on dressa divers Ecrits, & le même Pierre du Bosc fut choisi pour faire, sur la Déclaration dont on vient de parler & sur une autre *contre les*

1666. *Relaps & les Blaſphemateurs*, des *Obſervations* * imprimées en 1670. Nous parlerons ailleurs de la ſuite de ces affaires.

Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti.

Les ſervices conſidérables que la France a reçus en diverſes occaſions de Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, Pair & Grand Ecuïer, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur d'Anjou, méritent bien que je raporte ici ſa mort arrivée le 25. Juillet de cette année. Ce Prince s'étoit ſignalé en pluſieurs Sièges que Louïs XIII. par un faux zèle avoit formez contre ceux de la Religion; entr'autres aux Sièges de St. Jean d'Angeli, de Montauban, de l'Ile de Ré, & de la Rochelle. En qualité de Général d'un puiſſant Armement Naval qui ſe fit en 1636. il reprit ſur les Ennemis les Iles de Saint Honorat, & de Sainte Margueritte. Je ne dois pas oublier non plus les exploits qu'il fit au ſecours de Caſal, dans le combat de la Route, à Luſers, à la réduction de Turin : en Catalogne dans la Bataille de Liorens, dans la priſe de Balaguier après le paſſage de la Segre; & enfin le courage qu'il fit paroître à la fameuſe Bataille de Prague, Capitale de Bohème. Le Prince de Conti, Frère du Prince de Condé, mourut auſſi cette année à Pezenas (*a*) à l'âge de 36. ans.

Port de Cète.

Je dois encore placer ici divers Etabliſſemens conſidérables que le Roi fit cette même année. J'ai parlé ailleurs de la jonction des deux Mers que le Roi avoit entrepris de faire par le moïen d'un Canal. Ce deſſein eût

* *Ce Livre a pour Titre*, Obſervations ſur les deux Déclarations du Roi données à St. Germain le 2. Avril 1666. *A Amſt. chez Jaques le Jeune.*

(a) *Le 21. d'Avril.*

eût été inutile à moins que d'avoir à l'embouchure de ce Canal un Port fur la Méditerranée. L'endroit où eft le Cap de Cète fut jugé le lieu le plus propre pour la conftruction de ce Port. Mais les fables que la Mer y pouffe continuellement rendoient l'ouvrage prefque impoffible. Sa Majefté furmonta cet obftacle par le moïen des Moles qu'elle y fit conftruire, & qui font la fûreté du Port. 1666.

Le Port de Rochefort.

Outre ce Port, le Roi en fit encore bâtir un autre fur l'Ocean. Les côtes de France, le long de cette Mer, étant naturellement de difficile accès & les rades fort dangereufes, il n'y avoit guère que le Port de Breft, où les Vaiffeaux puffent être en fûreté. Le Roi fit fonder en plufieurs endroits; on trouva enfin que le fond étoit propre à l'embouchure de la Charante, & que cette Rivière avoit affez de profondeur pour les plus grans bâtimens. Sa Majefté prit auffi-tôt la réfolution de faire en ce lieu-là un Port, & un établiffement confidérable. Il acheta le château de Rochefort, & y fonda une ville qui en porte le nom. L'arfenal eft grand & magnifique, il y a une fonderie de canons, on y fait les voiles, les cordages, & tout ce qui eft néceffaire à la conftruction & à l'équipement des vaiffeaux. Divers Maîtres y enfeignent la Sphère, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation, & la Manœuvre. Il y a toûjours plufieurs vaiffeaux de guerre, avec les Officiers, Pilotes, Matelots, & Soldats qui les doivent monter. Les Armemens s'y font avec une très-grande facilité, parce que la profondeur de la Ri-

1666. vière donne moïen de charger les vaiſſeaux de deſſus le Port même. Le ſéjour des Officiers, & le grand nombre d'Artiſans, qui ſe ſont établis dans cette Ville, l'ont fort agrandie & fort peuplée. C'eſt de là que partent ordinairement les Eſcadres qui vont aux Iles de l'Amerique & en Canada, ſoit pour eſcorter les Navires Marchands de la Rochelle, ſoit pour porter aux Colonies Françoiſes les ſecours dont elles ont beſoin.

Academie des Sciences.

Ce fut auſſi environ dans le même tems que fut établie à Paris l'Académie des Sciences, par Mr. Colbert, Miniſtre d'Etat, à la ſollicitation de Mr. du Clos & de Mr. l'Abbé de Bourzais. C'eſt le nom qu'on donna à une Aſſemblée particulière de ce qu'il y avoit de plus ſavans hommes en Anatomie, en Géometrie, en Aſtronomie, en Phiſique, en Méchanique, & en Chimie, pour perfectionner ces Sciences, & pour faire part de leurs obſervations au Public. Ils s'aſſemblèrent d'abord dans la Bibliothèque du Roi; enſuite Sa Majeſté leur a donné un magnifique apartement au Louvre * où deux fois la ſemaine ils tiennent leurs conférences, qui ont déja produit un grand nombre de Recherches curieuſes & d'Ouvrages utiles. Enfin c'eſt au commencement de l'année ſuivante qu'il faut placer auſſi la nouvelle Ordonnance du Roi, dont j'ai parlé, pour la réformation de la Juſtice. Les longueurs & la multitude des procédures donnoient lieu à des chicanes ſans fin, qui ruinoient les Parties & qui rendoient les procès immor-

* *On n'a commencé à s'y aſſembler que le 30. de Juin 1699.*

mortels ; de forte que de toutes les Ordonnances du Roi il n'y en a point de plus utile que celle qui retrancha tous ces abus & arrêta le cours d'un si grand desordre. 1666.

Ordres du Mont-Carmel, & de Saint-Lazare.

J'ajoûterai à tout cela le rétablissement de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel, & de celui de Saint-Lazare, qui aiant été long-tems négligez en France, furent remis dans leurs anciens droits. Le Marquis de Louvois fut fait Grand Maître de ces deux Ordres. Et pour ne pas oublier l'expédition faite par le Marquis de Traci dans la Nouvelle France, je dirai qu'il battit les Iroquois en plusieurs rencontres, & qu'il les obligea d'abandonner leurs habitations.

Etat de la Cour, après la mort de la Reine Mère.

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

La mort de la Reine Mère n'avoit aporté aucun changement aux affaires, dont elle ne se mêloit plus ; mais elle en fit un grand à la Cour, qui dès ce jour-là commença à changer de face. Cette Princesse, qui avoit eu besoin de tout le monde, connoissoit parfaitement la naissance & le mérite d'un chacun, & se plaisoit à les distinguer. Fière & polie en même tems, elle savoit mieux que personne ce qui s'appèle tenir une Cour : & quoi que vertueuse, elle souffroit avec plaisir cet air de galanterie qui doit s'y trouver pour la rendre agréable. C'étoit alors le moïen d'entretenir la politesse dont tout le monde faisoit cas ; mais qui depuis est devenuë inutile, & peut-être même ridicule, par le grand changement arrivé dans les mœurs des hommes & des femmes. Ce n'est pas que les mêmes passions qui ont paru dans tous les tems ne produisissent encore les mêmes effets ; mais c'est que les

1666. manières d'agir étoient toutes différentes. Les femmes, par exemple, paroiſſant ſe reſpecter elles-mêmes plus qu'elles ne firent depuis, étoient auſſi reſpectées davantage. On étoit plus délicat ſur les plaiſanteries qu'on faiſoit devant elles : la bonne compagnie étoit plus ſeparée de la mauvaiſe, & les gens qui entroient dans le monde avoient plus d'égard pour ceux qui y avoient déja quelque aquis. Comme il n'y eut plus de mérite que celui de faire aſſidûment ſa cour au Roi, & que du jour de la mort de la Reine Mère, il paſſa preſque toûjours toute ſa vie à la campagne *, l'urbanité & la politeſſe des villes ſe retira peu à peu de la Cour, à quoi deux choſes contribuèrent beaucoup. L'une que le Roi ne voulut ni ne ſut faire la différence qu'il convenoit des hommes : l'autre qu'étant d'une humeur naturellement auſtère †, il mit inſenſiblement les femmes ſur le pié de n'oſer parler aux hommes en public. Sans les rendre plus ſages, il les rendit plus impolies ; & parce que la nature ne perd rien de ſes droits, à la fin elles devinrent libertines *. Ses Miniſtres d'un côté, pour éloigner tout le monde des affaires, lui perſuadèrent, comme nous l'avons vu, qu'il ne pouvoit faire de diſtinction entre les Courtiſans ſans s'aſſujetir & affoiblir ſon autôrité ; & ſes Maîtreſſes de l'autre déchirèrent toutes les femmes pour ſe faire valoir & ne leur permirent pas un ſeul regard, pendant qu'elles s'abandonnoient

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

* *A Verſailles.*

† *L'Auteur que j'ai cité dit* Pedante.

* *Voïez* l'Hiſtoire amoureuſe des Gaules, &c. *par le Comte de Buſſi Rabutin.*


FRANCOISE ATHENAISTE
de Roc hechouart
Mar quise
de Mon tespan.

noient elles mêmes à une entière licence †. 1665.
Cependant ces Dames avoient mauvaise grace de faire valoir au Roi leur fidelité, puis qu'il les tenoit sous la clef & que personne n'osoit les regarder.

Intrigue du Roi avec la Princesse de Monaco.

Quoi que la Duchesse de la Valière fût toûjours la Favorite déclarée, le Roi ne laissa pas d'avoir envie de la Princesse de Monaco, fille du Marêchal de Gramont, dont Péguilhen son cousin, fameux depuis sous le nom du Comte de Lauzun, avoit eu les bonnes graces du tems qu'elle étoit fille, & qu'il logeoit à l'Hôtel de Gramont avec elle. Comme il en étoit encore fort amoureux, il parla au Roi, avec qui il étoit déja bien, avec tant de hauteur & de fierté sur le chapitre de la Princesse, qu'il fut mis en prison à la Bastille. Mais ce qui pouvoit le perdre fit sa fortune. Le Roi qui ne se soucia plus de la Princesse de Monaco après en avoir eu des faveurs, conçut pour lors une si grande opinion de Péguilhen, qu'il en fit ce qu'on verra dans la suite. Il est vrai que celui-ci peignit si bien au Roi son desespoir, & en même tems son zèle pour sa personne, qu'il vint à bout de lui persuader l'un & l'autre.

Madame de Montespan medite la conquête du Roi.

Le Roi revint donc encore à la Valière, auprès de qui il avoit mis, comme j'ai dit, une personne de confiance, tant pour la divertir que pour prendre soin de ses enfans. Mais pendant que Sa Majesté pensoit à la Princesse de Monaco, Madame de Montespan * commen-

 men-

† *L'Auteur dit, pendant qu'elles faisoient des enfans tous les jours.*

* *Françoise Athenaiße de Rochechouart, femme du Marquis de Montespan.*

1666. mençoit à penſer à lui, & eut l'adreſſe de faire deux choſes en même tems : l'une de donner à la Reine une opinion extraordinaire de ſa vertu, en communiant devant elle tous les huit jours : l'autre de s'inſinuer de manière dans les bonnes graces de la Ducheſſe de la Valière, qu'elle ne la quittoit plus. Elle paſſoit ainſi ſa vie avec le Roi & faiſoit ce qu'elle pouvoit pour lui plaire. Il n'étoit pas bien difficile d'y réüſſir avec autant d'eſprit & d'adreſſe qu'elle en avoit.

Allarmes de Me. de la Valière ſur l'inconſtance du Roi.

Cependant la Valière, qui aimoit toûjours le Roi éperdûment, étoit allarmée de toutes ſes démarches. Elle qui lui avoit reproché autrefois qu'il étoit ſans jalouſie, & par conſéquent avec peu d'amour, en conçut une furieuſe dans la ſuite. Elle connoiſſoit ſon inconſtance & craignoit comme la mort qu'il ne la quittât pour une autre. Ses couches avoient un peu terni les charmes de ſon viſage; & ſon miroir, qui ne la flatoit pas, aidoit encore à redoubler ſes allarmes. Elle ne les diſſimula point au Roi : comme elle l'aimoit pour ſa ſeule perſonne, elle croïoit mériter d'autant plus tout ſon attachement. Le Monarque la raſſûra & lui fit des proteſtations d'une conſtance éternelle. Il la loua même de ce que ne lui aiant jamais rien demandé pour perſonne, elle lui avoit fait connoître par là que ſon amour lui tenoit lieu de tout. En effet cette généroſité de la Valière ne fut pas ce qui donna au Roi le moins d'embarras, lorſqu'il fut tenté de la quitter. Mais enfin il n'y a point d'éternelles amours.

amours. Elle ſavoit à quoi elle devoit s'en tenir ſur les proteſtations que le Roi lui avoit faites. 1666.

Ce que fit Me. de Monteſpan pour la ſuplanter.

L'Eté de cette année ſe paſſa de cette manière à Fontainebleau, où la beauté & l'eſprit de Me. de Monteſpan faiſoient autant de captifs qu'il y avoit de jeunes gens à la Cour. Elle ne s'étoit mariée que pour avoir plus de liberté d'y venir étaler ſes charmes. Le Comte de St. Pol & le Marquis D. L. F. en furent touchez. Mais comme cette femme, dans le deſſein de faire voir à la Reine ſa bonne conduite & de perſuader au Roi qu'elle ne ſongeoit qu'à lui, faiſoit tous les jours quelques plaiſanteries de ſes Amans au coucher de la Reine où étoit le Roi, ils connurent bien-tôt qu'elle ne faiſoit ſemblant de les engager que pour les ſacrifier. S'étant enſuite aperçus que le Roi avoit quelque deſſein ſur elle, ils ſe retirèrent d'abord, ſachant bien qu'il ne faiſoit pas bon ſe jouër à ſon Maître. L'Hiver ſuivant tout le monde ne douta plus qu'elle ne parvint enfin à la conquête qu'elle pourſuivoit depuis long-tems. Lauzun ſe mêla de ſes affaires & regagna encore par là les bonnes graces du Prince; on dit même que Madame de Montauzier y entra auſſi. Quoi qu'il en ſoit, la paſſion du Roi pour Madame de Monteſpan éclata entièrement dans le voïage que la Reine fit en Flandre en 1669. comme nous le dirons bien-tôt.

Plaintes de Me. de la Valière au Roi.

Le Roi avoit, comme je l'ai remarqué, la commodité de voir ſouvent cette Dame chez la Ducheſſe de la Valière. Celle-ci

1666. prit d'abord pour ſon compte les fréquentes viſites du Monarque; mais elle eut bientôt lieu de ſe deſabuſer. Elle comprit qu'elle n'en étoit que le prétexte, comme elle l'avoit été elle même autrefois de celles qu'il rendoit à Madame. Elle s'en plaignit; mais le Roi lui répondit froidement „ qu'il étoit „ trop ſincère pour l'abuſer plus long-tems, „ qu'il étoit vrai qu'il aimoit Madame de „ Monteſpan, mais qu'il ne laiſſoit pas d'a„ voir pour elle tout l'amour qu'il devoit: „ qu'il faiſoit des choſes dont elle avoit lieu „ d'être contente: qu'il ne croïoit pas qu'el„ le dût deſirer rien de plus, & qu'elle étoit „ trop habile pour ne pas ſavoir qu'un Roi „ de ſon caractère n'aimoit pas à être con„ traint ". Une réponſe ſi ſeche, faite avec cet air d'autôrité que le Roi ſavoit ſi bien prendre quand il vouloit, jetta Madame de la Valière dans un accablement qu'on ne peut exprimer. Elle pleura, & dans le vif ſentiment d'une douleur qui ne lui laiſſoit qu'à peine la liberté de parler, elle dit au Roi: „ eſt-ce ainſi que vous m'aimez, & „ que vous perdez le ſouvenir d'une paſ„ ſion qui devoit toûjours vous être chère? „ Vous ne m'écoutez qu'avec peine: vous „ évitez mes regards accoûtumez au plaiſir „ de voir les vôtres favorables. Ah! Si„ re, ſouvenez-vous que vous m'avez pro„ mis de m'aimer toûjours. Songez que ce „ que vous faites aujourd'hui eſt un man„ quement de foi que l'amour n'eſt pas ca„ pable de faire pardonner. Que ſont de„ venuës les promeſſes que vous m'avez tant „ de fois faites? S'il eſt vrai que vous m'aïez

„ ten-

„ tendrement aimée, comment pouvez-vous 1666.
„ ſelon vos principes *vous empêcher de m'ai-*
„ *mer toûjours*? C'eſt ainſi, Sire, que vous
„ raſſûriez autrefois celle que vous aban-
„ donnez aujourd'hui, & c'eſt par ces bel-
„ les paroles que Votre Majeſté tâchoit à
„ diſſiper la trop juſte crainte que j'avois de
„ vous perdre. Vous n'êtes plus perſuadé,
„ Sire, qu'*il n'y a que mon cœur au monde*
„ *qui ſoit capable d'aimer comme vous voulez*
„ *l'être.* Vous ne craignez plus qu'une au-
„ tre que moi *n'aime plus votre Couronne*
„ *que vous même*, & que *la vanité de voir*
„ *un Roi à ſes piés*, *ne lui faſſe plus de*
„ *plaiſir*, *que la violence de votre amour ne*
„ *lui inſpire de tendreſſe.* Je ſuis bien-ai-
„ ſe, Sire, de pouvoir fonder mes juſtes
„ plaintes ſur les propres termes de Votre
„ Majeſté, & de lui dire qu'encore que
„ *mon cœur n'ait point changé*, *le vôtre n'a pas*
„ *laiſſé de le faire.* L'amour eſt juſte, Si-
„ re, & tôt ou tard il me vengera de votre
„ infidelité.

Réponſe du Roi.

Tout cela ne fut pas capable d'attendrir le Roi. Son parti étoit pris, & il l'interompit pour lui dire en un mot, que ſi elle vouloit qu'il continuât à l'aimer, elle ne devoit exiger de lui que ce qu'il voudroit lui donner de ſon propre mouvement; qu'il ſouhaitoit au reſte qu'elle vécût avec Madame de Monteſpan comme elle avoit fait juſqu'alors, & finit par la menacer de prendre d'autres meſures, en cas qu'elle fît à cette Dame quelque choſe de deſobligeant. La Ducheſſe, qui étoit la meilleure ame du monde, païa d'obéïſſance, & regarda la volon-

1666. té du Roi comme la règle de la ſienne. Elle vécut avec Madame de Monteſpan d'une manière toute différente de celle qu'on devoit attendre d'une Rivale. On les voïoit toutes deux ſe promener en calèche avec le Roi. Madame de la Valière cachoit, autant qu'il lui étoit poſſible, le chagrin que cette concurrence lui donnoit ; & comme perſonne ne doutoit que le Roi ne fût dégouté de cette première Maîtreſſe, & qu'il ne ſongeât à rompre tout-à-fait avec elle, pour ſe donner tout entier à Madame de Monteſpan, tout le monde admira ſa douceur & ſa ſoûmiſſion.

1667. Le Roi ne laiſſoit pas de vivre bien avec la Reine; il ſe faiſoit un mérite de ſa complaiſance, & quoi qu'amoureux en plus d'un endroit, il ne lui déroboit pas tous les devoirs d'Epoux. Cette Princeſſe de ſon côté ne ſe répandoit point en plaintes inutiles, & contente de la part que le Roi lui donnoit de ſes faveurs, elle ſouffroit patiemment ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Elle accoucha le 2. Janvier 1667. d'une Princeſſe nommée *Marie Thereſe* comme elle.

Naiſſance de *Marie Thereſe de France.*

Cependant les peuples repoſoient tranquillement à l'ombre de la paix, & ſur la foi des promeſſes tout fraîchement renouvellées par la France, lors que le bruit d'un grand appareil de guerre ſe fit entendre dans le voiſinage des Flamans. Une conſpiration découverte contre l'une de leurs principales places les éveilla comme en ſurſaut; & à peine commençoient-ils d'ouvrir les yeux,

Guerre des Païs-Bas pour les prétentions de la Reine.

yeux, que divers écrits *, avant-coureurs ordinaires de la guerre, furent semez parmi la Noblesse & le Peuple, pour séduire les esprits, sous couleur de quelques prétensions de la Reine sur toutes ces Provinces. Elles ne tendoient à rien moins qu'à sapper par le fondement le Traité des Pirenées, en détruisant la Renonciation que la Reine avoit si solemnellement jurée en faveur de la Paix & de son Mariage, à tous les droits qui pouvoient lui apartenir sur les Etats du Roi son Père. 1667.

Prétentions du Roi sur les Païs-Bas Espagnols de deux sortes.

Ces droits étoient de deux sortes : les uns sur la succession entière de la Couronne d'Espagne à échoir après la mort de Charles II. en cas qu'il vînt à déceder sans enfans ; & les autres sur le Duché de Brabant, le Marquisat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, partie de la Flandre, du Luxembourg, &c. échus dès-lors à la Reine par la mort de son Frère, Don Balthasar ; à quoi le Roi T. C. ajoûtoit une somme considérable, échuë pareillement par succession à ladite Reine, du mariage de sa Mère.

Raisons de la France contre la Renonciation de la Reine.

Quant au premier de ces droits, on l'établissoit sur la coûtume d'Espagne, qui admet la succession de la Couronne en la personne des Filles, au défaut des Mâles ou plus proches ou en même degré de consanguinité, quels qu'ils soient. Or comme

* *L'un intitulé* Dialogues sur les Droits de la Reine, &c. *L'autre*, Traité des Droits de la Reine T. C. sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne. *Le troisième*, LXXIV. raisons qui prouvent plus clair que le jour que la Renonciation faite par la Reine de France, est nulle.

1667. me la Reine de France, Marie Therese d'Autriche, étoit la plus proche de la Couronne, comme Fille aînée de Philippe IV. & Sœur de Charles II. élevé depuis sur le Trône, les François l'ont toûjours considerée comme la véritable & présomptive heritière d'Espagne, & après elle Monseigneur le Daufin son Fils, comme la représentant. Ils soûtenoient unanimement que la Renonciation stipulée par le Contrât de Mariage du Roi T. C. étoit absolument invalide; aussi bien que l'Acte de Renonciation que le Roi Philippe avoit fait faire expressément à l'Infante sa Fille. Ils disoient que l'un & l'autre de ces Actes étoit extra-Judiciel & nul de soi, au sentiment de tous les Jurisconsultes, & en appeloient aux Loix Romaines, & aux Constitutions des Empereurs, qui condamnent toutes ces sortes de Renonciation, & qui déclarent même, *qu'il y a une espèce d'homicide à traiter de la succession d'une personne vivante, & que de convenir avec un Père qu'on ne lui succédera point, c'est comme un monstre dans l'ordre de la Nature & de la Justice.* A cela ils ajoûtoient que la Renonciation de la Reine en particulier étoit doublement nulle, par la manière dont elle avoit été faite, supposant que l'Infante y avoit été forcée par l'autôrité paternelle, & que sans cela elle n'auroit jamais consenti à se dépouiller de son gré d'un avantage aussi grand qu'étoit celui de la succession d'Espagne ; & ils prétendoient le prouver par les précautions excessives que l'on avoit prises pour l'assurer, en ces mots.

„ Moïen-

„ Moïennant le païement effectif à Sa „ Majesté T. C. ou à celui qui aura pouvoir ou commission d'elle, de ladite somme de cent mille écus d'or aux termes „ qu'il a été dit, la Séréniſſime Infante ſe „ tiendra pour contente, & ſe contentera „ de cette dot, ſans que ci-après elle puiſſe alleguer aucun autre droit, ni intenter aucune autre action ou demande, „ prétendant qu'il lui apartienne, ou puiſſe apartenir autres plus grans biens, „ droits, raiſons, & actions, pour cauſe des héritages & plus grande ſucceſſion „ de Leurs Majeſtez Catholiques ſes Père & „ Mère, ni par contemplation de leurs perſonnes, ou en quelqu'autre manière ou „ pour quelqu'autre cauſe que ce puiſſe être, „ ſoit qu'elle le ſût ou qu'elle l'ignorât, & „ qu'elle en eût connoiſſance ou non ". Sur quoi les François ſe récrioient: quoi, a-t-on jamais entendu parler de renoncer à des droits ſus ou ignorez, ſoit que l'on en ait eu connoiſſance ou non?

1667.

Raiſons des Autrichiens en faveur de la même Renonciation.

Ceux de la Maiſon d'Autriche & ſes Partiſans d'autre part, ſoûtenoient „ que la Renonciation étoit bonne & valable, & pour „ le prouver ils diſoient, qu'un tel Acte „ ne doit pas être conſidéré dans la rigueur „ du Droit comme un Acte paſſé de particulier à particulier, mais comme un Acte public, & concernant le Public, à tel „ point que le bonheur & le repos des peuples en dépendoient. Que quand la choſe n'auroit pas été ainſi, celui qui avoit „ fait les Loix auroit pu les changer, & „ qu'ainſi la ſeule intervention du Roi Philippe

1667. „ lippe IV. suffiroit pour rendre l'Acte incontestablement valable, mais que cela „ même n'étoit pas nécessaire, parce que „ ces sortes de Renonciations sont autôrisées par les Coûtumes d'Espagne & de „ Brabant en faveur des Pères, pourvu que „ les Filles renonçantes aïent été suffisamment dotées, & qu'elles soient en âge; ce „ qui pour surcroit de Droit a été confirmé „ par la Décrétale du Pape Boniface VIII., „ laquelle n'étant point une nouvelle Constitution, mais seulement une explication „ du Droit Civil, a déclaré que, *toute Renonciation faite sous serment par une fille qui a passé les douze ans, en faveur de son Père dans son Contract de Mariage par lequel on lui assigne une dot suffisante, doit valoir, quoiqu'elle soit encore sous la puissance de son Père.*

De cette Décrétale & de la Coûtume d'Espagne unies ensemble les Autrichiens concluoient que la Renonciation de l'Infante Marie Therese étoit incontestable, „ puisque ladite Infante étoit en âge suffisant, „ aiant déja vingt ans passez, & qu'elle „ étoit dotée au desir de la Loi. Ils alléguoient encore plusieurs autres raisons que je suprime, & dont une des plus fortes étoit „ que par la Loi fondamentale d'Espagne *cette Couronne est inaliénable* aussi bien „ que celle de France; de manière que de „ quelque côté qu'on le prît, l'Infante ne „ pouvoit épouser le Roi sans renoncer ou tacitement ou formellement à la succession „ d'Espagne, & que c'étoit une condition sans „ laquelle le mariage n'auroit été ni ne pouvoit être valablement fait". Cet argument

ment parut d'autant plus fort à quelques-uns, qu'il étoit puisé dans la Loi Salique, & qu'il ne faisoit par consequent que retorquer contre les François, les maximes qu'ils croïoient les plus solidement établies pour la conservation de leur Gouvernement. Comme on peut consulter les Ouvrages imprimez en grand nombre sur cette matière, où l'on trouve les raisons pour & contre fort éxactement expliquées, je passe à la seconde prétension dont le Roi croïoit être en droit de se prévaloir, quand il commença la guerre en 1667. contre le Roi d'Espagne: savoir les droits déja échus sur le Brabant, Anvers, Malines, Flandre, Luxembourg, &c. 1667.

Pour bien entendre cette question, il faut premièrement savoir que Philippe, Prince d'Espagne, & depuis Roi sous le nom de Philippe IV. épousa * en 1615. la Princesse Elisabeth de France, Fille de Henri le Grand, qui lui donna pour dot la somme de cinq cens mille Ecus d'or sol, & cinquante mille écus de pierreries, faisant le tout ensemble sept cens seize mille six cens soixante-six écus d'or sol, lesquels par son Contrât de mariage furent déclarez son propre à elle & à ses Successeurs. Elisabeth mourut † en 1644. & laissa deux enfans de son mariage, Don Balthasar & Marie Therese; après quoi Philippe s'étant remarié avec Marie Anne d'Autriche, il en eut trois Enfans mâles, deux desquels étant morts en

Etat de la question pour établir le droit de succession.

* *Le 18. d'Octobre.*
† *Le 6. d'Octobre.*

1667. en leur bas âge, Charles, le troisième de ces enfans, étoit resté seul vivant, & règnoit au tems dont je parle sur les Etats du Roi son Père, comme le presomptif & l'unique Héritier de la Couronne. Aussi le Roi T. C. ne lui en contesta-t-il jamais le droit; mais bien celui de la domination sur *le Duché de Brabant*, *la Seigneurie de Malines*, *le Marquisat d'Anvers*, *la Haute Gueldre*, *Namur*, *Limbourg*, *Dalem*, *& les autres places d'au delà de la Meuse*, *le Hainaut*, *l'Artois*, *Cambrai*, *la Bourgogne*, *& le Luxembourg*. Le tout en vertu du droit de dévolution qui y est établi par la Coûtume, & qui rend les Enfans proprietaires des biens de leurs Père & Mère, dès le decès de l'un des deux, le survivant n'aiant plus droit de les vendre ni engager, non pas même ceux qu'il possedoit de son propre chef, en sorte qu'il devient simplement Econome, & Usufruitier de ses propres biens.

Coûtumes de Brabant, Malines, Gueldres, Namur &c.

Quelque étrange que cela paroisse d'abord, il est néanmoins certain que c'est le véritable esprit de la Coûtume, & pour peu qu'on en ait de connoissance on n'en peut disconvenir. Voici les termes de celle de Brabant. *Si un homme & une femme ont des enfans, & que l'un d'eux vienne à mourir, par la separation du mariage, la proprieté des Fiefs venus du côté du plus vivant, passe à l'enfant, ou enfans nez du même mariage, & le plus vivant n'a plus aux mêmes Fiefs qu'un Usufruit héreditaire.* La Coûtume de Malines est encore plus contraire aux Pères & Mères que celle de Brabant, voici comme elle s'exprime: *Si le Mari ou la Femme meu-*

rent

rent laissant des Enfans, la proprieté des Fiefs apartiendra aux Enfans, & le survivant des conjoints aura seulement la moitié des revenus ordinaires, outre & par dessus les profits extraordinaires & casuels du Patronage du Fief. Les Coûtumes de Gueldres, Namur, Hainaut, Artois, Cambrai ne sont presque pas différentes de celles-là, & elles concourent toutes au même but, qui est de préférer les Enfans du premier lit à ceux du second dans les Successions de Patrimoines, & à leur en accorder la proprieté dès le décès de l'un des conjoints. Celle de Bourgogne diffère en ce qu'elle donne à tous les Enfans Mâles ou Femelles une égale portion du bien; & celle de Luxembourg en ce qu'elle accorde aux Mâles dans le partage une double portion des Femelles.

1667.

Fondement des pretensions du Roi.

C'est sur ces Coûtumes que le Roi T. C fondoit ses droits sur les Païs-Bas, savoir sur tout le Brabant, & le Duché de Limbourg, qui en est une dépendance, en vertu de celle de Brabant; sur Malines, en vertu de celle de Malines, sur le tiers de la Franche-Comté à cause de celle de Bourgogne, & sur le quart du Luxembourg, par la Coûtume de ce Duché. En vertu, dis-je, de ces diverses Coûtumes, il prétendoit que tous les lieux où elles avoient quelque force avoient été dévolus au Prince Don Balthasar, & Dame Marie Therese sa Sœur, après la mort de leur Mère Elisabeth, & que par le décès de Don Balthasar arrivé deux ans après, Marie Therese, sa présomptive héritière, s'étoit trouvée saisie de droit de toute la proprieté desdits Païs, l'usufruit en restant seulement à Philippe,

1667. lippe, lequel en mourant dut la laisser Dame & Patrone absoluë de tout. Outre cela le Roi T. C. demandoit pour la Reine son Epouse la dot & les pierreries, avec l'augment de la Princesse Elisabeth sa Mère, montant, comme nous avons dit, à la somme de 716666. écus d'or sol, & encore les cinq cens mille écus d'or accordez à elle même pour sa dot par le Roi Philippe IV. son Père, le tout faisant ensemble 1216666. écus d'or, sans les arrérages qui se montoient à davantage.

Disputes entre les JC. des deux Partis.

Voilà en peu de mots qu'elles étoient les prétensions du Roi T. C. & sur quoi elles étoient fondées. On peut croire que les Jurisconsultes François aiant une cause si plausible en main ne manquèrent pas de raisons pour la maintenir. Ils en alléguèrent une infinité, tirées, comme j'ai dit, des Loix anciennes & modernes, & des sentimens des Docteurs. La Maison d'Autriche n'eut aucun desavantage de ce côté-là, & si sa Cause eût été aussi-bien défenduë par les armes que par la plume, elle seroit encore en possession d'un grand nombre de bonnes places qu'elle a été obligée de céder.

Raisons des Partisans d'Autriche.

Les principales raisons que ses Partisans alléguoient se peuvent reduire à deux, qui paroissent les plus graves. La première est l'indivisibilité dans la Succession Roïale, constamment reçuë & pratiquée en Espagne, aussi-bien qu'en France, en Angleterre, en Portugal, en Suède, en Dannemarc, & généralement dans tous les grans Etats du monde, laquelle n'admet aucune Loi ni Coûtume particulière ou locale, qui soit con-

contraire à sa nature. Et il est indubitable 1667.
que si en vertu du droit de dévolution ou de quelqu'autre semblable le Roi T. C. avoit pu réünir une fois les Païs-Bas Espagnols à sa Couronne, ce seroit un droit éteint duquel il ne seroit jamais parlé. Les Jurisconsultes François seroient les premiers à le déclarer nul & à faire valoir la règle des Unions qui veut que la partie soit comprise sous le tout, & que le Chef donne la loi aux Membres. On le peut conjecturer ainsi, puisque l'Auteur du Traité des Droits de la Reine, imprimé par ordre du Roi n'a pu s'empêcher d'en faire l'aveu * en disant, „ que dans la „ Morale comme dans la Phisique les „ Unions mêlent & confondent tellement „ les choses qu'elles assemblent, que les „ deux n'en font plus qu'une, & que chacu- „ ne en particulier perd ses qualitez primiti- „ ves pour ne composer qu'un seul tout, „ qui a toûjours une partie superieure, la- „ quelle domine sur les autres & leur influë, „ s'il faut ainsi dire, le mouvement & la „ vie ". Que pourroit-on dire de plus, si on avoit entrepris d'écrire contre ces mêmes droits dont ce Traité contient l'apologie? C'est aussi ce qu'un Moderne anonime a très-bien remarqué, quand il a dit en citant ce Passage: *or je voudrois bien lui demander présentement comment il peut accorder cela avec le démembrement qu'il prétend faire de la Duché de Brabant d'avec la Couronne d'Espagne. Cette Monarchie n'est-elle pas composée d'un grand nombre de Roiaumes, Duchez, Principautez, Mar-*

* Pag. 348.

1667. *Marquisats, Comtez & autres Fiefs Souverains & Hommagers qui sont échus au Roi d'Espagne en divers tems? Le Duché de Brabant lui-même n'est-il pas une des Souverainetez* réünies en un seul tout, qui a une partie superieure laquelle domine sur les autres, *& cette partie superieure n'est ce pas l'Espagne? Il me semble que l'on ne sauroit disconvenir de tout cela, puisque ce sont des choses de fait qui sont notoires à tout le monde, ainsi je conclus avec évidence, & certitude, qu'il faut que tout ce qui regarde l'Etat, & sur tout dans l'ordre de la Succession, le Duché de Brabant suive la Loi de la Couronne d'Espagne, qui est sa partie superieure & dominante.*

J'ai raporté ce passage tout entier, quoique tiré d'un Auteur partial, parce qu'il m'a semblé mettre la force du raisonnement assez en son jour; mais je ne prétens pas le donner pour décisif. L'autre raison qui paroît considérable, & sur laquelle ceux de la Maison d'Autriche ont aussi fortement insisté, quand ils ont combatu les prétensions du Roi sur les Païs-Bas, c'est que les mêmes Coûtumes particulières de Brabant, de Malines &c. sur lesquelles il prenoit droit pour s'attribuer la dévolution de ces Païs dans la personne de la Reine son Epouse, autôrisent journellement les Renonciations des Enfans en faveur du second mariage de leur Père ou Mère, & que le cas dont il s'agit est précisément le même.

La troisième prétension que le Roi mettoit en avant contre le Roi Catholique son Beau-Frère, touchant la dot de la Reine, Marie Therese son Epouse, & celle de Mada-

dame Elisabeth de France, avec l'Augment 1667.
qui lui avoit été constitué par Philippe IV. aussi bien que pour ses Pierreries, est dans le fonds de peu de consequence; vu que les Espagnols nient que ladite Reine Elisabeth ait jamais rien reçu de sa Dot, & qu'ainsi Sa Majesté pouvoit tout au plus demander celle de la Reine Marie-Therese son Epouse.

Raisons pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juste. *Bouclier d'Etat & de Justice. Autres Mémoires du tems.*

Raportons maintenant ce qu'alleguoient encore ceux qui prétendoient que la Renonciation de la Reine étoit juste, irrévocable, & nécessaire au bien public. Ils disoient que si la Renonciation étoit nulle, le Traité des Pirenées l'étoit aussi: qu'il faloit remettre toutes choses en leur entier, & que la France ne pouvoit plus se prévaloir de l'Instrument de la Paix, pour légitimer ses Conquêtes; puisqu'en détruisant ce Traité, elle se privoit de tous les droits que cette Paix lui avoit aquis sur ces Provinces: qu'on ne pouvoit mettre en dispute la Renonciation de la Reine, sans révoquer en doute la bonne foi du Roi: le Mariage s'étant conclu sur le fondement de la Renonciation, & la Paix sur celui du Mariage. Que le Roi avoit été assisté dans cette occasion par les plus habiles Ministres de son Roïaume, qui n'ont pu ignorer, si la Reine pouvoit renoncer légitimement ou non; cet ouvrage aiant été prémedité, agité, & concerté entre les parties par une longue négociation, qui a donné lieu à toutes les Réflexions de Droit & de Police, que les Esprits les plus éclairez pouvoient se former sur une matière si importante. Que si cet Acte ne peut être valable, il faut que

1667. ceux qui ont traité ſur ce fondement, qui l'ont aprouvé, accepté, inſeré au Traité de Paix, & promis de le faire enregîtrer au Parlement, confeſſent qu'ils ont commis en cela une inſigne tromperie; ou qu'ils s'accuſent eux-mêmes d'ignorance de n'avoir pas connu, avant que de conclurre, ces nullitez qui leur parurent depuis ſi évidentes. Et qu'enfin ſi l'on établit cette maxime de réduire le Droit Public au particulier, & de ſoûmettre à des reſtrictions mentales les Traitez ſolemnels faits entre les Monarques pour le bien univerſel de la Chrêtienté, le repos des Peuples, & la ſureté des Etats voiſins, on verra bien-tôt naître autant de ſujets de guerre parmi les Princes, qu'il y a de procez entre les Citoïens.

Ils ajoûtoient à cela que le Contrât de Mariage, & l'Acte de Renonciation ne faiſoient qu'un ſeul & même Traité avec celui de la Paix, comme il eſt expreſſément déclaré dans l'Article XXXIII. de ce dernier, que tant le Traité de Paix que celui de Mariage ſont *des Contrâts de bonne-foi*, & non de *Droit étroit* *; & que pour la règle & la baſe de leur ſubſiſtance, & de leur interpretation l'on doit ſe raporter aux cauſes, & aux fins que l'on s'eſt propoſé en traitant, & à l'utilité qui en réſulte pour le bien public. Que ces Traitez ne ſont point ſujets aux Loix particulières, ni dépendans des Coûtumes des lieux; mais des Loix fondamentales de l'un & de l'autre Etat, qui ne prennent leur force que du Droit des Gens dont l'obliga-

* *Stricti Juris.*

gation étant naturelle ne peut être rompuë par aucune Loi Civile. Que cette Renonciation n'étoit pas un ſimple mouvement du feu Roi, ni l'effet d'une inclination particulière en faveur des Enfans du ſecond lit, mais une néceſſité inévitable cauſée par la Loi Salique, & par l'injuſte extenſion que la France en fait ſur tous les Etats que la Fortune met en ſa puiſſance: cette néceſſité & celle du bien public réduiſant l'Infante à ne pouvoir être Reine de France que par cette Renonciation: qu'il n'y eut ni contrainte ni violence de la part du Roi ſon Père: ni léſion de la ſienne, puiſqu'elle aquit un plus grand bien que celui auquel elle renonça. Que l'Infante, comme j'ai dit ailleurs, n'étoit pas Mineure alors, puiſqu'elle avoit *plus de vingt ans* *, & que les perſonnes Roïales ſont reputées Majeures dès qu'elles ont atteint l'âge de puberté †. Que c'eſt une injure attroce à la mémoire du feu Roi Philippe de l'accuſer d'avoir deshérité l'Infante ſa Fille; puiſqu'il n'y eut de ſa part aucun Acte poſitif qu'un ſimple conſentement & autôriſation à la libre Renonciation de cette Princeſſe, qui préfera par un choix volontaire la Couronne de France à celle d'Eſpagne, qui ne la regardoit que de fort loin; & que le Teſtament du feu Roi n'étoit autre choſe qu'une confirmation de ce même Acte qu'il ſupoſoit comme légitime. 1667.

Je ſerois trop long ſi je voulois raporter ici toutes Le Roi en-

I 2

* *C'eſt elle qui le reconnoit dans l'Acte de Renonciation.*

† *C'eſt-à-dire* 13. *ans pour les Filles, &* 14. *pour les Garçons.*

1667. toutes les raisons qu'on allegua de part & d'autre contre les prétensions du Roi; il suffit de dire que S. M. ne voulant pas rompre d'abord ouvertement avec l'Espagne, envoïa * premièrement un Ambassadeur à Madrid, pour exposer les Droits de la Reine, & pour déclarer à la Reine Régente d'Espagne & à son Conseil, qu'il étoit resolu de recourir à la force, si l'on ne lui faisoit raison sur les Etats dévolus à la Reine son Epouse. Le Conseil d'Espagne n'eut aucun égard à la demande du Roi. Il se contenta d'oposer raison à raison, & de faire voir qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre la Paix des Pirenées qu'on venoit de jurer solemnellement. Le Roi n'osa pourtant l'entreprendre pendant la vie de la Reine Mère, pour qui il avoit beaucoup de complaisance, & qui l'auroit sans doute empêché d'en venir aux voïes de fait. On a écrit même que dans son lit de mort elle en parla fortement au Roi son Fils; & qu'elle envoïa chercher l'Ambassadeur d'Espagne pour le prier d'en écrire de sa part à la Reine Douairière, afin qu'elle fît aussi ses efforts pour prévenir les maux dont les deux Roïaumes étoient menacez. L'Ambassadeur obéït: de-là suivirent encore quelques Négociations, mais qui furent infructueuses, parce que le Roi étoit resolu de ne rien céder, & que la Reine d'Espagne ne l'étoit pas moins à conserver les Etats du Roi son Fils en leur entier, sans souffrir qu'il en fût aliené la moindre partie pendant sa Régence.

voïe à Madrid exposer ses pretensions.

Toute l'année 1666. s'étoit passée ainsi en Né-

* Dès l'année 1665.

Négociations; mais enfin le Roi n'étant plus 1667.
retenu par la considération de la Reine Mère
qui étoit morte, comme j'ai dit, dès le mois
de Janvier, il fit publier cette année un Manifeste, où il tâchoit de faire voir qu'en s'emparant des Etats dévolus à la Reine son Epouse, il ne donneroit aucune atteinte au Traité des Pirenées. Et sans s'amuser à disputer plus long-tems, il eut recours à la force qui est la raison décisive des Souverains. Cet Ecrit fut comme le signal de bataille entre les Jurisconsultes, aussi bien qu'entre les Gens de guerre: les Espagnols répondirent d'abord par un *in Folio*, auquel les François aiant repliqué, le Baron d'Isola, ancien Ministre de l'Empereur, & ennemi de la France, parut sur les rangs avec son *Bouclier d'Etat & de Justice*. Celui-ci fut soûtenu par plusieurs autres qui ne manquèrent pas d'Antagonistes, & de toutes parts on ne vit que nouvelles productions pour ou contre cette Succession. Des personnes curieuses & intelligentes qui ont pris la peine de lire tous les écrits qui se firent là-dessus, assûrent que dans cette guerre savante & Juridique, les Espanols pouvoient avec quelque fondement se vanter d'être les vainqueurs, mais en recompense ils furent les vaincus en celle qui se faisoit au même tems par la force des armes.

Quelque relâche que l'Espagne eût pu recevoir par le Traité des Pirenées, elle avoit eu assez de peine à soûtenir honorablement la guerre avec le Roi de Portugal. On peut voir par la lecture du Traité des Pirenées, de quelle manière le Roi abandonna ce Roïaume, auquel il s'obligea de ne donner aucun

1667. ſecours ni directement ni indirectement. Mais quelque avantage que le Roi Catholique ſe pût promettre de l'exécution de cet Article, il ne laiſſa pas de ſe trouver un grand nombre de François dans les Armées du Roi de Portugal, & quantité d'armes & de munitions, qui n'étoient point venuës d'ailleurs que de France. Il s'en plaignit diverſes fois comme d'une contravention au Traité; mais on ferma la bouche à ſes Miniſtres, en leur diſant que tout cela ne ſe faiſoit ni de l'ordre ni de l'aveu du Roi, & que la France étant le Païs du monde le plus rempli de braves gens, il étoit impoſſible d'empêcher ceux qui aimoient la gloire d'aller chercher ailleurs les occaſions d'en aquerir. Il ſeroit inutile de raporter ici les Traitez que la France avoit faits avec le Portugal avant la Négociation des Pirenées; mais il eſt important de parler de celui qu'elle contracta avec le Roi Don Alphonſe VI. du nom, parce que ce fut celui qui porta le plus grand coup: qui donna lieu à la rupture entière avec l'Eſpagne: & qui contraignit enfin Sa Majeſté Catholique à reconnoître le Roi de Portugal & à faire la Paix avec lui.

Il fait un Traité avec le Roi de Portugal.

Ce Traité fut conclu à Lisbonne le dernier Mars de cette année, & portoit expreſſément une Alliance offenſive & défenſive entre les deux Rois pour dix années; il commençoit par un préambule, où l'on expoſoit „ qu'après que le Roi T. C. d'une „ part, uſant de moïens doux & amiables, „ n'avoit pu réduire le Roi de Caſtille à ce „ que par la juſtice de ſa cauſe il lui rendît „ les Places & Etats qui apartenoient par „ ſuc-

„ succession à la Reine T. C. son Epouse, ni 1667.
„ d'autre part le Roi de Portugal après plusieurs victoires, n'avoit pu obtenir du Roi de Castille une bonne & sûre Paix, comme finalement il se connoissoit par d'infinies experiences que la seule force des armes pouvoit obliger les Castillans à ce qu'ils consentissent à ce que chacun jouît de ce qui lui appartient &c. Sa Majesté T. C. le Roi de France & Sa Majesté le Roi de Portugal étoient convenuës de contracter une Alliance offensive & défensive entr'eux, dont les principales conditions s'ensuivent par extrait.

„ Que le Roi T. C. déclarera la guerre au Roi de Castille par mer & par terre, dès qu'ils aura fait la paix qu'il traite avec l'Angleterre. Que si ladite paix ne se concluoit pas dans l'espace de trente mois, Sa Majesté T. C. ne laisseroit pas de déclarer la guerre à l'Espagne, & que le Traité s'observeroit pendant dix ans, à compter du jour qu'il auroit été conclu.

„ Que Sa Majesté T. C. donneroit, & continueroit par forme de subvention au Roi de Portugal, pendant lesdits 10. ans, la somme de neuf cent mille Crusades par an, faisant ladite somme un million, huit cens mille livres de France, qui seront éxactement païées pendant tout le tems que Sa M. T. C. n'aura point encore déclaré la guerre, & que lors qu'elle l'aura déclarée, elle païera seulement un million de livres par an.

„ Que ladite alliance & ligue durera jusques à ce que les deux Rois de-

1667. „ meurerent respectivement satisfaits, &c.
„ Qu'il ne sera pendant les dix ans licite à
„ nul des deux Rois de faire paix ni trêve sé-
„ parément, &c. Fait à Lisbonne le dernier
„ Mars 1667.

On voit par ce Traité, & la suite achevera de le faire connoître, que le Roi Catholique étoit dans une nécessité absoluë de faire la paix, & que quand il lui en auroit dû coûter la moitié de ses Provinces des Païs-Bas, il n'auroit pu s'en dispenser.

Il est certain aussi, que quelque importantes que fussent les cessions, qu'il fut obligé de faire ensuite par le Traité d'Aix-la Chapelle, il n'en étoit point touché comme de celle du Portugal. L'éloignement de celles-là l'y rendoit en quelque façon insensible, & il se consoloit dans l'espérance que les Hollandois veilleroient pour lui à la conservation de ce qui lui resteroit; mais il ne pouvoit se résoudre, sans une repugnance extrême, à donner les mains à l'établissement d'une Puissance Souveraine, & égale en dignité à la sienne, dans le sein de l'Espagne; son honneur & son intérêt s'y trouvoient également engagez. Son honneur, en ce qu'il s'étoit vanté plusieurs fois, qu'il ne remettroit jamais l'épée dans le foureau, qu'il n'eût réduit à l'obéïssance ce Roïaume rebelle; & son intérêt, en ce que c'étoit souffrir que l'Ennemi se logeât à sa porte, &, pour ainsi dire, chez lui, & en ce qu'il perdoit par là dans les Indes des dominations & des richesses immenses, sans espoir de les recouvrer jamais. Il falut pourtant s'y resoudre, & même commencer par là, parce qu'autrement il n'y au-

roit

roit pas eu moïen d'amener le Roi T. C. à la paix. Ainsi la proposition en fut écoutée, & le Traité conclu à Lisbonne le 5. Janvier 1668. J'avance exprès ce recit pour ne pas interrompre celui des Conquêtes, que le Roi fit cette année en Flandre. 1667.

Campagne de Flandres.

Les choses étant disposées de la manière que je l'ai dit, Sa Majesté entra en Campagne le 24. Mai, à la tête d'une Armée de trente-cinq mille hommes, & prit le Maréchal de Turenne pour son Lieutenant Général. Outre l'Armée où le Roi étoit en personne, le Maréchal d'Aumont avec huit mille hommes eut ordre de s'avancer vers Dunkerque, & le Marquis de Crequi avec un Camp volant de quatre mille fut envoïé sur la frontière du côté de Luxembourg. Cette Campagne fut fort avantageuse aux François. La plûpart des Villes qu'ils attaquèrent firent si peu de résistance que les Espagnols n'eurent pas le tems d'y acourir. Le premier de Juin le Roi entra dans Charleroi que le Gouverneur de Flandre avoit démoli. Le 16. du même mois il se rendit Maître d'Ath & assiègea Tournai. La tranchée fut ouverte le 22: & la Ville capitula le 24. Le Gouverneur se retira au Château & témoigna qu'il vouloit se défendre jusqu'à l'extremité; mais il se rendit à discretion le 26. Pendant ce tems-là le Maréchal d'Aumont emporta Bergues, Furnes, Armentieres, & Courtrai: Cette Ville & la Citadelle furent prises en deux jours. De Tournai le Roi se rendit devant Douai, qu'il avoit fait investir deux jours auparavant par le Comte de Duras. Sa Majesté alla aussi-tôt reconnoître la place,

1667. marqua les endroits les plus propres pour l'attaquer, & fit ouvrir la tranchée le 3. de Juillet. Le lendemain, après avoir visité tous les postes, on dit qu'il descendit dans la tranchée, où il demeura quelque tems, & où quelques Officiers & quelques Gardes furent blessez assez près de sa Personne. Cette demarche du Roi inspira une telle ardeur aux Troupes, que le 4. jour du siège elles passèrent le fossé, emportèrent la contrescarpe & firent un logement sur la demi-lune. La Ville, qui se vit sur le point d'être forcée, capitula le même jour. Oudenarde n'en tint que trois, & Alost eut le même sort.

Prise de Lille.

Le Roi étoit allé camper devant Dendermonde dans le dessein de l'assièger aussi; mais les Habitans aiant aussi-tôt lâché leurs écluses, Sa Majesté tourna ses armes ailleurs, & mit le siège devant Lille le 27. d'Août. Comme l'Armée Françoise étoit fort diminuée par les Garnisons qu'il avoit fallu mettre dans les places conquises, & que la circonvallation de cette Ville, l'une des plus grandes de la Flandre, étoit fort étenduë, les Espagnols crurent y pouvoir faire entrer du secours; mais le Marquis de Crequi étant venu occuper avec son Camp volant les passages par où les Espagnols pouvoient venir, la place ne put être secouruë. Elle étoit dès-lors extrêmement forte, & il y avoit une Garnison de six mille hommes, qui secondez des Habitans firent une belle résistance. Mais la présence du Roi, & l'activité avec laquelle il hâtoit sans cesse les travaux & les attaques, encouragèrent si bien les soldats; que cette grande Ville après 9. jours de tranchée

chée ouverte fut réduite à capituler. Il y entra le 28. d'autant plus satisfait qu'il s'étoit engagé à ce siège contre le sentiment de la plûpart des principaux Officiers de son Armée, qui jugeoient l'entreprise trôp hazardeuse. Sa Majesté non seulement accorda à la Ville la continuation de ses anciens Privilèges; mais dans la suite, par le soin qu'il prit d'y attirer & d'y maintenir le Commerce, il la rendit une des plus riches de l'Europe. 1667.

Déroute du Comte de Marsin & du Prince de Ligne.

Cependant le Comte de Marsin & le Prince de Ligne, Généraux des Troupes Espagnoles, avoient assemblé environ huit mille hommes pour jetter du secours dans Lille. Ils étoient venus jusqu'à Ipres, mais sur la nouvelle que la place étoit renduë, ils se retirèrent en diligence. Le Roi, qui dès le premier avis de leur marche avoit détaché le Marquis de Crequi d'un côté, & le Marquis de Bellefonds de l'autre pour les combattre, s'avança avec une partie de la Cavalerie vers le Canal de Bruges pour soûtenir ces Détachemens. L'Infanterie Espagnole évita le combat par une promte retraite. La Cavalerie n'eut pas le même bonheur. L'Avant-Garde composée de quatorze Escadrons, conduits par le Prince de Ligne, fut mise en déroute par le Marquis de Crequi, pendant que de son côté le Marquis de Bellefonds chargea Marsin qui commandoit le gros de cette Cavalerie composé de 48. Escadrons, le poussa jusqu'à la vuë de Bruges, & défit entièrement l'Arrière-Garde. Ce qui échapa au Marquis de Crequi tomba entre les mains du Comte de Lillebonne qui s'étoit avancé à la tête des Troupes Lorraines. La

1667. plûpart furent tuez ou faits prisonniers. On prit plus de 1500. Chevaux, cinq paires de Timbales, dix-huit Etendarts, plusieurs Drapeaux & un grand nombre d'Officiers. Le Maréchal de Turenne termina par là cette Campagne, & mit ses Troupes en quartier d'Hiver, quoi qu'on ne fût encore qu'au commencement de Septembre.

Le ennemis de Mad de Montespan tâchent inutilement de la mettre mal avec le Roi.

Le Roi auroit peut-être fait plus de conquêtes, s'il ne les eût interrompues deux fois pour aller revoir Madame de Montespan. Comme elle étoit naturellement fière, & qu'elle comptoit un peu trop sur sa bonne fortune, elle desobligea quelques personnes du premier rang qui avoient l'oreille du Prince, & qui pensèrent la perdre. On fit jouer mille ressorts pour persuader au Roi qu'elle étoit indigne de son amour. La mauvaise foi d'une Suivante en facilita les moïens. Cette Fille aiant été gagnée remit un billet de sa Maîtresse. Mais comme il ne disoit pas assez tout seul, on y fit une petite addition, & l'on contrefit si bien l'écriture, qu'il étoit difficile que la chose ne réussît, & que le Roi ne crût que la Dame le trahissoit. Ce billet fut donné au Roi comme un papier trouvé par hazard; il le lut, & ne connut aucune différence dans les caractères. L'addition qu'on y avoit faite, toute équivoque qu'elle étoit, ne laissa pas de fraper d'abord le Monarque, qui voulut s'en éclaircir sur le champ. Il alla aussi-tôt à l'apartement de Madame de Montespan qu'il trouva bien éloignée d'entendre le sens des reproches qu'il lui fit en général sur l'inconstance des femmes; car il la menagea assez pour ne lui point dire ouverte-

ment

ment le sujet de plainte qu'il croïoit avoir à faire contr'elle. Cependant comme la conversation roula toûjours sur le même sujet, elle connut bien que le Roi avoit quelque chose dans l'esprit; mais elle n'en pouvoit pénetrer le mistère. Elle se contenta de répondre en termes généraux: *ce n'est pas un Prince fait comme vous, Sire, qui doit craindre l'infidélité du Sèxe; un mérite comme le vôtre doit se mettre au-dessus de ces communes allarmes. Je l'ai cru de même jusqu'ici*, reprit le Roi; *mais à présent il faut que je decompte, & que je reconnoisse qu'on s'equivoque souvent, lors qu'on ne juge des gens que par les aparences.* Madame de Montespan, qui ne se reprochoit rien, fut surprise d'entendre parler le Roi de cette manière; & comme elle ne savoit de quoi il s'agissoit, elle répondit par toutes les nouvelles caresses que l'amour le plus passionné put lui fournir; & ses larmes étant venuës fort à propos à son secours, elles desarmèrent la colère de son Amant, & lui inspirèrent de la tendresse. 1667.

Ménagement dont il use pour lui faire connoitre ses soupçons.

Le Roi naturellement bon & sensible pour ce qu'il aimoit, en demeura là, & revint sans avoir eu l'éclaircissement qu'il s'étoit proposé. Il se contenta, pour épargner à sa Maîtresse le chagrin d'une longue incertitude, de glisser le billet dans sa poche. Le Roi ne fut pas plûtôt sorti, que la Dame, voulant prendre son mouchoir pour essuïer les larmes que l'amour lui faisoit verser en abondance, elle vit tomber à ses piés le billet fatal qui causoit son déplaisir. Elle le ramassa, l'ouvrit, le lut & recon-

1667. nut d'abord la malice de ses Ennemis. Elle étoit trop habile pour laisser le Roi plus long-tems prévenu à son desavantage. Elle alla donc le trouver sans perdre de tems, lui fit remarquer les malignes additions de ses envieux, & fit si bien qu'elle se justifia entièrement. Le Monarque amoureux, qui auroit été bien fâché de la trouver coupable, fit tout ce qu'il put pour la consoler, lui dit mille choses obligeantes, & promit de ne rien croire à l'avenir de tout ce qui lui pourroit être desavantageux. On peut juger que cette Dame ne manqua pas de profiter de ce retour, & de s'en prévaloir contre la médisance.

Mr. de Montespan prend le deüil de sa femme.

Comme elle avoit pris goût aux caresses du Roi, elle ne voulut plus souffrir celles de son Mari, qui en conçut un tel desespoir, que quoi qu'il l'aimât tendrement, il ne laissa pas de la maltraiter *. La Dame se sentant apuïée s'emporta vivement, & s'en plaignit au Roi. Le Monarque qui avoit la délicatesse de ne pouvoir souffrir qu'un Mari partageât avec lui les faveurs de sa Maîtresse, résolut d'éloigner ce Fâcheux. Il exila Mr. de Montespan qui s'en alla avec ses Enfans dans son Païs proche des Pirenées; & comme il avoit beaucoup de dettes, le Roi lui envoïa deux cens mille francs pour le consoler de sa disgrace. Il prit là le grand deuil comme s'il eût véritablement perdu sa Femme. Il ne s'en tint pas à ces marques muettes de desespoir, il parla hautement de l'injustice criante qu'on lui faisoit, d'arracher, lui vivant, son Epouse

* *Il lui donna un soufflet.*

se d'entre ses bras; mais ses plaintes partoient de trop loin pour parvenir jusqu'à la Cour : ou si elles y parvinrent, elles n'en furent pas plus écoutées. 1667.

Le Comte de Lauzun veut epouser Mademoiselle. *Mémoires de Mr. L. M.D.L.F.*

Cependant le Comte de Lauzun, tout glorieux de ce que le Roi n'avoit que son reste en la personne de Madame de Montespan, comme dans celle de la Princesse de Monaco, n'avoit pas de peine à s'en consoler entre les bras d'une autre. Il n'avoit été que 24. heures à la Bastille; & il fit si bien par sa souplesse & son insinuation, qu'il étoit devenu le maître à la Cour. Il tenoit tête à Louvois, le Ministre le plus absolu qu'il y eût alors; car la faveur de Colbert commençoit à baisser. Celle du petit Comte * étoit à son plus haut point, & lui fit concevoir le dessein d'épouser Mademoiselle de Montpensier, Cousine germaine du Roi, Fille du feu Duc d'Orleans †, riche de six ou sept cens mille livres de rente, qui avoit pensé épouser le Roi & ensuite Monsieur : & qui avoit refusé des Rois * & des Souverains. Mademoiselle de son côté devint passionnée pour Lauzun, autant, je crois, parce qu'il étoit Favori du Roi, que pour les qualites secrètes qu'il possédoit. Quoi qu'il en soit, il mena son affaire si adroitement & si bien, que tout le monde fut surpris de voir un jour le Duc de Montauzier, & la Maréchale d'Albret, aller faire au Roi pour lui la demande de Mademoiselle. Ils firent cet-

* *Le Comte de Lauzun étoit fort mal fait de taille & de visage.*

† *Gaston de France.*

* *Le Roi de Portugal, comme on l'a dit ailleurs.*

1667. cette demarche non ſeulement comme parens & amis de Mr. de Lauzun, mais comme Députez, pour ainſi dire, de la Nobleſſe de France, qui recevroit, diſoient-ils, à grand honneur & à grande grace, que le Roi voulût permettre à un ſimple Gentilhomme qualifié, d'épouſer une Princeſſe de ce rang. Le Roi qui étoit déja préparé, & reſolu de tout accorder à ſon Favori, reçut favorablement cette propoſition, & laiſſa la choſe au choix de Mademoiſelle.

Comment l'affaire manqua. *Mémoires de M. L. M. D. L. F.*

Cette Princeſſe enivrée d'amour, & Lauzun de vanité, crurent leur affaire ſûre & en uſèrent ſur ce pié là. Mais Lauzun aiant été aſſez imprudent pour differer la ſolemnité de ſon mariage de quelques jours, pour la faire avec plus de faſte; la Maiſon Roïale, les Miniſtres & toute la Cour ſe ſoulevèrent pendant ce peu de tems. La Reine même, qui ne ſe mêloit de rien, en parla au Roi fortement: Monſieur encore davantage: & Mr. le Prince, quoi-que reſpectueuſement, fit des remontrances à Sa Majeſté qui produiſirent leur effet. D'autre côté l'Archevêque de Paris pouſſé par le Tellier & Louvois, ennemis déclarez de Lauzun, différa ſous quelque prétexte de lui donner les Bancs pour ſe marier. Mais ce qui rompit entièrement l'affaire, fut Madame Scaron *, femme de beaucoup d'eſprit, qui étoit au ſervice de Madame de Monteſpan, & alors ſa principale Confidente. Cette habile Gouvernante fit voir à Madame de Monteſpan l'orage qu'elle s'attiroit en ſoûtenant Lauzun dans cette affai-

* *Depuis Madame de Maintenon.*

affaire : que la Famille Roïale & le Roi lui-même lui reprocheroit le pas qu'elle lui faisoit faire en cette occasion. Enfin elle fit si bien que celle qui avoit avancé la chose la rompit, & que Lauzun & Mademoiselle eurent au bout de trois ou quatre jours ordre de ne pas passer outre à leur mariage. 1667.

Le Roi, après y avoir consenti le rétracte.

Ce fut un coup de foudre qui renversa la fortune de Lauzun & fit en même tems tomber Mademoiselle dans le mépris. Car si ce mariage avoit paru extraordinaire dès qu'il fut publié, si tôt qu'il fut rompu il devint ridicule. Le Roi lui même annonça à Mademoiselle qu'il n'y faloit plus penser, & offrit à Lauzun, pour le dédommager, tous les biens & toutes les dignitez qu'il pouvoit lui donner. Mais ce Favori irrité refusa tout. Comme cette avanture fit grand bruit dans toute l'Europe, le Roi se crut obligé d'envoïer une Lettre Circulaire à tous les Ambassadeurs, qu'ils pussent montrer dans les Cours où ils étoient: elle expliquoit les raisons qu'il avoit eues de permettre d'abord & de défendre ensuite ce mariage. Quelques-uns ont dit que cette Lettre partoit de la plume de Mr. de Lionne, d'autres qu'il n'avoit fait que la copier sous le Roi. Quoi qu'il en soit, elle fut imprimée & envoïée par tout, & mit le dernier comble au ridicule de cette affaire.

Disgrace du Comte de Lauzun.

Pour Lauzun, il fut si outré contre Madame de Montespan, qu'il s'emporta aux dernières extrémitez contr'elle, même devant le Roi; si bien que dès ce moment, cette femme jura sa perte qui n'arriva pourtant

1667. tant que trois ou quatre ans après. Alors il fut arrêté à St. Germain, & envoïé à la Citadelle de Pignerol, où il resta dix ans. Beaucoup de gens crurent que c'étoit pour avoir consommé son mariage avec Mademoiselle malgré les deffenses du Roi. Mais la plûpart ont pensé que le seul credit de Madame de Montespan, qui dit au Roi qu'elle ne se croïoit pas en sûreté de sa vie tant que Lauzun seroit en liberté, fut la cause de son malheur; à quoi se joignirent les mauvais offices continuels de Louvois, son plus mortel ennemi, qui lui rendit sa prison la plus cruelle qu'on puisse s'imaginer.

Disgrace du Chevalier de Lorraine, Favori de Monsieur. *Mémoires de Mr. L. M. D.L.F.*

Madame la Duchesse d'Orléans, toûjours piquée d'avoir été la duppe des amours du Roi pour la Valière, ne voïoit pas plus tranquillement ses feux pour Madame de Montespan. Elle ne pouvoit souffrir que cette Dame d'un côté auprès du Roi, & le Chevalier de Lorraine de l'autre auprès de Monsieur, l'empêchassent de gouverner. L'Evêque de Valence, premier Aumônier de S. A. R. & Madame de St. Chaumont, Gouvernante de ses Enfans, la firent agir fortement contre le Chevalier de Lorraine, nouveau Favori de Monsieur. Mais ils connurent bien-tôt qu'ils ne pouvoient le perdre auprès du Roi, par le moïen de Madame, quoi qu'aidée en cela par Mr. de Turenne. Ce Seigneur fit en cette occasion un personnage assez extraordinaire pour un homme de son poids & de son caractère; le Roi venoit de lui confier le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Hollandois; & pour

pour y réüssir, ils crurent qu'il faloit y faire 1667.
entrer Charles II. Roi d'Angleterre, par le moïen de sa Sœur * qu'il aimoit fort. Milord Montaigu, Ambassadeur de ce Roi, qui étoit des amis de Madame, & qui la vouloit faire valoir, persuada au Roi, que personne n'étoit si capable de négocier cette affaire. Le Roi changea donc entièrement de conduite envers Madame, qu'il avoit souvent negligée; & elle parut tout d'un coup la toute-puissante à la Cour. Il se fit une grande liaison entr'elle & Mr. de Turenne, qui, comme j'ai dit, avoit le secret de cette affaire. Il étoit tous les jours chez Madame, & il y voïoit la Marquise de Coaquin † jeune personne, sinon des plus belles, au moins des plus piquantes, qui étoit pour lors comme Favorite de Madame. Ni l'âge de ce grand Capitaine, ni sa sagesse ne l'empêchérent pas d'en devenir amoureux, & sa foiblesse alla jusqu'à lui faire part du secret de l'Etat.

Monsieur, qui n'étoit pas content de sa Femme, pour qui son amour s'étoit changé en jalousie, voïoit avec dépit le crédit qu'elle acqueroit dans l'esprit du Roi. Il se douta qu'elle ménageoit quelque affaire de consequence; mais ne pouvant pénétrer ce que c'étoit, le Chevalier de Lorraine son Favori le tira bien-tôt de cet embarras. C'étoit le jeune homme de la Cour le plus aimable, & le plus spirituel. Il attaqua Madame de Coaquin, qui ne résista pas longtems. Elle lui découvrit les desseins de Madame,

* *Madame la Duchesse d'Orléans.*

† *Elle étoit Sœur de Madame de Soubize.*

1667. dame, & le secret que Mr. de Turenne lui avoit confié. Monsieur éclata contre sa Femme, & se plaignant au Roi de la manière dont on le traitoit, lui fit connoître qu'il savoit tout ce qu'on lui avoit voulu cacher. On ne fut pas long-tems à découvrir par où il l'avoit apris; & la confusion de Mr. de Turenne fut extrême, lorsque le Roi lui reprocha la foiblesse qu'il avoit euë pour Madame de Coaquin. Depuis cette découverte, Monsieur traita fort mal sa Femme: ils étoient ensemble sans se parler, & tous ceux qui étoient du parti de l'un, ne pouvoient souffrir ceux de l'autre. Le Roi prit cette occasion de faire arrêter le Chevalier de Lorraine, comme celui qui fomentoit leur mesintelligence. Il fut d'abord envoïé à Pierre-Encize, ensuite au Château-d'If. Le Marquis de Villeroi son ami, fut exilé à Lion. Le Comte de Marsan son Frère le fut aussi. Monsieur, outré de colère, se retira à Villiers-Coterets & y mena Madame. Colbert y fut envoïé pour le ramener, & après quelques allées & venuës, dans lesquelles on stipula que le Chevalier de Lorraine sortiroit de prison, & iroit à Rome; Monsieur revint à la Cour, mais plus malcontent de sa Femme que jamais.

Mort du Pape Alexandre VII. Clement IX. lui succède.

Le Pape Alexandre VII. étant mort dès le mois de Mai de cette année, Jules Rospigliosi fut élu * 27. jours après en sa place. Il avoit été emploïé par Urbain VIII. dans la Legation du Cardinal Barberin son Neveu: ensuite il fut envoïé en Espagne en qua-

* *Le 20. de Juin.*

qualité de Nonce Apoſtolique. Durant le Conclave pour l'élection d'Alexandre VII., le Sacré Collège lui déféra le Gouvernement de Rome, qui eſt une Charge aſſez délicate quand le Siège eſt vacant, & dont il s'aquitta néanmoins avec beaucoup de ſuccès. Le même Alexandre le fit Cardinal après l'avoir fait ſon Secretaire; & ce fut par tous ces dégrez qu'il parvint enfin à devenir auſſi ſon Succeſſeur, ſous le nom de Clement IX. 1667.

Pendant l'hiver de l'année 1668. le Roi qui s'étoit ſi bien trouvé de la dernière Campagne, réſolut d'ajoûter encore la Franche-Comté à toutes les Conquêtes qu'il venoit de faire en Flandre. Il communiqua ſon deſſein au Prince de Condé, & lui donna le Commandement de l'Armée qui devoit marcher à cette Expedition. On crut avec beaucoup de vraiſemblance que ce Prince n'avoit été emploïé dans cette occaſion qu'à la ſollicitation du Marquis de Louvois. Ce Miniſtre, qui dès l'an 1664. avoit le maniement des affaires de la guerre, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Roi par le grand ſoin qu'il prenoit de ſe bien aquiter de ſa Charge. Comme le Maréchal de Turenne avoit eu l'oreille de Sa Majeſté durant la Campagne précedente, & que ſes ſentimens avoient été les ſeuls aprouvez & ſuivis, le Marquis de Louvois conçut de la jalouſie contre ce grand Capitaine, & voulut lui opoſer le Prince de Condé. Il s'imagina que s'il pouvoit perſuader au Roi que ce Prince étoit pour le moins auſſi habile dans le métier de la guerre que le 1668.

Conquête de la Franche Comté.

Ma-

1668. Maréchal de Turenne, Sa Majesté n'auroit plus pour ce dernier la confiance extraordinaire qu'il lui avoit témoignée. Peut-être y fut-il encore aidé par le souvenir que le Roi conservoit de la foiblesse qu'avoit euë ce Maréchal de découvrir, comme j'ai dit, à Madame de Coaquin le secret de l'Etat.

Prise de Bezançon & de toute la Province.

Quoi qu'il en soit, Mr. le Prince s'étant mis à la tête des Troupes commandées pour l'expedition de la Franche-Comté, il emploïa moins de tems à soûmettre toute cette Province que son Père n'en avoit emploïé autrefois à faire les aproches d'une seule Ville. Le Roi se trouva lui-même en personne à la prise de la plûpart des Places, & choisit exprès le plus rude de l'hiver pour se faire plus d'honneur de ses victoires dont son argent lui avoit fraïé le chemin. Il donna ordre au Prince de Condé d'assièger Bezançon, & partit le 2. de Fevrier pour en presser le siège ; mais la Place se rendit sans aucune résistance, & n'attendit pas l'arrivée de Sa Majesté. Le même jour le Comte de Boutteville, que nous nommerons à l'avenir *Duc de Luxembourg*, entra dans Salins : les Habitans lui aiant ouvert leurs portes, après avoir tiré quelques volées de Canon & quelques Mousquetades, dont il n'y eut qu'un soldat tué, & quelques Chevau-legers blessez. Le Roi voulut ensuite aller assièger Dole : il se rendit le 10. de Fevrier devant la Place, que le Duc de Roquelaure avoit investie le jour d'auparavant. Sa Majesté l'alla d'abord reconnoitre, & fit ouvrir la tranchée le 12. On se

se rendit aussi-tôt Maître de la contrescarpe, on chassa les ennemis du chemin couvert, & on emporta une demi-lune. Cette vigueur étonna si fort les Assiègez, que pour obtenir une composition plus avantageuse, ils capitulèrent le 14. Grai, les Châteaux de Joux, & de Sainte Anne, & tout le reste de la Province subit le même sort avant la fin du mois de Fevrier; de sorte que dans dix-sept jours la Franche-Comté fut entièrement subjugée. 1668.

Triple Alliance pour s'oposer aux desseins de la France.

Le Roi d'Espagne, allarmé de tant de progrès, vit bien qu'une Paix bonne ou mauvaise étoit le seul moïen qui lui restât pour en arrêter le cours. Il ne pouvoit plus douter que le Roi Très-Chrêtien ne lui allât porter la guerre jusques dans le cœur de l'Espagne même, par le moïen des Alliances qu'il avoit faites & renouvellées avec le Portugal. Il est vrai qu'il avoit lieu d'attendre quelque secours de la Hollande, avec qui il entretenoit depuis quelques années une bonne intelligence; mais il auroit aisément perdu le reste de ses Etats de Flandre & de Brabant, avant que d'être aidé par les Etats Généraux. L'intérêt commun demandoit qu'ils s'oposassent à l'invasion des Païs-Bas; mais ils étoient bien-aises aussi de ne pas s'embarquer dans une guerre contre la France sans savoir comment ils en sortiroient. Ils songèrent premiérement à se fortifier par des Alliances toutes nouvelles. L'Angleterre fut la première à entrer dans cette Confédération; & la Suède n'y étant pas moins disposée, la Triple Alliance fut concluë à la Haïe le 23. Janvier de cette année,

1668. année, & confirmée à Londres le 25. Avril ſuivant.

Traité entre la France, l'Angleterre & les Etats Generaux pour faciliter la paix d'Eſpagne.

Le Traité de St. Germain en Laïe du 15. du même mois, entre les Couronnes de France, & d'Angleterre, & les Etats Généraux, intervint là-deſſus; & tous enſemble furent la cauſe de celui d'Aix-la-Chapelle. Voilà de quelle manière les Etats Généraux en temporiſant, ſelon la coutume de leur Païs, furent former peu à peu une digue que toute la rapidité des Conquêtes de la France ne fut pas capable de forcer : leur prudence conjura l'orage qui étoit prêt d'éclater, & toute l'Europe fut contrainte d'avouer qu'elle n'étoit redevable qu'à eux ſeuls de la tranquillité qu'elle avoit recouvrée. En effet, quoi qu'il ne ſoit parlé dans le Traité que de la Médiation du Pape, le St. Père fut celui qui y eut la moindre part. Tout ſe fit par le Miniſtère des Ambaſſadeurs qui reſidoient de leur part auprès du Roi de France. Ce furent eux qui avec les Miniſtres d'Angleterre négocièrent véritablement la Paix, & en arrêtèrent les principales conditions. Après quoi il ne reſta plus rien à faire aux Plénipotentiaires aſſemblez à Aix-la-Chapelle, que de ſigner & de conclure, comme ils firent le deuxième Mai de la même année. Ce Traité fut ratifié à S. Germain en Laïe, par le Roi Très Chrétien le 26. jour de Mai 1668.

Il fut pareillement ratifié par Sa Majeſté Catholique, verifié & enregîtré de part & d'autre dans tous les Conſeils, & Chambres des Comptes de Paris, Madrid, & Bruxelles, au deſir du Traité.

L'em-

L'embarras que la guerre entraîne toûjours après elle avoit fait différer durant quelque tems les cérémonies du Bâtême de Mr. le Daufin. Elles furent célébrées peu après la conclusion de la Paix *. Le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere*, pour le Pape, fut le Parrain; & la Princesse de Conti pour la Reine-Mère d'Angleterre, la Maraine. Comme le Roi vouloit marquer en tout sa magnificence, il la fit éclater encore en cette cérémonie, qui fut faite à St. Germain en Laïe dans la Cour du vieux Château. On y avoit élevé au milieu une estrade de quatre marches sur laquelle, pour servir de Fonts, on avoit posé une grande cuvette d'argent, de cinq piés de long sur quatre de large & quatre de haut, au dessous d'un dais, élevé de quatre piés, de brocard d'argent en broderie, orné de Daufins entrelassez de palmes & de fleurs de Lis. Au dessus de la campane étoit une corniche dorée, portant quatre grans Daufins d'argent, qui soûtenoient une couronne d'or fermée, de cinq piés de long sur quatre de large. Cette machine paroissoit soûtenuë par un Ange, suspendu en l'air, qui tenoit une épée. A quelque distance de là, étoit un magnifique Autel, fermé par quatre colonnes de l'ordre Corinthien, de dix-huit piés de haut, avec des contre-pilastres.

1668.

Bâtême de Monseigneur le Daufin.

Tout étant ainsi préparé, Mr. le Daufin arriva vêtu de brocard d'argent, les chausses retroussées à l'antique, coupées par bandes, couvertes de dentelles d'argent, avec une toque de même, ornée de plumes blanches

* *Au mois d'Avril de cette année 1668.*

1668. & d'un cordon de diamans : il avoit un manteau aussi de brocard d'argent, doublé d'hermine. Il étoit suivi de Monsieur, en habit de Chevalier de l'Ordre, avec son Colier, & de la Maréchale de la Mothe, Gouvernante des Enfans de France. Le Cardinal Légat en chappe marchoit ensuite, précédé de ses Officiers, dont l'un portoit la Croix devant lui. La Princesse de Conti en deuil étoit de l'autre côté, & plusieurs Princesses, & Dames de la Cour, aussi brillantes par leur beauté que par l'éclat de leurs pierreries, assistèrent à cette cérémonie. Le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, en habits Pontificaux, s'étant ensuite rendu à l'Autel, avec l'Evêque d'Orléans, Premier Aumônier du Roi, suivi des autres Aumôniers, de deux Archevêques & de six Evêques, aussi pontificalement vêtus ; le Cardinal Légat donna à Monseigneur le nom de LOUIS ; & en même tems les Hérauts d'armes crièrent par trois fois, *vive Monseigneur le Daufin.*

Naissance *de Philippe de France Duc d'Anjou.*

Bien-tôt après, la Famille Roïale eut encore un nouveau sujet de joïe. Outre ce Prince, l'Héritier présomptif de la Couronne, qui donnoit déja d'heureuses espérances pour l'avenir, la Reine avoit mis au monde trois Princesses, dont deux à la vérité étoient mortes presque aussit-ôt qu'elles eurent reçu le jour. Elle donna encore cette année à la France un second Prince, qui nâquit au vieux Château de St. Germain en Laïe, le Dimanche 5. Août, & qui fut nommé *Philippe, Duc d'Anjou.*

Au milieu de tous ces sujets de joïe, & dans

dans ce calme profond qui règnoit par tout 1668.
le Roïaume, le Roi reprit bien-tôt ses occupations de Paix. Il fit bâtir de tous côtez & principalement au Château de Versailles, qu'il ne cessoit point d'embellir. Une forêt d'orangers parut d'abord dans ce superbe lieu: des statuës sans nombre, du marbre le plus beau & le plus exquis: des vases de même, des bassins de tous côtez, ornez de colosses de bronze ou de groupes de marbre: une infinité de jets d'eau d'une grosseur prodigieuse: un canal à perte de vuë, & tout ce que l'on peut trouver de rare & de surprenant, y fut rassemblé avec soin. Les dedans du Palais ne furent pas ornez avec moins de magnificence. Ces admirables tableaux des plus grans Maîtres: ces riches peintures où le premier homme * du siècle a donné l'effort à ses belles imaginations: ces tapisseries relevées d'or & d'une beauté de travail qu'on ne peut assez admirer: ces gros meubles d'argent *, cette prodigieuse diversité de coupes, de vases, & de bassins qu'on voit sur les buffets, faisoient de ces apartemens autant de Palais enchantez, où l'œil surpris de toutes les beautez différentes qui s'offroient de toutes parts, ne savoit à laquelle il devoit s'attacher. Le Roi faisant son plaisir d'un si charmant séjour, la Cour s'y établit insensiblement. Elle étoit alors la plus superbe du monde. Le Prince qui n'épargna rien pour être somptueux en tout, croïoit augmenter par cette osten-

Embellissemens que le Roi fait à Versailles.

K 2

* *Charles le Brun.*

† *Le Roi en a fait fondre la meilleure partie depuis, pour subvenir aux besoins de l'Etat.*

1668. oſtentation le reſpect & la ſoûmiſſion dans l'eſprit des peuples, auſſi bien que l'idée des richeſſes de l'Etat dans celui des Etrangers. Mais les gens ſenſez jugeoient bien, que tant de dépenſes ne pouvoient ſe faire ſans ruïner les ſujets & ſans épuiſer les finances.

La Ville de Paris pavée de nouveau.

Les maiſons Roïales n'étoient pas les ſeules où le Roi faiſoit éclater ſa grandeur; Paris s'en reſſentit auſſi par les ſoins que Sa Majeſté y étendit juſques aux moindres choſes. Le pavé de cette grande Ville avoit été négligé depuis long-tems: il étoit rompu en pluſieurs endroits, & les ruiſſeaux des ruës étant fort creux, & la plûpart n'aiant point aſſez de pente pour l'écoulement des eaux, cauſoient la difficulté des charois, & une ſaleté non ſeulement très-incommode, mais très-mal ſaine. Le Roi donna ordre de repaver toute la Ville, & ce travail fut conduit avec tant de ſoin, que pour la propreté & la commodité, Paris l'emporte maintenant ſur la plûpart des Villes de l'Europe. C'étoit peu de la rendre nette, ſi on ne la rendoit ſûre en même tems. La vaſte étenduë de cette Ville & la multitude innombrable de ſes habitans, faiſoient trouver de grandes difficultez à y maintenir l'ordre. D'ailleurs le grand nombre de vagabonds, cauſé par la réforme des Troupes, qui tuoient & voloient ſur les grans chemins, s'étoit répandu juſques dans Paris où ils commettoient toute ſorte de brigandages. Les vols y étoient fort fréquens & l'autorité des Magiſtrats s'étoit inutilement emploïée à les reprimer. Mais les règlemens qui furent faits pour

la

la Police, & le Guet * établi pour faire la ronde, s'ils n'ont pas coupé la racine du mal, y ont du moins aporté un grand remède. D'ailleurs les ruës sont si bien éclairées, par le nombre prodigieux de lanternes qui font un nouveau jour au milieu de la nuit, qu'à toute heure on peut aller sûrement & commodément par toute la Ville. Elles ne contribuent pas seulement à la sûreté, mais encore à l'embelissement des ruës. Comme elles sont presque toutes tirées au cordeau, rien n'est plus beau que de voir ce nombre infini de lumières disposées par tout avec simmetrie ; particulièrement le long des quais & sur les ponts, d'où la réflésion qu'elles font dans la Rivière, fait paroître comme un nouveau Ciel tout brillant d'étoiles. 1668.

Ce fut environ dans ce tems-là, qu'il se répandit un bruit que le Roi vouloit supprimer les Chambres de l'Edit de Paris & de Rouen, établies en faveur des Protestans. Tous les Députez des Provinces coururent aussi-tôt chez Mr. de Ruvigni Député Général, pour lui faire leurs plaintes sur une matière si importante. Le Consistoire de Charenton s'y joignit; & Charles Drelincourt, qui portoit la parole pour sa Compagnie, lui parla fort vigoureusement. Toutes ces démarches tendoient à obtenir la permission de se jetter aux piés de Sa Majesté, & de lui parler. Le Député Général fit savoir à Pierre du Bosc *, que le Roi accordoit aux Députez leur demande ; & qu'il leur don-

Suite des affaires de la Religion par raport aux Protestans.

Vie de Pierre du Bosc.

Hist. de l'Edit de Nantes.

 neroit

* *Le Guet à pié & à cheval distribué dans tous les quartiers de la Ville.*

† *Le Lundi 26. Novembre.*

1668. neroit audience le lendemain, immédiatement après son dîner; mais que Sa Majesté n'y admettroit que lui seul de tous les Députez.

Pierre du Bosc est Député pour haranguer le Roi.

Il se rendit donc * au Palais des Thuilleries avec Mr. de Ruvigni. Tous les Députez étoient déja dans la salle des Gardes, où ils furent obligez de s'arrêter. Etant entré avec son guide dans la chambre du Roi, ce Seigneur alla dans le cabinet, où étoit Sa Majesté, pour savoir si elle souhaitoit que Mr. du Bosc parlât à genoux. Le Roi répondit qu'il entendoit qu'il demeurât debout : faveur singulière, que l'on n'accordoit pas même aux Députez des Sinodes Nationaux, au moins dans les derniers tems. Après qu'il fut informé de la volonté du Prince, il entra, & fit une profonde révérence à la porte; une autre au milieu du Cabinet; & une troisième plus avant. Il croïoit que ce seroit la dernière; mais Sa Majesté lui aiant commandé de s'aprocher plus près de lui, il obéït, & s'avança jusques auprès de sa personne avec une très-profonde inclination.

Le Roi étoit seul dans le cabinet, debout, sans chapeau, le dos appuïé contre une fenêtre. Voici la harangue qui lui fut faite.

SIRE.

Discours qu'il prononça devant Sa Majesté.

„ Nous benissons Dieu de ce qu'il nous „ est permis d'aprocher de Votre Majesté sa„ crée, pour lui faire entendre la voix de „ notre douleur. Ce grand Dieu, dont vous „ êtes

* Le 27.

„ êtes l'image vivante & glorieuſe, n'a ja- 1668.
„ mais appelé les hommes à lui, que pour
„ leur faire du bien; & quand ſon Fils éter-
„ nel qui eſt le Roi des Rois, eſt deſcendu
„ en la terre, il n'a dit autre choſe aux mi-
„ ſérables qui étoient chargez de maux &
„ travaillez d'ennuis, ſinon, *venez à moi*,
„ pour leur promettre en même tems de les
„ ſoulager. C'eſt ce qui nous fait eſpérer,
„ SIRE, que V. M. aiant trouvé bon que
„ nous vinſſions nous jetter ici à ſes piés,
„ nous y recevrons le ſoulagement qui nous
„ eſt néceſſaire, dans l'extrèmité déplora-
„ ble où nous ſommes réduits; & qu'en ſor-
„ tant de votre Palais, nous aurons ſujet
„ de publier à toute la terre que vous ſur-
„ paſſez de beaucoup cet Empereur, de qui
„ l'on a remarqué que jamais perſonne ne
„ ſe préſenta devant lui qui ne s'en retour-
„ nât content.

„ Nous n'entrerons point, SIRE, dans
„ le détail de nos miſères, & de nos ſouf-
„ frances, parce que Votre Majeſté nous
„ aiant fait la grace de nommer des Com-
„ miſſaires pour en connoître, nous nous
„ promettons de leur probité, qu'ils vous
„ en feront un raport fidèle. Nous ne par-
„ lerons donc maintenant que de cette ſup-
„ preſſion des Chambres de l'Edit, dont la
„ douloureuſe nouvelle nous cauſe des an-
„ goiſſes inconcevables. Quelles paroles
„ pourroient exprimer notre étonnement &
„ notre ſurpriſe, puiſque dans le tems mê-
„ me que nous attendions de votre main
„ ſecourable le remède à nos plaïes, nous
„ recevons un coup mortel, qui nous frappe

1668. „ au cœur, & qui rend tous nos autres maux „ incurables ! Permettez-nous, Sire, „ d'en appeler de Vous à Vous même ; c'eſt-„ à-dire d'un Roi tout-puiſſant, à un Roi „ juſte, & plus jaloux encore de ſa juſtice „ & de ſa ſincérité que de ſa puiſſance. Car „ depuis votre glorieux avénement à la Cou-„ ronne, vous avez témoigné à tout le mon-„ de que votre intention étoit de maintenir „ l'Edit de Nantes. Vos Déclarations en ont „ aſſuré tous les peuples de l'Europe; & la „ dernière même donnée à St. Germain en „ 1666. bien qu'elle contienne tant d'Arti-„ cles qui nous font gémir, proteſte cepen-„ dant que votre deſſein a toûjours été d'ob-„ ſerver exactement cet Edit. Nous eſpé-„ rons, Sire, que des paroles ſi hautement „ prononcées, & ſi ſouvent réïterées à la „ face de tout l'Univers, s'oppoſeront à „ cette autre parole qui ne s'eſt encore fait „ entendre que dans votre cabinet. Car il „ ſeroit impoſſible de maintenir l'Edit, en „ aboliſſant les Chambres qu'il a ſi ſolem-„ nellement établies; puiſque leur établiſ-„ ſement fait la principale & la plus eſſen-„ tielle partie de cet Edit, que ſon grand & „ illuſtre Auteur a nommé une Loi perpe-„ tuelle & irrévocable.

„ On a donné à entendre à Votre Majeſté, „ que ces Chambres n'avoient été créées „ que pour un tems, & pour ſubſiſter juſqu'à „ ce que le Souverain trouveroit à propos „ d'en ordonner autrement. Mais quand „ Votre Majeſté daignera ſe faire lire l'Ar-„ ticle XXX. de cet Edit, elle reconnoîtra „ le contraire. Elle verra que ces Chambres ſont

„ ſont établies à perpetuïté, ſans condition, 1665.
„ ſans limitation de tems, ſans réſervation,
„ d'aucune clauſe qui puiſſe y apporter du
„ changement. Elle verra même qu'à la tête
„ de cet Article, il ſe trouve une préface qui
„ en eſt un fondement inébranlable, & une
„ raiſon éternelle, dont la force ne ſauroit
„ jamais ceſſer. Car il commence par ces
„ termes : *afin que la juſtice ſoit renduë &*
„ *adminiſtrée à nos ſujets ſans aucune ſuſpicion*,
„ *haine*, *ou faveur*, *comme étant un des prin-*
„ *cipaux moiens pour les maintenir en paix &*
„ *concorde*, *nous ordonnons qu'en notre Cour*
„ *de Parlement de Paris*, *il y aura une Cham-*
„ *bre.* C'eſt poſer nettement que ſans Cham-
„ bres particulières à ceux de notre Religion,
„ la juſtice ne ſauroit leur être renduë en
„ France, ſans ſoupçon, ſans haine de la
„ part des Juges, ſans faveur pour les Ca-
„ tholiques; ſi bien que ruïner un Tribu-
„ nal ſi néceſſaire, ce ſeroit infailliblement
„ retomber dans le mal que la prudence de
„ HENRI le Grand avoit voulu prévenir.

„ En effet les Loix ont toûjours permis
„ de récuſer les Juges ſuſpects, parce qu'il
„ ne ſeroit pas raiſonnable de mettre la vie,
„ l'honneur, & les biens d'un homme entre
„ les mains de ceux qu'il ſoupçonne d'être
„ aveuglez, ou emportez de paſſion contre
„ lui. Ceux de notre Religion regarderont
„ toûjours de cette manière les Parlemens,
„ dont la plûpart des Juges ont une animo-
„ ſité implacable contre notre profeſſion :
„ animoſité qu'on n'a pas vu ceſſer avec les
„ anciens troubles de l'Etat; mais qui dure
„ encore aujourd'hui dans toute ſa violence.

1668. „ On en a remarqué depuis peu des preuves „ funeſtes dans le Parlement de Pau, dont „ Votre Majeſté elle-même a reconnu & „ condamné les emportemens; dans celui „ de Rouen, qui malgré les Arrêts & les „ menaces de votre Conſeil d'Etat, auto„ riſe le raviſſement de nos enfans, & tâche „ de réduire à l'aumône nos Avocats, nos „ Médecins & nos Artiſans, en leur ôtant „ tout moïen de vivre, par une excluſion „ cruelle qui leur empêche l'entrée dans tou„ tes les profeſſions, & même dans les mé„ tiers les plus méchaniques. Le Parlement „ de Bretagne a déclaré l'excès de ſa haine „ par un exemple des plus tragiques, en „ faiſant brûler un homme d'honneur pour „ un crime ſuppoſé, dont les Auteurs fu„ rent découverts & punis peu de tems après „ ſa mort. Et bien que le Ciel équitable „ eût juſtifié ſa mémoire, il ſe trouva né„ anmoins dans ce Parlement des Juges ſi paſ„ ſionnez & ſi inhumains, que de ſoûtenir „ qu'il avoit été bien condamné & qu'il mé„ ritoit le feu, ſeulement parce qu'il étoit „ Hérétique. Nous abandonner à des Of„ ficiers ſi préoccupez & ſi impitoïables, „ que ſeroit-ce, ſinon nous livrer à des en„ nemis jurez, dont nous ne pourrions at„ tendre que des Arrêts autant rigoureux „ qu'injuſtes?

„ Après cela Votre Majeſté peut aiſément „ juger, ſi on lui a bien repréſenté les cho„ ſes, en lui diſant que la ſupreſſion des „ Chambres de l'Edit ne ſeroit pas de con„ ſéquence, & que ceux de notre Religion „ ne s'y trouveroient point bleſſez. Sire, permet-

„ permettez-nous de vous tenir un langage 1668.
„ tout contraire, pour l'intérêt de votre ſer-
„ vice, auſſi bien que pour celui de notre
„ conſervation ; & de vôus dire dans une
„ exacte vérité, que nous ne voïons rien
„ dont les conſéquences nous paroiſſent
„ plus dangereuſes, ſoit à l'égard des Par-
„ lemens, ſoit à l'égard des Catholiques,
„ ſoit à l'égard de ceux de notre Commu-
„ nion.

„ Car pour les Parlemens, quelle juſtice
„ en pourrons-nous attendre après cette ſup-
„ preſſion? Si pendant que les Chambres de
„ l'Edit ſubſiſtoient, ils ſe donnoient tant
„ de licence, s'ils frappoient de ſi grans &
„ de ſi rudes coups; que ſera-ce quand il
„ n'y aura plus rien auprès d'eux & à leurs
„ côtez pour leur retenir le bras? Com-
„ ment pourroit-on eſpérer qu'ils gardaſ-
„ ſent l'Edit, puiſqu'ils ne ſeront entrez
„ dans la connoiſſance de nos affaires, que
„ par une brêche faite à cet Edit? Entrer
„ dans un lieu par la brêche, ce n'eſt pas le
„ moïen de le reſpecter, mais de s'y per-
„ mettre toutes choſes.

„ Pour les Catholiques, que jugeront-ils,
„ SIRE, dans tout le Roïaume, ſinon que
„ l'intention de Votre Majeſté eſt de nous
„ perdre, puiſqu'ils verront abatre notre
„ ſauvegarde? Ils prendront indubitable-
„ ment cette mauvaiſe impreſſion, capable
„ de les pouſſer aux dernières extrémitez;
„ & quelques ordres que vos Gouverneurs
„ donnent dans les Provinces: quelques Dé-
„ clarations qui ſortent de votre bouche ſa-
„ crée, ou qui émanent de votre autorité

1668. „ Roïale; les peuples jugeant de votre in-
„ tention par des effets apparens, ſe licen-
„ cieront à tout entreprendre contre des
„ perſonnes qu'ils s'imagineront être de-
„ ſormais abandonnées à leurs inſultes. De
„ ſorte que s'il y a des ſéditieux dans l'E-
„ tat, comme il n'y en a que trop, la ſu-
„ preſſion des Chambres, contre votre deſ-
„ ſein à la vérité, mais par une ſuite inévi-
„ table lâchera contre nous ces gens mal-
„ intentionnez, & expoſera nos biens &
„ nos vies à leurs furieux deſſeins.

„ Enfin pour ceux de notre Religion, il
„ eſt certain, SIRE, & ce ſeroit trahir les
„ intérêts de Votre Majeſté que de le diſſi-
„ muler; il eſt certain que cette ſupreſſion
„ les jettera dans des fraïeurs & dans des
„ alarmes, que tous les moïens imagina-
„ bles ne ſauroient jamais apaiſer. Ils con-
„ ſidéreront ce changement, comme le
„ ſignal de leur dernière ruïne. Il ne met-
„ tront plus de bornes à leurs craintes.

„ L'Edit eſt maintenant regardé par eux,
„ comme une digue faite pour leur ſûreté.
„ Mais quand ils verront faire à cette di-
„ gue une ſi large ouverture, ils ne conce-
„ vront plus rien qu'une chûte de torrens,
„ & qu'une inondation générale. Telle-
„ ment que dans ce trouble & dans ces ap-
„ préhenſions, chacun d'eux tâchera ſans
„ doute à ſe ſauver par la fuite : ce qui dé-
„ peupleroit votre Roïaume de plus d'un
„ million de perſonnes, dont la retraite fe-
„ roit un inſigne préjudice au Négoce, aux
„ Manufactures, au Labourage, aux Arts,
„ & aux Mêtiers, & même en toutes façons
„ au bien de l'Etat.

„ Au

„ Au nom de Dieu donc, Sire, écou- 1668.
„ tez en cette occasion nos gémissemens &
„ nos plaintes. Ecoutez les derniers soû-
„ pirs de notre liberté mourante. Aïez pitié
„ de nos maux. Aïez pitié de tant de pau-
„ vres sujets, qui depuis un long-tems ne
„ vivent presque plus que de leurs larmes.
„ Ce sont des sujets qui ont pour vous un
„ zèle ardent, & une fidélité inviolable.
„ Ce sont des sujets qui ont autant d'a-
„ mour que de respect pour votre Au-
„ guste Personne, en qui le Ciel par une
„ largesse nompareille a répandu, ou plû-
„ tôt rassemblé ce qu'il a de plus rare,
„ de plus majestueux, & de plus aima-
„ ble. Ce sont des sujets à qui l'Histoire
„ rend témoignage d'avoir contribué no-
„ tablement autrefois à maintenir votre
„ grand & magnanime Aieul dans son
„ Trône légitime. Ce sont des sujets qui
„ depuis votre miraculeuse naissance, n'ont
„ jamais rien fait qui puisse attirer de blâ-
„ me sur leur conduite. Nous pourrions
„ même en parler d'une autre manière;
„ mais Votre Majesté a eu soin d'épargner
„ notre pudeur, & de louer dans des oc-
„ casions importantes notre fidélité, en
„ des termes que nous n'aurions osé pro-
„ noncer. Ce sont encore des sujets qui
„ n'aiant que votre Scèptre seul pour ap-
„ pui, pour azile & pour protection en
„ la terre, sont obligez par leur intérêt,
„ aussi bien que par leur devoir & par
„ leur conscience, de se tenir invariable-
„ ment attachez au service de Votre Ma-
„ jesté.

1668. „ Ne craignez point, grand Roi, de faire tort à votre gloire, en changeant la „ résolution que vous avez prise touchant „ les Chambres dont nous parlons. Dieu „ lui même, la source & le centre de „ toutes les grandeurs, & de toutes les „ perfections, nous est représenté dans l'E„ criture Sainte comme se repentant, quand „ il a menacé des hommes qu'il voit ensuite „ s'humilier en sa présence; & nous avons „ en cette rencontre un Intercesseur dont „ le mérite rendra glorieux tout ce que „ vous ferez en sa considération. C'est „ HENRI le Grand, cet admirable Héros „ que Votre Majesté, par un dessein digne „ de son sang, de son courage & de sa ver„ tu, s'est proposé de faire revivre en sa „ personne. Il vous sollicite ici en notre „ faveur. Il vous demande la conservation „ d'un Edit, qui est le grand ouvrage de „ son exquise sagesse, le doux fruit de ses „ travaux, le principal fondement de l'u„ nion & de la concorde de ses sujets, & „ du rétablissement de son Etat; comme „ lui-même s'en est exprimé dans la Préfa„ ce de cette Loi solemnelle. Nous n'ajoû„ terons rien, SIRE, à une recommanda„ tion si puissante; & nous finirons en priant „ Dieu qu'il donne au Petit-Fils encore plus „ de vertus & plus de gloire qu'au Grand-„ Père, & que prolongeant ses années „ bien loin au delà de celles de son in„ vincible Aieul, il ne le retire du mon„ de, que quand les dernières bornes de la „ vie humaine lui feront souhaiter d'al„ ler dans le Ciel posséder une meilleure

„ Cou-

„ Couronne, que toutes celles de la terre. 1668.
„ re.

Sa Majeſté l'écouta avec une attention toute entière ; & à meſure que ſon diſcours avançoit, ſes yeux & ſon viſage donnoient lieu de croire qu'elle l'écoutoit favorablement. Après qu'il eut achevé, le Roi prit la parole, & dit.

Réponſe du Roi à Pierre du Boſc.

„ Ruvigni m'avoit déja parlé de l'affaire, „ que vous venez de me répréſenter ; & „ m'avoit touché une partie des raiſons „ que vous m'avez alleguées. Je ne vous „ dirai rien ici de vos affaires en général, „ parce que j'ai nommé des Commiſſaires „ qui m'en feront raport ; & je vous pro- „ mets que je vous ferai juſtice, & que je „ maintiendrai ce qui eſt juſte. Pour la ſu- „ preſſion des Chambres de l'Edit, il eſt „ vrai que l'on m'a propoſé cette affaire, „ comme pouvant ſervir à la Réformation „ de la Juſtice, parce qu'il y a beaucoup de „ corruption & d'abus dans les Chambres „ de l'Edit. Vous l'avez pu voir par ma „ nouvelle Ordonnance. C'eſt donc ce „ qui m'a fait prêter l'oreille à cette propo- „ ſition. Mais je n'ai point cru qu'elle fît „ de préjudice à ceux de la Religion P.R. „ Car il n'y a qu'un Conſeiller de la Re- „ ligion dans la Chambre de l'Edit ; & il „ y en aura autant dans chacune des En- „ quêtes. J'ai voulu même qu'on aportât „ dans cette occaſion tous les tempéramens „ néceſſaires, pour empêcher que vous „ n'y fuſſiez bleſſez. Car j'ai conſidéré qu'il „ n'étoit pas juſte de vous envoïer dans les „ Grand' Chambres ; où il y a trop de

„ Con-

1668. „ Conseillers Ecclésiastiques. Je reconnois „ aussi que le Parlement de Bretagne a té„ moigné trop d'ardeur contre ceux de la „ Religion, & qu'il ne seroit pas raisonna„ ble de les mettre entre ses mains. C'est„ pourquoi je donnerai ordre à tout, afin „ que vous ne receviez nul préjudice. On „ m'avoit aussi parlé de suprimer les Cham„ bres Mi-parties; mais j'ai bien vu que cela „ n'étoit pas juste, & que ces Chambres „ vous étoient nécessaires. Aussi n'ai-je „ pas voulu y consentir, & je ne le ferai „ pas.

Le Roi lui aiant tenu ce discours avec beaucoup de grace & de douceur, Mr. du Bosc fit une profonde révérence, & lui demanda si Sa Majesté ne trouveroit pas mauvais qu'il prît la liberté de lui répréſenter quelque chose: & aiant répondu, *non, je le veux très-bien*; il repartit qu'à la vérité la supression des Chambres de l'Edit ne feroit pas de préjudice à l'égard du nombre des Juges; puisqu'il y auroit dans chacune des Enquêtes un Conseiller de la Religion; comme il y en avoit dans celles de l'Edit. Mais que le grand préjudice de cette supression consistoit dans l'infraction qui seroit faite à l'Edit, dans un point important, un point d'éclat, un point formel; dont le renversement donneroit lieu de craindre pour tout le reste. Sur quoi Sa Majesté prit la parole & dit, *mais ces Chambres ne sont-elles pas établies de telle manière, que je puis selon l'Edit les révoquer quand il me plaira?* Mr. du Bosc repliqua qu'il avoit apris, qu'on l'avoit ainsi donné

donné à entendre à Sa Majesté ; mais que l'Edit n'en disoit rien du tout : que l'établissement de ces Chambres y étoit perpétuel, sans condition, & sans aucune limitation de tems. Que l'on avoit confondu ce qui étoit dit de l'incorporation des Chambres Mi-parties dans l'Article 36. de l'Edit, avec l'établissement de celles de Paris & de Rouen, dont la durée & la subsistance ne dépendoit d'aucune clause. 1668.

Remontrance de Mr. du Bosc au Roi sur la supression des Chambres de l'Edit.

Le Roi lui aiant demandé s'il en étoit bien assûré, il répondit hardiment qu'oui ; qu'il en répondoit à Sa Majesté, & qu'il avoit lu depuis peu l'Edit d'un bout à l'autre, tellement qu'il en parloit avec certitude. Là-dessus voïant que le Roi avoit la bonté & la patience de l'écouter, il prit la liberté de continuer, & de lui dire : que ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans cette supression des Chambres, c'est qu'elle venoit au plus mauvais tems du monde. Que tous ceux de la Religion étoient dans une consternation indicible, à cause du mauvais traitement qu'ils recevroient en toute manière dans „ les Provinces. Car, ajoûta-t-il, permettez-moi, SIRE, de vous dire que vous „ êtes un bon Roi. Je n'en doute point, „ aiant eu l'honneur de voir & d'entretenir „ Votre Majesté. Mais je ne sais comment „ il arrive, soit par la mauvaise disposition „ des peuples, ou peut-être par l'humeur de „ ceux qui reçoivent les ordres de Votre „ Majesté, que vos intentions ne sont point „ suivies. Car on nous réduit par tout à l'ex„ trèmité. On rend notre condition non seu„ lement calamiteuse, mais entièrement in-

1668 „ ſuportable. On nous ôte nos Temples. „ On nous exclut des mêtiers. On nous prive de tous les moïens de vivre, & il n'y a „ plus perſonne de notre Religion dans le „ Roïaume qui ne ſonge à la retraite. Si „ donc Votre Majeſté vient à fraper ce dernier coup, dans un tems ſi miſérable, il „ n'y aura plus nul moïen de raſſurer les eſprits; & toute votre Puiſſance Roïale ne „ ſauroit empêcher l'épouvante & la fraïeur „ que tous ceux de notre Communion en „ prendront. Chacun tâchera de ſe ſauver. „ Ce ne ſera plus qu'une débandade univerſelle. Faites-moi la grace, SIRE, „ de croire que je ne dis point ceci comme Miniſtre. Je ne donne rien à mon „ Caractère ni à ma Religion : je dis les „ choſes comme elles ſont. Vous tenez la „ place de Dieu; & j'agis devant Votre Majeſté, comme ſi je voïois Dieu lui-même, dont vous êtes l'image. Je proteſte „ ſaintement en votre préſence, que je dis „ la verité telle qu'elle eſt.

Eloge que le Roi fait de ce Miniſtre.

Le Roi parut touché; & s'écria, *ah! j'y penſerai donc. Oui je vous promets que j'y penſerai.* Et aïant avancé un pas, il fit connoître par cette démarche qu'il faloit ſe retirer: ce que Mr. du Boſc fit en marchant toûjours en arrière. Lorſqu'il fut proche de la porte du Cabinet, il fit une profonde révérence; & le Roi eut la bonté de faire une inclination de tête, qui paroiſſoit avoir quelque choſe de gratifiant. Mrs. de Lionne & le Tellier entrèrent dans le Cabinet de Sa Majeſté, comme Mr. du Boſc en ſortoit, & le Roi aiant paſſé un moment après dans

dans la chambre de la Reine, où la Cour étoit grosse, il dit en s'adressant à cette Princesse, *Madame, je viens d'entendre l'homme de mon Roïaume qui parle le mieux.* La Reine lui aiant demandé qui c'étoit, il répondit, *c'est un Ministre*; & cette Princesse continuant à s'informer si c'étoit un de ceux de Paris, il lui aprit que c'étoit, *du Bosc*, *Ministre de Caën.* Ce qui s'étant répandu à la Cour & dans Paris, y fit grand bruit. Il étoit résolu, s'il en eût pu trouver l'occasion, de se jetter une seconde fois aux piés du Roi, & de lui faire une ample Confession de Foi, pour tâcher d'éfacer les mauvaises impressions, qu'on lui avoit données de la Religion Réformée; mais il n'y eut plus moïen d'en raprocher. La cabale opposée craignit que le Roi ne se laissât toucher, & que la justice de la cause que Mr. du Bosc défendoit, lui étant répresentée avec évidence, ne lui fît changer le projet formé de ruïner les Protestans. 1663.

Confirmé par Mr. le Tellier. *Vie de Mr. du Bosc.*

Mr. le Tellier, chez qui Mr. du Bosc fut mandé huit jours après, lui fit pourtant un bon accueil, & lui dit en propres termes: *Le Roi a été fort content de vous. Il trouve que vous lui avez parlé de bon sens, en beaux termes & en honnête homme; & Sa Majesté m'a commandé de conférer avec vous de vos affaires. Voions donc ce qui se peut faire pour les Chambres de l'Edit, & quel tempérament on peut aporter à leur supression; car le Roi ne veut point faire de préjudice à ceux de votre Religion, & son intention est de maintenir toutes vos libertez.* Qui n'eût cru après cela que le Roi avoit les meilleures intentions du

1668. du monde, & qu'elles feroient bien-tôt fuivies d'un heureux fuccès? Mais foit qu'elles ne fuffent que l'effet d'une impreffion paffagère, caufée par l'éloquence pathétique de celui qui le haranguoit: foit, comme il ÿ a plus d'apparence, que fe laiffant gouverner par des Miniftres prévenus, il n'eût pas affez de fermeté pour leur réfifter, ou affez de lumières pour prendre de lui-même une réfolution; il eft certain qu'il ne demeura pas long-tems dans ces difpofitions favorables.

Divers Règlemens faits contre les Proteftans. *Hift. de l'Edit de Nantes.*

Il ordonna la fupreffion des Chambres que HENRI le Grand avoit établies comme perpétuelles, pour faire rendre la juftice à fes fujets fans prévention ni partialité; & pour faire religieufement obferver fon Edit. On n'en demeura pas là. On fit de nouveaux Règlemens, pour priver généralement ceux de la Religion de toutes fortes d'emplois, dans les Fermes & dans les Finances. On deftitua tous les Officiers de quelque rang qu'ils fuffent, & tous ceux qui avoient acheté des Privilèges pour exercer quelque Profeffion. On alla même jufqu'à cet excès, que de ne vouloir plus fouffrir de Sages femmes de la Religion pour acoucher, & d'ordonner par une Déclaration expreffe que les femmes des Proteftans ne pourroient être aidées dans leurs accouchemens que par des Catholiques-Romaines. On fit donner un Arrêt au Confeil par lequel les nouveaux Convertis, comme on les appeloit, étoient déchargez pour trois ans du païement de leurs dettes; & comme cela tomboit pour la plûpart fur ceux de la Religion,

ligion, on trouva le ſecret de récompenſer ceux qui changeoient aux dépens de ceux qui ne changeoient pas. On ajoûta à cela des défenſes de vendre le bien ou de l'aliéner ſous quelque prétexte que ce fût, le Roi caſſant tous les Contrâts & autres Actes qui en ſeroient faits, s'il ne paroiſſoit qu'après ces Actes, les Réformez étoient demeurez un an entier dans le Roïaume: de ſorte que la reſſource de s'aider de leurs propres fonds, dans l'extrême néceſſité, leur fut encore ôtée. On leur ôta auſſi celle de pouvoir aller chercher du pain ailleurs, en ſe retirant dans les Païs Etrangers, par des défenſes réïterées de ſortir du Roïaume, ſous de grièves peines, les réduiſant ainſi à l'horrible néceſſité de mourir de faim dans leur Patrie. Et comme ſi cela n'eût pas ſuffi, pour jetter ces malheureux dans le dernier deſeſpoir, les Intendans eurent ordre de les accabler de Tailles, ou en rejettant ſur eux celles des nouveaux Catholiques, qui en étoient déchargez en faveur de leur Converſion, ou en faiſant d'autôrité des Taxes éxorbitantes *, que l'on exigeoit par des logemens effectifs de gens de guerre, ou par des empriſonnemens. 1668.

Je ne parlerai point de toutes les infractions de l'Edit de Nantes, qui furent faites ſous prétexte d'Explications; telle eſt celle qui regarde les Enfans que le Roi ordonna † qui pourroient à l'âge de ſept ans abjurer la

* *On les appeloit* Taxes d'Offices, *parce qu'elles dépendoient du pur mouvement des Intendans.*

† *Par la Déclaration du Mois de Janvier* 1681.

1668. la Religion Réformée, & embrasser la Romaine, sous prétexte que l'Edit ne marquoit pas précisément qu'à cet âge ils seroient en la puissance de leurs Pères. Telle est encore la Déclaration * qui ordonna que tous les Bâtards de l'un & de l'autre sèxe, de quelque âge & condition qu'ils fussent, seroient instruits & élevez dans la Religion Catholique; en vertu de laquelle on rechercha jusqu'à des personnes de quatre-vingts ans, qui avoient passé toute leur vie dans la Religion Réformée, que l'on emprisonna, & que l'on força, sur la supposition de leur naissance, d'obéïr aux ordres du Roi. Telle est enfin la défense faite aux Catholiques-Romains de changer de Religion & d'embrasser la Réformée; quoi que l'Edit donnât liberté de Conscience pour *tous ceux qui sont & seront de ladite Religion.* Je pourrois ajoûter tous les Règlemens qui furent faits pour empêcher la communication des Provinces, même pour cause d'Aumônes & de Charitez: pour défendre la tenuë des Colloques dans l'intervalle des Sinodes: pour interdire aux Ministres le Titre de Pasteurs: pour défendre le Chant des Pseaumes dans les maisons des particuliers: pour le faire cesser dans les Temples mêmes, lorsque le Sacrement passeroit, ou lorsqu'on feroit quelque Procession: pour empêcher la célébration des Mariages dans les tems interdits par l'Eglise Romaine, ou pour les interdire entièrement entre des Parties de différente Religion:

* *Du Mois de Janvier* 1682.

gion: & pour dépouiller les Réformez du 1668.
droit d'être nommez Tuteurs ou Curateurs, & mettre ainsi tous les Enfans Mineurs, dont les Pères étoient morts dans la profession de cette Religion, sous la puissance & sous l'éducation des Catholiques Romains, &c. Mais je n'entreprens pas d'entrer dans le détail de toutes ces choses, que l'on trouve amplement décrites ailleurs.

Il est vrai que pour empêcher de sortir du Roïaume ceux à qui toutes ces nouveautez faisoient craindre de plus grans maux, on leur donna de tems en tems quelque espérance d'adoucissement; mais ce ne fut que pour leur dérober en quelque manière la vuë du grand dessein qu'on avoit formé. C'est ainsi que l'on fit revoquer au Roi * plusieurs Arrêts violens qui avoient déja été donnez dans son Conseil. L'artifice produisit son effet; car quoi que les plus éclairez connussent bien que ce leger tempérament ne venoit pas d'un bon principe, & que dans la suite on ne laissât pas d'exécuter ces mêmes Arrêts: la plûpart néanmoins s'imaginèrent qu'on vouloit encore garder des mesures à leur égard, & qu'on ne songeoit point à une entière destruction. On tira les mêmes consequences de diverses Déclarations verbales, sorties plusieurs fois de la bouche du Roi, par lesquelles il assuroit " qu'il ne prétendoit pas faire de „ grace aux Réformez, mais qu'il vouloit „ leur faire une entière justice, & les faire „ jouïr des Edits dans toute leur étenduë. „ Qu'il

Illusions faites aux Protestans. Hist. de l'Edit de Nantes.

* *Par la Déclaration de 1669.*

1668. „ Qu'il feroit bien-aife de voir tous fes fu„ jets réünis à la Religion Catholique, & „ qu'il y contribueroit de tout fon pou„ voir; mais que de fon Règne on ne ver„ roit point de fang répandu pour cela, ni „ de violences exercées." Ces Déclarations précifes, & fouvent réïterées, faifoient efpérer que le Roi ne les oublieroit point, & qu'au moins, pour les chofes effentielles, il feroit fentir aux Réformez les effets de fon équité. On l'efpéroit d'autant plus que dans une Lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Brandebourg, dont les Miniftres d'Etat prirent foin de faire répandre dans le monde plufieurs copies, Sa Majefté lui témoignoit " qu'elle étoit très-fatisfaite de la „ conduite de fes fujets de la Religion: & „ qu'étant engagé par fa parole Roïale à les „ maintenir dans leurs Privilèges, fon in„ tention étoit de les en faire pleinement „ jouïr." De là on tiroit affez naturellement cette conféquence, que le Roi ne fongeoit pas du moins à précipiter les Réformez dans une dernière défolation. Ce fut encore dans cette vuë que dans l'Edit * que le Roi publia pour défendre aux Catholiques Romains d'embraffer la Religion Réformée, il fit inferer cette Claufe formelle: qu'*il confirmoit l'Edit de Nantes entant que befoin étoit ou feroit*; & que dans les Lettres Circulaires qu'il écrivit aux Evêques & aux Intendans, il leur dit en propres termes, que *fon intention n'étoit point qu'on fît rien qui pût donner atteinte à ce qui avoit été accordé*

à

* En 1682.

à ceux de la Religion Prétenduë Réformée, par les Edits & Déclarations donnez en leur faveur. 1668.

Mais il s'agissoit de disposer insensiblement les Peuples à desirer l'entière destruction des Protestans, à la recevoir avec aplaudissement quand elle arriveroit, & de diminuer dans leur esprit l'horreur des cruautez & des injustices que l'on méditoit d'exercer contre eux. C'est à quoi l'on emploïa divers moïens, tels que sont les Sermons des Missionnaires & autres Prédicateurs, qui n'épargnoient rien pour exciter par tout des émotions populaires; les Confesseurs & Directeurs de Conscience; la plume de plusieurs Auteurs célèbres*, auxquels les Réformez opposèrent aussi les leurs. A quoi il faut ajoûter les Ecrits & Journaux ordinaires †, dans lesquels on soûtenoit hautement qu'il faloit planter la Foi Catholique par le fer & par le feu, en alléguant pour preuve l'exemple d'un Roi de Norvegue, qui convertissoit les Seigneurs de son Païs en les menaçant d'égorger à leurs yeux leurs petits Enfans, s'ils ne consentoient qu'ils fussent bâtisez, & s'ils ne se faisoient bâtiser eux-mêmes. Ces sortes d'Ecrits inondèrent long-tems & la Ville & les Provinces; & la passion y éclatoit à tel point, qu'on ne douta plus qu'ils ne fussent bien-tôt suivis des derniers maux, que nous raporterons en parlant de la Cassation de l'Edit de Nantes.

Moïens de préparer les Peuples à l'entière destruction des Protestans.

* *Maimbourg, Arnaud, Nicole, Soulier, &c,*
† *Journal des Savans de ce tems-là,*

1668. J'ai dit ci-devant que la mort du Pape Alexandre VII. avoit fait place à l'élévation de Clement IX. ſur le Siège de Rome. Ce Pontife ſouffroit avec peine la Piramide élevée dans la Capitale de ſon Empire, pour réparation de l'injure faite à l'Ambaſſadeur de France, ſous le Pontificat de ſon Prédéceſſeur. Ce Monument, qui reprochoit ſans ceſſe à la Cour de Rome d'avoir manqué de reſpect au Fils Aîné de l'Egliſe, & violé le Droit des Gens en la perſonne de ſon Miniſtre, bleſſoit les yeux de Sa Sainteté. Elle témoigna deſirer qu'on abolît un Monument ſi odieux; & le Roi pour répondre au deſir de Sa Sainteté, à qui il donnoit volontiers des marques de ſa déférence dans les choſes peu importantes, conſentit que la Piramide fût abatuë.

Piramide des Corſes abatuë à Rome.

Supreſſion de la Chambre de Juſtice.

A cette marque de généroſité, le Roi en joignit une de Clémence, en ſuprimant la Chambre de Juſtice qui duroit depuis huit ans. Il porta lui-même au Parlement l'Arrêt de ſupreſſion de cette Chambre, accompagné des Pairs & Maréchaux de France, & des autres Officiers de la Couronne. Il y fit encore enregîtrer d'autres Edits, touchant la création des Controlleurs des Exploits, & la ſupreſſion de ſept Offices de Secretaire du Roi, que le Duc d'Orléans, & le Prince de Condé portèrent le même jour, l'un à la Chambre des Comptes & l'autre à la Cour des Aides.

1669. Cependant le Pape Clement IX. ſollicité par les Venitiens, preſſoit extraordinairement le Roi d'envoïer un ſecours conſidérable en Candie. Sa Majeſté connoiſſoit parfaite-

Le Roi envoïe du ſecours en Candie.

faitement les difficultez qu'il y avoit de faire lever le siège d'une Place attaquée par quarante mille Turcs, commandez par le Grand Visir en personne. Néanmoins pour témoigner combien il avoit à cœur les intérêts de la Chrêtienté, & pour donner de l'émulation aux autres Princes Chrêtiens, il voulut bien promettre au Pape qu'il enverroit des Troupes. Elles eurent ordre de se rendre à Toulon, d'où elles partirent le 5. de Juin sur les Vaisseaux du Roi. Candie étoit fort pressée, & souffroit depuis long-tems les incommoditez d'un siège poussé avec beaucoup de vigueur. La Ville auroit même capitulé, si les Venitiens n'eussent attendu ce secours, & un autre d'Italie, sur lesquels se fondoient toutes les espérances des Chrêtiens. Les Infidèles firent des efforts extraordinaires pour emporter la Place avant l'arrivée du secours. Il firent jouer cinq mines en cinq jours * de tems, & aiant renversé toutes les palissades, ils attaquèrent le Bastion de St. André avec une fureur inconcevable. Comme ce Poste étoit très-dangereux & très-foible, & le plus exposé aux insultes des Turcs, les Officiers de la Place y choisirent leur quartier, afin que personne ne se dispensât de s'y trouver. Le Capitaine Général y passoit le jour, & le Marquis de St. André Montbrun y montoit la garde la nuit. Le secours qu'on attendoit arriva enfin le 19. de Juin: il consistoit en sept mille François commandez par le Duc de Navailles, outre

1669.

Mémoires du Duc de Navailles. Hist. générale des Turcs. Tom. IV.

* *C'est à dire depuis le 28. Mai jusqu'au 2. Juin.*

1669. quatorze Vaiſſeaux Vénitiens chargez d'hommes, de chevaux & de munitions, qui étoient venus avec la Flote de France, conduite par le Duc de Beaufort, Amiral. Les Aſſiègez firent répréſenter au Duc de Navailles le danger où étoit la Place, qui couroit riſque d'être priſe d'aſſaut. Le Duc conſentit de mettre pié à terre, & le ſoir même il envoïa à la Place aſſez de ſoldats pour monter la garde à la brêche de St. André.

Vigoureuſe ſortie des Aſſiègez.

Toutes les Troupes aiant débarqué le 29. on ſe prépara pour le lendemain à une ſortie générale, avec un grand nombre de Cavalerie & d'Infanterie. On diſpoſa pour cet effet quatre Batailllons; ſavoir celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, celui du Contre-Amiral, & le quatrième le Bataillon d'Almeras. Les Gardes du Duc de Beaufort marchèrent à la gauche de ces Bataillons. Ce Prince voulant lui-même partager la gloire & le péril de cette journée, ſe mit à la tête des Enfans perdus, qui étoient au nombre de quatre cens, & qui furent précédez par cinquante Grenadiers, & ſoûtenus par trois Eſcadrons. Tout ce détachement fut commandé par le Comte de Dampierre. On avoit encore placé ſur les aîles pluſieurs pelotons de Cavalerie & d'Infanterie. Le Corps de réſerve fut conduit par le Comte de Choiſeul; il étoit compoſé de quatre Eſcadrons de Cavalerie & de cinq Régimens d'Infanterie. Ce Comte ſe poſta ſur une éminence, pour empêcher la communication du Vizir, qui étoit devant le Baſtion de St. André, avec l'Aga des Janiſſaires,

qui

qui étoit logé à la Sabionière; & pour apuïer 1669
la retraite, si le succès de cette entreprise
n'étoit pas favorable. Le Régiment de Montperou monta la garde au Fort saint Dimitri, & cinq cens Pioniers furent commandez pour aplanir la tranchée des ennemis. Toutes les Troupes sortirent par la porte de Saint George, avant la pointe du jour, & défilèrent avec un profond silence. Elles ne devoient donner qu'après qu'une grande Mine auroit joué; afin que les Turcs, étourdis par son effet, fussent plus aisez à vaincre. Mais soit qu'elle fût trop chargée, ou que la poudre fût mouillée, elle ne put prendre feu. Les François ne laissèrent pas d'agir avec valeur, & les Enfans perdus qui donnèrent les premiers, attaquèrent deux redoutes, dont ils se rendirent Maîtres. Le reste des Troupes se conduisit avec la même chaleur, & étant entré dans la tranchée, l'emporta & fit un grand carnage des ennemis. Les François poussant leur pointe, sans qu'il fût possible aux Infidèles d'en arrêter l'impétuosité, prirent un fort, où étoit une batterie dressée contre Dimitri, avec un grand magazin de poudre. Les Turcs s'étant ralliez, firent de grans efforts pour chasser les François des Postes qu'ils avoient occupez, sans pouvoir regagner un pouce de terre. Ils étoient sur le point d'abandonner leurs lignes, lors qu'un accident imprévu fit entièrement changer la face du combat.

Le magazin qu'on avoit pris, & où on avoit trouvé cent trente-quatre quintaux de poudre, sauta en l'air; & tua ou blessa

Accident qui la rendit inutile.

1669. un grand nombre d'Officiers & de ſoldats. Les François épouvantez, s'imaginèrent que tout le terrain étoit miné, & que des abîmes alloient à tous momens s'ouvrir ſous leurs piés: la fraïeur s'empara de leur eſprit, chacun quitta ſes rangs pour ſe ſauver à droit & à gauche, ſans qu'il fût poſſible aux Officiers de les retenir; enfin le Duc de Navailles & d'autres Gentilshommes, voïant que leurs Troupes s'en retournoient en deſordre, ſe firent l'épée à la main un paſſage au travers des Turcs, & ſe retirèrent aſſez heureuſement dans la Place. A l'égard du Duc de Beaufort, il fut perdu, & on ne put ſavoir ce qu'il devint. Il y a aparence qu'il fut enterré ſous les ruïnes du magazin, parce qu'on n'a jamais pu trouver ſon corps. Il périt en cette occaſion quantité de perſonnes de marque, & entr'autres le Comte de Roſan, le Chevalier de Villarceaux, le Chevalier de Clus, le Marquis de Fabert, Colonel du Régiment de Lorraine, & Montreuil Capitaine aux Gardes.

Le mauvais ſuccès de cette ſortie réduiſit la Place à une fâcheuſe extrèmité, & les Généraux commencèrent à en rejetter la faute l'un ſur l'autre, & à s'accuſer réciproquement du danger où elle étoit de ſe perdre. La diſpute alla même ſi loin, que l'on vit autant d'aigreur entre les François & les Italiens, qu'il y en pouvoit avoir entre les Chrêtiens & les Turcs. Le Duc de Navailles déclara que le tems marqué par ſes inſtructions pour le ſéjour de ſes Troupes en Candie, alloit expirer, & qu'ainſi il ne pouvoit plus ſonger à autre choſe qu'à s'em-

s'embarquer. Le Capitaine Général, surpris de cette résolution, l'alla trouver à son quartier, accompagné de Rospigliosi Général des Galères du Pape. Ils firent tous leurs efforts pour l'obliger à demeurer, jusqu'à l'arrivée des autres secours qu'on attendoit; mais quelques raisons qu'on alleguât pour l'y engager, il partit, laissant seulement six cens hommes dans la Ville. Après le départ des François, la Ville se trouva tellement deserte, qu'on desespéra de la pouvoir conserver davantage. Lors que la Flote de France fut à la hauteur de l'Ile de Malthe, le Duc de Navailles reçut de nouveaux ordres du Roi Très-Chrêtien, de demeurer encore en Candie; mais comme il crut la Place renduë, il ne voulut pas rebrousser chemin, ce qui le fit disgracier à son retour. 1669.

Contestations sur la maniere de rendre la Place, suivie de la Capitulation.

Hist. Générale des Turcs.

La Ville reçut quelques jours après un nouveau secours de six-cens hommes commandez par le Duc de la Mirande; mais comme ce n'étoit que des Milices de nouvelle levée, on n'en tira pas un grand service. Le départ du Bataillon de Malthe, qui s'embarqua dans le même tems, fit juger au Capitaine Général, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de capituler: néanmoins comme l'affaire étoit trop importante, pour la résoudre tout seul, il convoqua le Conseil de guerre, où il appela les Commandans des Galeasses, & les autres Capitaines de la Flote. Tous demeurèrent d'accord que la Place ne pouvoit plus tenir; mais il y eut deux avis sur la manière de l'abandonner. Grimaldi proposa de mettre le feu à la Ville, de la faire

1669. re ſauter, & de ſe retirer à la faveur de la nuit. La plûpart des autres Officiers trouvèrent l'éxécution de ce deſſein trop périlleuſe, & moins avantageuſe à la Republique qu'une reddition, & ainſi on réſolut de traiter avec le Vizir. On fit ſortir de la Ville pour cet effet le Colonel Arnaud Anglois, accompagné de Stephano Cordiri, pour lui ſervir d'Interprète. Ces deux Députez paſſèrent au camp des Infidèles à la faveur d'un drapeau blanc, & le Vizir leur donna pour traiter avec eux Ibrahim Baſſa, qui avoit été Gouverneur d'Alep, Achmet Aga, le Kiaia Bey des Janiſſaires, le Spahiſler Agaſi avec Panajoti Dragoman du Vizir. Les Députez de la Ville demandèrent d'abord une Place en échange de Candie; mais cette propoſition fut rejettée, & il y eut encore de grandes conteſtations ſur la manière de rendre la Ville, les aſſiègez n'oſant ſe fier à la parole des Turcs, qui n'avoient preſque jamais gardé leur foi dans leurs Capitulations. On convint à la fin des Articles ſuivans: que „ la Ville de Candie ſeroit miſe entre les „ mains du Vizir, avec le Canon qui y „ étoit avant la guerre, mais que celui qui „ y avoit été envoïé depuis, ſeroit emporté par les Chrêtiens; que la Suda, Carabuſa, Spinalonga en Candie, avec la „ Fortereſſe de Cliſſa en Dalmatie, demeureroient à la Republique; que les Venitiens auroient douze jours pour embarquer tous ceux qui ne voudroient pas reſter dans la Ville, & que s'ils ne pouvoient pas tous tenir dans leurs vaiſſeaux, „ le

„ le Vizir prêteroit des Chaloupes; qu'on 1669.
„ donneroit de part & d'autre trois ôtages
„ pour l'obfervation du Traité &c.

Parmi la Nobleffe Françoife qui avoit été au fecours de Candie, le Marquis de la Feuillade fut un de ceux qui firent une plus brillante fortune. Il y avoit mené à fes dépens deux cens Gentilhommes volontaires, des meilleures Maifons du Roïaume, dont l'un des principaux étoit le Comte de St. Pol *, & le Duc de Rouannez. La Feuillade étoit un plaifant de beaucoup d'efprit, continuellement occupé à faire fa cour, & l'homme le plus pénétrant qui fût auprès du Roi. Il fit fa fortune par fes extravagances, & une des chofes qui lui a le plus fervi, fut de fe brouiller alternativement avec tous les Miniftres. A fon retour de Candie, où il avoit perdu une partie de fon monde, dans la vigoureufe fortie dont nous avons parlé, il s'en alla en Efpagne avec le Marquis de Bethune, qui lui devoit fervir de fecond dans un défi qu'il vouloit faire à S. Aunai, pour avoir parlé du Roi peu refpectueufement. Il lui préfenta le combat; mais celui-ci, gouteux & caffé, nia le fait & fe moqua de lui. Cette avanture de Chevalerie ne laiffa pas de plaire au Roi, qui aimoit la louange, & les perfonnes qui fe devouoient à fon fervice. La Feuillade trouva moïen de fe foûtenir contre Lauzun & contre Louvois, qui n'étoit pas de fes amis, & devint à la fin Duc, Maréchal de France, Colonel des Gardes & Gou-

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

* *Depuis Duc de Longueville.*

1669. verneur du Dauphiné. Ce fut pendant qu'il étoit dans ce dernier poſte, qu'il acheta l'Hôtel de la Ferté, après la mort du Maréchal de ce nom, & en fit la Place des Victoires dont nous parlerons en ſon lieu.

Naiſſance de *Anne-Marie d'Orleans*, Demoiſelle de Valois.

Madame la Ducheſſe d'Orléans accoucha le 27. Août d'une Princeſſe, nommée *Anne-Marie*, Demoiſelle de Valois, qui fut, comme nous le dirons, mariée dans la ſuite avec Victor Amedée, Duc de Savoïe.

Le Roi de Pologne ſe retire en France.

Quelque tems après, Caſimir Roi de Pologne, avancé en âge & fatigué des ſoins de la Roïauté, ſe démit de la Couronne en pleine Diète à Varſovie. Il ſe retira auſſitôt en France *, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Comme il avoit pris la réſolution de ſe conſacrer à Dieu dans un Ordre Religieux, le Roi lui donna pluſieurs Abbaïes, entr'autres celle de St. Germain des Prez, où ce Prince logea avec toute ſa Cour, & paſſa tranquillement les dernières années de ſa vie. A quelque motif que l'on attribuë ſa retraite, elle ne fit tort ni à ſon courage ni à ſa conduite; il avoit gouverné & défendu ſon Roïaume avec beaucoup de ſageſſe & de valeur, & ſoit dans le tems qu'il n'étoit encore que particulier, ou depuis qu'il fut Roi, il s'étoit trouvé à vingt-deux batailles, dont il en avoit gagné pluſieurs. Ce Prince, à ſon arrivée en France, ne vit le Roi qu'*incognito*, Sa Majeſté ne devant pas lui donner

la

* *Le 4. Novembre.*

la droite *, & ne voulant pas la prendre ſur lui dans ſes Etats. 1669.

Sur la fin de l'année, malgré le ſecours que le Roi avoit fait mener en Candie, le Grand Seigneur envoïa en France un Ambaſſadeur Extraordinaire. Le ſujet de ſon Ambaſſade n'aiant été connu que de ceux qui devoient avoir part aux affaires de l'Etat, je ne puis en rien dire ici. Je raporterai ſeulement le compliment qu'il fit au Roi, qui me paroît digne d'être remarqué: *Au plus Haut & Majeſtueux Monarque de la Croïance de Jeſus, le Choix d'entre les Princes glorieux de la Religion du Meſſie, l'Arbitre de toutes les Nations Chrêtiennes, Seigneur de Majeſté & d'Honneur, Patron de Gloire & de Louange, l'Empereur des François, Louis: que la fin de ſes jours ſoit ſcellée de Bonheur.*

Ambaſſade envoïée au Roi par le Grand Seigneur.

Quoi qu'on fût en pleine paix, le Roi ſongeoit toûjours à la guerre, & l'on croit même que dans le tems qu'on négocioit le Traité d'Aix-la-Chapelle on prenoit des meſures pour le rompre ſecrètement. Le Roi étoit alors dans ſa 31. année, c'eſt-à-dire dans un âge où l'ambition ſe fait le plus ſentir. Cette paſſion le ſollicitant ſans ceſſe à de nouvelles Conquêtes, il n'avoit conſenti à la paix qu'à regret, & que ſur l'eſpérance de trouver bien-tôt quelqu'autre occaſion de ſe ſatisfaire. Il s'agiſſoit de ſavoir de quel côté il tourneroit ſes armes.

Le Roi médite la guerre contre la Hollande.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont.

Mémoires du Chevalier Temple.

L 6 L'I-

* *La raiſon qu'en donne le Comte de Buſſi-Rabutin, eſt la difference qu'il y a entre un Roi élećtif, & un Roi qui ſuccède.*

1669. L'Italie ne lui fournissoit point de prétexte. l'Angleterre ne lui offroit aucune occasion de prendre part lui-même aux expéditions militaires; & l'Empire étoit tellement partagé en sa faveur, par les alliances qu'il y entretenoit encore, que ç'auroit été aller directement contre ses intérêts que de l'attaquer. La Suède étoit trop éloignée, & l'Espagne venoit de traiter avec lui à des conditions dont il avoit lieu d'être content. Il n'y avoit donc que la Hollande contre laquelle il pût se déclarer; & comme la beauté de ses Villes & la richesse de ses habitans étoit un attrait suffisant pour tenter tout autre Prince aussi ambitieux que lui, il n'eut pas de peine à se déterminer à prendre ce parti.

Ce qu'il fit pour dissoudre la Triple Alliance.

Mémoires du Chevalier Temple.

Ainsi la guerre de Hollande fut résoluë, immediatement après le Traité de Soixante-huit. La principale difficulté fut de dissoudre la Triple Alliance, en faisant changer de vuë aux deux Rois de Suède & d'Angleterre, & ensuite d'empêcher, s'il étoit possible, l'Empereur & le Roi d'Espagne de se mêler de la querelle des Hollandois. Pour cela on dépêcha des Ambassadeurs, chargez de nouvelles instructions, en toutes ces Cours. Monsieur de Pompone, l'un des plus habiles Ministres qui fût en France, fut envoïé à Stockholm, le Commandeur de Grémonville à Vienne, & le Marquis de Villars à Madrid; mais comme la Négociation d'Angleterre étoit la plus délicate & la plus importante des quatre, le Roi se la réserva en quelque manière pour soi-même, & y apporta un ménagement tout particulier.

lier. Toute cette affaire fut traitée avec tant de circonfpection & de fecret, qu'on n'en a jamais rien pu favoir que par conjecture. 1669.

Ce qu'il y a de certain, c'eft que quelque guerre qu'il y eût eu entre la France & l'Angleterre, elle n'avoit point été capable d'aigrir les deux Rois l'un contre l'autre, & l'on peut dire que c'étoit plûtôt une guerre de Politique que d'inimitié. Le Roi Charles étoit fort porté à favorifer les Catholiques de fon Roïaume. Quoique Protecteur de la Religion Anglicane en aparence, on le foupçonnoit d'être Catholique Romain dans le cœur, & de ne defirer rien tant, que de pouvoir rétablir dans fes Etats une Religion, pour laquelle toute la Maifon Stuart avoit tant de zèle, & de feconder en cela les deffeins du Roi T.C. D'ailleurs il n'aimoit point les Hollandois, & il les regarda toûjours comme des Rivaux de fa puiffance fur la mer.

Le Roi envoïe la Ducheffe d'Orléans à Londres pour en détacher le Roi d'Angleterre.

Mémoires du Chévalier Temple, & de Mr. L. M. D. L. F.

Tout cela fupofé, on n'aura pas de peine à comprendre fur quel fondement le Roi Très-Chrêtien avoit formé le deffein de détacher le Roi de la Grande Bretagne de la Triple Alliance, & de l'engager à s'unir d'intérêt avec lui. Il fuffira de dire que la Princeffe Henriette, Sœur de ce Roi, & Femme de Mr. le Duc d'Orléans, fut la perfonne de la Cour qui lui parut la plus propre à mettre cette affaire en train, & peut-être même à la conclure. Mais comme fon rang & fon fèxe ne lui permettoient pas trop d'entreprendre des voïages par mer, fans quelque fujet important, le

1669. Roi lui en facilita le moïen & l'occasion, par un voïage qu'il fit avec toute sa Cour, sans en excepter les Dames, sur les Côtes de Flandre, sous prétexte de visiter ses Conquêtes, & les nouvelles Fortifications qu'il y avoit fait faire. Il passa à Oudenarde, à Courtrai, à Lille, à Dunkerque, à Gravelines & même à Calais. Ce fut en cette dernière Ville, que la Princesse, prenant occasion du voisinage de l'Angleterre, pria le Roi de lui permettre d'aller visiter le Roi Charles son Frère, qui vint à Douvres pour la recevoir. Ce fut pendant ce voïage, quoique de courte durée, que le premier Plan de l'Alliance des deux Rois fut dressé & arrêté. Charles, qui aimoit tendrement la Princesse sa Sœur, ne put résister à ses instances, aux offres avantageuses qu'elle lui fit de la part de Sa Majesté T. C., à l'espérance de s'agrandir par le moïen d'une Conquête comme assurée dans les Païs-Bas Hollandois, & aux charmes d'une jeune Beauté, qu'on lui mena sans doute exprès pour le prendre par son foible.

Caractère du Roi Charles. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Ce Prince, comme la plûpart des autres hommes, étoit composé de qualitez contraires : paresseux, voluptueux, nonchalant & ami du repos; mais sensé, courageux, ferme, & capable d'agir quand il faloit. Du reste il n'étoit jamais sans une Maîtresse des plus belles qu'il pût trouver. Madame la Duchesse d'Orléans, sa Sœur, avoit mené avec elle dans son voïage Mademoiselle de Keroual, jeune & jolie, qui lui plut assez, pour qu'après la mort de cette

te

te Princesse, qui arriva bien-tôt après son retour en France, il chargeât son Ambassadeur de la faire passer en Angleterre. Elle y fit la même figure que Madame de Montespan en France, & même plus considérable encore, en ce que le Roi Charles lui communiquoit toutes les affaires, & que tous les Ambassadeurs traitoient avec elle. Il lui donna bien-tôt des sommes immenses avec le titre de Duchesse de Portsmouth; & elle ne contribua pas peu à la parfaite intelligence qui fut toûjours entre les deux Rois. 1669.

1670.

Madame de Montespan devient grosse & invente une mode pour cacher sa grossesse.

Ce fut pendant ce voïage que le Roi marqua plus ouvertement son amour pour Madame de Montespan. Elle étoit devenuë enceinte, & quoi-qu'elle fût bien que personne n'ignoroit son commerce avec le Roi elle eut une espèce de honte de paroître en cet état. Cela fut cause qu'elle inventa une nouvelle mode fort avantageuse aux femmes qui vouloient cacher leur grossesse, qui fut de s'habiller comme les hommes à la réserve d'une juppe, sur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tiroit la chemise que l'on faisoit boufer le plus qu'on pouvoit, & qui cachoit ainsi le ventre. Cette adresse ne donna point le change aux yeux de toute la Cour. On en pénétra le mistère, & les filles aussi bien que les femmes trouvèrent leur compte à ce nouvel habillement. Chacun fit la cour à celle qui en étoit l'inventrice, & comme il cachoit un gage de l'amour du Roi, pour qui il s'en faloit peu que les Courtisans n'allassent jusqu'à l'adoration, l'encens qu'ils prodiguoient au Monarque

1670. narque, paſſa bien-tôt juſqu'à ſa maîtreſſe. Enfin le tems étant venu de mettre au jour ce qu'en dépit de la nouvelle mode on ne pouvoit cacher que neuf mois, il falut, pour en reveler le ſecret, l'operation d'un homme habile dans ces ſortes de miſtères. Il étoit déja trop commun de ſe ſervir pour cela du miniſtère des femmes. Celles qui ne rougiſſoient plus de rien, n'avoient honte que de paroître en cet état entre les mains de leurs ſemblables; comme ſi le Sèxe, ſeul auteur du mal, eût auſſi été le ſeul capable de les en délivrer. Le Roi fit en cette occaſion des choſes non moins ſurprenantes que celles qu'il avoit faites aux couches de Madame de la Valière. Mais comme celle-ci ne fut pas ſi douloureuſe, on ne dit point qu'il ait verſé de pleurs. Il commençoit ſans doute à s'aguerrir. Il n'étoit pas ſurprenant, que les premières fois qu'il fut initié à ces ſecrets miſtères, il ait été ſurpris, effraïé, conſterné; & qu'il ait voulu remplacer par une ample effuſion de larmes, celle dont il étoit la cauſe & le témoin.

Naiſſence de *Louis-Auguſte de Bourbon* Duc du Maine.

Chacun ſait comme on envoïa chercher le fameux Accoucheur * qui, accoûtumé à de ſemblables avantures, ſe laiſſoit conduire à l'aveugle † par tout où on vouloit le mener. Ce ſont les miſtères de l'amour. Il faloit, pour y être admis, avoir un bandeau ſur les yeux. Il faiſoit beau voir le fier Monarque

* *Il ſe nommoit* Clement, *& demeuroit dans la ruë St. Antoine.*

† *On lui bandoit les yeux, afin qu'il ne vît pas où on le menoit.*

narque s'abaisser jusqu'à verser à boire à ce nouveau Cupidon. Mais à quoi ne force point l'amour! Il se fait rendre hommage sous les figures les plus grotesques, & le Roi, qui avoit sacrifié sa gloire à ce Dieu, lui sacrifia encore sa grandeur. Quoi-qu'il en soit, ceci se passa le dernier jour de Mars de cette année, où nâquit *Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine*, duquel nous aurons occasion de parler dans la suite. 1670.

Le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui étoit venu depuis peu à la Cour de France, redoubla par sa bonne mine les jalousies de Monsieur, déja allumées par le Comte de Guiche. Ce Prince, jeune & beau, & qui aimoit les plaisirs, avoit commencé par être amoureux de sa femme, qui, quoi qu'un peu bossuë, avoit non seulement dans l'esprit, mais même dans sa personne, tous les agrémens imaginables. Il est vrai que cette passion dura peu, & que ce Prince n'eut peut-être pas même d'autre inclination de cette nature; mais comme il eut toûjours beaucoup de commerce avec le beau sexe, & qu'il n'étoit pas encore passé à l'indifférence qu'il eut depuis pour Madame, il souffroit impatiemment les empressemens du Duc de Montmouth. Ce Duc étoit l'homme le mieux fait qu'on pût voir. Mais Madame, qui étoit pour lors la Mediatrice des deux Rois, fort aimée de l'un par inclination, & fort sûre de l'autre, parce qu'il avoit besoin d'elle, ne s'en embarrassa pas beaucoup. Elle revint jouïr à St. Cloud de la beauté de la saison *, & de la conversation de ses amis.

Mort de la Duchesse d'Orléans. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Après

* *C'étoit en Automne.*

1670. Après un fervice auffi confidérable que celui qu'elle venoit de rendre au Roi, on peut croire que cette Princeffe fut reçuë à la Cour avec toute la joïe & tout l'agrément poffible. Mais elle n'eut prefque pas le tems de s'en apercevoir, encore moins celui de jouïr du plaifir de voir le fuccès de fa Négociation. En effet peu de jours après fon arrivée, aiant bu un verre d'eau après avoir pris quelques bains à la Rivière, elle fentit des douleurs cruelles qui ne la quittèrent point jufqu'à la nuit, * qui fut la dernière de fa vie. Elle mourut avec toute la fermeté & les fentimens de Religion poffibles. Sa mort ne defunit point les deux Rois : ils pourfuivirent l'exécution de leurs deffeins comme auparavant; tant il eft vrai que les Rois ne penfent pas & ne fe gouvernent pas comme les autres hommes. Cette Princeffe fut infiniment regrettée d'un chacun, mais particulièrement du Roi fon Frère, qui pour donner des preuves éclatantes de fa tendreffe & de fa douleur, accorda de nouveaux privilèges à la Ville de Plimouth où elle étoit née, & lui donna le Portrait de cette aimable Sœur, pour le mettre dans la Maifon de Ville, avec ordre de le montrer tous les ans au Peuple, en mémoire d'elle, au tems des Foires publiques. Il eft certain qu'en perdant cette Princeffe, la Cour perdit la feule perfonne de fon rang qui fût capable d'aimer & de diftinguer le mérite; & ce n'a été depuis fa mort, que jeu, confufion, & impoliteffe.

Les

* *Le 10. Septembre.*

1670.

Soulèvement dans le Vivarais au sujet des Impots.

Les Taxes extraordinaires que le Roi avoit imposées sur son peuple firent soûlever cette année un grand nombre de ses sujets dans le Vivarais. Ils prirent tumultuairement les armes, & comme ils n'avoient point de Chef, ils obligèrent un Gentilhomme du païs, nommé *Roure*, de se metre à leur tête, le menaçant de le tuer, s'il ne se déclaroit en leur faveur. Leur nombre croissant tous les jours, ils commirent de grans desordres & ravagèrent tout le païs jusqu'à Alais. Ils auroient même poussé plus loin, si le Marquis de Castries, Lieutenant de Roi en Languedoc, & Gouverneur de Montpellier, n'y fût accouru, accompagné de la principale Noblesse du Bas-Languedoc. Il fit si bien par sa prudence, & par les promesses dont il flata les Rebelles, qu'il trouva moïen de les amuser, jusqu'à ce qu'il eût fait venir quelques Troupes règlées qui achevèrent de les dissiper sans effusion de sang. *Roure* s'étoit échapé, & se disposoit à se sauver en Espagne, lors que passant par Toulouze, pour prendre avis de son Procureur, celui-ci le dénonca à la Justice, qui le fit arrêter à St. Jean-Pié-de-Port. Il fut ensuite transferé à Montpellier, où il expia sur une rouë le crime de sa Rebellion. Son exécution fut suivie d'un événement assez remarquable. Comme on le laissa longtems sur la rouë, pour servir d'exemple aux séditieux, son corps, qui étoit puissant & robuste, demeura frais pendant plus de quinze jours & sans aucune marque de corruption. La Faculté de Médecine se transporta sur les lieux pour l'examiner, & peu s'en falut que le Peuple, qui regardoit cet homme

comme

1670. comme un Martir de la liberté publique, n'attribuât du miracle à un événement purement naturel. Enfin la Justice le fit enlever & mit fin aux conjectures des Esprits superstitieux.

Paix avec les Algeriens.

Les avantages que le Roi avoit remportez dans les campagnes précédentes sur ceux d'Alger, & les préparatifs qu'il faisoit encore contr'eux, les aiant obligé de demander la paix, elle fut faite avec eux au commencement de cette année, à condition de relâcher les Esclaves François qui avoient été pris durant la guerre. Le Traité conclu par le Marquis de Martel, Lieutenant Général de l'Armée navale de Sa Majesté sur la Mer Méditerranée, lui avoit été apporté dès le 2. de Mars; & en exécution de ce Traité tous les Esclaves François furent mis en liberté. Dans ce tems-là le Roi augmenta ses Vaisseaux & ses Troupes maritimes, pour rendre toûjours ses forces plus considérables sur mer.

Le Duc de Lorraine est dépouillé de ses Etats. *Mémoires du Chevalier Temple.*

Sa Majesté mal satisfaite de la conduite du Duc de Lorraine, envoïa à peu près dans le même tems un Corps d'Armée dans ses Etats, pour obliger ce Prince à exécuter ses Traitez. Le prétexte fut l'inobservation de celui de Metz, fait au sujet de Marsal. L'esprit remuant & inquiet de ce Duc ne lui permettant pas de demeurer tranquille, il entretenoit un commerce fort étroit avec tous les ennemis de la France, & avoit un gros Corps de Troupes à sa solde, quoi que, par une des conditions du Traité, il ne dût avoir que deux cens hommes de pié seulement pour sa garde. On dit même, que dans l'es-

pérance

pérance d'allumer une nouvelle guerre, il 1670.
ſongeoit à obliger Sa Majeſté, par de mauvais procedez, d'en venir contre lui à la force ouverte : ne doutant pas que l'Empire, & tous les autres Alliez ne priſſent auſſi-tôt ſa défenſe. Le Roi crut donc qu'il y auroit de l'imprudence à ſouffrir davantage un voiſin ſi turbulent & ſi mal-intentionné ; & pour prévenir ſes deſſeins, il envoïa le Maréchal de Crequi s'emparer de la Lorraine & du Duché de Bar. Telles furent du moins les raiſons dont la France colora l'invaſion de ces Etats. Ce Païs deſolé par les guerres précedentes, & preſque entièrement ruïné, ne réſiſta pas long-tems. Je trouve * même que le Chevalier de Fourille, qu'on avoit fait partir ſecrètement de la Cour, avant que de rompre le Camp aſſemblé à St. Germain, s'étoit mis à la tête des Troupes qui étoient en garniſon ſur les Frontières de la Lorraine: qu'il étoit entré dans ce Païs & s'étoit emparé de la Ville de Nanci. Que ces peuples s'attendoient ſi peu à cette entrepriſe, & qu'elle avoit été conduite avec tant de diligence & de ſecret, qu'il avoit pris la Ducheſſe, & qu'il s'en étoit fort peu fallu qu'il ne ſe fût auſſi ſaiſi de la perſonne du Duc. Que ce Prince s'étant ſauvé, s'étoit retiré dans Bidſch, petite Place, mais très-forte, & que là il aſſembloit le plus de forces qu'il lui étoit poſſible pour ſe défendre. Ce fut avant que le Marquis de Crequi s'y rendît pour achever de ſoumettre tout le Païs. Il reçut

* *Lettres du Chevalier Temple à Milord d'Arlington, du 2. Septembre 1670.*

1670. reçut en chemin la nouvelle de cette expédition, & retourna sur ses pas pour la porter à la Cour ; mais il eut ordre de repartir incessamment pour continuer son voïage. L'Armée du Camp de St. Germain avoit marché du côté de Peronne: Les Troupes avoient été divisées en deux Corps, dont l'un alla joindre le Maréchal de Crequi en Lorraine, & l'autre du côté de Sedan, où il s'arrêta, pour s'oposer aux entreprises qu'on pourroit faire du côté de la Flandre ou de la Hollande.

Mesures des Alliez pour s'oposer aux desseins du Roi. *Mémoires du Chevalier Temple.*

L'avis en fut aussi-tôt porté aux Etats Généraux qui le communiquèrent à l'Ambassadeur d'Angleterre, pour l'engager à en faire part au Roi son Maître. Ils regardoient cette saisie de la Lorraine, comme capable d'entraîner après elle la ruïne des Provinces Espagnoles, dont on s'étoit proposé d'assurer la conservation en traitant la Triple Alliance. Ils jugeoient cette affaire assez importante, pour mériter que les Membres de cette Confédération s'y intéressassent ; d'autant plus que la Comté de Bourgogne se trouvoit coupée par ce moïen du reste des Provinces d'Espagne, aussi bien que la communication des Païs-Bas Espagnols avec cette Province, qui étoit aussi privée de celle des Suisses & de plusieurs Princes Allemans. Le Duché de Luxembourg étoit aussi en quelque façon bloqué par là ; de sorte qu'il ne pouvoit plus donner de secours aux autres Provinces Espagnoles ni en recevoir. Tous ces motifs étoient plus que suffisans pour engager les membres de la triple Alliance à s'oposer aux conquêtes du Roi ; mais comme les

les Hollandois ne voulurent rien faire que de concert avec l'Angleterre, leur indolence les porta à se résoudre de *laisser agir le bon Dieu*, comme ils s'en expliquoient *, & *de voir la France à leur porte sans se remuer*, plûtôt que de prendre aucune résolution sans la participation de Sa Majesté Britannique. Mais cette Puissance, que la France avoit su habilement engager dans ses intérêts, n'avoit garde de s'opposer à ses entreprises. 1670.

Nouveaux embelissemens faits en la Ville de Paris.

C'est ainsi que le Roi se fraïoit le chemin à de plus grandes conquêtes, dont le projet ne l'empêchoit pourtant pas de donner son attention à tout ce qui pouvoit embellir la Capitale de son Roiaume. On élargissoit les ruës, on bâtissoit de nouveaux Quais, on augmentoit le nombre des Fontaines pour la commodité publique. Mais ce qu'il y a de plus magnifique & de plus grand, c'est la continuation du Rempart commencé par Henri Second. Ce Rempart, qui n'alloit que depuis le bord de la Seine près de l'Arsenal jusqu'à la porte de St. Antoine, embrasse à présent la moitié de la Ville, dont on a considérablement étendu l'enceinte, & va regagner la Rivière au dessous des Thuilleries. Il est d'une prodigieuse largeur, & presque par tout revêtu de pierres & planté d'Ormes, qui forment de longues allées & un ombrage agréable. Les Portes de la Ville qui se trouvent le long de ce Rempart, ont été changées comme en autant d'Arcs de Triomphes.

L'Am-

* *C'est le Chevalier Temple qui raporte ces paroles.*

1670. L'Ambassade que le Grand Seigneur avoit envoïée au Roi engagea Sa Majesté à lui en envoïer une autre à son tour. Elle choisit pour cela le Marquis de Nointel, qui fut reçu à la Porte d'une manière qui mérite d'être décrite. Tout s'étant trouvé prêt pour son entrée à Constantinople, il se rendit le 10. Novembre à la pointe du jour sur des Vaisseaux, où il fut reçu par le Commandant d'une Escadre de quatre Navires. Le Chiaoux Bachi vint aussi lui témoigner la joïe que le Kaimacan avoit de son arrivée, & lui dit que le Grand Seigneur, son Maître, avoit donné les ordres nécessaires pour lui faire rendre tous les honneurs qui étoient dûs à l'Ambassadeur de l'un de plus grans Rois du monde, & dont les glorieuses actions étoient connuës de tous les Peuples. Ensuite le Marquis de Nointel, accompagné du Sr. de la Haie, débarqua au bruit de trois décharges de la mousqueterie de chaque Vaisseau, & de cent coups de Canon. Il étoit précedé de plusieurs Trompettes richement vêtus, & suivi de cent Mousquetaires à pié. Il arriva ainsi dans la Place, où il trouva la Cavalerie & l'Infanterie Turque rangées en bel ordre, & cent Janissaires que l'on distinguoit par une grande canne qu'ils portoient, & par un riche ornement de tête qui leur est particulier. Quatre-vingt Chiaoux du Grand Seigneur marchoient derrière bien montez. La Maison de l'Ambassadeur venoit ensuite composée d'un nombre de valets de livrée & d'autres Domestiques. Le Marquis de Nointel étoit monté sur un très-beau che-

Reception faite à Constantinople à l'Ambassadeur de France.

cheval, que le Grand Seigneur lui avoit envoïé, dont la houſſe étoit un tiſſu d'or, & la têtière de la bride de vermeil doré garnie de Turquoiſes. Pluſieurs Officiers & Volontaires, & toute la Nobleſſe Françoiſe, débarquée des Vaiſſeaux, fermoient cette Cavalcade. L'Ambaſſadeur, accompagné du Sieur de la Haie, arriva avec ce Cortège au Palais de France, dans la cour duquel il trouva cinquante Mouſquetaires, avec autant de Janiſſaires, rangez en doubles haïes, qui témoignèrent par leurs ſalves la joïe qu'ils avoient de leur arrivée. Il reçut le lendemain les complimens de tous les autres Ambaſſadeurs & Réſidens, du Chiaoux Bachi, & de pluſieurs autres grans Officiers de la Porte. 1670.

Quelque tems après, la renommée du Monarque, dont j'écris l'Hiſtoire, s'étant étendue juſqu'en Guinée, il en reçut un Ambaſſadeur envoïé par le Roi d'Arda, un des plus puiſſans Princes de ce Païs. Le ſujet de cette Ambaſſade étoit, à ce qu'on croit, de propoſer un Traité de Commerce avec les François établis dans la Martinique. La manière dont cet Ambaſſadeur aborda le Roi au Palais des Thuilleries eſt ſingulière. Après avoir fait les révérences accoûtumées juſqu'au bas du Trône, il monta trois degrez & ſe poſterna trois fois le ventre contre terre, battant des mains & mettant ſes doigts ſur ſes yeux, pour marquer qu'il ne pouvoit ſoûtenir l'éclat de la majeſté du Roi, & qu'il n'oſoit même le regarder en face. En cette poſture il dit à ſon Interprète, que la haute réputation de

Ambaſſadeur de Guinée Envoïé en France.

1670. Sa Majesté avoit obligé son Maître de l'envoïer vers Elle, pour lui faire offre de ses terres, de ses ports & de tout ce qui étoit en son pouvoir; s'estimant heureux de faire Alliance avec un aussi grand & aussi puissant Prince que l'Empereur des François; ensuite il mit uue Lettre du Roi son Maître entre les mains du Sieur de Lionne Secretaire d'Etat.

1671.

Divertissemens de Chantilli.

L'oisiveté de la Paix laissoit le champ libre aux Amours du Roi & à sa passion pour les bâtimens & pour les fontaines. Il fit des dépenses immenses pour défaire & refaire plusieurs fois ce qu'il avoit fait à Versailles; & les peuples ne furent point soulagez durant cet intervalle de tranquillité, qui ne fut pas de longue durée. Comme ces occupations ne laissoient pas d'avoir leurs fatigues, il s'en délassoit par des Fêtes qu'il donnoit de tems en tems à la Cour. Il en donna une à Chantilli au mois de Mai de l'année 1671. aussi magnifique qu'aucune de celles qu'on avoit vu jusques-là. Leurs Majestez étant arrivées dans le Jardin, à l'entrée de la nuit, y trouvèrent un Berceau de feuillages, ouvert par quatre Portiques, dont les impostés étoient ornez de festons & de fleurs ; & enfoncé de quatre Niches garnies de Citroniers & d'Orangers qui rendoient ce lieu très-agréable. Trente Lustres & autant de Girandolles jettoient une clarté qui produisoit un nouveau jour. Du milieu de cette feuillée sortoit un jet d'eau qui s'élevoit en piramide, reçuë & renvoïée par trois Napes à coquilles de l'une à l'autre. Au bout de

ce

ce berceau l'on servit une Colation magnifique, accompagnée d'un Concert de Voix & d'Instrumens. La Colation fut suivie d'un soupé plus magnifique encore, par l'abondance & la délicatesse des viandes qui y furent servies avec une propreté extraordinaire. Le soupé fini, Leurs Majestez eurent encore le divertissement d'un très-beau feu d'artifice qui termina les plaisirs de cette première journée. Le lendemain elles prirent ceux de la pêche & de la chasse, où l'on s'efforça de leur procurer toute la satisfaction qu'elles pouvoient attendre. 1671.

Nouvelles Fortifications à Dunkerque.

Les plaisirs & les travaux se succédoient ainsi continuellement. Si le Roi faisoit d'un côté des dépenses superfluës, il en faisoit d'utiles de l'autre, & trouvoit dequoi fournir à tout. Les Fortifications de Dunkerque lui aiant paru défectueuses, il jugea nécessaire de les refaire presque entièrement. Dès l'année 1665. on avoit commencé par le Château, & changé tous les dehors de la Place. Ce travail fut continué en 1671. par trente mille hommes que le Roi y emploïa. Il n'est pas croïable combien il y eut de nouveaux Ouvrages élevez, & du côté de la mer, & du côté de la terre; combien de Bastions revêtus, changez, ou refaits. On rasa plusieurs Dunes, qui diminuoient la Place, & dont les sables étoient portez par les vents dans les Canaux, & dans les Fossez. La Citadelle fut perfectionnée; le Fort-Louïs achevé, & pour rétablir le Fort, ou coupa un banc de sable de cinq à six cens toises, qui en fermoit l'entrée. Au lieu du Canal de Mardick,

1671. que les sables combloient, on fit le nouveau Canal, par où en tout tems pouvoient entrer & sortir des Vaisseaux de soixante pièces de Canon. Ce Canal étoit soûtenu par deux jettées de charpente, qui s'avançoient fort loin dans la mer, & dont les aproches étoient défenduës par deux Risbans, & par deux batteries. On creusa dans la Ville un Bassin qui peut toûjours tenir à flot trente Vaisseaux de guerre; & plusieurs autres bâtimens. En un mot, à comparer l'état où le Roi trouva Dunkerque avec celui où il la mit alors, on peut dire, que d'une Place très-foible, il en avoit fait la plus forte de ses Places.

Fausse alarme des Espagnols à la marche du Roi du côté de Flandre.

Mémoires du Chevalier Temple.

Pour hâter cet ouvrage par sa présence, le Roi marcha en Flandre avec un Corps de Troupes, dont les Espagnols furent fort allarmez. Les Etats Généraux ne le furent pas moins, comme il paroit par cette Lettre * du Chevalier Temple. " Les Etats
„ Généraux, dit-il, paroissent surpris de la
„ nouvelle que leur a apportée un Exprès
„ dépêché par leur Ministre à Paris, qui
„ vient de leur apprendre la marche des
„ Troupes Françoises au nombre de 30000.
„ hommes. Elles s'avancent vers les Fron-
„ tières, & leur rendez-vous est marqué à
„ Peronne. On ne décide point encore sur
„ le dessein de cette marche, on ignore si
„ elle regarde ou la Flandre ou ce Païs ici;
„ & on ne sait point si l'approche de ces
„ Troupes ne tend point à cacher les véri-
„ tables desseins, afin de mieux réüssir dans
„ les

* *Elle est écrite de la Haie au Grand Duc de Toscane.*

„ les mesures qu'on a prises. Quoi-qu'il 1671.
„ en soit, l'allarme est ici à un tel point,
„ qu'on a pris sur le champ la résolution
„ de continuer la solde à six mille hom-
„ mes qu'on alloit congédier; que le Con-
„ seil d'Etat a ordonné de dresser promte-
„ ment un état de guerre, qui comprît tant
„ les levées d'hommes, que les munitions
„ de bouche & de guerre, qui seroient né-
„ cessaires, en cas de rupture avec la Fran-
„ ce.". Cependant le dessein de Sa Majesté n'étoit pour lors que de visiter ses Places conquises & les Travaux qu'elle y avoit ordonnez. Les Soldats de l'Armée devoient y être emploïez, afin qu'ils s'achevassent plus promtement. Le Roi s'arrêta plus long-tems à Dunkerque qu'ailleurs, parce qu'il avoit fort à cœur les Fortifications de cette Place. Il fut bien-aise entr'autres choses d'y voir faire un Ouvrage inventé par le Sieur de Vauban & qui s'appèle *Risban*. C'est une espèce de digue bâtie dans la Mer. Ceux de Dunkerque y étoient plus de cinq cens toises en avant, ce qui rendoit imprenables la Citadelle & le Havre de cette Place.

Nouvel Ordre d'Architecture inventé.

Sa Majesté étant de retour à Paris desira qu'il fût inventé un nouvel Ordre d'Architecture pour mettre au dessus du Corinthien & du Composite, qui porteroit le nom d'Ordre François. Pour cela on fit publier que le Roi donneroit son Portrait enrichi de Diamans à celui des Architectes, Peintres, Sculpteurs ou autres, qui réüssiroit le mieux dans ce dessein. Ne diroit-on pas que les Rois exercent leur puissance sur les génies

1671. auſſi bien que ſur les perſonnes de leurs ſujets? C'eſt qu'en effet la noble émulation qu'ils excitent par la protection qu'ils donnent aux beaux Arts, réveille dans les peuples l'invention & l'induſtrie par l'eſpérance d'être récompenſez. Heureux ſi Louïs XIV. n'eût jamais exercé ſur les eſprits d'autre empire que celui qui pouvoit les porter à faire de nouvelles découvertes dans les Arts!

Le Duc d'Orléans épouſe la Princeſſe Palatine.

Monſieur étant veuf depuis plus d'un an par la mort d'Henriette d'Angleterre, arrivée, comme je l'ai dit, en l'année 1670. épouſa cette année * en ſecondes Nôces Eliſabeth-Charlotte, Fille de Charles-Louïs Comte Palatin du Rhin, & de la Princeſſe Charlotte de Heſſe-Caſſel. Il eut de ce ſecond mariage deux Princes & une Princeſſe dont nous aurons occaſion de parler ci-après.

Prétexte que le Roi prend pour déclarer la guerre à la Hollande.

J'ai dit ci-devant que le Roi méditoit de grans deſſeins; & qu'en même tems qu'il ſigna le Traité d'Aix-la-Chapelle, il prenoit avec ſon Conſeil des meſures pour le rompre. Il ſembloit qu'il ne prît ou ne poſât les armes que par humeur, & qu'il ne fît la paix que lors qu'il étoit las de la guerre, comme il recommençoit la guerre, lorſqu'il n'étoit pas content de la paix. Ce qui a fait qu'après pluſieurs batailles gagnées & quantité de Villes priſes, la France s'eſt ſouvent trouvée au même état à la fin de diverſes Campagnes, que quand elle les avoit commencées; excepté qu'elle étoit plus

* *Le* 21. *Decembre.*


ELIZABET CHARLOTE
PALATINE DU RHIN
Duchesse d'Orleans.

plus épuisée & qu'elle avoit plus d'Ennemis liguez contr'elle. On reconnut enfin que c'étoit à la Hollande que le Roi en vouloit. Les Etats Généraux, qui avoient si heureusement emploïé leur Médiation entre la France & l'Espagne, se croïoient à l'abri des calamitez qu'auroient pu entraîner après soi les différens entre les deux Rois. On les regardoit comme les Arbitres de la paix ou de la guerre, & l'on n'en parloit plus qu'en termes exagérez. Quelques particuliers du Païs qui en jugeoient ainsi, & qui souhaitoient que leur sentiment devînt celui de la Postérité, firent frapper des Médailles * dans lesquelles la gloire des Etats Généraux étoit extrèmement rehaussée. Dans l'une de ces Médailles on lisoit cette Inscription, imitée de celles des anciens Romains:

1671.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont.
Mémoires de Temple.
Mémoires de Mr. L. M. D.L.F.

As-

* *Dans l'une, faite pour la Paix de Breda, on voit* Pallas *tenant un Sceptre & foulant aux piez la* Discorde, *avec ces mots au-dessus*, Mitis & Fortis, *& au dessous*,

Procul hinc mala Bestia Regnis.

Et dans l'autre, le Lion Belgique, *tenant entre ses pattes un Canon avec ces mots:*

Sic fines nostros, Leges tutamur & undas,

Bizot Hist. Metall. de la Repub. de Holl.

1671.

*ASSERTIS LEGIBUS, EMENDATIS SACRIS.
ADIUTIS, DEFENSIS, CONCILIATIS REGIBUS, VINDICATA MARIUM
LIBERTATE, PACE EGREGIA VIRTUTE ARMORUM PARTA.
STABILITA ORBIS EUROPÆI QUIETE.
NUMISMA HOC STATUS FOEDERATI BELGII CUDI FECERUNT. CIƆIƆCLXVIII.

Mais celle qui a fait le plus de bruit, & qui pourtant n'a jamais exiſté que dans l'imagination des Ennemis de la République, répreſentoit, dit-on, la tête de Mr. van Beuningen, Bourguemaître d'Amſterdam, principal Médiateur de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, avec une Deviſe † qu'on eſtimoit très injurieuſe à la gloire du Roi.

Démarche des Etats Généraux pour desavouër ce que le Roi leur imputoit.

Quoi-que cette Médaille ne ſe trouve point dans le Recueil de Mr. Bizot, ni ailleurs, & que L. H. P. n'y euſſent eu aucune part, la Cour de France néanmoins feignit de ne le pas croire. Elle étoit bien aiſe

* *Voici le ſens de cette Inſcription :*

La Religion & les Loix
Par nos ſoins généreux à jamais affermies:
L'Alliance entre deux grans Rois,
La liberté des mers en tous lieux rétablies:
La Paix à l'Univers renduë à notre voix:
Sont les faits d'illuſtre mémoire
Qui vont du Nom BATAVE éterniſer la Gloire.

† *In conſpectu meo ſtetit Sol.* C'eſt à-dire.
Ce Soleil dans ſon cours s'arrête à mes regards.

aise de fortifier le dessein qu'elle avoit de faire la guerre à la Hollande de tous les prétextes qui pouvoient la colorer. C'est ce que dit le même Mr. Bizot *: *Les Hollandois aiant affermi leur Etat, se crurent assez puissans pour tenir la balance entre leurs Voisins, & pour être les Arbitres des Têtes Couronnées. Leur procedé déplut au Roi qui leur déclara la guerre en 1672. Cette Médaille* † (Assertis Legibus) *& celles de* Mitis & Fortis *&* Leo Batavus *ont passé pour superbes & pour injurieuses aux Têtes Couronnées, & ont été cause en partie de cette guerre.* Ce fut en vain que les Etats Généraux, après avoir déclaré aux Ambassadeurs du Roi que ces Médailles avoient été frapées à leur insu, en firent éxactement rechercher les espèces & les coins; & que pour donner à Sa Majesté une entière satisfaction, ils lui écrivirent une Lettre ‡ très-soumise, dans laquelle ils protestoient, *que s'étant examinez scrupuleusement, si en leurs actions & en leur conduite il y avoit quelque chose qui pût convier S. M. à changer son amitié en aversion; ils n'avoient rien trouvé dont ils pussent s'accuser, ni dont S. M. leur eût fait ouverture, offrant de faire redresser promtement les inobservations qui pourroient être survenuës par inadvertance.* Tout cela fut inutile & n'empêcha point qu'à Paris, comme dans toutes les autres Cours, les François ne missent l'orgueil des Etats & leurs Médailles injurieuses

1671.

Mémoires de du Mont & de Temple.

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

M 5

* *Dans son* Avertissement.

† *Hist. Metall. Tom. II. p.* 267.

‡. *Datée du* 10. *Decembre de cette année*.

1671. rieuſes au nombre des ſujets de plainte que la Hollande avoit donnez au Roi. Voici ce que j'en trouve encore dans les Mémoires d'un Courtiſan * qui ne raconte que ce qu'il a vu: „ on recommença donc la guerre, „ qui n'avoit, dit-il, *d'autre but que l'abaiſ-* „ *ſement de la Hollande dont le Gazettier avoit* „ *été trop inſolent.*

N'a-t-on pas lieu de s'étonner, que le Roi Très-Chrêtien, qui le portoït ſi haut, tant par la dignité de ſa Couronne que par l'éclat de ſes Victoires, s'abaiſſât juſqu'à réflechir ſur des bagatelles, incapables de faire aucune impreſſion ſur un eſprit, qui auroit été véritablement *Grand*? Mais comme rien n'offenſe plus vivement que les véritez ou les vraiſemblances, Louïs XIV. ſe crut bleſſé, ou du moins voulut le paroître, pour avoir un prétexte de faire la guerre aux Hollandois. Il eſt vrai que l'Auteur, que je viens de citer, ajoûte que cette guerre eut auſſi pour fondement *l'envie que Louvois, Secretaire d'Etat de la guerre, conçut alors de ſe faire valoir, & d'embaraſſer Colbert ſon ennemi & celui de ſon Père, en l'obligeant de fournir des ſommes immenſes.* Tout le monde ſait en effet que ce fut encore là une des raiſons de la guerre de Hollande; mais elle ne fait que mieux voir à quel point le Roi ſe laiſſoit gouverner; puiſque, ſans aprofondir les choſes, il entreprenoit aveuglément tout ce qu'on lui faiſoit entreprendre, & rompoit ſans aucune raiſon avec ſes meilleurs Amis. C'eſt du

moins

* *M. L. M. D. L. F.*

moins ce que reconnoît encore le même Auteur, qui avouë si ingénuement les défauts de sa Nation. " Cette guerre, dit-„ il, s'entreprit d'abord de concert avec „ Charles II. Roi d'Angleterre, qui avoit „ envie d'abaisser les Hollandois, en quoi „ il avoit plus de raison que nous. Car „ il attaquoit les Ennemis naturels du Com-„ merce d'Angleterre, & pour nous, nous „ attaquions des gens dont le Commerce „ & l'Alliance nous étoient avantageux. 1671.

Il faut rappeler ici ce que j'ai dit ci devant, qu'il y avoit alors un Traité * d'Alliance & de Paix entre la France & les Provinces-Unies, qui étoit comme une Loi inviolable que l'une & l'autre Puissance s'étoient mutuellement & volontairement imposée, & par lequel elles s'étoient engagées à une réciproque assistance, en cas que l'une ou l'autre se trouvât attaquée; mais non pas à se déclarer offensivement contre aucun autre Prince. C'étoit là-dessus, aussi bien que sur la raison sans replique de leur sûreté, que les Etats se fondoient pour justifier leur intervention entre la France & l'Espagne, dans la guerre de mil six cens soixante-sept. Mais comme l'intérêt propre donne aux choses autant de faces différentes qu'il y a de personnes qui y prennent part, le Roi en jugea tout autrement; & crut que la Triple Alliance étoit une contravention, quoi-qu'indirecte, au Traité dont je viens de parler. Ce fut inutilement que le Sieur Van Beuningen, l'un des hommes de son Siècle le plus disert & le plus

Le Roi prend occasion de la Triple Alliance, dont ils étoient Auteurs, pour leur déclarer la guerre. *Mem. Id. Ibid.*

* *Le Traité de 1662.*

1671. fécond en ſolides raiſonnemens, s'efforça de faire goûter cette intervention à la Cour de France, où il étoit pour lors Ambaſſadeur, & d'y faire valoir le bon office que la Hollande rendoit au Roi, en ne joignant point ſes armes à celles d'Eſpagne dans la conjoncture préſente. On écouta ſes diſcours; mais on ne laiſſa pas de mettre dès-lors les Etats au nombre des ennemis couverts de la Couronne de France. A dire vrai, les Etats en firent trop, & trop peu. Ils en firent trop, en ce qu'ils liguèrent deux grans Rois avec eux pour s'oppoſer aux grans deſſeins de Sa Majeſté Très Chrêtienne. Ils en firent trop peu, en ce qu'ils n'osèrent ſe déclarer, & qu'ils aimèrent mieux laiſſer perdre douze Villes ou Places fortes à l'Eſpagne ſur leur propres Frontières, que d'achever ce qu'ils avoient commencé avec tant d'éclat. Ils ſe perſuadoient de pouvoir ménager les deux Parties par cette Politique, & tout au contraire ils s'attirèrent leur inimitié ſecrète, auſſi bien que celle des Couronnes de Suède & d'Angleterre: l'inimitié de la France, par la raiſon que nous venons d'expliquer: celle d'Eſpagne, par l'abandon que l'on faiſoit de ſes intérêts dans l'occaſion du monde la plus preſſante: celle de Suède, par les pointilles ordinaires ſur le Commerce: & celle d'Angleterre, par le refus continuel du Salut du Pavillon, & de l'éxécution du Traité de Surinam: tant il eſt vrai, que pour vouloir trop faire on ne fait ſouvent rien du tout!

Les Etats Généraux étoient donc, comme on voit, les vrais Auteurs de la Triple Alliance ; & ce qui eſt encore plus à conſiderer, ils avoient été les uniques Moderateurs du Traité d'Aix-la-Chapelle, en ſorte que les deux Rois avoient été comme forcez d'en paſſer par où ils avoient voulu. Après cela faut-il trouver étrange que le Monarque François fût piqué de voir, que lui aiant cauſé un préjudice ſi notable, on affectât encore d'en triompher & d'en perpétuer la mémoire? Les Etats avoient fait un coup capital, & pour eux & pour l'Eſpagne & pour toute l'Europe, en formant la Triple Alliance; & ſi au lieu de s'amuſer à inquiéter le Roi d'Angleterre, & celui de Suède ſur des choſes de peu de conſéquence, ils s'étoient uniquemens apliquez à en procurer l'exécution effective, par un armement général & commun avec l'Eſpagne dans le tems convenable, ils ſe ſeroient aquis un renom immortel, & auroient détourné les maux inexprimables qui deſolèrent depuis leurs Provinces.

1671.

Le trop de ménagement des Etats leur eſt delavantageux.

Mém. Id. Ibid.

J'ignore par quel progrès & de quelle manière l'Alliance projettée entre l'Angleterre & la France fut conduite à ſa perfection: ſi les deux Rois, d'accord ſur les principales conditions, attendirent à les réduire en Traité à un tems plus propre, ou ſi, ne pouvant convenir, comme ils l'auroient bien voulu, à cauſe des grans obſtacles qui intervenoient dans l'affaire de tous côtez, elle ne put effectivement être concluë plûtôt. Quoi-qu'il en ſoit, je n'ai jamais ouï dire qu'il y eût aucun Traité formel entre

1671. les deux Couronnes avant celui du 12. Fevrier 1672. Par ce Traité le Roi d'Angleterre s'obligeoit à lever & entretenir six mille hommes par terre à ses propres dépens, à condition que Sa Majesté Très-Chrêtienne païeroit les frais de la Flote, tant pour l'entretien que pour l'équipage; & comme cette dépense devoit monter fort haut, les deux Rois convinrent de commencer la guerre par l'enlèvement de la Flote Hollandoise de Smirne, dans laquelle on espéroit de trouver plusieurs millions.

Avantages que le Roi retire de ses Négociations avec l'Angleterre & la Suède. *Mém. Id. Ibid.*

Ce n'étoit pas un petit avantage pour le Roi Très Chrêtien que d'avoir su engager le Roi d'Angleterre dans ses intérêts. Car outre que la Triple Alliance se trouvoit par là réduite à rien; il faut encore considérer que les forces maritimes des Etats étoient alors entièrement supérieures aux siennes, & que si Sa Majesté n'avoit pas eu celles d'Angleterre à leur opposer, elle auroit eu de la peine à garantir ses Côtes de quelque descente fâcheuse. Cependant on peut dire que cet avantage seul ne suffisoit pas, & que si d'ailleurs les affaires de l'Europe fussent demeurées dans leur première disposition, il eût été dangereux aux deux Rois Alliez d'entreprendre la guerre projettée. Louïs ne l'ignoroit pas, & dans le même tems qu'il faisoit négocier à Londres, il avoit des Ministres dans toutes les Cours de l'Europe qui travailloient à lui faire des Alliez & des Amis. J'en ai déja touché quelque chose en passant, & j'ai remarqué que Mr. de Pomponne avoit été envoïé en Suède pour cet effet. Il connoissoit cette

Cour pour y avoir déja résidé une fois en qualité d'Ambassadeur, & il ménagea si adroitement l'esprit du Roi & de ses Ministres, qu'enfin il donna les mains au Traité qui fut conclu à Stockholm le 14. Avril 1672. Le Roi Très-Chrêtien fut extrêmement satisfait du service que Pomponne lui rendit en cette occasion; car il faisoit grand cas de la Puissance Suédoise, & il se confirmoit dans ce sentiment, à mesure qu'il rappeloit les grandes choses qu'elle avoit exécutées pendant la guerre de l'Empire. A la vérité peu de gens croïoient qu'elle fût encore la même qu'elle avoit été en ce tems-là, mais on n'en pouvoit juger que sur des conjectures fort incertaines, & il auroit été dangereux d'en faire l'expérience à ses dépens. 1671.

Tentatives pour gagner aussi l'Empereur & le Roi d'Espagne. *Mém. Id. Ibid.*

La Triple Alliance entièrement rompuë & anéantie de la manière que je viens de l'expliquer, il ne restoit plus que l'Empire & l'Espagne à ménager. C'étoit à quoi les autres Ministres du Roi s'étoient emploïez depuis l'année Soixante-huit avec la dernière aplication; mais comme l'une & l'autre de ces deux Puissances étoient plus particulièrement intéressées dans la conservation de la Hollande, que non pas l'Angleterre ou la Suède, ils y trouvèrent aussi plus de difficultez. L'Espagne sur tout paroissoit entièrement intraitable sur cette matière, & le souvenir de l'injure qu'elle croïoit avoir reçuë au Traité d'Aix-la-Chapelle par la perte de tant de Places, lui tenoit encore si fortement au cœur, que bien loin d'être disposée à entrer dans l'Alliance de

la

1671. la France, elle se seroit bien plûtôt laissé persuader de prendre le parti contraire, comme elle fit effectivement dans la suite. Pour ce qui est de l'Empire, quoi que les Ministres de France n'y eussent pas beaucoup avancé non plus, on peut dire néanmoins qu'ils avoient promis qu'ils ne se départiroient point de son Alliance, & qu'au pis aller ils se tiendroient dans la Neutralité. Celui de Cologne en particulier avoit traité avec Sa Majesté à Paris le 16. Fevrier 1669. & l'Evêque d'Osnabrug deux ans depuis à Cologne, savoir le 23. Octobre de cette année. L'Evêque de Munster en fit de même à peu près dans le même tems, & celui de Wirtsbourg aussi bien que le Duc de Neubourg suivit son exemple. Ce dernier avoit des obligations au Roi qui ne lui permettoient pas de s'engager dans aucun parti qui lui fût contraire. Il en étoit à peu près de même de l'Electeur de Bavière, auquel on faisoit espérer le mariage d'une de ses filles avec Monseigneur le Daufin, & cette espérance, quoique peu certaine, eut tant de pouvoir sur son esprit, que quelques propositions qu'on lui pût faire, jamais il ne voulut consentir à embrasser le Parti des ennemis du Roi. Tout cela étoit considérable, & Sa Majesté pouvoit se promettre avec assez de fondement, qu'aiant déja tant d'Amis assûrez dans l'Empire, le reste se laisseroit aisément persuader de demeurer dans la Neutralité. L'Empereur même n'en paroissoit pas fort éloigné, tant par son intérêt, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre legèrement une guerre sur le Rhin,

Rhin, dans un tems où il avoit tout à 1671.
craindre du côté du Danube, que par la nature de ses inclinations, qui ne le portoient en aparence qu'à la paix, & aux choses qui en sont ordinairement les fruits. Les Ministres du Roi T. C. n'avoient pas oublié aussi de se servir de ces deux puissans moïens pour le porter à ce que desiroit leur Maître. Ils lui avoient répréfenté diverses fois, " que Sa Majesté Très-
„ Chrêtienne, contente des grans avantages
„ qu'elle avoit remportez par les Traitez
„ de Munster, des Pirenées, & d'Aix-la-
„ Chapelle, n'avoit plus rien en vuë que
„ le repos, & de se maintenir en cet état
„ glorieux; mais que craignant avec raison
„ que l'Espagne, d'accord avec les Provin-
„ ces-Unies, ne songeât à rallumer de
„ nouveau le feu de la guerre, & ne cher-
„ chât aussi dans la suite à se prévaloir
„ des liaisons du sang, pour engager Sa
„ Majesté Impériale dans la même ligue, Sa
„ Majesté Très-Chrêtienne, pour prévenir
„ un si grand malheur, desiroit avec pas-
„ sion de contracter avec Sa Majesté Impe-
„ riale une Alliance de paix & d'amitié,
„ par le moïen de laquelle la paix de l'Em-
„ pire se trouvât fermement établie sur le
„ pié des Traitez de Westphalie." Comme il n'y avoit rien de plus raisonnable que ces propositions, & que d'ailleurs elles étoient soûtenuës par les aparences, l'Empereur ne se défendit point d'y condescendre; & ce fut cette condescendance qui produisit le Traité de Vienne du 1. Novembre.

Ceux

1671. Ceux qui le voudront lire reconnoîtront aisément par la teneur de ce Traité, que l'intention du Roi Très-Chrêtien, en le faisant, étoit de n'être point troublé par les armes Imperiales dans la guerre qu'il avoit résolu de faire aux Etats Généraux, & il n'est pas mal-aisé non plus de pénétrer celle de l'Empereur. Il prévoïoit les troubles de Hongrie, & il apréhendoit que le Roi Très-Chrêtien ne s'en mêlât directement ou indirectement, ce qui n'auroit pu arriver sans lui causer un préjudice notable. En un mot les deux Monarques avoient chacun leurs vuës à part, qui n'étoient rien moins que d'établir, comme ils disoient, une entière confiance & amitié entr'eux, mais seulement une mutuelle sûréte dans leurs desseins. Je crois même que l'on n'avanceroit rien que de fort probable, quand on diroit, que bien que dans ce Traité ces deux augustes Rivaux semblassent avoir envie de se donner le change, ils ne le prirent cependant ni l'un ni l'autre, mais se conformèrent seulement au tems & aux affaires, sauf à eux de prendre dans la suite d'autres mesures.

Le Roi traite aussi avec le Duc de Hanover.

Entre les amis & les Alliez du Roi Très-Chrêtien, il ne faut pas oublier le Duc de Hanover, l'un des plus puissans Princes de l'Empire. Il avoit toûjours conservé dans son cœur une vénération particulière pour Sa Majesté, & comme il étoit fortement persuadé qu'elle ne cachoit aucun dessein secret contre la liberté de l'Empire, & qu'au contraire Sadite Majesté n'avoit rien plus à cœur que de voir l'Allemagne

magne en Paix & en bonne intelligence avec lui, le Comte de Creci-Verjus * envoïé vers son Altesse pour ce sujet, n'eut pas de peine à lui faire conclure le Traité de Hanover †. 1671.

Précautions de la France, avant que de commencer la guerre contre la Hollande.

Memoires Politiques de Mr. du Mont.

Memoires de Temple.

J'ai un peu anticipé le tems de ce Traité pour n'être pas obligé d'y revenir. Nous avons vu toutes les précautions, que le Roi prit pour favoriser son dessein contre les Provinces-Unies: la paix avantageuse qu'il fit avec les Algeriens qui auroient pu sans cela incommoder extrèmement la Navigation Françoise: la prise de la Lorraine entière, d'où le Duc fut contraint de s'enfuir, & d'aller chercher un azile auprès de l'Empereur: & l'accomplissement du Mariage de Mr. le Duc d'Orléans avec la Princesse Palatine. Ajoûtons y l'Alliance du Prince de Wirtemberg & celle du Duc de Savoïe, par laquelle celui-ci s'étoit engagé de fournir au Roi trois mille hommes qui furent emploïez en Catalogne; & il faudra convenir qu'il ne se pouvoit rien de mieux concerté que les desseins du Roi. Il n'y eut en même tems rien de moins secret: Sa Majesté n'en faisoit presque point mistère, & lorsqu'au mois de Decembre, les Ambassadeurs des Etats voulurent lui faire des avances de satisfaction, de la part de leurs Maîtres, sur toutes les prétenduës inobservations & contraventions qui pourroient être arrivées de leur côté, Sa Majesté refusa de les recevoir,

* *Le même qui fut depuis Ambassadeur Extraordinaire au Traité de Riswick.*

† *Il est du* 10. *Decembre* 1672.

1671. cevoir, & ne diſſimula point ſon reſſentiment. Cependant on a voulu dire que les Etats avoient été ſurpris, & que cette ſurpriſe avoit été la véritable cauſe de la déroute de leurs affaires, mais j'avouë que je ne comprens pas ſur quel fondement on peut avancer cette propoſition: la ſeule offre de ſatisfaction dont je viens de parler ſuffit pour faire voir qu'ils étoient inſtruits de l'état des choſes, & d'ailleurs ils avoient à la Cour du Roi Très-Chrétien un Miniſtre trop clairvoïant pour ne ſe pas apercevoir de ce qui ſe paſſoit; auſſi eſt-il bien certain qu'il s'en aperçut non ſeulement ſur la fin, mais auſſi dès le commencement: & ce ne fut que ſur les avis réïterez qu'il en donna aux Etats Généraux, que leurs Hautes Puiſſances réſolurent de rechercher l'Alliance de l'Eſpagne. Au reſte, ſi le Païs ſe trouva, pour ainſi dire, envahi tout d'un coup, il n'en faut attribuer la faute qu'à la mauvaiſe adminiſtration, & à la lâcheté des Soldats. Le Chevalier Temple le dit en deux mots au commencement de ſes Mémoires. " Les „ Troupes, dit-il, étoient ſans Général, & „ qui pis eſt ſans courage. Il n'y avoit que „ la Flote qui fût exemte de ce mal con„ tagieux, en aiant été préſervée par la pru„ dence admirable de l'Amiral de Ruiter.

Le Roi prévient l'Empereur ſur les préparatifs de guerre contre les Hollandois.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi fut parfaitement ſe prévaloir de tout ce deſordre; & de crainte que la Maiſon d'Autriche ne prît l'allarme au bruit des grans préparatifs de guerre qu'il faiſoit, il ordonna dès le mois de Janvier au Commandeur de Gremonville, qui réſidoit à Vienne de ſa part, de décla-

rer

rer ouvertement à Sa Majesté Impériale 1671.
„ que l'orgueil & l'insolente prospérité des
„ Hollandois aiant attiré son indignation *Mémoires*
„ par une infinité d'endroits, il avoit en- *Politiques*
„ fin résolu de les châtier. Que pour cet *de Mr. du*
„ effet, il avoit donné ses ordres pour l'é- *Mont.*
„ quipage de cinquante puissans Navires de
„ guerre, & pour un armement non moins
„ considérable par terre. Que néanmoins
„ ses intentions n'avoient reçu aucun chan-
„ gement ni alteration à l'égard de l'Em-
„ pire, lequel il desiroit toûjours de main-
„ tenir dans sa liberté & tranquilité, &
„ qu'ainsi il esperoit que Sa Majesté Impé-
„ riale ne prendroit aucun ombrage de l'Ar-
„ mement qu'il faisoit, ni ne voudroit point
„ s'intéresser en aucune manière, directe-
„ ment ou indirectement, dans la cause de
„ ses ennemis." Sa Majesté envoïa en mê-
me tems le Marquis de Villars à Madrid, pour y faire de semblables Déclarations, & pour tâcher de plus d'engager la Reine dans son parti. Cette entreprise étoit d'autant plus difficile, que l'intérêt de la Couronne d'Espagne & celui des Etats Généraux étoient devenus comme inséparables depuis le Traité des Pirenées. Mais le Roi n'en trouvoit point qui fussent au dessus de ses vastes desseins. D'ailleurs il avoit chargé le Marquis de Villars de certaines propositions, qui auroient peut-être ébranlé toute autre Princesse que celle qui gouvernoit alors en Espagne. Il devoit entr'autres choses lui offrir de remettre par provision, entre les mains du Gouverneur des Païs-bas, toutes les Places cédées par le Traité d'Aix-

la-

1671. la-Chapelle, pour les tenir & garder jusqu'au-jour de la Majorité du Roi. Mais ces propositions furent constamment rejettées; & l'Espagne, qui depuis tant de siècles se piquoit d'une Politique toute généreuse, païa au double en cette occasion tout ce qu'elle avoit pu devoir jusqu'alors à la Hollande.

On voit par là avec quel empressement le Roi recherchoit l'Alliance, ou du moins la Neutralité de tous les Etats voisins de son Roïaume. Il n'en excepta pas même les moins puissans, & ceux qui se trouvoient le moins en état de lui nuire, tant sa précaution étoit judicieuse & circonspecte. On eût dit, à entendre le langage de ses Ministres de tous côtez, qu'il étoit réduit à craindre pour ses propres Etats, bien loin d'avoir envie de conquerir ceux des autres. C'est ce qu'il est aisé de reconnoître par le stile de tous les Traitez que le Roi fit en ce tems-là, avec tous les Princes dont nous avons parlé.

1672. Sa Majesté avoit aussi envoïé diverses personnes à Liège, pour y disposer le Chapître & les Magistrats en sa faveur; & l'Electeur de Cologne, qui en étoit Evêque, n'avoit rien négligé pour parvenir à la même fin. Mais tout cela aiant été inutile, parce que les Liègeois ne crurent pas qu'il fût à propos pour eux de porter eux-mêmes la guerre chez leur principal voisin, le Roi leur accorda la Neutralité, & leur écrivit cette Lettre, pour les en assurer, quand il fut sur le point de faire marcher son Armée en Campagne.

Il en use de même envers le Chapitre de Liège.

Très

* *Très-chers & bien aimez,* 1672.

Ce que nous avons ordonné à M. de Maisons, Gentilhomme ordinaire de notre maison, de vous dire de notre part, vous donnera un nouveau témoignage de notre affection en votre endroit; & du soin que nous avons de protéger & conserver votre liberté & neutralité, contre ceux de vos voisins qui pourroient avoir la pensée d'entreprendre quelque chose à l'encontre. Nous raportant, quant au reste, à ce qui vous sera dit de notre part, par ledit Sieur de Maisons, pour vous expliquer notre favorable intention à votre égard. Nous ne ferons pas la présente plus longue, sinon pour prier Dieu qu'il vous prenne eu sa garde.

Malgré cette promesse on ne laissa pas, comme je le dirai bien-tôt, de s'emparer un mois après de Maseik, & même de le fortifier à cause de la commodité du passage, cette Ville étant située entre Ruremonde & Maestricht. On en fit de même de Frêre qui n'en est pas fort éloignée; & ce qui doit paroître plus extraordinaire, Tongres fut pillée comme une Ville ennemie. Les Liègeois eurent extrèmement à souffrir pendant cette guerre. Pour ne vouloir être les ennemis de personne, ils furent traitez comme ennemis d'un chacun. La France occupa leur Païs de ses armes, & non contente de s'être emparée des meilleures Places, elle le surchargea de Contributions & de Fourages. Ce ne fut pas tout encore. L'Espagne & la Hollande éxigèrent de semblables Contributions de leur

* *Cette Lettre fut écrite de Versailles le 7. Avril 1672.*

1672. leur côté, prétendant qu'on ne devoit pas leur accorder moins qu'à la France, de ſorte que Liège ſe trouva comme abandonné à la diſcretion de tous les Partis; tant il vrai, dit l'Auteur de ces Mémoires, qu'il n'eſt pas toûjours permis à un Etat de demeurer en paix quand il le ſouhaite.

Enfin le Roi de France pour n'être pas chargé du blâme de faire la guerre ſans la déclarer, fit publier à Paris au mois d'Avril 1672. la Déclaration ſuivante.

Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies.

„ La mauvaiſe ſatisfaction que Sa Ma-
„ jeſté a de la conduite que les Etats Gé-
„ néraux des Provinces-Unies ont eu de-
„ puis quelque tems en ſon endroit, étant
„ venuë ſi avant, que Sa Majeſté, ſans
„ diminution de ſa gloire, ne peut diſſi-
„ muler plus long-tems l'indignation qui
„ lui eſt cauſée par une manière d'agir ſi
„ peu conforme aux grandes obligations
„ dont Sa Majeſté & les Rois ſes Prédeceſ-
„ ſeurs les ont comblez ſi généreuſement;
„ Sa Majeſté a déclaré, comme elle déclare
„ préſentement, qu'elle a arrêté & réſolu
„ de faire la guerre auxdits Etats Géné-
„ raux des Provinces-Unies, tant par mer
„ que par terre: ordonne par conſéquent
„ Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux &
„ Serviteurs de courir ſus aux Hollandois,
„ & leur défend d'avoir ci-après aucun
„ commerce, communication, ni intel-
„ ligence avec eux, ſur peine de la vie.

„ Pour le même effet a auſſi Sadite Ma-
„ jeſté révoqué par la préſente toutes Per-
„ miſſions, Paſſeports, Sauvegardes, ou
„ Sauf-

„ Sauf-conduits qu'elle auroit pu accorder 1672.
„ par le passé, ou qui auroient pu être accordez par ses Lieutenans Généraux & autres Officiers, contraires au contenu de la présente, les déclarant tous nuls & de nulle valeur, défendant aussi à qui que ce soit d'y avoir aucun égard.

„ De plus mande & ordonne Sadite Majesté à Mr. le Comte de Vermandois, Grand Maître, Président & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce du Roïaume, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans Généraux pour Sa Majesté dans ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, les Chefs & Conducteurs de ses armées tant à pié qu'à cheval, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il apartiendra, de faire mettre à exécution le contenu de la présente, chacun à son égard, sous son district & jurisdiction. Car tel est le plaisir de Sa Majesté, laquelle veut & entend que la présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes tant Maritimes qu'autres, & en tous les Ports, Havres & autres lieux de son Roïaume, où il sera de besoin, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait au Château de Versailles le 6. Avril 1672. &c.

Et plus bas.

„ Il est ordonné à Charles Canto, Crieur ordinaire de Sa Majesté, de publier &

1672. „ faire afficher par tous les lieux de cette „ Ville, Faubourgs, Bailliages & Vicomté de Paris, où besoin sera, l'Ordonnance du Roi, du 6. de ces présens mois „ & an, afin qu'on n'en prétende cause „ d'ignorance. Fait le 6. Avril 1672. &c.

Autre Déclaration pour retenir les Hollandois établis en France.

Mais comme le Roi par sa Déclaration de guerre ne prétendoit pas chasser de son Roïaume les riches Hollandois qui y étoient habituez, qui bien loin de lui aporter aucun préjudice, pouvoient lui procurer beaucoup de profit; il fit publier presque en même tems cette autre Déclaration pour les rassûrer.

De Par le Roi.

„ Sa Majesté étant informée que les „ Hollandois qui se trouvent présentement „ en ce Roïaume, ont crainte d'être molestez en leurs personnes, & troublez en „ la jouïssance de leurs biens, en conséquence de l'Ordonnance du 6. de ce „ mois, par laquelle Sa Majesté a déclaré „ qu'elle vouloit faire la guerre aux Etats „ Généraux des Provinces-Unies du Païs-Bas, tant par mer que par terre, & ordonné à cet effet à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courir sus aux Sujets desdits Etats, & leur a défendu d'avoir aucun Commerce, Intelligence ni „ Communication avec eux, sur peine de „ la vie; & Sa Majesté voulant donner à „ connoître ses intentions au regard des „ Particuliers de cette Nation, qui se sont „ habituez en ce Roïaume, sur la foi des „ Trai-

„ Traitez de Paix, & particulièrement de 1672.
„ celui de 1662. Sadite Majesté a ordonné,
„ veut & entend que l'Article dudit Trai-
„ té de l'an 1662. soit exécuté. Au moïen
„ dequoi elle a permis & permet aux Su-
„ jets desdits Etats de demeurer en son
„ Roïaume pendant le terme de six mois,
„ à compter du jour & datte de la pré-
„ sente Ordonnance, pendant lequel tems
„ ils pourront vendre & transporter sûre-
„ ment leurs marchandises & autres biens:
„ défendant Sadite Majesté bien expressé-
„ ment à tous ses Sujets de molester lesdits
„ Particuliers Hollandois, en leurs person-
„ nes ou en leurs biens, pour quelque cau-
„ se, occasion, & sous quelque prétexte
„ que ce puisse être, si ce n'est par voïe
„ de justice, & le tout en toutes manières
„ comme ils ont pu faire devant la publi-
„ cation de ladite Ordonnance du 6. du pré-
„ sent mois. Enjoint & ordonne Sadite
„ Majesté à tous Gouverneurs, ses Lieu-
„ tenans Généraux en ses Provinces, In-
„ tendans & Gouverneurs particuliers de
„ ses Villes & Places, &c. de tenir la main,
„ un chacun en son égard, à l'éxacte ob-
„ servation de la présente, &c. Fait à St.
„ Germain en Laïe le 14. jour d'Avril
„ 1672. &c.

Dispofition de l'Armée du Roi, & en quoi elle consistoit.

Ce fut aussi-tôt après la Publication de ces deux Déclarations que le Roi mit sur pié une Armée, que quelques-uns font monter à cent dix-huit mille deux cens soixante-cinq hommes d'Infanterie, & vingt-six mille sept cens soixante de Cavalerie: & d'autres à six vingt mille hommes seulement.

Mémoires Politiques

1672 Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit composée des plus belles Troupes que l'on eût jamais vuës, & de l'élite de toutes les Nations de l'Europe Chrêtienne. Il y avoit trois mille Anglois, trois mille Catalans, trois mille Genois, six mille Savoïards ou Piémontois, dix mille Suiſſes de nouvelle levée, ſans compter les anciens Régimens, & douze cens Chevaux Allemans : & ce qui parut plus nouveau & plus extraordinaire, un Régiment de Cavalerie Suiſſe, dont le Roi voulut eſſaïer de ſe ſervir, afin que s'il réüſſiſſoit, il en pût tirer d'autres à l'avenir. Mais le peu de ſuccès qu'il eut, fit que Sa Majeſté ne ſongea pas à en lever davantage. Cette formidable Armée fut partagée en trois Corps : le premier, qui étoit la grande Armée, ſous le Commandement du Roi : le ſecond ſous celui du Prince de Condé, & le troiſième ſous le Vicomte de Turenne. Le rendez-vous général fut à Charleroi, d'où les trois Armées marchèrent à la queuë l'une de l'autre aux environs de Maeſtricht, & de là vers le Rhin. Le Roi équipa auſſi pluſieurs Vaiſſeaux de guerre pour joindre à la Flote Angloiſe.

de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple. Hiſt. de la Guerre de Hollande.

Ainſi l'on pouvoit dire que toutes les forces des deux plus puiſſans Roïaumes de la Chrêtienté étoient aſſemblées pour ruiner cette République. L'on dit là-deſſus, & ſur tout en Hollande, une choſe aſſez particulière, ſavoir que les deux Rois, ne doutant aucunement du ſuccès de leur entrepriſe, partagèrent entr'eux par avance les Provinces qu'ils alloient attaquer. Mais c'eſt

Partage prétendu des Provinces-Unies entre les Rois de France & d'Angleterre.

c'eſt un conte qui ſe fait de tous les puiſſans armemens, tellement qu'il n'y a point d'apparence d'y ajoûter foi. Ce que l'on peut dire, c'eſt qu'ils convinrent entr'eux par où chacun devoit attaquer, & qu'au cas que le ſuccès répondît à leurs eſpérances, ils ajuſteroient enſuite leurs prétenſions. Mais il y a bien de la différence entre partager des Conquêtes que l'on n'a point faites, & prendre des meſures pour celles que l'on fera. Une preuve que les choſes ſe ſont paſſées de la manière qu'on vient de dire, c'eſt qu'après que le Roi ſe fut emparé de trois Provinces que l'on mettoit dans ſon partage, il marcha contre celle de Hollande qu'on diſoit être du partage du Roi d'Angleterre. Or le Roi n'eût eu garde de vouloir empièter ſur le partage de ſon Allié. L'on ſait même qu'après avoir pris Naerden, Oudewater, & Woerden, qui ſont de la Province de Hollande, l'on ne vit point qu'il les remît entre les mains du Roi d'Angleterre, ce qu'il auroit fait ſans doute, ſi ce partage imaginaire eût été auſſi réel qu'on nous le veut perſuader. Quoi qu'il en ſoit, les Hollandois voïant de ſi grans préparatifs contr'eux, commencèrent à connoître qu'ils alloient avoir de puiſſans Ennemis ſur les bras. En effet, ils avoient grand ſujet de craindre, car ils n'avoient conſervé que vingt-cinq mille hommes pendant la Paix, s'imaginant que cela leur ſuffiroit contre les Princes d'Allemagne, qui étoient trop foibles pour les oſer attaquer; & qu'à l'égard des Couronnes de France & d'Angleterre, il y en auroit une 1672.

1672. qui les mettroit à couvert des entreprises de l'autre. Cela paroissoit aussi devoir être comme ils se l'étoient imaginé; mais les brigues que le Roi avoit faites, aiant eu l'effet qu'il prétendoit, le Roi d'Angleterre oublia ses véritables intérêts, qui étoient de ne pas rendre le Roi T. C. si puissant.

Examinons maintenant quelles furent les causes prochaines de la subite désolation de ces Provinces, à l'arrivée des armes Françoises. J'en trouve deux principales, sans prétendre en exclure plusieurs autres particulières & plus éloignées. L'une étoit la sécurité, &, pour ainsi dire, la profonde létargie où elles étoient tombées, & l'autre les divisions intestines qui troubloient leur Etat.

Causes de la désolation des Provinces-Unies. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.*

Quant au premier point, il est aisé d'en reconnoître l'importance & la vérité tout à la fois. Un commerce opulent avoit enrichi les Peuples, & les avoit accoûtumez à mépriser le métier des armes. Une paix qui duroit depuis vingt ans par terre, presque sans interruption, les avoit rélâchez & remplis de confiance à un point, qu'ils ne se soucioient ni de Fortifications, ni d'Armées, & qu'ils se persuadoient que les Places fortes de leurs voisins suffisoient pour les mettre à couvert de tout.

Quant au second point, il éclata trop visiblement & trop malheureusement, pour être revoqué en doute. Deux Factions découvertes & générales, qui en renfermoient cinquante particulières & secrètes, divisoient l'Etat. L'une de ces Factions étoit celle d'*Orange*, & l'autre celle de *Louvestein.*

ftein. La Faction de Louveftein avoit pré- 1672.
valu fur l'autre pendant toute la Minorité du Prince, fous la direction des *de Wit* qui en étoient les Chefs; mais à la fin elle fuccomba, & celle d'Orange vint à prévaloir à fon tour. Par malheur pour la Faction de Louveftein, l'irruption de la France fe fit en ce tems-là, & comme elle avoit encore la principale adminiftration des affaires en main, elle ne manqua pas de fe trouver chargée de tous les fâcheux accidens qui furvinrent. Celle d'Orange au contraire en profita, & il feroit difficile de dire au vrai ce qui contribua le plus au rétabliffement du Prince, dans toutes les Charges & Dignitez de fes Ancêtres, ou l'infortune de fon Païs, ou l'amour que les habitans lui portoient. Ce qu'il y a d'inconteftable, c'eft qu'il y fut remis malgré le Penfionnaire de Wit, & qu'il eut le plaifir de le voir lui-même entre les trois Députez qui lui portèrent la nouvelle de la réfolution que les Etats venoient de prendre en fa faveur, touchant fon avancement à la Charge de Capitaine & d'Amiral Général, & qui lui dreffèrent fes inftructions.

A ces deux caufes immédiates & principales des calamitez qui affligèrent cette année ces malheureufes Provinces, j'en ajouterai une troifième, qui ne me paroît pas moins confidérable. Je veux parler de leur trop grand ménage, qui les avoit portées à ne retenir que vingt-cinq mille hommes pour toutes Troupes, & à rejetter les prudentes propofitions que l'Efpagne leur avoit faites à diverfes fois, d'entrer avec elle

1672. dans un Traité de subsides, en faveur de l'Angleterre & de la Suède, par le moïen duquel ces deux Couronnes fussent encouragées & persuadées à maintenir la Ttiple Alliance. C'est le vice ordinaire des Républiques que le ménage; mais c'étoit particulièrement celui des Provinces-Unies, tout opulentes qu'elles étoient; & cela ne paroîtra pas étrange, si l'on considère qu'elles n'étoient presque composées que de Marchands, accoûtumez à amasser richesses sur richesses & à peu dépenser. Ce qu'il y avoit de pis encore, c'est que le peu de Troupes que les Etats avoient conservées, étoient en fort mauvais ordre, & tombées dans une relâchement de discipline & de courage sans égal. Les Fortifications étoient ruïnées par tout, & les Magasins mal pourvus. Ce n'est pas que les Magistrats négligeassent de propos déliberé la sûreté publique, ni qu'ils fussent mal-intentionnez, comme le peuple se le persuada faussement depuis; mais encore un coup ils craignoient la dépense, & ils étoient divisez entr'eux.

Nonchalance des Etats Généraux. *Mem. Id. Ibid.*

Pierre Grotius, qui soûtenoit si bien la réputation de son père Hugues, étoit en ce tems-là Ambassadeur des Etats auprès du Roi Très-Chrêtien. Ce fut lui qui présenta à Sa Majesté la Lettre satisfactoire de Leurs Hautes Puissances, dont nous avons raporté l'Extrait ci-devant. Il avertissoit ses Maîtres avec tant de ponctualité & d'éxactitude de tout ce qui se passoit à la Cour de France, à leur préjudice, qu'ils ne purent absolument ignorer, que les grans préparatifs

patatifs du Roi Très-Chrêtien, étoient destinez contre eux. Cependant on peut dire qu'ils ne profitèrent pas de cette connoissance comme ils auroient pu faire, & qu'ils ne travaillèrent que foiblement à leur conservation. Quelque tems après (savoir au mois de Février 1672.) ils apprirent que le Roi d'Angleterre étoit de la partie, & qu'il avoit contracté une Alliance offensive & défensive avec le Roi T. C. 1672.

D'abord ils ne le crurent pas, aiant peine à comprendre quel motif d'intérêt pouvoit engager l'Angleterre dans une guerre contr'eux, de concert avec la France. De plus, il étoit venu tout nouvellement un Ambassadeur de Sa Majesté Britannique avec des paroles de paix & d'union, & avec des protestations de vouloir continuer de vivre avec eux dans la bonne amitié & correspondance, qui y avoient été établies par la Triple Alliance. C'étoit le Chevalier Downing. Il est vrai que ce Ministre leur avoit demandé deux grans points, savoir, le salut du Pavillon, & une satisfaction sur l'affaire de Surinam *, qui duroit depuis si long-tems. Mais comme on étoit accoûtumé à entendre parler ainsi les Anglois, on n'y avoit pas fait d'attention, & l'on n'avoit point cru que le refus de les satisfaire sur ces deux points, fût capable de

* *Surinam dans la Guiane en l'Amerique Meridionale, est une des principales Colonies des Hollandois, qui l'ont conquise de bonne guerre sur les Anglois; neanmoins ceux-ci en demandoient la restitution, & prétendoient de plus que tous les Vaisseaux Hollandois, quels qu'ils fussent, devoient baisser Pavillon devant les moindres Vaisseaux Anglois.*

1672. les porter à une guerre auſſi préjudiciable pour eux que celle-là. A la fin pourtant on en fut convaincu, & l'on réſolut auſſitôt un armement de ſeptante-deux Navires de guerre, & une levée de vingt mille hommes en Allemagne; mais il étoit trop tard. La Flote de Smirne fut attaquée avant que l'armement naval fût prêt, & quand il fut queſtion de tirer les Troupes d'Allemagne, la plûpart des Princes s'en excuſèrent: peu d'entr'eux ſachant au vrai de quel côté l'orage devoit tomber, & ne jugeant pas à propos de ſe défaire de leurs Troupes dans une pareille conjonĉture.

Meſures qu'ils prirent pour ſe défendre.

Leur Flote marchande venant de Smirne attaquée & préſervée.

Cependant par un bonheur qui tient du prodige, la Flote de Smirne fut préſervée du danger qui la menaçoit. Le Sr. Glarges, Agent pour Meſſieurs les Etats à Calais, aiant apris que les Anglois avoient équipé une Flote de 38. Navires, qu'ils avoient diviſée en trois Eſcadres, pour attaquer celle qui venoit de Smirne richement chargée, dépécha pluſieurs Galiotes pour en avertir la Flote Hollandoiſe, qui n'avoit que ſix Vaiſſeaux d'eſcorte, pour convoïer les 7. Navires de Smirne, & ceux d'Eſpagne, montant en tout à 72. Voiles. On réſolut de deſcendre par la Manche, après avoir auſſi diviſé cette Flote en trois Eſcadres. Quand elle fut arrivée près de l'Ile de Wight, voguant doucement, parce que le vent étoit foible, neuf Frégates Angloiſes s'avancèrent vers elle à hautes voiles. Leur deſſein étoit de paſſer par derrière & à côté au travers de la Flote Marchande qui s'étoit rangée en demi-lune; mais aiant trouvé

vé de la réſiſtance, les Anglois tirèrent quelques coups de canon pour avoir du ſecours de Portland. Il leur vint en effet quelques Vaiſſeaux, qui attaquèrent de nouveau la Flote de Hollande; mais un brouillard épais qui s'éleva, joint au vent contraire & à une forte marée, la préſerva de ce danger, à l'exception de 3. Vaiſſeaux chargez de ſel, que leur peſanteur empêchoit de ſe remuer aiſément. La main de Dieu fit ce coup-là en faveur de la Hollande, qu'elle avoit réſolu d'affliger, & non pas de perdre. On admira particulièrement le retour heureux d'un Vaiſſeau nommé le *Conſtantin*, qui arriva tout ſeul de Cadix, chargé de cent dix-huit Caiſſes de pièces de huit, & de quantité de barres d'argent. 1672.

Ce ſecours ne pouvoit venir plus à propos. Le Roi étoit en Campagne à la tête de trois nombreuſes Armées, & l'Evêque de Munſter marchoit vers la Friſe avec la ſienne, qui étoit groſſie des Troupes de Cologne. Le péril preſſoit, & il n'y avoit plus moïen de temporiſer; ce qui obligea les Etats à faire un fort bon parti à ceux qui voudroient s'attacher à leur ſervice. Ces avantages attirèrent quelques Etrangers; le plus conſidérable de tous pour le ſervice, fut le Général Wurts qui étoit Allemand de Nation, & qui avoit déja ſervi la République. Le Comte de Waldeck, qui étoit du même Païs, vint auſſi ſur la fin de la Campagne. Le Prince d'Orange leva un Régiment de Gardes d'Infanterie, dont le Fils du Rhingrave, qui étoit Gouverneur de Maeſtricht, fut fait Colonel.

1672. C'étoit un Seigneur parfaitement bien fait; mais qui n'avoit pas encore grande expérience dans le mêtier de la guerre: cependant il s'y aquit tant de connoissance en trois ou quatre ans, qu'il auroit été capable de devenir un jour grand Capitaine, s'il n'eût pas été tué au siège de Maestricht, ainsi que je le raporterai en son lieu. Comme les bons Officiers étoient rares, un nommé Siffer, que l'on avoit vu simple Lieutenant dans un autre Corps, il n'y avoit que fort peu de tems, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment, parce qu'il savoit faire l'exercice mieux que les autres. Outre ce Régiment les Etats donnèrent encore au Prince d'Orange une Compagnie de Gardes du Corps, une autre de Suisses, avec un Régiment de Gardes de Cavalerie, & un de Dragons.

Outre la dépense que les Etats furent ainsi obligez de faire pour l'Armée de terre, ils en firent encore une bien plus considérable pour former une Armée navale. Ils appréhendoient sur toutes choses que celles de France & d'Angleterre jointes ensemble, ne fissent une descente ou en Hollande, ou en Zélande, ce qui auroit été la ruïne entière du Païs qui n'est point fortifié de ce côté-là. Et de fait comme ils s'étoient toûjours vus assez puissans sur mer pour résister à leurs Ennemis, ils ne s'étoient jamais mis en peine d'y faire aucuns ouvrages. Du côté où le Roi devoit venir, ils n'avoient pas la même apréhension. Car outre qu'il y avoit de grandes Rivières à traverser, ils croïoient encore

que

que le Roi s'arrêteroit devant Maestricht, où ils avoient fait entrer une puissante Garnison. D'ailleurs comme peu de monde savoit la guerre parmi eux, & qu'ils jugeoient de celle qui alloit commencer, par celles qu'ils avoient euës autrefois dans leur Païs; ils s'imaginoient que chaque Place étoit capable de tenir des années entières. Cependant Wurts, qui avoit plus d'expérience que les autres, leur aiant dit qu'il ne faloit pas faire fond là-dessus, leur proposa d'abandonner plusieurs Places, pour ne conserver que celles qui pouvoient faire plus de résistance. Mais la plûpart qui avoient leur bien du côté de celles qu'on proposoit d'abandonner, s'opposèrent à cette résolution. Par ce moïen l'intérêt particulier aiant prévalu par-dessus l'intérêt public, on conserva pour le moins trente Places. Mais comme on n'avoit pas assez de monde pour mettre dedans, il manquoit quelque chose dans chacune; tellement que quand le Roi parut devant, il en vint à bout comme il voulut.

1672.

J'ai dit ci-devant que le Roi avoit donné rendez-vous à ses Troupes auprès de Charleroi; le Prince de Condé assembla les siennes autour de Sedan, & en partit le premier pour se rendre à Maestricht. Il vint camper auprès de Maseik à cinq lieuës au delà de Maestricht: le Roi à Visé à deux lieuës en deça, & le Comte de Chamilli avec un Camp volant à Tongres, à quelques lieuës à côté. Comme Maseik & Visé sont tous deux sur la même Rivière que Maestricht, on empêcha de rien entrer dedans,

Rendez-vous général de l'Armée du Roi.

1672. dans, ce qui fit croire qu'on avoit dessein de l'assièger. Le Roi fut même reconnoître cette Place de dessus une hauteur. Cependant quelques Volontaires s'étant aprochez de la Ville, & aiant voulu faire le coup de pistolet, le Marquis de Sauvebœuf fut blessé dangereusement; mais le Roi empêcha que la chose n'allât plus avant, faisant soûtenir ces Volontaires par un Escadron de ses Gardes; & l'escarmouche s'étant terminée de cette sorte, chacun s'en retourna au Camp. Deux jours après l'on tint Conseil de guerre dans une maison où le Roi étoit logé vis-à-vis de Visé. Le Duc d'Orléans qui avoit suivi le Roi, étoit de ce Conseil, avec le Prince de Condé qui étoit venu exprès de son Armée. Le Vicomte de Turenne en étoit aussi, & aiant tous été d'avis qu'il étoit dangereux d'assièger Maestricht, où l'on faisoit état qu'il y avoit dix mille hommes, on prit le chemin du Rhin, où il s'en faloit beaucoup qu'il n'y eût si grosse Garnison dans les Places. Le Comte de Chamilli eut ordre de rester auprès de Tongres, pour s'opposer aux courses de la Garnison de Maestricht, & on y jetta des Troupes aussi bien qu'à Maseik, ces lieux étant des dépendances de l'Evêché de Liège, qui apartenoit à l'Electeur de Cologne. On fortifia même, comme j'ai dit, ces deux Places, de peur que le Comte de Chamilli étant obligé d'aller ailleurs, les Troupes qui étoient dans Maestricht n'en vinssent insulter les Garnisons.

Le

Le Prince de Condé marcha quatre ou cinq lieuës devant le Roi, & quoi-qu'il falût quantité de vivres pour faire subsister deux Armées si nombreuses, on n'y ressentit aucune incommodité. Les Païsans en aportoient de dix lieuës à la ronde, & le Roi avoit mis un si bon ordre à toutes choses, qu'ils y venoient en aussi grande sûreté, que si l'on eût été au milieu de la paix. Ces deux Armées firent une marche de huit jours, sans qu'on rencontrât personne, si ce n'est deux cens hommes qui s'étoient retranchez sur le bord du Rhin. Le Prince de Condé les fit attaquer, & ils furent tous pris, après avoir fait leur décharge dont ils tuèrent le Chevalier de la Rochefoucaut, Frère du Prince de Marsillac, avec dix ou douze Soldats. 1672.

Le Prince de Condé aiant passé outre, laissa Orsoi & Rhinbergue derrière lui, & fut assièger Wesel, qui est sur le Rhin. Le Roi arriva en même tems devant Orsoi, qui est sur le même fleuve, & pendant qu'il y mettoit le siège, il envoïa le Vicomte de Turenne devant Burik, qui est vis-à-vis de Wesel de l'autre côté du Rhin. Quoi que chacun connût la puissance du Roi, on ne laissa pas d'être étonné de lui voir faire trois sièges à la fois. Cependant la promtitude avec laquelle ils furent achevez, eut lieu de surprendre bien davantage. Orsoi ne tint que vingt-quatre heures, Burik de même, & Wesel guère plus. A Orsoi les François voïant que le Roi n'avoit point de réponse du Gouverneur qu'il avoit envoïé sommer, s'en allèrent tambour battant

Sièges d'Orsoi, de Burik, & de Wesel.

1672. tant pour relever la tranchée; & ce Gouverneur, qui avoit peine à se déterminer, en fut si surpris, qu'il se rendit à l'heure même. La Ville fut donnée au pillage, & il y eut des Soldats qui y gagnèrent plus de quatre mille francs. Cependant le jeu & la debauche les rendirent bien-tôt aussi gueux qu'ils étoient auparavant; car on en vit le lendemain, qui après avoir joué la veille cent pistoles sur une carte, n'avoient pas un sou: d'autres, qui après avoir fait des excès extraordinaires, mouroient de faim deux jours après. Comme Wesel étoit une Place d'importance, & qui se pouvoit défendre plus long-tems, le Gouverneur fut condamné à avoir le cou coupé. Mais soit qu'il eût des amis auprès du Prince d'Orange, & de ceux qui avoient le plus d'autorité dans les Etats; ou qu'il eût quelque excuse qui servît à le justifier, on ne le fit pas mourir; le Boureau lui passa seulement l'épée au dessus de la tête, comme il étoit à genoux, & avoit les mains liées, tellement qu'on eût dit effectivement qu'il avoit eu dessein de lui couper le cou. Le Gouvernement de Wesel fut donné au Comte d'Estrades, qui avoit rendu de grans services en plusieurs occasions; mais qui d'ailleurs avoit de bonnes connoissances dans le Païs, ou il avoit été Ambassadeur long-tems, ce qui fit que le Roi l'en considéra davantage.

De Wesel le Prince de Condé marcha à Rées, qui ne fit point de résistance, & de Rées à Emerik, pendant qu'il envoïa Beauvezé, Brigadier de Cavalerie, à Deudekom

kom où il n'y avoit qu'une petite Garnison. Elle s'enfuit dès qu'elle vit les Troupes Françoises. Emerik suivit l'exemple de tant de Places qui s'étoient déja renduës, & il n'y avoit plus que Rhinbergue qui tînt, de toutes celles que les Hollandois possédoient en ces quartiers-là. Mais le Roi y aiant mis le siège, il étonna tellement le Lieutenant de Roi*, qui à cause de la jeunesse du Gouverneur, y avoit le principal Commandement, qu'il se rendit sans coup férir. Ce fut le premier de tous à qui l'on accorda de sortir avec sa Garnison, tous les autres aiant été faits prisonniers de guerre. On l'envoïa à Maestricht; mais en étant sorti quelque tems après pour aller à l'Armée, le Prince d'Orange le fit arrêter & lui fit couper le cou comme à un lâche.

1672.

Après la prise de toutes ces Places, qui subirent le joug en moins de tems qu'il n'en faloit pour en porter la nouvelle à Paris, l'Armée se trouva embarassée pour passer plus avant, parce que les Hollandois étoient accourus à la défense de l'Issel † & s'étoient retranchez sur ses bords. Le lit de cette Rivière n'est point large, comme celui du Rhin, mais il est plus profond, & les bords en sont difficiles, tellement que le Roi, avant d'entreprendre de la passer, voulut

Embarras de l'Armée du Roi pour passer le Rhin.
Le Prince de Condé va reconnoitre le passage.
Histoire de la guerre de Hollande.
Hist. de Guillaume III.
Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.

* *Il se nommoit* Osseri, *Irlandois de Nation.*

† *C'est à dire* le nouvel Issel, *qui est un Canal que fit faire autrefois Drusus, beau-fils de l'Empereur Auguste & frère de Tibère. Il prend ses eaux dans le Rhin à Issel-Oort, demi-lieuë au dessus d'Arnhem, puis va se perdre à Doesbourg dans le vieux Issel, qui se décharge par deux embouchures dans le Zuiderzée.*

1672. voulut savoir le sentiment du Prince de Condé, à qui il écrivit sur ce sujet. Ce Prince, tout accoûtumé qu'il étoit aux grandes entreprises, trouva celle-ci fort périlleuse, & le Maréchal de Turenne, qui après la prise de Burik étoit revenu à l'Armée du Roi, aiant été de même avis, Sa Majesté ordonna au Prince de Condé de s'informer, si l'on ne pourroit point passer le Rhin en quelqu'endroit. On prétendoit, en cas que cela fût possible, n'avoir du moins que la violence de l'eau à combattre, les Hollandois n'étant pas sur leurs gardes de ce côté-là. Le Prince de Condé qui ne demandoit pas mieux que de contenter le Roi, s'informa adroitement où il y avoit moins de danger; & un Gentilhomme du Païs lui aiant promis de lui montrer un endroit où l'eau étoit fort basse, il commanda au Comte de Guiche, Lieutenant Général, d'y aller à sa place, parce que s'il y eût été en personne les Hollandois en auroient pu prendre du soupçon. Ce Comte y étant allé, entra lui-même dans le Rhin avec son Ecuïer, étant guidé par le Gentilhomme que lui avoit donné le Prince de Condé; & aiant trouvé l'eau assez basse à l'entrée & à la sortie, de sorte qu'il y avoit fort peu à nager, il en vint faire raport au Prince de Condé, qui en même tems le manda au Roi.

L'Armée se dispose à passer un bras du Rhin où il y avoit très-peu d'eau.

La joïe du Monarque fut d'autant plus grande à cette nouvelle, qu'en passant le Rhin on pouvoit entrer dans le Païs Ennemi, de même qu'en passant l'Issel, & surprendre les Hollandois par derrière. Il partit

tit donc en même tems de ſon Camp, avec toute ſa Maiſon ; & laiſſant le reſte de ſon Armée ſous le Commandement du Vicomte de Turenne, il ſe rendit dans celle du Prince de Condé ſur les dix heures du ſoir. Le Roi s'entretint quelque tems avec lui du ſujet qui l'amenoit; & après avoir ſoupé au Camp, il remonta à cheval. Le Prince de Condé, le Duc d'Enguien, le Duc de Longueville & pluſieurs autres Seigneurs en firent de même, ne voulant pas manquer une ſi belle occaſion de ſe ſignaler en préſence du Roi. 1672.

Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle.

Toutes ces choſes ne purent ſe paſſer ſi ſecrètement, que les Hollandois n'en fuſſent avertis. Ils ordonnèrent au Comte de Monbas, Commiſſaire Général de leur Cavalerie, de garder ce paſſage; mais le Prince d'Orange lui aiant promis quelques Troupes de renfort, & ne les lui aiant pas données, du moins à ce qu'il dit pour ſa juſtification, il crut qu'étant dans le Parti des *Louveſteins*, ce Prince le faiſoit à deſſein de le faire périr. D'autres diſent que comme il portoit les armes contre le Roi, dont il étoit né ſujet, ſa conſcience lui faiſoit peut-être là-deſſus quelque reproche. Quoi-qu'il en ſoit, il écrivit aux Députez des Etats, qui accompagnoient le Prince d'Orange, de vouloir donner ce Commandement à un autre, & s'offrit de ſe jetter dans Nimègne. Les Députez des Etats l'aiant trouvé bon, il abandonna le paſſage, & le Welt-Maréchal Wurts reçut ordre de s'y rendre en diligence. Tous ces contretems aiant fait perdre aux Hollandois l'occaſion de ſe re-

1672. retranchez, le Roi ne fut pas plûtôt arrivé sur le bord du Rhin, qu'il fit mettre du Canon en batterie, qui commença à faire beaucoup de desordre dans la Cavalerie de Wurts. Elle n'étoit composée que de quatre Régimens qui s'étoient retirez sous des arbres. Son Infanterie, qui n'étoit que de deux Régimens, travailloit à se faire un mauvais retranchement de terre, mais il fut impossible aux François de voir ce qu'elle faisoit, parce que le jour ne commençoit pas encore à paroître.

Passage du Rhin à Tholhuis, vanté mal à-propos, par les François. *Hist. de la Guerre de Hollande. Hist. de Guillaume III. Mémoires MSS.*

Cependant le Régiment des Cuirassiers, dont le Comte de Revel étoit Colonel, aiant eu ordre de se jetter dans l'eau, il fut suivi de plusieurs personnes de qualité, auxquelles se joignirent encore tant d'autres gens, qu'une bonne partie de ceux qui avoient été obligez de prendre le large, pour ne pas nuire aux autres, furent noïez dans des trous qui leur étoient inconnus. L'imprudence de ces gens, qui pour n'être pas des derniers à se signaler aux yeux de leur grand Monarque, s'exposèrent sans nécessité dans les endroits qui n'étoient pas guéables, a donné occasion aux Historiens François d'exagerer les difficultez de ce passage; jusques-là que plusieurs d'entr'eux, trompez par la description pompeuse qu'en a fait Mr. Despréaux * avec tout le brillant & tout le merveilleux que peut fournir la Poësie, assurent que *ce Passage fut regardé comme une des entreprises les plus hardies qui aient*

* *Dans son* Epître au Roi.

aient jamais été executées *: *& qu'on ne sauroit s'imaginer le bruit que fit dans le monde une Action si hardie & si bien conduite* †. 1672.
D'autres allèrent encore plus loin, & n'eurent pas honte de dire que l'action d'Alexandre, qui passa le Granique en présence d'un Ennemi dont les forces étoient de beaucoup superieures aux siennes, n'est point comparable à celle du Monarque François, qui, si on les en veut croire, tient tout-à-fait du prodige.

Cependant voici ce qu'en pensoit le Comte de Bussi Rabutin, qui n'est pas suspect, puisqu'étant alors exilé de la Cour, il n'oublioit rien pour rentrer en faveur, & ne laissoit pas échaper la moindre occasion d'exalter la gloire de son Prince; & qui d'ailleurs étoit très-capable d'en juger, puisqu'il étoit parvenu à la Charge de Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de Mestre de Camp Général de la Cavalerie Françoise & Etrangère. *Le passage du Rhin à nage*, dit-il ‡ dans une Lettre à la Marquise de Sevigni, *est une belle action, mais elle n'est pas si téméraire que vous pensez. Deux mille Chevaux passent pour en aller attaquer quatre ou cinq cens. Les deux mille sont soûtenus d'une grande Armée où le Roi est en personne, & les quatre ou cinq cens sont des Troupes épouvantées par la manière brusque & vigou-*

* *De Riencourt*, Hist. de Louis XIV. Tom. I. pag. 316.

† *Essai de l'Hist. du Règne de* Louis le Grand &c. Liv. III. pag. 103.

‡ *Lettres du Comte de Bussi Rabutin. Tom. II. Let. CLXXXV. de la dern. Edit. de Holl.* *Voïez aussi* les Batailles Mémorables des François.

1672. *goureuſe dont on a commencé la Campagne. Quand les Hollandois auroient eu plus de fermeté en cette rencontre, ils n'auroient tué qu'un peu plus de gens, & enfin ils auroient été accablez par le nombre. Si le Prince d'Orange avoit été à l'autre bord du Rhin avec ſon Armée, je ne penſe pas que l'on eût eſſaié de paſſer à nage devant lui: & c'eſt ce qui auroit été téméraire, ſi l'on l'avoit hazardé. Cependant c'eſt ce que fit Alexandre au paſſage du Granique. Il paſſa avec quarante mille hommes cette Rivière à nage, malgré cent mille qui s'y opoſoient. Il eſt vrai que s'il eût été battu, on auroit dit que c'eût été un fou; & ce ne fut que parce qu'il réüſſit, que l'on dit qu'il avoit fait la plus belle action du monde.* Ajoûtez à cela la ſechereſſe extraordinaire de cette année, la grande ſuperiorité des François, le petit nombre des Troupes de Leurs Hautes Puiſſances, la foibleſſe de leurs retranchemens, le défaut d'Artillerie que Monbas avoit retirée, la lâcheté ou plûtôt la trahiſon de cet Officier, & pluſieurs autres circonſtances de cette nature, on n'aura pas tant ſujet de ſe récrier, & on mettra bien de la différence entre l'entrepriſe de Loüis XIV. & celle d'Alexandre.

Belle action du Marquis de Langallerie. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F. Hiſt. de Guillaume III.*

Quoi-qu'il en ſoit, le Roi qui voïoit tout de deſſus une hauteur où il s'étoit placé, envoïa dire alors de prendre encore plus ſur la gauche, & pour empêcher que les Hollandois ne troublaſſent le paſſage, il pointa lui-même le Canon. Tous les Eſcadrons étoient cependant en bataille ſur le bord de l'eau; mais pas un n'y entroit, parce qu'on attendoit à paſſer les uns après les

les autres. Toutefois vingt-cinq ou trente Cavaliers aiant passé, Langallerie *, Major du Régiment des Cuirassiers, leur fit former deux rangs, & se mit à leur tête. Mais la Cavalerie de Wurts sortant de dessous les arbres, les obligea à rentrer dans l'eau, ce qui fit croire au Roi que c'étoit dans le dessein de repasser promtement de son côté. Les Hollandois les voïant plier, se contentèrent de venir jusques sur le bord du fleuve, d'où ils firent leur décharge sur eux. Mais Langallerie leur tourna tête à cent pas de là, dès qu'il fut assez fort pour marcher à leur rencontre. Ils n'avoit guère qu'un Escadron, avec lequel allant résolument aux Ennemis, qui étoient bien plus forts, il ne laissa pas de les mettre en fuite. Le Roi trouva cette action fort belle & d'une grande conduite; & aiant demandé qui étoit l'Officier qui l'avoit faite, car il ne le reconnoissoit pas de si loin, il eut beaucoup d'estime pour lui, & lui en donna des marques après le combat.

1672.

Hist. de la Guerre de Hollande.

Cependant on avoit fait venir quelques batteaux qui étoient dans le voisinage, & la plûpart des Grans Seigneurs de la Cour, qui n'étoient que Volontaires, se jettèrent dedans. Le Prince de Condé entra dans un avec le Duc d'Enguien son fils unique; & comme ils étoient à cinquante pas du bord, le Prince de Condé aperçut le Duc de Longueville qui vouloit passer à la nage. Cela l'obligea de commander au bâtelier de retourner sur ses pas, afin de le prendre avec

La plûpart des Officiers passent dans des batteaux.

Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.

* *Le Père du Marquis mort à Vienne le 18. Sept. 1717.*

1672. vec lui. Ce Duc étant entré dans le bateau, ils arrivèrent bien-tôt à l'autre bord, où tous ceux qui y étoient déja se rangèrent autour du Prince de Condé. Il commença alors à mettre ses Troupes en bataille pour attaquer les retranchemens des Hollandois. Comme ces retranchemens étoient assez mauvais, que ceux qui les défendoient étoient en petit nombre, & que pour comble de malheur, ils se voïoient abandonnez par la Cavalerie de Wurts, ils songèrent moins à faire résistance aux François, qu'à demander quartier. Le Prince de Condé le leur promit, pourvu qu'ils missent les armes bas, ce qu'ils firent. Cependant les François avançoient toûjours, sans que pas un tirât un seul coup de leur côté, non plus que de celui des Hollandois; de sorte qu'il y a aparence que tout se seroit passé sans répandre de sang, n'eût été que le Duc de Longueville fit une faute qui lui fut fatale aussi bien qu'à plusieurs personnes de qualité. Soit que ce Duc se sentît encore de la débauche qu'il avoit faite dans le Camp, avant que de passer le Rhin, & qu'il n'eût pas pris garde à la défense que le Prince de Condé avoit faite, de tirer ou d'insulter les Hollandois; soit que, comme quelques Ecrivains l'ont raporté, il voulût seulement faire signe du pistolet à ceux qui le suivoient de mieux garder leurs rangs, & que ce mouvement fît partir le coup, toûjours est-il certain que cela seul fut cause de tout le desordre qui arriva.

En effet les Hollandois, croïant qu'il n'y avoit plus de quartier à esperer pour eux, reprirent les armes qu'ils avoieut jettées à terre, & firent leur décharge sur le Duc & sur ceux qui survinrent. Le Prince de Condé, qui avoit entendu le coup de pistolet, étoit accouru au lieu d'où étoit parti le bruit. Mais n'étant pas arrivé assez à tems, il eut le chagrin de voir tomber le Duc mort, & avec lui l'unique espérance de la Maison d'Orléans-Longueville. La perte d'un Neveu qu'il cherissoit, qui avoit été suivie de celle du Comte de Nogent & du Marquis de Guitri, & la blessure qu'il venoit lui-même de recevoir à la main, lui firent oublier la promesse qu'il avoit faite aux Ennemis de leur donner bon quartier. Il les fit attaquer brusquement, & tout blessé qu'il étoit, il ne se retira point du combat, qu'ils n'eussent été tous passez au fil de l'épée. Ils défendirent fort mal leur premier retranchement. Mais s'étant retirez à une barrière qui étoit au deçà d'un Bureau de Péage appelé *Tholhuis*, un Vieillard qui la gardoit, ne l'abandonna qu'avec la vie; de sorte qu'il blessa de sa main le Comte de Saux. Un de ses Pages le voïant blessé, & même en grand danger de sa personne, parce que ce Vieillard le serroit de fort près, vint à son secours, & passa son épée au travers du corps de ce brave homme, dont le malheur fit bien-tôt perdre courage aux siens.

1672.

Défaite des Ennemis à Tholhuis.

Les Hollandois aiant été ainsi défaits, le Roi, qui rioit de tout son cœur de l'autre côté pendant l'action, fit jetter un Pont

Le Roi passe le Rhin sur un Pont.

1672. ſur le Rhin, qui fut fait en un moment. Il avoit fait aporter avec lui des batteaux d'une nouvelle invention, qu'on mettoit ſur des chariots & qui ſervoient extrèmement pour hâter les entrepriſes. Cependant ſa Maiſon ſe jetta à la nage dans le fleuve; il n'y eut que les Officiers des Chevau-legers qui paſſèrent dans un batteau. Le Roi ne leur en dit rien, mais il careſſa beaucoup le Prince de Soubiſe qui avoit paſſé à la tête des Gendarmes: ce qui étoit un ſecret reproche aux autres. La Maiſon du Roi paſſa en Eſcadrons, & c'étoit quelque choſe de beau que de voir ces Troupes toutes dorées marcher ainſi en bataille en paſſant ce bras du Rhin. Les chevaux s'animoient les uns les autres, tellement qu'on marchoit preſqu'en auſſi bon ordre, que ſi l'on eût été ſur terre. Le Roi étant arrivé de l'autre côté témoigna au Prince de Condé le regret qu'il avoit de ſa bleſſure, & de la perte du Duc de Longueville ſon Neveu. Mais ce Prince, qui ſavoit que c'étoit lui qui étoit cauſe de tout le deſordre, paſſa legèrement ſur ce qui le regardoit, & quoiqu'il l'aimât tendrement, il n'en parla que le moins qu'il lui fut poſſible. Le Roi fit auſſi beaucoup d'honnêtetez au Prince de Marſillac & au Duc de Coiſlin, qui avoit été bleſſé; & il donna le Régiment de Longueville à Langallerie, pour récompenſe de la belle action qu'il avoit faite. Il donna auſſi la Charge du Marquis de Guitri au Prince de Marſillac, & dit pluſieurs choſes obligeantes au Comte de Guiche, qui s'étoit mis à la tête du Régiment des Cui-

Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III.

Cuiraffiers, qui avoit paffé le premier. 1672.

Cependant les Hollandois aiant apris que le Roi avoit paffé le Rhin, abandonnèrent leurs retranchemens, où l'on avoit deffein de les aller furprendre. Cela obligea Sa Majefté de repaffer en deçà, & s'étant rendu dans fon Armée, il envoïa le Vicomte de Turenne à la tête de celle du Prince de Condé, que fa bleffure mettoit hors d'état de fervir. Ce n'eft pas qu'elle fût dangereufe; mais elle l'incommodoit fi fort à caufe qu'elle étoit à la main, où il avoit la goute ordinairement, qu'elle ne lui laiffoit de repos ni jour ni nuit.

Prife de Doesbourg. *Mém. Id. Ibid.*

Le Prince d'Orange fe retira à Utrecht, & jetta en paffant des Troupes dans Nimègue, où il fit arrêter Monbas. Quoique le Roi fût encore éloigné de cette dernière Ville de plus de dix lieuës, & qu'il y eût plufieurs Places à prendre avant que d'y pouvoir venir, elle parloit déja de fe rendre. Le Roi qui avoit avis de tout, voulant profiter de la confternation qui étoit répanduë dans le Païs, s'avança en diligence vers l'Iffel, où il ne trouva pas tant d'eau qu'on lui avoit fait apréhender. En effet on le paffa fans en avoir que jufques au genouil des chevaux. Sa Majefté confidéra les retranchemens qu'on y avoit faits, qui tenoient beaucoup de Païs; mais elle trouva qu'ils n'étoient pas affez près du bord de la Rivière, ce qui les rendoit bien foibles. Quand le Roi l'eût paffée, il alla affièger Doesbourg, qui fit d'abord mine de fe défendre; mais le Roi, qui aimoit les chofes extraordinaires, aiant fait porter la

1672. fascine, & monter la tranchée en plein jour, les assiègez en furent si étonnez qu'ils sembloient avoir perdu le courage. Cependant Martinet, Officier de réputation, & que le Roi estimoit beaucoup, fut tué du Canon des François même. Il étoit Maréchal de Camp, & Mestre de Camp du Régiment du Roi ; & outre cela il avoit soin de toute l'Infanterie, qu'il avoit disciplinée tout autrement depuis qu'il s'en étoit mêlé. Comme le Régiment du Roi étoit un des plus beaux de l'Armée, il fut brigué par les plus grans Seigneurs de la Cour; mais Sa Majesté qui ne considéroit pas tant la naissance, que l'exactitude dans le service, aima mieux le donner au Comte de Montbron, qui n'étoit que simple Gentilhomme, mais qui commandoit déja la seconde Compagnie des Mousquetaires, où il étoit parvenu par son mérite. Il fut fait outre cela Brigadier d'Infanterie, & quitta les Mousquetaires par l'espérance d'une plus grande fortune.

Sur ces entrefaites, il arriva au Camp des Députez de la Province d'Utrecht, qui aiant été conduits à l'Audience du Roi, offrirent de lui remettre la Ville entre les mains, avec tout ce qui en dépendoit. Le Roi les reçut fort bien & les fit régaler, afin qu'ils raportassent aux autres la magnificence de sa Cour, & le traitement qu'ils y avoient reçu. Ensuite Sa Majesté, aiant accepté leurs offres, détacha le Marquis de Rochefort Lieutenant Général, pour en aller prendre possession, & lui donna les Mousquetaires avec quelques Troupes d'élite.

lite. Cependant, afin de nétoïer l'Iſſel, 1672.
il envoïa le Duc d'Orléans devant Zutphen, tandis qu'on achevoit de preſſer Doesbourg qui ne fit pas une longue réſiſtance. Ces deux Villes furent priſes preſqu'en même tems; après quoi le Roi s'aprocha d'Utrecht, où les Etats de cette Province envoïèrent des Ambaſſadeurs. Il ne craignit point de s'avancer ſi avant, aiant derrière lui le Vicomte de Turenne avec ſon Armée, qui emportoit toutes les Places qu'il trouvoit ſur ſon paſſage. Arnheim fut la première qui reſſentit l'effort de ſes armes. On n'y perdit perſonne de conſidération que le Comte du Pleſſis, Maréchal de Camp, qui fut tué d'un coup de Canon. Il ne ſe fut pas plûtôt aſſuré de cette Ville, qu'il marcha vers un autre bras du Rhin, communément appelé le *Wahal*, où il attaqua le Fort de Knotzembourg vis-à-vis de Nimègue.

Siège de Nimègue.

Ce Fort qui n'étoit que de terre, s'étant rendu le lendemain, on y trouva quarante pièces de Canon qu'on mit en batterie contre la Ville. Mais Welderen Gouverneur de la Place, repouſſa dans une vigoureuſe ſortie, ceux qui s'avançoient pour faire les aproches. Le Maréchal de Turenne connoiſſant qu'il avoit affaire à une brave homme, & qui entendoit ſon mêtier, commanda qu'on ſe précautionnât davantage. Le Comte de Saux, qui avoit encore des emplâtres ſur le viſage, & le bras en écharpe, à cauſe des bleſſures qu'il avoit reçuës au paſſage du Rhin, ſe ſignala en cette occaſion; & quoi-que M. de Turenne lui voulût

1672. lût persuader qu'il devoit achever de se guérir, avant que de s'exposer de nouveau, il ne manqua pas une garde, non plus que s'il eût été en parfaite santé. La tranchée étant ouverte, on gagna le terrain pié-à-pié; & quoique Welderen fît des sorties à toute heure, le Vicomte de Turenne prit si bien ses mesures, qu'il le repoussa continuellement. Enfin s'étant mis en état d'attaquer la Contrescarpe, les Soldats commandez pour cette attaque s'y portèrent si vaillamment, que nonobstant une grande résistance ils s'en rendirent les Maîtres. Welderen fit ce qu'il put pour reprendre cet ouvrage, & pour conserver ceux qui lui restoient; mais après avoir fait tout ce qu'on pouvoit espérer d'un brave homme, comme il vit qu'il n'y avoit point de secours à espérer pour lui, il demanda à capituler. Le Roi donna le Gouvernement de cette Place au Comte de Lorges, qui étoit Maréchal de Camp, & Neveu de Mr. de Turenne.

La prise de Nimègue acheva de jetter l'épouvante parmi les Hollandois; tellement que sans songer à ce qu'ils faisoient, ils abandonnèrent Graves dont Mr. de Turenne ne manqua pas de s'emparer. En même tems il marcha contre la Ville de Bommel, dont il se saisit encore, aussi bien que du Fort de Skenck, dans lequel commandoit le Fils d'un Bourguemaître de Nimègue *, qui n'avoit pas plus de vingt ans. Toutes ces Conquêtes mirent l'Armée Fran-

* *Nommé* Ten-haef.

Françoise dans une si grande abondance de toutes choses, que le plus beau Mouton ne valoit qu'un sou marqué, & la plus belle Vache sept sous & demi. On en avoit pris une si grande quantité, qu'on n'en savoit plus que faire, tellement qu'on les tuoit pour en avoir la langue; & l'on enterroit le reste, de peur que cela ne mît la contagion dans l'Armée. 1672.

Félicitations que les Alliez du Roi lui font sur ses Conquêtes.

Mémoires du Chevalier Temple. Mémoires Politiques de Mr. du Mont.

Tous ces heureux succès engagèrent les Alliez du Roi non seulement à l'envoïer féliciter, mais aussi à y venir en personne. Le Duc de Neubourg arriva au Camp avec une suite considérable, & le Roi, après l'avoir fait manger avec lui, le fit servir tout seul par les Officiers de sa Maison. Il fit la même chose à l'Evêque de Munster, qui de son côté avoit pris les Villes de Groll & de Dewenter sur les Hollandois. Le Duc de Meklenbourg vint aussi de son Païs, avec deux ou trois Escadrons qu'il offrit au Roi. Sa Majesté les accepta, mais les aiant trouvé mal montez, il les dispersa dans la Cavalerie legère, où l'on eut soin de leur donner d'autres Chevaux.

Le Roi fait publier une Declaration, pour engager le reste des Villes de Hollande à se soûmettre.

Tant de prospéritez & si je l'ose dire si peu atenduës, comparées avec la foible résistance des Places subjuguées, firent croire à Louïs qu'il n'auroit pas grand' peine à s'emparer du reste du Païs, & que pour déterminer au plûtôt les Villes, il n'y avoit qu'à leur offrir un traitement favorable, au cas qu'elles se portassent volontairement à la soûmission; & cependant lâcher la bride au Soldat, afin de les intimider par l'exemple de celles qui s'opiniâtroient à la défen-

1672. ſe. Ce fut dans cette vuë qu'il fit publier la Déclaration ſuivante.

De par le Roi.

„ Sa Majeſté conſidérant combien il a
„ plu à Dieu de benir ſes juſtes deſſeins,
„ & faire proſpérer les entrepriſes qu'il a
„ faites depuis ſon arrivée en Campagne,
„ & voulant traiter avec la dernière dou-
„ ceur les peuples des Provinces où elle
„ pourra étendre ſes victoires, & afin de
„ leur faire ſavoir ce qu'ils auront à faire
„ pour ſe rendre dignes de ſes bontez; Sa
„ Majeſté a fait déclarer & déclare par la
„ préſente, que tous les Habitans des Vil-
„ les de Hollande, qui ſe rendront volon-
„ tairemeut à ſon obéïſſance, & recevront
„ les Troupes qu'elle trouvera bon de leur
„ envoïer, pour leur ſureté & pour leur
„ défenſe, ſeront non ſeulement traitez
„ auſſi favorablement qu'ils pourroient de-
„ ſirer; mais encore ſeront maintenus dans
„ tous leurs Privilèges & Franchiſes, & au-
„ ront toute liberté de Conſcience, avec
„ libre exercice de leur Religion. Mais
„ au contraire que ceux qui ne ſe voudront
„ pas ſoûmettre, de quelque qualité ou
„ condition qu'ils ſoient, qui tâcheront de
„ réſiſter aux forces de Sa Majeſté par l'in-
„ ondation de leurs digues ou autrement,
„ ſeront punis de la dernière rigueur. Et
„ cependant on exercera toutes ſortes d'hoſ-
„ tilitez contre tous ceux qui voudront s'o-
„ poſer aux deſſeins de Sa Majeſté, & lorſ-
„ que les glaces ouvriront le paſſage de tous
„ côtez,

„ côtez, Sa Majesté ne donnera aucun 1672.
„ quartier aux Habitans des Villes, mais
„ donnera ordre que leurs biens soient pil-
„ lez & leurs maisons brûlées. Fait à
„ l'Armée devant Arnheim ce 24. Juin 1672.
„ &c.

Naissance de Louïs-François Duc d'Anjou.

Le 14. du même mois la Reine étoit encore accouchée d'un Prince, nommé *Louïs François*, *Duc d'Anjou*, parce que *Philippe*, Duc de ce nom, né le 5. Août 1668. étoit mort le 10. Juillet 1671. Mais ce dernier Prince, qui sembloit devoir remplacer la perte de son frère, mourut aussi lui-même le 4. Novembre suivant.

Naissance de Louïs César de Bourbon, fils de Madame de Montespan.

Madame de Montespan donna aussi au Roi un Fils cette même année. Ce fut *Louïs Cesar de Bourbon*, Comte de Vexin, destiné Abbé de St. Denis & de St. Germain des Prez; mais il ne jouït pas long-tems de ces concessions, étant mort le 10. Janvier 1683.

Le Marq. de Rochefort manque son coup sur Muiden. *Hist. de la Guerre de Hollande. Hist. de Guillaume III.*

Cependant le Marquis de Rochefort, qu'on avoit envoïé, comme j'ai dit ci-devant, à Utrecht, s'étant avancé dans le Païs, trouva la plûpart des Places abandonnées; mais au lieu de passer outre, comme il lui étoit facile, il s'empara seulement de Naerden, & de quelqu'autre Ville de moindre importance. Quatre Cavalîers de son Armée, qui alloient en maraude, voïant qu'ils ne rencontroient personne, s'avancèrent jusqu'à Muiden: & les Magistrats, croïant que le Marquis de Rochefort les avoit envoïez pour les sommer de sa part, s'en furent au devant leur porter les clez. Mais comme ils vouloient entrer

1672. dans le Château, une Fille qui les aperçut de loin, leva promtement le Pont-levis, craignant qu'ils ne vinssent pour lui faire insulte. Les Magistrats aiant reconnu que ces Cavaliers étoient seuls, leur firent donner à boire, & les firent sortir de la Ville après leur avoir repris les clez. Le Marquis de Rochefort qui aprit cette avanture, voulut y aller lui-même, mais il n'étoit plus tems. Le Prince d'Orange y avoit envoïé Garnison, pour réparer la faute qu'on avoit faite de laisser cette Ville sans défense; car on peut dire qu'elle est une des clez d'Amsterdam.

La rapidité des Conquêtes du Roi avoit répandu la terreur par tout. On ne doutoit presque plus que la riche Province de Hollande ne devînt la proïe du Vainqueur. La Ville même d'Amsterdam mit, dit-on, en délibération, si elle se rendroit sans combattre, ou si elle se défendroit. Quoiqu'il en soit, elle fit couper tous les arbres qui étoient aux environs de ses murailles, abattre les maisons de plaisance, ruïner les jardins, & détruire en un mot tout ce qui, en cas de siege, auroit pu favoriser les Assiègeans ou nuire à la défense. On fit plus, comme on manquoit de Soldats, on commanda tous les Bourgeois des Villes, & la plûpart des Païsans; les uns pour aller en garnison dans les Places frontières, & les autres pour garantir les côtes, de crainte d'une descente. Ils en usèrent ainsi pour faciliter l'assemblée d'un Corps d'Armée par le moïen duquel on pût s'opposer, au moins de quelque côté, au rapide cours des armes du Roi.

Les

1672.

Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois.

Vie de Ruiter
Hist. de la Guerre de Hollande.

Les Hollandois, réduits à mettre leurs dernières espérances en leurs forces de mer, vouloient tâcher de prévenir les entreprises dont les ménaçoient les Flotes de France & d'Angleterre jointes ensemble. Dans ce dessein leur Armée navale (*a*), commandée par l'Amiral de Ruiter, attaqua (*b*) avec un vent favorable la Flote Angloise (*c*), qui étoit alors séparée de celle de France, & commandée par le Duc d'York. Comme l'Amiral Hollandois arriva sur lui, celui-ci vint lui prêter le côté, & lui envoïa une bordée, à laquelle de Ruiter répondit de toutes les siennes. Ce qui couvrit l'air d'une si épaisse fumée, qu'il n'y eut plus moïen de rien apercevoir : le peu de vent qu'il faisoit alors, étant même tout-à-fait tombé dans ce moment-là, comme sous les coups qu'on avoit tirez. Il est impossible de bien réprésenter, ni même de s'imaginer, toute l'horreur du combat qui suivit cette première décharge. Les *Sept Provinces* (*d*), & l'Amiral Anglois furent pendant plus de deux heures au côté & sous le feu l'un de l'autre, tant qu'ils en demeurèrent presque tous desemparez. Le Canon de de Ruiter fut si bien servi, que des mousquets n'auroient pu tirer plus vîte, & qu'enfin le grand Mât de Hune du Duc d'York fut abattu avec son Pavillon rouge. Il auroit alors couru grand risque d'être abordé par des Brûlots, si le

(a) *Elle étoit composée de 158. ou 168. Voiles.*

(b) *Le 7. de Juin.*

(c) *Composee de 126. Vaisseaux de guerre. Celle des François en avoit environ 60.*

(d) *Vaisseau ainsi nommé.*

1672. calme ne les en eût empêchez. Il prit donc en cet inſtant le parti d'arriver, & de ſe ſéparer de de Ruiter, de qui il ne ſe raprocha plus depuis; mais ſa place fut bien-tôt remplie par plus d'un grand Navire de ſon parti, & le combat continua avec un grand feu de part & d'autre. Le Vice-Amiral Bankert aiant de ſon côté mis le Cap ſur l'Eſcadre blanche, compoſée principalement de François, le combat n'avoit pas moins rudement commencé entre ceux-ci. Mais le Comte d'Etrées, Vice-Amiral de France, revira bien-tôt au Sud, & par ce moïen il s'éloigna des Anglois. Bankert le ſuivit, & faiſant le Sud comme lui, ils demeurèrent preſque tout le jour engagez enſemble: les François baiſſant toûjours ſous le vent, & Bankert chaſſant ſur eux de toute ſa force, ſans pourtant remporter beaucoup d'avantage. On croit que le but de la France n'avoit été que de regarder de loin le combat, pour conſerver ſes Vaiſſeaux, en laiſſant les deux Nations de l'Europe les plus puiſſantes ſur mer, conſumer leurs forces & s'entre-détruire, afin de pouvoir mieux dans la ſuite venir à bout de ſes deſſeins.

Cependant l'Eſcadre rouge & celle de de Ruiter continuoient à faire un feu épouvantable l'une ſur l'autre; mais enfin faute de vent on ſe trouva hors d'état de pouvoir gouverner, & dans la néceſſité de dériver les uns parmi les autres: ſi bien qu'à peine pouvoit-on garder aucun ordre, & que les Vaiſſeaux qui venoient à s'aborder, s'incommodoient d'autant plus, qu'il étoit impoſſible de changer aſſez promptement de bord. L'Eſ-

cadre blanche du Comte d'Etrées étoit def- 1672.
cenduë plus de deux lieuës sous le vent de celle des Anglois, & l'Escadre de Bankert qui étoit en bon état, lui donnoit la chasse. Mais comme dans les Batailles Navales, on se bat en divers endroits quelquefois en même tems, quelquefois en des tems différens, & que la fumée empêche souvent qu'on ne voïe ce qui se passe, tellement qu'une Escadre ou une Division ne sait la plûpart du tems en quel état est l'autre; il est presque impossible de raporter nettement les différentes circonstances de ce qui s'est passé en changeant de cours, en arrivant ou en revirant, & de ne pas placer quelquefois plus tard dans la Narration ce qui en effet est arrivé plûtôt, ou de ne pas raconter plûtôt ce qui s'est passé plus tard. On peut encore moins faire tout-à-la fois le récit de ce qui est arrivé en différens endroits en même tems; c'est-pourquoi je me contenterai de dire qu'il se fit en cette occasion des deux côtez des exploits dignes d'une éternelle mémoire, & que la nuit qui survint aiant terminé ce mémorable combat, les Armées se séparèrent sans qu'on sache précisément de quel côté fut l'avantage.

Les François insultent aux Hollandois sur leurs pertes.

Ce fut alors que les François, qui s'en attribuoient tout le succès *, commencèrent à insulter au malheur des Provinces-Unies, & à faire mille railleries piquantes de leur prétendu orgueil passé. On ne voïoit dans Paris

* *Je trouve néanmoins que la Flote Hollandoise poursuivit tout le jour suivant celle des François & des Anglois, qui évitèrent le combat, ce qui paroît insinuer qu'ils n'avoient pas eu l'avantage.*

1672. Paris que Pasquinades nouvelles sur ce sujet. Il courut entr'autres une Médaille, dans laquelle on répréſentoit le Roi ſous la figure d'un Soleil, qui après avoir élevé quelques brouillards d'un marais, les diſſipoit par la force de ſes raïons, avec ces mots:

J'ai ſu les élever, je ſaurai les détruire.

Quelcun fit auſſi une réponſe fort ingénieuſe aux paroles de la * Médaille fauſſement attribuée à Mr. Van Beuningen, cette réponſe étoit renfermée en ce vers:

Hunc ſolem, ô Joſuë, ſiſtere tempus adeſt.

C'eſt-à-dire:

Il eſt tems, Joſuë, par un pouvoir nouveau,
D'arrêter, ſi tu peux, le cours de ce flambeau.

Il en étoit tems en effet, puiſque le Vainqueur étoit déja parvenu juſques dans Utrecht, & qu'il y donnoit ſes Loix. Des ſept Provinces dont l'Etat eſt compoſé, il en avoit ſoûmis trois: & la quatrième, ſavoir celle de Friſe, ne reconnoiſſoit preſque plus d'autre Maître que l'Evêque de Munſter. Voilà en peu de mots quel étoit le pitoïable état des Provinces-Unies, pendant les mois de Mai, Juin, Juillet & Août de cette année. Mais leurs affaires changèrent bien-tôt de face.

Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté.

L'expédient dont j'ai dit il n'y a pas longtems que le Roi s'étoit ſervi pour engager les autres Villes à ſe ſoûmettre, ne réüſſit pas

* *Voiez ci devant pag. 272.*

pas comme on s'en étoit flaté. Elles tinrent bon, & la levée du Siège de Groningue, qui arriva environ dans ce tems-là, n'y contribua pas peu. Cependant le Roi étoit toûjours à Utrecht, & y tint sa Cour quelque tems. Il y donna des Loix, changea les Constitutions, publia des Edits, créa des Magistrats, reçut des hommages, des visites solemnelles, & des Ambassades de cérémonies. Ce fut là qu'il reçut la visite des Evêques de Munster & de Strasbourg: le compliment que le Baron de Schonborn vint lui faire de la part de l'Electeur de Maience, & l'Ambassade solemnelle du Roi de la Grande Bretagne. On n'a jamais bien su à quelle fin tendoit cette Ambassade, & le Chevalier Temple lui-même avouë son ignorance là-dessus. Si l'on en doit croire le Mercure Hollandois, ce fut pour un renouvellement d'Alliance qui fut éxécuté réellement & de fait, & dont les Ratifications furent échangées à Londres le 14. Août suivant. Il en pourroit bien être quelque chose, mais on n'en a rien su d'assuré. Tout ce qui paroît de plus vraisemblable à cet égard, c'est que le trop prochain voisinage du Roi Très-Chrêtien & des Etats Généraux avoit causé de l'inquiétude à la Nation Angloise, qui se doutoit bien de ce qui arriva, savoir que les Etats ne manqueroient pas d'envoïer une Députation à Sa Majesté Très-Chrêtienne pour lui demander la paix.

1672.

Les Etats Généraux envoient des Ambassadeurs au Roi.

Mémoires du Chévalier Temple. Tom. II.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont.

En effet Jean de Wit, Grand Pensionnaire de Hollande, dont le crédit étoit encore fort grand dans la République, remon-

1672. tra aux Etats, que le ſeul moïen de conſerver ce qui leur reſtoit de Païs, étoit de faire promtement la paix avec la France. Ils furent tous de ſon avis, excepté les créatures du Prince d'Orange. Mais comme elles étoient en plus petit nombre que les autres, on envoïa des Ambaſſadeurs au Roi qui étoit toûjours campé près d'Utrecht. On en envoïa de même au Roi d'Angleterre, mais ce Prince les fit arrêter & conduire à Hamptoncourt, ſous prétexte qu'ils étoient entrez dans ſon Roïaume ſans Paſſeport, & que d'ailleurs il les accuſoit d'y venir dans le deſſein de faire des brigues, s'ils ne le trouvoient pas diſpoſé à faire ce qu'ils deſiroient. Néanmoins comme il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il eût violé le Droit des Gens, il leur donna des Commiſſaires pour entendre leurs Propoſitions. Le Roi n'en uſa pas de même envers ceux qui lui furent envoïez, qui étoient Mrs. d'Odick, de Gent, Grotius & d'Eck. Mr. de Pomponne, Secretaire d'Etat eut ordre de conférer avec eux; mais ils dirent qu'ils n'étoient venus que pour ſavoir quelles conditions il plairoit au Roi de leur impoſer, parce qu'en l'état où ils étoient, ils avoient cru qu'on ne leur permettroit pas de diſputer leur droit, comme ils auroient pu faire, pendant que la fortune leur étoit favorable. Ceux qui étoient allez en Angleterre dirent la même choſe. On trouva ce diſcours bien soûmis pour une République qui étoit ſi puiſſante il n'y avoit que deux mois. Mais on s'aperçut que ce n'étoit pas tant un effet de ſa ſoû-

foûmiffion que de la Politique du Prince d'Orange, qui vouloit par là traîner les chofes en longueur. Il prétendoit donner de la jaloufie aux deux Rois, qui ne fachant ce qui fe paffoit dans la Cour l'un de l'autre, feroient fur le *qui vive*, fans ofer fe déterminer. 1672.

Celui d'Angleterre, dans la crainte que la paix ne fe fît à fon préjudice, avoit auffi envoïé des Ambaffadeurs vers le Roi, moins pour négocier aucun accommodement, que pour voir ce qui s'y paffoit. Une des raifons qui paroît confirmer cette penfée, c'eft que les Ambaffadeurs Anglois affectèrent de paffer par la Haïe, & d'y donner toutes les efpérances d'une prochaine paix. Ils allèrent même jufqu'à dire, *qu'ils aimoient la Hollande, & qu'ils étoient bons Hollandois*; que le but de leur Ambaffade étoit d'arrêter le progrès des armes de Louïs XIV. Ils eurent pour cet effet plufieurs Conférences avec les Députez des Etats, auxquels ils témoignèrent toute l'amitié imaginable pour la République, & une inquiétude extrême de voir le Roi de France fi avant dans leur Païs. Ils donnèrent à entendre aux Miniftres Hollandois, qu'ils engageroient Louïs XIV. à céder toutes fes Conquêtes pour Maeftricht, & que s'il ne vouloit pas le faire, ils avoient ordre d'entrer dans de nouveaux engagemens avec les Etats, pour empêcher la ruïne de la République.

Le Roi d'Angleterre en fait de même.

Il n'y avoit en effet que l'Angleterre qui pût délivrer l'Europe de l'efclavage dont elle étoit menacée; mais cependant on eut bien-tôt lieu de reconnoître que les liaifons de cette Cour avec celle de France étoient

But de l'Ambaffade du dernier. *Hiftoire fecrète des Intrigues de la France.*

alors

1672. alors plus étroites que jamais ; & que de peur que ſes engagemens contre les Hollandois ne fuſſent trop foibles, elle avoit envoïé ſes Ambaſſadeurs au Roi pour les affermir & les rendre indiſſolubles. Quoi que ces Plénipotentiaires * fuſſent corrompus par l'or de la France, leur habileté étoit cependant reconnuë de tout le monde, & ils faiſoient moins de deshonneur à leur Patrie du côté de l'eſprit que de celui de la probité. Comme ils connoiſſoient le véritable intérêt de la Nation, qui étoit de délivrer la Hollande, on ſe perſuadoit généralement que leurs intentions ſeroient conformes à leurs lumières. Mais quelques heures de ſéjour dans le Camp des François les rendirent aparemment plus capables de juger ſainement des choſes, & diſſipèrent cette vaine fraïeur que l'on avoit de la grandeur du Roi de France. L'éloquence & la générofité de Sa Majeſté les convainquirent parfaitement de la modération & de la juſtice de ſes intentions, & ils oublièrent bientôt toutes les belles promeſſes qu'ils avoient faites à la Haïe, auſſi bien que tous les raiſonnemens qui leur avoient paru les plus judicieux. *L'agrandiſſement du pouvoir des François ne devoit être ni ſuſpect ni formidable, parce qu'ils étoient trop généreux pour en abuſer*, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Auteur de ce tems-là. La première choſe que ces Plénipotentiaires firent ſavoïr au Prince d'Orange, après l'avoir laiſſé dans de ſi agréables

* *Le Duc de Buckingham & les Lords Arlington & Hallifax.*

bles espérances, fut, *que les Etats devoient donner satisfaction aux deux Rois conjointement, & que sans cela aucune des deux Couronnes ne pouvoit ni ne vouloit traiter avec eux.* 1672.

Desseins de la France sur la Hollande.

Le Prince d'Orange & les Etats furent extrêmement surpris de voir un si grand changement dans l'esprit des Plénipotentiaires. Le Prince, qui étoit muni d'un plein pouvoir pour traiter & conclure avec l'Angleterre, ne voulant pas demeurer plus longtems en suspens, répondit aux Plénipotentiaires qu'il seroit bien-aise de savoir quelle satisfaction les deux Couronnes souhaitoient. Il aprit bien-tôt que ce n'étoit pas moins que le sacrifice de la Religion & de la liberté des Provinces-Unies. En effet le Roi de France insistoit sur la tolérance des Catholiques-Romains, qu'il demandoit qui fussent admis aux Charges, & que les Prêtres eussent des pensions : en un mot que les Catholiques-Romains fussent en Hollande sur le même pié que les Réformez, & que les Etats protégeassent les uns & les autres également. Voilà quelles étoient les prétensions que les Ministres Anglois apuïoient. De sorte qu'on peut dire, avec l'Auteur de ces Mémoires, que la Cour d'Angleterre étoit alors aussi Françoise que celle de France. Si tel fut le succès de l'Ambassade Angloise auprès du Roi, faut-il s'étonner que celle des Etats y ait été infructueuse, & que le Roi ait renvoïé les Députez, en leur disant qu'il n'avoit rien à proposer, jusqu'à ce que ceux qui seroient envoïez eussent un plein pouvoir de traiter avec lui? Il y eut néan-

1672. néanmoins cette différence entre les succès de l'une & de l'autre, que depuis le jour de l'Ambassade, l'Alliance entre les deux Rois ne fit que diminuer & s'affoiblir; au lieu que depuis la Députation, les Etats se relevèrent & se fortifièrent de plus en plus.

Les Conquêtes du Roi commencent à decliner.

Les François étoient alors au plus haut degré de leur gloire. Jamais Prince, hors du siège ordinaire de sa Cour, ne parut avec plus d'éclat ni de pompe, environné de l'appareil de la Roïauté, que Louïs XIV. fit à Utrecht. Ne sembloit-il pas qu'il se hâtât d'y exercer tous les droits de la Souveraineté, dans la crainte que pour peu qu'il différât, il ne fût plus tems de le faire ? En effet Utrecht, qui, au sentiment des Ministres de France & de la plûpart des Puissances de l'Europe, devoit ouvrir au Roi la porte de la Hollande, fut celle qui la lui ferma. A peine en fut-il dehors, que ses affaires commencèrent à décliner.

Les Etats Généraux demandent du secours aux autres Princes.

Dès le commencement de l'année les Etats Généraux avoient envoïé des Ministres dans toutes les Cours de l'Europe; pour demander un promt & puissant secours, avec ordre de remontrer à tous les Princes combien la sûreté publique & particulière de chacun d'eux se trouvoit intéressée en leur conservation. Mais quoi qu'il n'y eût rien de mieux fondé que ces remontrances, ni de plus généralement reconnu que ce qu'elles insinuoient; elles n'eurent pas tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Le Roi de Suède n'étoit plus d'humeur à se départir de l'Alliance du Roi Très-Chrêtien. Le Roi de Dannemarc n'osoit se déclarer, à cause de son plus

pro-

proche voiſin : l'Empereur ne le pouvoit pas non plus de ſon chef, & ſans l'avis de l'Fmpire : le Roi d'Eſpagne, ſous la tutèle de ſa Mère, cherchoit à profiter des troubles préſens ; & pour ce qui eſt des Princes de l'Empire, ils étoient pour la plûpart ou aquis à la France, ou indifférens. De ſorte que tout ce qu'on put obtenir de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, furent des Traitez par leſquels ces deux Monarques s'obligeoient à fournir au-plûtôt quelques Troupes auxiliaires. Pour le Roi de Dannemarc, il ſe contenta d'entrer dans une Alliance défenſive qui fut concluë à Brunſwic le 22. Septembre, entre l'Empereur & lui, avec l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunſwic-Lunebourg, & la Landgrave de Heſſe-Caſſel, aux conditions que les trois premiers entretiendroient chacun trois mille chevaux & ſix mille hommes de pié ; les Princes de Lunebourg mille chevaux, & deux mille deux cens hommes de pié; & Madame la Landgrave de Heſſe quatre cens chevaux & quatre cens hommes de pié; ſi bien que la Cavalerie devoit monter par ce moïen à dix mille quatre cens hommes, & l'Infanterie à vingt & un mille hommes, en tout trente & un mille quatre cent. 1672.

L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux.

Mais comme cette Ligue ne fut concluë que fort tard, & qu'elle ne regardoit proprement que la ſûreté mutuelle de ceux qui l'avoient faite, les Etats n'en tirèrent aucun avantage. Ils ſe feroient vus réduits à ſoûtenir tout le faix de la guerre, ſans autre ſecours que quelques Régimens Eſpagnols

1672. pagnols pour les Garnisons de leurs Places, si l'Electeur de Brandebourg ne s'étoit montré plus promt à les aider que les autres Princes. Les Etats de cet Electeur confinoient à ceux des Provinces-Unies : il professoit la même Religion que la leur, & de plus il jugeoit assez par la grande amitié qui étoit entre l'Electeur de Cologne & Sa Majesté Très-Chrêtienne, que l'invasion se feroit de son côté, & que difficilement s'en pourroit-il garantir. Ces considérations & la générosité naturelle de l'Electeur, qui étoit un Prince rempli de vertus & de grandes qualitez, le déterminèrent aisément à ce que les Etats desiroient de lui; & sans plus différer, il fit avec eux un Traité *, en vertu duquel il mit sur pié une Armée de vingt mille hommes. Quoi-que l'Empereur ne se déclarât pas si-tôt, il n'avoit pas laissé d'envoïer une Armée auxiliaire sur le Rhin, pour se joindre à celle de l'Electeur.

La France entreprend de l'en détacher.

Le Maréchal de Turenne en aiant eu avis, prit aussi la même route avec son Armée; aussi bien que le Prince de Condé avec un autre Corps de Troupes. Mais comme la saison étoit déja fort avancée, & que les passages se trouvèrent difficiles, la Campagne se passa de part & d'autre sans rien entreprendre. La vérité est que l'Electeur de Brandebourg n'étoit pas bien-aise de rompre avec la France, il espéroit à la qualité de Médiateur; & peut-être qu'une des principales raisons qui l'avoient engagé à lever

* *Le 26. Avril.*

à lever une Armée, avoit été pour se rendre 1672. plus considérable aux deux Partis, & pour faire accepter plus promtement les offres de sa Méditation. La France qui prévoïoit son dessein, ou par pénétration, ou par le moïen de ses intelligences secrètes, le ménageoit autant que la conjoncture le pouvoit permettre : jusques-là que les gens du Maréchal de Turenne aiant surpris & enlevé cent Cavaliers Brandebourgeois, ce Maréchal les lui renvoïa le plus honnêtement du monde. Quoi-que la France n'eût aucune intention de le prendre pour Médiateur, & qu'elle fût résoluë de procurer cet honneur tout entier à la Suède, elle ne laissoit pas de le flater dans l'espérance qu'il en avoit conçue. Elle lui faisoit même entendre sous main & par des voies indirectes, que l'armement qu'il venoit de faire en faveur des Hollandois, étoit la seule difficulté qui retenoit Sa Majesté Très-Chrêtienne, & qu'il ne seroit pas plûtôt entré dans la Neutralité, qu'elle se porteroit d'elle-même à lui déférer la Médiation. Voilà, si je ne me trompe, le véritable endroit par lequel cet Electeur fut tenté & persuadé de renoncer à l'Alliance des Etats Généraux, comme nous le dirons dans la suite.

Entreprise du Prince de Orange manquée sur Charleroi. *Hist de la Guerre de Hollande. Histoire de Guiliaume III.*

Les Hollandois, voïant leurs Villes & leurs Provinces en proie aux Troupes du Roi, voulurent tenter une diversion, qui portât tout d'un coup la guerre sur la frontière de France. Le Prince d'Orange dans ce dessein fit investir Charleroi le 15. de Decembre par les Troupes Espagnoles, que commandoit le Comte de Marsin, & que le

1672. le Comte de Monterei lui avoit envoïées. Ce Prince y arriva lui-même avec l'Armée de Hollande. Il n'y avoit alors qu'une foible Garnison dans Charleroi, & ce qu'il y avoit de plus fâcheux encore, le Comte de Montal, Gouverneur de la Place, étoit absent. Mais peu de jours après il trouva le moïen d'y rentrer, en forçant avec cent cinquante Maîtres les Gardes & les retranchemens des Ennemis. Il ne leur donna depuis ni repos ni relâche; il fit tous les jours de vigoureuses sorties, & rompit si bien leurs mesures, qu'ils se retirèrent avant même que d'avoir ouvert la tranchée. Le bruit de la marche du Roi, qui en plein hiver partit pour se rendre sur la frontière, acheva de les déconcerter & les détermina à précipiter leur retraite.

Les Hollandois pensent tout de bon à un accommodement.

Tant de desavantages obligèrent les Etats Généraux à penser plus que jamais à un accommodement. Grotius, l'un des Ambassadeurs qu'ils avoient envoïé vers le Roi, étoit revenu leur dire qu'il croioit que ce Prince se contenteroit du Brabant Hollandois, moïennant quoi il rendroit toutes ses Conquêtes. Il falut assembler les Etats làdessus; mais les avis se trouvèrent partagez. Les uns vouloient qu'on accordât au Roi tout ce qu'il demanderoit, & c'étoit là le sentiment de ceux qui n'avoient aucune attache pour le Prince d'Orange. Mais les autres se récrioient contre ces conditions, comme n'y aiant rien de plus injuste. Cependant dans le tems qu'on déliberoit là-dessus, ceux d'Amsterdam, qui ne subsistoient que par le Commerce, & qui avoient peur

que

que cette guerre ne les en privât, s'assemblèrent entr'eux, pour savoir s'il ne leur seroit pas avantageux de se donner au Roi. Leur Assemblée étoit de trente-six personnes des plus considérables de la Ville, dont ce Conseil a coûtume d'être composé. Et parmi tout ce nombre, il ne s'en trouva que deux qui furent d'avis de garder la forme de leur Gouvernement. Les autres vouloient que, puisque les autres Provinces étoient ou réduites ou sur le point de l'être bien-tôt, on fît une République à part de la Province de Hollande, laquelle ils croïoient pouvoir conserver à cause de sa situation. 1672.

D'autres disoient qu'à l'exemple de Hambourg & de Dantzik, il suffisoit de la seule Ville d'Amsterdam pour faire une Puissance considérable. Qu'aussi bien le Roi de France avoit déja pris Woerden, Naerden, Oudewater, qui étoient de la Province, & que sans se mettre en peine de la défense des autres, c'étoit assez de songer à sa sûreté. Mais la plûpart soûtenoient qu'il étoit plus expédient de se soûmettre au Roi, & tâchoient de ramener les autres à leur sentiment. Cependant Mrs. Hasselaer & Hop, celui-ci Pensionnaire de la Ville, celui-là Grand Baillif, qui étoient les deux qui vouloient demeurer dans l'union des autres Provinces, commencèrent à parler fortement contre ceux qui étoient de cet avis; sur quoi voïant que la brigue étoit si forte, qu'à peine les pouvoit-on écouter, ils ouvrirent une fenêtre qui répondoit sur la Place, & menacèrent d'appeler le Peuple, s'ils ne changeoient de sentiment. Cette menace étonna les

Diversité de sentimens sur ce sujet. *Mémoires du Chevalier Temple.*

1672. les plus réfolus, & comme le Prince d'Orange faifoit fon poffible pour infinuer qu'il y avoit des Traîtres dans toutes les Villes, ils aimèrent mieux ne pas s'obftiner davantage, que de s'expofer à la furie d'un Peuple, qui prendroit la première impreffion qu'on lui donneroit. Ainfi deux hommes feuls furent caufe que le Roi ne fut pas Maître de toute la Hollande; car fi Amfterdam fe fût rendu, tout le refte fe fût conformé fur cette Ville, qui eft plus confidérable toute feule, que dix autres enfemble.

Grotius retourne au Camp du Roi. *Mémoires du Chevalier Temple. Mémoires de Mr. du Mont.*

Cependant il faloit renvoïer Grotius, & prendre fur cela des réfolutions utiles à la République. On recueillit les voix de toutes les Villes, dont la plûpart furent d'avis de s'accommoder avec le Roi, & de lui céder plûtôt une partie que de perdre le refte. On expédia donc un pouvoir aux Ambaffadeurs, & Grotius en aiant été chargé, il prit le chemin de l'Armée du Roi, où il arriva le foir. Il alla defcendre chez le Marquis de Louvois, Miniftre & Secretaire d'Etat de la guerre, qui le retint à fouper. Mais comme il ne vouloit rien faire fans fes Collègues, il fe contenta d'aprendre à ce Miniftre qu'on lui avoit expédié le pouvoir que le Roi avoit fouhaité. On s'affembla le lendemain de part & d'autre, & le Roi aiant demandé qu'on lui laiffât fes Conquêtes, & qu'on remboursât fes Alliez des fraix de la guerre; les Hollandois furent fi étonnez de ces demandes qui leur paroiffoient exorbitantes, qu'ils furent quelque tems fans rien offrir. Ils alléguoient pour raifon, que leur pouvoir ne s'étendoit qu'à conferver l'Union qui étoit dans

leur

1672.

leur Etat, laquelle seroit infailliblement rompuë s'il faloit qu'ils subissent des conditions si dures. Cependant on le pressa de dire ce qu'ils vouloient donner, & ils offrirent Maestricht avec six Millions, qu'ils firent monter ensuite jusqu'à dix, moïennant qu'on leur donnât du tems pour païer. Le Roi se relâcha de son côté, & offrit de se contenter des Places qui appartenoient en propre au Marquis de Brandebourg, & à l'Archevêque de Cologne: c'est-à-dire d'Orsoi, Rhimbergue, Weesel, Rées, & Emmerik, avec le Brabant Hollandois. Mais comme cela étoit au dessus des instructions que Grotius avoit apportées avec lui, il retourna une seconde fois à la Haïe où il trouva que les de Wit avoient été massacrez.

Divisions intestines en Hollande.

Mémoires de Temple, & de du Mont. Hist. Secrète des Intrigues de la France.

En vain le Pensionnaire avoit espéré de se decharger de la haine publique en se démettant de sa Charge; cette demarche ne servit qu'à hâter & à faciliter sa perte, parce que le Peuple ne trouvant plus en lui le même caractère, qui le faisoit auparavant craindre & respecter, ne fut retenu par aucune considération, & l'immola avec son Frère. Ces deux infortunez Ministres ne furent pas les seuls exposez, & livrez à la haine populaire; la plûpart des Bourguemaîtres & Echevins, & autres Officiers de Police, aussi bien que de Guerre, se trouvèrent dans le même cas. Le Peuple ne put être appaisé que par un changement presque général dans la Magistrature, & par le sacrifice d'un grand nombre de Colonels & de Capitaines accusez de lâcheté ou de trahison. Pour surcroît de confusion

1672. & de desordre, la division s'introduisit dans le Gouvernement des Provinces, & sur tout en Zélande, où le Prince fut obligé de faire un voïage pour réünir les esprits: & en Frise, où les anciens & les nouveaux Magistrats tenoient deux Assemblées séparées, l'une à Leeuwaarden,& l'autre à Sneek.

Il faut encore remarquer que la Province de Frise étoit tous les jours à la veille de se voir envahie par les armes de France, & par celles de Munster, & que la division qui y règnoit, augmentoit de la moitié le péril où elle se trouvoit. Les Magistrats qui composoient cette Assemblée factionnaire, le savoient bien aussi, mais aucun d'eux ne se soucioit d'y pourvoir, tant l'aveuglement étoit alors général. A la fin pourtant leurs differents se terminèrent, mais ce ne fut qu'au mois de Mai de l'année mil six cent septante trois, & après de longues Négociations par des Plenipotentiaires, comme entre Ennemis; les deux Partis étant assemblez separément dans la Maison de la Province; & traitant par la Médiation du Gouverneur & des Députez des Etats Généraux. Avec tout cela, les Etats Généraux eurent le bonheur & la gloire de conserver toûjours leur fermeté, & leur prudence accoûtumée. Bien loin de se ressentir de la fraïeur qui règnoit alors, ou de se relâcher en quelque manière; ils semblèrent reprendre un nouveau courage, à mesure que la desolation augmentoit, & faisoient toûjours de nouveaux efforts, lors même qu'on les croïoit hors d'état d'en plus faire.

D'a-

1672.

D'abord ils travaillèrent à calmer les troubles interieurs, en concourant avec les Etats de Hollande & de West-Frise, pour revêtir le jeune Prince de la Charge & Dignité de Stathouder. Et en même ils firent lâcher les écluses, ce qui est la dernière ressource à laquelle on a recours, quand on desespère de pouvoir sauver le Païs autrement qu'en le perdant pour un tems. Par ce moïen toute la Province se trouva sous l'eau en très-peu de jours, & entièrement inaccessible aux armes de France. Il y avoit pourtant encore quelques Postes, où peut-être elles auroient pu aborder, savoir Bodegrave, Muiden, Weesop, Gorcum, l'Ecluse de Goverwelle & Schoonhooven; mais le Prince se chargea du soin de les garder avec les Troupes qu'il avoit sous son Commandement, & dont il fit la répartition selon qu'il le jugea le plus à propos. Voilà ce qu'on peut dire qui sauva la Hollande, & qui l'empêcha de devenir la Conquête du Roi Très-Chrêtien.

Par quels moïens elle se garantit de la ruïne dont elle etoit menacée. *Mem. Id. Ibid.*

Le bonheur qu'elle eut de résister aux forces navales de France & d'Angleterre unies ensemble, ne contribua pas moins à la délivrer. Le Vice-Amiral de Ruiter fit ce coup-là; mais peut-on dire que ce soit à sa prudence plûtôt qu'à sa bonne fortune que le succès en doive être attribué? Il avoit exposé témérairement dans une même Campagne le salut de l'Etat au hazard de trois différentes batailles, malgré les ordres qu'il avoit reçus au contraire; & si la Flote Hollandoise eût été battuë, comme il y avoit grande aparence, celle des François & des An-

Elle est préservée d'une descente des Anglois au Texel. *Vie de Ruiter. Mercure Hollandois.*

1672. Anglois étant superieure de plus d'un tiers, tout le reste des Sept Provinces étoit entièrement perdu. Le Ciel y pourvut visiblement & les sauva comme par miracle. On ne peut s'empêcher de nommer ainsi la voïe extraordinaire & merveilleuse dont elles furent garanties de l'invasion dont elles étoient menacées, par la descente des Anglois au Texel; puisqu'au jour * fixé, lors qu'on n'attendoit plus que le Flot pour faire avancer les petits Bâtimens à terre, le Jussant † contre l'ordinaire, dura bien douze heures; accident dont les Mariniers du Texel furent tellement surpris, qu'ils en parlèrent comme d'un événement surnaturel. Toutes les bouches du Peuple en retentirent aussi comme d'un témoignage de l'Assistance Divine, & les Pasteurs en firent resonner les Chaires, en remerciant Dieu dans leurs Prières publiques de la protection qu'il avoit donnée à la Hollande en cet évenement. En effet cette longue durée de l'Ebe ‡ aiant fait passer le tems & perdre l'occasion dont les Ennemis s'étoient flatez, ils se virent contraints d'abandonner leur projet. Ce Reflux, contraire à l'ordre de la Nature, fut encore suivi d'une tempête, qui, achevant de déconcerter leurs desseins, contraignit l'Armée Roïale de s'éloigner avec effroi de la côte où elle avoit prétendu aborder.

Accommodement proposé, mais difficile à menager.

Telle étoit la situation des affaires, lors que l'on proposa un accommodement, qui, à la vérité, paroissoit bien difficile à ménager.

* *Le 14. Juillet.* † *C'est à dire le Reflux.*
‡ *C'est-à-dire la Basse-marée.*

nager. Car ſans parler de l'Alliance des deux Rois, & de l'ajuſtement de leurs interêts, qui y faiſoient un obſtacle très-grand, les Parties intéreſſées étoient auſſi retenuës de leur côté par diverſes conſidérations importantes. Le Roi Très-Chrêtien ſe flatoit de l'eſpérance d'attirer l'Eſpagne dans ſon parti, & ſe promettoit de réduire aiſément la Hollande à ſon obéïſſance, dès que la gelée auroit rendu le terrain ferme & ſolide. Pour ce qui eſt des Etats Généraux, on ne ſauroit nier que la paix ne fût le principal objet de toutes leurs vuës; mais ils avoient des Alliez, ſans l'avis deſquels ils ne pouvoient traiter ni de bonne grace, ni avec ſûreté; & d'ailleurs comme ces mêmes Alliez étoient ſur le point de s'unir avec eux d'une union plus étroite, & même de rompre ouvertement avec la France, ils avoient lieu d'eſpérer de voir bientôt un changement dans les affaires. Ajoûtez à cela, que l'Eſpagne étoit pour lors intriguée ſi avant dans leur Conſeil, qu'elle y régentoit en quelque manière. Il eſt du moins certain que Don Emanuël de Lira, Miniſtre de cette Couronne, les éclairoit de ſi près, que difficilement euſſent-ils pu prendre aucune réſolution contraire aux intérêts dont il étoit chargé. 1672.

Il n'eſt donc pas étonnant que la Députation des Etats au Roi de France n'eût point de ſuccès, & il y auroit eu bien plûtôt dequoi s'étonner ſi elle avoit réüſſi. J'ignore ce qui ſe paſſa depuis entre le Sieur de Pomponne & les Députez des Etats Généraux, & quelles propoſitions ces derniers

1672. firent pour parvenir à la paix. Je ſai ſeulement qu'ils en firent, & qu'ils en donnèrent même un Mémoire par écrit, mais qu'elles furent rejettées; & pour réponſe, on donna auxdits Députez deux Mémoires de la part des Rois de France & d'Angleterre, contenant des demandes & des conditions qui furent rejettées auſſi.

Ces conditions ſont rejettées, & les deux Parties ſe préparent à la guerre.

Depuis ce tems-là les Députez des Etats ne firent pas grand ſejour à l'Armée du Roi Très-Chrêtien. Ils furent rappelez, & de part & d'autre on prit des meſures pour ſe mettre en état de traiter à l'avenir ſur un bon pié. Les François attendoient l'Hiver avec impatience, ſe perſuadant qu'il les rendroit Maîtres ſans difficulté du reſte du Païs: & les Hollandois au contraire, qui ne voïoient que trop d'aparence au deſſein de leurs Ennemis, l'apréhendoient plus que toutes choſes au monde. L'Hiver vint enfin, & de plus, il gela fortement: néanmoins les François ne tirèrent pas de cette gelée tout l'avantage qu'ils s'en étoient promis. Le Duc de Luxembourg, qui étoit ſorti d'Utrecht avec une Armée de 14000. hommes, l'élite des Troupes de France, dans l'eſpérance de ſe rendre Maître de la Haïe, de Leide, & d'Amſterdam même, fut ſurpris d'un dégel ſi grand & ſi ſubit, qu'il fut heureux de pouvoir ſe retirer à tems, quoi qu'avec une perte conſidérable. Ce fut là le commencement de la délivrance: & de fait, depuis ce tems-là, les affaires des Etats allèrent toûjours de mieux en mieux, ſi l'on en excepte la ſéparation de l'Electeur de Brandebourg.

Ce

Ce Prince voïant que l'Empereur & l'Espagne étoient sur le point de rompre ouvertement avec la France, & que par ce moïen l'Empire alloit être plongé dans les calamitez de la guerre, voulut, comme j'ai dit, avoir la gloire de lui procurer la paix avant que les choses en fussent venuës à cette extremité. Dans cette vuë il ne balança plus à faire son Traité, & dès le 10. Avril 1673. les principales conditions en furent arrêtées à Paris. Cependant, pour faire goûter en quelque manière cette séparation aux Etats, ou du moins pour les y préparer, & se mettre à couvert du reproche de legèreté & de surprise, il leur écrivit une longue Lettre, qui commençoit par des plaintes contre des particuliers, Membres du Gouvernement, & autres qui publioient que Son Altesse n'avoit pas exécuté le Traité, en entrant dans la Westphalie, comme elle devoit &c.; & qui continuoit par une grande énumeration de ses services, dans un tems où l'Etat en avoit absolument besoin, & par des reproches de n'avoir pas eux-mêmes exécuté le Traité; mais je ferai mieux de raporter ici les propres termes de la Lettre.

1673.

L'Electeur de Brandebourg quitte le parti des Hollandois.

Lettre de Son Altesse Electorale de Brandebourg aux Etats Généraux.

„ NOus avons apris par dessous main, „ que Vos Hautes Puissances, ou quel-„ ques uns d'entr'elles, n'étoient par con-„ tens de notre conduite, que nous avons

 „ ob-

1673. „ obfervée jufques à prefent, comme fi „ nous euffions bien pu exécuter de plus „ grandes chofes pour le bien de l'Etat que „ nous n'avons fait jufques ici: & même „ quelques uns ont voulu dire que le Trai- „ té que nous avons conclu enfemble, n'é- „ toit nullement fatisfait, & que nous n'a- „ vons rien voulu entreprendre foit ici, foit „ dans la Weftphalie contre Turenne, non- „ obftant toutes les inftances & les propo- „ fitions qu'on nous a faites pour ce fujet. „ Toutes ces accufations ne feront pas „ caufe de nous faire étendre bien ample- „ ment fur les fervices que nous avons „ rendus à votre Etat, & fur ce que nous „ avons fait depuis quelque tems en çà pour „ fa confervation. Nous ne pouvons pas „ auffi nous imaginer que Vos Hautes Puif- „ fances, qui ont tant vu de marques de „ notre fincère & cordiale affection, aïent „ une telle opinion de nous, ou faffent un „ tel jugement de notre conduite en leur „ endroit, parce que de ce côte-là nous en „ provoquons franchement à la connoif- „ fance qu'elles en ont, & à celle de tout „ le monde, comme auffi à la vérité ma- „ nifefte de la chofe même, & que nous „ pouvons affurer dans le fonds que nous „ n'avons epargné aucune peine, foins ni „ fraix pour delivrer Vos Hautes Puiffan- „ ces de l'opreffion en laquelle elles & tous „ leurs Etats font plongez par la permif- „ fion de Dieu: & fi felon le fens littéral, „ & le contenu du Traité, nous n'a- „ vons pas d'abord adreffé notre marche „ dans la Weftphalie, nous en avons don-
„ né

„ né & fait donner de tems en tems des 1673.
„ raisons à Vos Hautes Puissances & à leur
„ Deputé extraordinaire qui est en notre
„ Cour, tant de bouche que par écrit, aux-
„ quelles ni lui ni aucun autre n'ont ja-
„ mais pu rien repliquer. Car lors que
„ dans ledit Traité notre marche étoit de-
„ terminée pour entrer dans la Westphalie,
„ Vos Hautes Puissances avoient encore en
„ leur pouvoir toutes leurs Places qui é-
„ toient sur le rivage du Rhin, de l'Issel
„ & ailleurs, d'où elles nous avoient pro-
„ mis qu'aussi-tôt que nous serions entrez
„ dans la Westphalie, avec notre armée,
„ elles nous envoïeroient toutes les provi-
„ sions nécessaires, & joindroient à notre
„ dite Armée un corps de 24000. hommes
„ pour agir conjointement contre les en-
„ nemis. Et même dans ledit Traité Vos
„ Hautes Puissances se sont obligées d'en-
„ gager encore en cette Alliance d'autres
„ Couronnes & Potentats, & particulière-
„ ment les deux Ducs de Brunswic-Zell,
„ & Wolfenbuttel ; mais à quel change-
„ ment toute l'affaire est parvenuë peu de
„ tems après, & même devant la Ratifi-
„ cation dudit Traité par Vos Hautes Puis-
„ sances, & en quelle manière toutes leurs
„ Forteresses sur les bords du Rhin & ail-
„ leurs, avec des Provinces toutes entières,
„ sont tombées entre les mains des enne-
„ mis? Cela n'est que trop connu ; comme
„ aussi que jusqu'à l'heure présente on n'a
„ fait aucun ajustement ni avec le Danne-
„ marc ni avec Brunswic, & qu'on n'a
„ conclu aucun Traité d'assistance avec eux.

1673. „ Et Vos Hautes Puiſſances peuvent facilement comprendre ſuivant les grandes lumières que Dieu leur a données, que ſi ſuivant la pure teneur du Traité nous fuſſions entrez en ce tems-là dans la Weſtphalie avec le peu de forces que nous avions, & que nous euſſions voulu attaquer les Ennemis qui y étoient ; nous n'euſſions pu aporter le moindre avantage à leur Etat ni à leurs intérêts, & n'euſſions pas beaucoup gagné ſur l'Ennemi qui nous ſurpaſſoit de beaucoup en hommes, Places & autres avantages ; mais euſſions plûtôt par là ruïné entièrement notre Armée, & mis toute l'affaire en un danger très-évident ; ce que nous n'avons point apréhendé pour l'amour de nous-même & de notre Etat, mais avons tâché d'éviter pour le regard de Vos Hautes Puiſſances ; ſi bien que par conſéquent il a été abſolument néceſſaire de prendre une autre marche & une autre réſolution, dont on donna auſſi-tôt avis, tant à Monſr. le Prince d'Orange, qu'au Député extraordinaire de Vos Hautes Puiſſances ; & ladite marche, par l'aſſiſtance de Dieu, a fait néanmoins en ſorte que le Maréchal de Turenne a été contraint de déloger, avec la plus grande partie des forces du Roi Très-Chrêtien, des terres de Vos Hautes Puiſſances, & comme du cœur desdites terres, & d'entrer au très-grand préjudice & dommage de l'Ennemi, premièrement dans la Weſtphalie, & puis après repaſſer le Rhin & la Moſelle, & s'avancer juſques à Trèves,

„ au

„ au moïen dequoi l'Armée de Vos Hautes Puiſſances a eu le tems & l'occaſion d'agir à l'offenſive contre l'Ennemi, tant dedans que dehors le Païs. Et nous ſommes au reſte dans cette ferme intention de faire tout ce qui ſera poſſible pour le bien & la delivrance de l'Etat; mais de contenter tout le monde dans ce deſſein, & faire tantôt une choſe, & tantôt une autre, ſelon que les ſentimens ſont différens, outre que c'eſt une choſe impoſſible en elle même, auſſi perſonne ne l'exigera de nous avec raiſon, vu qu'on ſait aſſez que les operations de la guerre ne doivent pas toûjours être dirigées ſelon le ſouhait de l'un des Partis, mais ſelon la raiſon de guerre, ſuivant la contenance de l'Ennemi, la ſituation des lieux, & pluſieurs autres circonſtances ſemblables. Nous aurions ſouhaité de tout notre cœur de nous être pu conduire en telle ſorte, que l'événement eût déja été à l'entière ſatisfaction & parfaite délivrance de Vos Hautes Puiſſances: & quoi quoi-qu'elle ait été empêchée par les obſtacles invincibles qui s'y ſont opoſez, nous voulons eſpérer néanmoins que notre expédition ne ſera point blâmée, comme entièrement inutile à votre Etat, & qu'on fera une fin de nous calomnier contre toute ſorte de raiſon, & contre la verité de ce qui s'eſt paſſé, comme nous l'avons fait voir ſuffiſamment. Nous attendons un meilleur jugement de l'équité de Vos Hautes Puiſſances, & ſommes aſſurez qu'elles n'ajoûteront, 1673.

1673. „ non plus que nous, aucune foi à ceux
„ qui inventent & raportent de telles cho-
„ ses, par le moïen desquelles ils tâchent
„ d'affoiblir la confiance qui nous est si né-
„ cessaire aux uns & aux autres.

Cette Lettre fut regardée en Hollande comme l'Avant-coureur d'une prochaine séparation, & l'on ne se trompa pas, car elle arriva un peu après. Le Colonel Pelvits, vint à la Haïe de la part de l'Electeur chercher quelques millions de Risdalers, qui lui étoient dûs: ensuite dequoi le Traité fut divulgué. Quelques uns néanmoins ont cru que l'Electeur n'avoit rien fait en cela sans la participation des Etats, & que la Lettre pleine d'aigreur qu'il avoit écrite auparavant, n'avoit été que pour jetter de la poudre aux yeux des Ministres de France, & pour les faire consentir plûtôt à lui accorder la Médiation conjointement avec la Suède; mais cela me paroît trop recherché pour être bien sûr. Quoi-qu'il en soit, l'Electeur ne crut pas que cette Lettre fût suffisante toute seule pour produire l'effet qu'il s'en étoit proposé, & dans le même tems que son Traité parut, il fit publier les raisons qu'il avoit euës de le faire. Ces raisons étoient en substance:

„ I. Que le Roi de Dannemark n'étoit
„ pas entré en Traité avec les Hollandois
„ selon l'accord stipulé entre ledit Seigneur
„ Electeur & eux.

„ II. Que lesdits Hollandois n'avoient
„ pas effectué l'Alliance avec le Duc de
„ Brunswick & de Lunebourg selon leur
„ promesse, laquelle leur auroit été fort
„ avantageuse.

„ III.

„ III. Qu'il étoit néceſſaire d'obtenir de 1673.
„ l'Electeur de Trèves le paſſage pour les
„ Troupes auxiliaires par le Pont de Co-
„ blents, & de faire en ſorte qu'il fournît
„ les vivres pour leſdites Troupes, & que
„ néanmoins on n'avoit mis ordre à pas
„ une de ces deux choſes.

„ IV. Que la Reine d'Eſpagne n'avoit
„ pas rompu avec la France ainſi que les
„ Hollandois avoient aſſuré qu'elle fe-
„ roit.

„ V. Que M. le Prince d'Orange ne s'é-
„ toit point trouvé avec les quinze mille
„ hommes de pié, & les huit mille Che-
„ vaux, pour marcher du côté du Rhin
„ ainſi qu'il avoit été accordé.

„ VI. Et enfin que les Hollandois n'a-
„ voient pas païé les ſubſides deſtinez pour
„ l'Armée au tems qu'il avoit été ſtipulé.

Je n'éxamine point ici ſi ces raiſons étoient bien ou mal fondées. Il ſuffit de dire que ſi l'Electeur avoit differé encore quelques ſemaines ſeulement, il auroit vu la plûpart des difficultez, dont il ſe plaignoit, aplanies. En effet deux mois furent à peine écoulez, que l'Empereur & l'Eſpagne ſe déterminèrent définitivement pour la Hollande, & que l'Electeur de Trèves & l'Electeur Palatin ſuivirent le Parti de l'Empereur. Il y a apparence que le Traité de l'Electeur de Brandebourg contribua beaucoup à hâter l'effet de la réſolution qui avoit été priſe dans le Conſeil de Vienne, & dans celui de Madrid, de ſe liguer offenſivement & défenſivement avec les Etats. La réponſe qui fut donnée, par ordre de l'Empereur,

1673. à leur Envoïé, en est en quelque manière une preuve. Mais il faut reprendre ce qui regarde la Médiation du Roi de Suède, dont j'ai commencé de parler.

Ce Prince l'avoit offerte au Roi par le Comte de Conigsmark, son Ambassadeur auprès de lui; elle avoit même été acceptée avec toute la promtitude favorable qu'un Allié pouvoit montrer à son Allié en pareille occasion, & il ne restoit que de la faire agréer pareillement au Roi d'Angleterre d'une part, & aux Etats Généraux de l'autre, ce qui ne paroissoit pas difficile. Il ne fut donc plus question que d'envoïer des Ambassadeurs aux Parties combattantes, pour leur offrir la Médiation dans les formes, & pour l'exercer au cas qu'elles voulussent en venir là. Le Roi de Suède en nomma quatre, qui furent le Comte de Erenstein, le Comte Tot, le Baron Spar, & le Comte de la Garde; & comme un Médiateur puissamment armé a toûjours beaucoup plus de crédit qu'un autre, il fit assembler une grande quantité de gens de guerre à Schonen pour s'en servir selon les occurences. Il écrivit aussi une Lettre au Roi à laquelle Sa Majesté fit réponse *. Cependant le Comte Tot se rendit en Cour & obtint une Audience favorable. Le Comte de la Garde passa aussi en Angleterre, où il ne fut pas moins bien reçu, & le Comte Erenstein avec le Baron Spar allèrent en Hollande auprès des Etats Généraux. A peu près dans le même tems †, l'Electeur de Brandebourg

* *Dès le 15. Octobre 1672.* † *Sur la fin de l'année 1672.*

debourg fit auſſi offrir ſa Médiation, & les Etats l'auroient volontiers préférée ou unie à celle de Suède, mais le Roi d'Angleterre ne l'agréa point, de ſorte qu'elle n'eut aucune ſuite. 1673.

Les Médiateurs Suédois préſentent un Mémoire aux Etats Généraux. *Memoires de Temple. Memoires Politiques de Mr. du Mont.*

La Suède ainſi demeurée unique Médiatrice, propoſa d'abord un lieu d'Aſſemblée pour y traiter de la paix, & les Sieurs Spar & Erenſtein étant allez s'aboucher avec le Prince devant Charleroi, auſſi-tôt après leur arrivée, propoſèrent d'abord Dunkerque & Cologne, & paſſèrent incontinent en Angleterre pour recevoir particulièrement les inſtructions de Sa Majeſté Britannique là-deſſus. Leur voïage ne fut pas long, & au retour ils demandèrent une Audience des Etats qu'ils obtinrent le 6. Janvier de cette année, & dans laquelle ils préſentèrent un Mémoire qui n'étoit tout au plus qu'un Préliminaire de Négociation; mais enſuite ils en preſentèrent un autre qui contenoit les propoſitions ſuivantes:

„ I. Que puiſqu'il avoit plu à Leurs Hautes Puiſſances d'accepter la Médiation de Sa Majeſté Suédoiſe, il leur plût auſſi d'avancer une œuvre ſi charitable, & de faire de leur côté les démarches néceſſaires pour en venir à une Conférence.

„ II. Que puiſque la Ville de Dunkerque avoit été nommée par les Rois de France & d'Angleterre, il plût à Leurs Hautes Puiſſances d'y envoïer leurs Ambaſſadeurs au plûtôt.

„ III. Qu'il plût à Leurs dites Hautes Puiſſances de choiſir pour cet effet des perſonnes aimant la paix, & de leur donner

„ ner

1673. „ ner les ordres & les instructions nécessaires, à ce qu'une œuvre de telle importance fût amenée à une bonne fin en peu de tems.

„ IV. Et enfin qu'il plût à Leurs dites Hautes Puissances de donner les mains à une suspension d'armes, jusqu'à ce qu'on eût trouvé les moïens de conclure une bonne paix.

Leur proposition est rejettée. *Mém. Id. Ibid.*

Là-dessus les Etats Généraux aiant nommez des Députez pour traiter, le résultat fut de refuser également & la suspension d'armes, & le lieu designé par les deux Rois pour la Négociation. Ils résolurent néanmoins de donner communication de toute l'affaire aux Ministres de l'Empereur & de Sa Majesté Catholique, afin de savoir avant toute chose leur sentiment. Cette communication se fit les jours suivans, & l'on peut juger par ce qui a déja été dit, que le résultat n'en fut pas contraire à celui des Etats Généraux; mais que les deux Ministres apuïèrent de diverses raisons les résolutions qu'ils avoient prises.

Plaintes des Médiateurs. *Mém. Id. Ibid.*

La réponse en aiant été portée aux Ambassadeurs Médiateurs, ils ne purent s'empêcher de se plaindre dans deux Mémoires * qu'ils présentèrent, de ce qu'on avoit rejetté le lieu du Traité, à l'instigation des Ministres des Alliez qui n'avoient rien à démêler en cela, vu que la chose étoit entièrement à la disposition de Leurs Hautes Puissances comme Parties principales. Quant à la suspension d'armes, ils disoient qu'ils

* *L'un du 21. & l'autre du 26. Janvier.*

qu'ils n'eussent pas cru que ce qu'ils avoient jugé avantageux pour l'Etat, eût été expliqué à son desavantage; mais que cela n'empêcheroit pas qu'ils ne continuassent à faire tous leurs efforts auprès des deux Rois, afin que Leurs Hautes Puissances pussent obtenir la satisfaction qu'elles desiroient, sur tout à l'égard du lieu du Traité. Ils y travaillèrent en effet le plus efficacement qu'ils purent, & même ils avoient écrit dès le 21. de longues dépêches en France & en Angleterre sur ce sujet; mais ce n'étoit pas une affaire aussi aisée à accommoder que bien des gens auroient pu penser. Le Roi Très-Chrêtien, qui se croïoit en état de donner la Loi, ne souffroit pas volontiers que les Etats Généraux prétendissent contester avec lui dès les premiers Préliminaires; il croïoit aussi que le refus qu'ils faisoient d'une suspension d'armes étoit encore une reste de leur orgueil passé, & la pensée, que ce refus n'étoit peut-être qu'un effet de leur entière & aveugle complaisance pour la Maison d'Autriche, ne pouvoit l'adoucir. Le Roi d'Angleterre de son côté, plus animé à la guerre que le Roi de France même, déclamoit contr'eux tant qu'il pouvoit, & leur imputoit tout à crime. Selon lui les Etats Généraux n'avoient aucun desir sincère de faire la paix: leur fierté continuoit dans leur infortune, comme dans leur prospérité: ils refusoient une suspension d'armes qu'ils auroient dû demander avec supplication; & ils prétendoient primer dans le choix du lieu où l'on devoit traiter, refusant par caprice celui de

1673.

Dun-

1673. Dunkerque, dont la ſituation étoit d'un commun aveu plus favorable aux trois Parties combattantes, que celle d'aucune autre Ville que l'on eût pu choiſir. Il ajoûtoit qu'il étoit inutile de lui alléguer l'invalide raiſon de la Fortification de la Place & de la dépendance du Roi Très-Chrêtien, à lui qui quelques années auparavant avoit bien voulu traiter avec eux dans leur propre Païs & dans une Ville non ſeulement cloſe, mais auſſi fortifiée comme Breda.

Autre Mémoire préſenté aux Etats Généraux. *Mém. Id. Ibid.*

Tout cela aiant été écrit, pour réponſe de la part des deux Rois, aux Sieurs Spar & Erenſtein, ils en donnèrent avis aux Etats Généraux le 13. Fevrier, par un Mémoire qui contenoit en ſubſtance:

„ Qu'aiant communiqué la réſolution de „ Leurs Hautes Puiſſances aux Rois de „ France & d'Angleterre, ils avoient tâ- „ ché de leur faire accepter l'une des Pla- „ ces propoſées, & que le Roi de France „ n'avoit donné là-deſſus ni refus poſitif, „ ni eſpérance conſidérable, mais que le „ Roi d'Angleterre avoit expliqué leur refus „ comme une marque d'averſion pour la „ paix, & qu'il avoit fait ſavoir à eux Mé- „ diateurs, que la peine qu'ils prenoient lui „ étoit bien agréable; mais que puiſque les „ Etats ne ſatisfaiſoient pas aux moïens „ qu'on avoit propoſez, il étoit obligé de „ laiſſer le cours des affaires entre les mains „ de Dieu & à ſes armes. Surquoi ils „ prioient Meſſieurs les Etats qu'il leur plût „ de leur fournir les moïens néceſſaires „ pour l'avancement de la paix, afin que „ leur peine ne fût pas inutile. Là-deſſus

les

„ les Etats déliberèrent & ordonnèrent le 21. 1673.
„ que les Ambassadeurs seroient affectueu-
„ sement remerciez de la peine qu'ils pre-
„ noient toûjours pour une si sainte œu-
„ vre que l'étoit celle de la paix ;" mais on leur réprésenta aussi que la Ville de Dunkerque n'étoit pas un lieu propre : qu'ils avoient laissé aux deux Rois le choix de plusieurs autres Places neutres, & qu'il n'étoit pas juste que le Traité fût rompu pour un si leger sujet.

Les Rois de France & d'Angleterre refusent le lieu proposé pour traiter.

On voit par tout cela combien les Préliminaires donnèrent de peine aux Médiateurs. Les obstacles qui y survenoient de tous côtez, furent comme un présage du peu de succès qu'ils avoient à espérer de leur Médiation. Néanmoins ils ne se rebutoient pas, & comme plus l'affaire étoit épineuse & difficile, plus ils pouvoient s'en promettre d'honneur & de gloire au cas qu'ils y réüssissent, ils se roidissoient contre les difficultez, & ne donnoient aucun rélâche à leurs offices, ni à leurs instances. Ils avoient écrit de nouveau aux Cours de France & d'Angleterre, pour obtenir des deux Rois un desistement touchant la Ville de Dunkerque, & leur approbation en faveur de l'une des huit Places proposées par les Etats; mais la réponse n'aiant pas été telle qu'ils desiroient (soit que les deux Rois fussent bien-aises de gagner du tems, ou qu'en effet celui de la Grande Bretagne fût aussi difficile sur le choix du lieu qu'il le faisoit paroître) il ne leur resta point d'autre parti à prendre que de renouveller leurs instances auprès de Leurs Hautes Puissances,

1673. sances, pour obtenir d'elles la condescendance que les autres refusoient d'avoir. Dans cette vuë ils donnèrent un Mémoire le 9. ou 10. de Mars qui contenoit en substance:

Nouveau Mémoire présenté aux Etats pour obtenir leur consentement à ce que les deux Rois desiroient.

„ Que le Roi Très-Chrêtien n'auroit eu „ aucune répugnance à choisir l'une des „ huit Places proposées, & que le Roi „ d'Angleterre ne se seroit pas non plus „ rendu difficile à cet égard, s'il y en avoit „ eu quelqu'une entre toutes aussi commo-„ de pour la Négociation que celle de „ Dunkerque. Mais que Sa Majesté Bri-„ tannique aiant considéré que toutes ces „ Places étoient fort éloignées de sa Cour, „ cela lui avoit fait croire que de ce côté „ on avoit fort peu d'inclination à la paix, „ & qu'à cause de cela il étoit marri (à ce „ qu'on disoit) de l'avoir fait paroître si „ grande de son côté, puisqu'on rejettoit „ une Place qui étoit propre à toutes les „ Parties indifféremment: qu'en ce rencon-„ tre on déféroit davantage aux Ministres „ étrangers qu'aux Rois mêmes, comme „ Parties principales, & à l'amour de la „ paix, voire mêmes plus qu'au propre „ bien de l'Etat; & que partant lesdits „ Rois expliqueroient cette rejection du lieu „ & de la suspension d'armes qu'on avoit „ proposée, pour une marque évidente d'u-„ ne aversion à la paix; mais que nonob-„ stant cela ils ne laisseroient pas de per-„ sister dans leurs bonnes inclinations, si „ on en faisoit de même de ce côté. Que leur „ cause étoit d'autant plus juste, qu'ils a-„ voient été plus promts à offrir la paix à leurs

En-

„ Ennemis, & qu'eux l'avoient rejettée avec d'autant plus d'animosité; mais que si l'Angleterre persistoit opiniâtrément à ne vouloir point d'autre lieu que la Ville de Dunkerque, & que Messieurs les Etats de leur côté, à la persuasion des Ministres de leurs Alliez, se tinssent absolument à leur première proposition, ils prioient Leurs Hautes Puissances de penser sérieusement aux grans préparatifs de guerre qu'on faisoit en France & en Angleterre, & que partant ils les supplioient très-affectueusement de consentir enfin à envoïer leurs Ambassadeurs à Dunkerque, &c. 1673.

Trois jours après * les Ambassadeurs Médiateurs redonnèrent sur le même sujet un autre Mémoire plus étendu que le précédent, mais qui ne fit pas plus d'effet pour cela. Il rouloit tout entier sur les raisons qui portoient le Roi d'Angleterre à ne vouloir point se départir de la nomination qu'il avoit faite de la Ville de Dunkerque pour y traiter de la paix, & n'étoit proprement qu'une communication aux Etats des intentions de Sa Majesté Britannique, suivant les dernières Lettres que les Ambassadeurs Médiateurs en avoient reçuës. Ils y remontroient à Leurs Hautes Puissances, qu'il étoit de leur prudence & de leur équité de bien peser les raisons que Sadite Majesté alléguoit pour justifier le refus qu'elle faisoit des huit Places proposées, & sa résolution de ne point traiter ailleurs qu'à Dunkerque.

Offices des Médiateurs sans succès.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.

Malgré tous ces Mémoires, & les spécieuses raisons dont ils étoient remplis, il y a bien de

La Ville de Cologne est enfin choisie pour le lieu du Congrès

Mem. Idem Ibid.

* *Le 13. de Mars.*

1673. de l'apparence que les deux Rois ne se montrèrent si long-tems difficiles sur la nomination d'un lieu de Congrès, que pour sonder plus aisément les dispositions où étoient alors les Etats Généraux, & prendre leurs mesures avec plus de loisir pour la Campagne prochaine. Ce n'est pas que cette nomination ne soit d'ordinaire un avantage, & que le seul honneur qui en revient à celui qui le remporte, ne fasse presque toûjours un des principaux intérêts des Parties en pareille occasion. Mais on peut dire qu'en celle-ci il n'en étoit pas de même: l'avantage extraordinaire que les deux Rois avoient sur les Etats Généraux par leurs armes, levant absolument toute la difficulté, & ne laissant aucun lieu de douter à qui que ce pût être, que si Leurs Majestez entroient en Négociations de paix, elles le faisoient en Victorieux, & n'y étoient portez que par les motifs de leur bonne & favorable intention. Quoi qu'il en soit, peu de jours après que les Ambassadeurs Médiateurs eurent présenté le dernier Mémoire dont je viens de donner un Extrait, ils reçurent une Lettre de Milord Arlington, par laquelle ce Seigneur leur aprenoit que le Roi d'Angleterre, à la persuasion du Roi de France, avoit enfin accepté les Villes de Cologne ou d'Aix-la-Chapelle pour y traiter la paix; & l'ordinaire suivant une autre du Comte Tot avec l'avis du choix définitif que Sa Majesté Très-Chrêtienne avoit fait de la Ville de Cologne.

FIN du VI. *Livre & du Troisième Tome.*

